

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern

Band: - (1911)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT

POUR

L'EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1910.



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent.)

BERNE

IMPRIMERIE LIEROW & Cie
1911.

INDEX.

	Page
Récapitulation générale et bilan	3—5
<i>Première partie:</i>	
Compte de la fortune nette de l'Etat	7—78
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	8
Compte des recettes et dépenses de l'Administration courante	9—78
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'Administration courante	9
II. Comptes spéciaux	10—78
<i>Seconde partie:</i>	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif)	79—93
I. Fonds capital	80—87
A. Forêts	80—81
B. Domaines	80—81
C. Caisse des domaines	80—81
D. Caisse hypothécaire	82—83
E. Banque cantonale	82—83
F. Emprunts	84—85
G a. Capitaux de chemins de fer	84—85
G b. Fonds d'amortissement des chemins de fer	86—87
II. Fonds d'administration	86—93
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat	86—93
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	86—87
B. Placements	86—87
C. Administration courante, compte courant	88—89
D. Avances faites à des entreprises d'utilité publique	88—89
E. Dépôts à la Caisse de l'Etat	88—89
F. Emprunts	90—91
G. Caisse	90—91
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues)	90—91
J. Compte de l'Administration courante	92—93
K. Inventaire du mobilier	92—93
Appendice. Comptes des fonds spéciaux	95—127
Rapport concernant le Compte général de l'Administration des finances	129—144

☞ Nota. — Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les numéros des pages du compte d'Etat sont mis entre parenthèse, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN.



CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

PREMIÈRE PARTIE.

COMPTÉ

DE LA

FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT.

Situation de la Fortune nette de l'Etat.

Compte de Profits et Pertes.

Compte de l'Administration courante.

1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Sommes totales.				Soldes.			
Doit.	Avoir.		Doit.	Avoir.	Doit.	Avoir.	Doit.	Avoir.	Doit.	Avoir.
fr.	fr.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
		Fortune nette.								
—	61,578,647	<i>Situation de la fortune nette au 1^{er} janvier VI, 249</i>	—	—	61,578,647	73	—	—	61,578,647	73
2,653,764	—	<i>Augmentation, comme ci-dessous</i>	—	—	54,225,007	02	—	—	1,420,595	94
58,924,883	—	<i>Diminution, comme ci-dessous</i>	52,804,411	08	—	—	—	—	—	—
		<i>Situation de la fortune nette au 31 décembre</i>	62,999,243	67	—	—	62,999,243	67	—	—
61,578,647	61,578,647		115,803,654	75	115,803,654	75	—	—	—	—
		Compte de profits et pertes.								
		A. Augmentations et diminutions de la fortune. *)								
		1. Recettes et dépenses de l'Administration courante:								
—	43,573,748	Recettes	—	—	52,054,464	28	—	—	—	—
46,227,512	—	Dépenses	52,556,409	91	—	—	501,945	63	—	—
2,653,764	—	Page 9	52,556,409	91	52,054,464	28	501,945	63	—	—
		B. Rectifications. *)								
		1. Forêts:								
		Ventes: Plus-values	—	—	7,601	50	—	—	—	—
		Moins-values	—	—	—	—	—	—	—	—
		Achats: Excédents de prix d'achat .	14,903	65	—	—	—	—	—	—
		Infériorités de prix d'achat	—	—	—	—	—	—	—	—
		Subside fédéral pour l'acquisition de terrain	—	—	5,152	—	—	—	831,282	85
		Rachat de servitudes	50,325	—	—	—	—	—	—	—
		Vente de droits	—	—	690	—	—	—	—	—
		Rectifications des estimations .	370	—	883,438	—	—	—	—	—
		2. Domaines:								
		Ventes: Plus-values	—	—	23,410	50	—	—	—	—
		Moins-values	11,310	—	—	—	—	—	—	—
		Achats: Excédents de prix d'achat .	19,218	80	—	—	—	—	823,110	45
		Infériorités de prix d'achat	—	—	90	—	—	—	—	—
		Vente de droits	—	—	42,628	75	—	—	—	—
		Rectifications des estimations .	81,000	—	905,600	—	—	—	—	—
		Cessions de domaines curiaux	37,090	—	—	—	—	—	—	—
		3. Inventaire du mobilier:								
		Augmentations	—	—	301,931	99	—	—	268,148	27
		Diminutions	33,783	72	—	—	—	—	—	—
		VI, 252	248,001	17	2,170,542	74	—	—	1,922,541	57
2,653,764	—	A. Augmentations et diminutions de la fortune	52,556,409	91	52,054,464	28	501,945	63	—	—
—	—	B. Rectifications	248,001	17	2,170,542	74	—	—	1,922,541	57
2,653,764	—	Total des modifications de la fortune .	52,804,411	08	54,225,007	02	—	—	1,420,595	94

*) Loi du 31 juillet 1872, art. 31.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.*)		BUDGET DE 1910.*)		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses			
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.		
Administration Courante.														
Récapitulation.														
926,042	28	892,960	—	I. Administration générale	65,422	71	957,174	18	—	—	891,751	47		
1,301,018	81	1,314,325	—	II. Administration judiciaire	2,817	—	1,295,678	67	—	—	1,292,861	67		
29,494	80	32,935	—	III. a Justice	75	—	33,480	10	—	—	33,405	10		
1,421,568	82	1,462,345	—	III. b Police	1,409,237	07	2,863,037	50	—	—	1,453,800	43		
296,115	86	356,773	—	IV. Affaires militaires	1,562,810	03	1,882,300	35	—	—	319,490	32		
1,237,492	20	1,289,159	—	V. Cultes	2,364	10	1,256,880	30	—	—	1,254,516	20		
4,807,849	09	5,216,403	—	VI. Instruction publique	1,315,461	17	6,602,326	80	—	—	5,286,865	63		
11,612	25	11,895	—	VII. Affaires communales	300	—	11,235	25	—	—	10,935	25		
2,689,738	23	2,590,000	—	VIII. Assistance publique	402,006	14	3,183,964	66	—	—	2,781,958	52		
534,722	79	664,803	—	IX. a Economie publique	571,191	09	1,231,763	66	—	—	660,572	57		
1,162,684	78	1,174,760	—	IX. b Service sanitaire	1,706,518	78	2,912,954	54	—	—	1,206,435	76		
2,245,047	27	2,303,083	—	X. Travaux publics	635,056	22	3,083,272	68	—	—	2,448,216	46		
3,596,977	30	3,601,830	—	XI. Emprunts	—	—	3,603,814	82	—	—	3,603,314	82		
155,827	19	153,760	—	XII. Finances	1,563	35	157,649	35	—	—	156,086	—		
555,202	74	625,583	—	XIII. Agriculture	1,204,779	82	1,795,044	41	—	—	590,264	59		
149,341	92	160,520	—	XIV. Economie forestière	138,226	51	289,336	36	—	—	151,109	85		
631,059	83	592,500	—	XV. Forêts domaniales	1,210,578	06	563,316	74	647,261	32	—	—		
1,193,718	59	1,184,510	—	XVI. Domaines de l'Etat	1,307,430	32	89,095	52	1,218,334	80	—	—		
18,420	75	1,050	—	XVII. Caisse des domaines	104,988	57	93,410	05	11,578	52	—	—		
1,496,412	47	1,388,500	—	XVIII. Caisse hypothécaire	11,794,034	63	10,291,046	44	1,502,988	19	—	—		
1,100,000	—	1,100,000	—	XIX. Banque cantonale	8,068,013	88	6,968,013	88	1,100,000	—	—	—		
610,109	56	428,500	—	XX. Caisse de l'Etat	803,311	98	355,230	09	448,081	89	—	—		
3,220	10	3,100	—	XXI. Amendes et confiscations	244,498	34	240,596	65	3,901	69	—	—		
59,996	09	47,175	—	XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	107,657	62	47,350	72	60,306	90	—	—		
914,181	96	829,540	—	XXIII. Régie des sels	1,718,154	43	819,619	33	898,535	10	—	—		
733,249	35	513,250	—	XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque	794,572	15	71,117	40	723,454	75	—	—		
2,397,171	24	1,489,900	—	XXV. Emoluments	2,543,974	05	179,133	90	2,364,840	15	—	—		
530,349	55	353,500	—	XXVI. Impôt des successions et donations	654,830	06	77,686	07	577,143	99	—	—		
87,468	25	71,000	—	XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	113,000	50	28,060	85	84,939	65	—	—		
1,052,688	53	1,040,000	—	XXVIII. Patentés d'auberge et permis de vente des spiritueux	1,221,888	90	168,819	67	1,053,069	23	—	—		
930,689	55	900,000	—	XXIX. Part de la recette de l'alcool	1,122,736	60	112,273	65	1,010,462	95	—	—		
243,927	20	260,165	—	XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale Suisse	272,173	85	—	—	272,173	85	—	—		
365,866	70	318,825	—	XXXI. Taxe militaire	856,942	25	492,487	10	364,455	15	—	—		
9,077,524	34	8,677,955	—	XXXII. Impôts directs	10,097,130	85	649,738	22	9,447,392	63	—	—		
342,144	66	—	XXXIII. Imprévu	718	25	150,000	—	—	—	149,281	75	—	—	
21,427,633	31	19,198,420	—	Recettes	52,054,464	28	—	—	21,788,920	76	—	—		
21,481,301	74	21,852,184	—	Dépenses	—	—	52,556,409	91	—	—	22,290,866	39	—	—
53,668	43	2,653,764	—	Excédent des recettes	501,945	63	—	—	501,945	63	—	—	—	—
21,481,301	74	21,852,184	—	Excédent des dépenses	52,556,409	91	52,556,409	91	22,290,866	39	22,290,866	39	—	—

*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes		Dépenses nettes					
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.				
				Administration Courante.															
Comptes spéciaux.																			
I. Administration générale.																			
A. Grand Conseil.																			
119,459	05	100,000	—	1. Indemnités de séance et de voyage, frais des commissions I, 1				—	—	115,776	55	—	—	115,776	55				
119,459	05	100,000	—					—	—	115,776	55	—	—	115,776	55				
B. Conseil-exécutif.																			
71,500	—	72,500	—	1. Traitements des membres du Conseil- exécutif I, 4				—	—	72,359	15	—	—	72,359	15				
71,500	—	72,500	—					—	—	72,359	15	—	—	72,359	15				
C. Crédit du Conseil-exécutif.																			
9,727	21	} 15,000	—	1. Frais du Conseil-exécutif, bibliothèque I, 8				188	40	9,202	88	—	—	9,014	48				
2,400	—		—	2. Subventions en faveur d'œuvres d'utilité publique I, 9				—	—	2,171	80	—	—	2,171	80				
7,457	20		—	3. Subventions en faveur des arts et des sciences I, 10				—	—	3,800	—	—	—	3,800	—				
3,500	—		—	4. Secours I, 12				—	—	—	—	—	—	—	—				
23,084	41	15,000	—					188	40	15,174	68	—	—	14,986	28				
D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.																			
2,460	—	3,000	—	1. Députation au Conseil des Etats . I, 12				—	—	2,580	—	—	—	2,580	—				
665	10	1,000	—	2. Commissaires I, 13				481	35	1,781	20	—	—	1,299	85				
3,125	10	4,000	—					481	35	4,361	20	—	—	3,879	85				
E. Chancellerie d'Etat.																			
22,800	—	22,800	—	1. Traitements des fonctionnaires I, 14				—	—	22,800	—	—	—	22,800	—				
30,400	—	31,240	—	2. Traitements des employés . . . I, 15				—	—	30,809	95	—	—	30,809	95				
7,468	15	7,500	—	3. Frais de bureau I, 18				—	—	8,629	45	—	—	8,629	45				
54,413	97	40,000	—	4. Frais d'impression I, 27				15,754	96	55,494	05	—	—	39,739	09				
8,034	45	8,000	—	5. Service de l'hôtel de ville . . . I, 30				2,402	—	10,435	80	—	—	8,033	80				
24,430	—	24,430	—	6. Loyers I, 30				—	—	24,430	—	—	—	24,430	—				
147,546	57	133,970	—					18,156	96	152,599	25	—	—	134,442	29				

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
I. Administration générale.													
F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois.													
10,000	—	10,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle . I, 31		10,000	—	—	—	10,000	—	—	—
23,879	—	23,000	—	2. Abonnements des aubergistes . . I, 31		24,024	—	—	—	24,024	—	—	—
5,445	—	6,000	—	3. Frais de rédaction du bulletin des séances I, 32		—	—	5,530	—	—	—	5,530	—
28,927	45	27,000	—	4. Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois . I, 34		—	—	23,209	45	—	—	23,209	45
493	45	—	—			34,024	—	28,739	45	5,284	55	—	—
G. Feuille officielle du Jura et ses annexes.													
5,000	—	5,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle . I, 35		5,000	—	—	—	5,000	—	—	—
7,596	—	7,500	—	2. Abonnements des aubergistes . . I, 35		7,572	—	—	—	7,572	—	—	—
7,968	85	7,000	—	3. Frais d'impression du compte rendu et du bulletin des lois I, 36		—	—	4,746	50	—	—	4,746	50
4,627	15	5,500	—			12,572	—	4,746	50	7,825	50	—	—
H. Revision du recueil des lois et décrets.													
599	10	2,000	—	1. Frais de revision et de rédaction I, 37		—	—	313	20	—	—	313	20
4,400	50	—	—	2. Frais d'impression I, 38		—	—	3,212	90	—	—	3,212	90
4,999	60	2,000	—			—	—	3,526	10	—	—	3,526	10
I. Préfets.													
127,692	85	128,750	—	1. Traitements des préfets I, 39		—	—	127,233	30	—	—	127,233	30
4,600	—	4,800	—	2. Secrétaire du préfet de Berne . . I, 41		—	—	4,800	—	—	—	4,800	—
5,186	55	3,000	—	3. Indemnités des vice-préfets . . . I, 42		—	—	1,653	40	—	—	1,653	40
19,293	50	19,600	—	4. Frais de bureau I, 44		—	—	19,127	70	—	—	19,127	70
19,860	—	20,220	—	5. Loyers I, 47		—	—	20,020	—	—	—	20,020	—
176,632	90	176,370	—			—	—	172,834	40	—	—	172,834	40
K. Secrétaires de préfecture.													
127,470	40	125,900	—	1. Traitements des secrétaires de préfecture I, 48		—	—	123,554	10	—	—	123,554	10
294	55	2,000	—	2. Indemnités des remplaçants . . I, 50		—	—	1,711	35	—	—	1,711	35
224,327	05	234,700	—	3. Traitements des employés . . . I, 52		—	—	229,215	90	—	—	229,215	90
15,966	35	16,200	—	4. Frais de bureau I, 55		—	—	16,930	55	—	—	16,930	55
15,770	—	15,820	—	5. Loyers I, 58		—	—	15,645	—	—	—	15,645	—
383,828	35	394,620	—			—	—	387,056	90	—	—	387,056	90

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
I. Administration générale.													
119,459	05	100,000	—	A. Grand Conseil		—	—	115,776	55	—	—	115,776	55
71,500	—	72,500	—	B. Conseil-exécutif		—	—	72,359	15	—	—	72,359	15
23,084	41	15,000	—	C. Crédit du Conseil-exécutif		188	40	15,174	68	—	—	14,986	28
3,125	10	4,000	—	D. Députation au Conseil des Etats et commissaires		481	35	4,361	20	—	—	3,879	85
147,546	57	133,970	—	E. Chancellerie d'Etat		18,156	96	152,599	25	—	—	134,442	29
493	45	—	—	F. Feuille officielle allemande et ses annexes		34,024	—	28,739	45	5,284	55	—	—
4,627	15	5,500	—	G. Feuille officielle du Jura et ses annexes		12,572	—	4,746	50	7,825	50	—	—
4,999	60	2,000	—	H. Revision du recueil des lois et décrets		—	—	3,526	10	—	—	3,526	10
176,632	90	176,370	—	J. Préfets		—	—	172,834	40	—	—	172,834	40
383,828	35	394,620	—	K. Secrétaire de préfecture		—	—	387,056	90	—	—	387,056	90
926,042	28	892,960	—	Les dépenses sont inférieures au budget de	fr. 1,208.53	65,422	71	957,174	18	—	—	891,751	47
II. Administration judiciaire.													
A. Cour suprême.													
124,250	—	135,500	—	1. Traitements des juges	I, 60	—	—	134,751	40	—	—	134,751	40
1,749	90	1,600	—	2. Indemnités des juges suppléants	I, 61	—	—	2,872	—	—	—	2,872	—
125,999	90	137,100	—			—	—	137,623	40	—	—	137,623	40
B. Greffe de la Cour.													
21,153	95	27,375	—	1. Traitements des fonctionnaires	I, 62	—	—	27,199	05	—	—	27,199	05
41,192	70	37,400	—	2. Traitements des employés	I, 63	—	—	36,833	25	—	—	36,833	25
5,808	40	4,500	—	3. Frais de bureau	I, 65	—	—	4,424	60	—	—	4,424	60
4,447	85	5,800	—	4. Service du Palais de justice	I, 69	—	—	4,776	—	—	—	4,776	—
5,345	—	7,950	—	5. Loyers	I, 71	—	—	7,950	—	—	—	7,950	—
1,502	15	1,300	—	6. Bibliothèque	I, 72	—	—	1,246	95	—	—	1,246	95
79,450	05	84,325	—			—	—	82,429	85	—	—	82,429	85

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
II. Administration judiciaire.															
C. Tribunaux de district.															
151,644	—	153,100	—	1. Traitements des présidents des tribunaux I, 73		—		148,085	80	—		148,085	80		
6,628	45	9,000	—	2. Indemnités des vice-présidents . . . I, 83		—		9,953	70	—		9,953	70		
54,424	50	57,000	—	3. Indemnités des juges et juges suppléants I, 80		—		56,288	50	—		56,288	50		
26,668	89	26,300	—	4. Frais de bureau I, 82		—		26,831	05	—		26,831	05		
32,410	—	31,040	—	5. Loyers I, 84		—		30,865	—	—		30,865	—		
309	55	1,500	—	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires I, 85		—		622	70	—		622	70		
272,085	39	277,940	—			—		272,646	75	—		272,646	75		
D. Greffes des tribunaux de district.															
116,569	35	117,950	—	1. Traitements des greffiers des tribunaux I, 86	2,800	—		119,540	85	—		116,740	85		
2,002	60	2,000	—	2. Indemnités des remplaçants . . . I, 88	—	—		787	05	—		787	05		
125,965	65	128,160	—	3. Traitements des employés . . . I, 90	—	—		129,027	45	—		129,027	45		
12,358	15	13,000	—	4. Frais de bureau I, 92	—	—		13,116	30	—		13,116	30		
9,385	—	9,485	—	5. Loyers I, 94	—	—		9,485	—	—		9,485	—		
266,280	75	270,595	—		—	—		2,800	271,956	65	—	269,156	65		
E. Ministère public.															
32,589	20	35,950	—	1. Traitements des fonctionnaires . . I, 95	—	—		35,672	10	—		35,672	10		
4,000	—	4,000	—	2. Traitement de l'employé du procureur général I, 96	—	—		4,000	—	—		4,000	—		
731	32	800	—	3. Frais de bureau du procureur général I, 97	—	—		742	74	—		742	74		
6,083	46	7,000	—	4. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur suppléant I, 98	—	—		5,557	25	—		5,557	25		
325	—	325	—	5. Loyer I, 99	—	—		325	—	—		325	—		
43,728	98	48,075	—		—	—		—	46,297	09	—	46,297	09		
F. Cours d'assises.															
17,622	50	20,000	—	1. Indemnités des jurés I, 100	17	—		13,454	50	—		13,437	50		
4,719	30	9,500	—	2. Frais de voyage et d'entretien de la Cour d'assises I, 101	—	—		5,206	30	—		5,206	30		
2,713	70	2,000	—	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers . . . I, 103	—	—		1,012	75	—		1,012	75		
5,360	35	4,500	—	4. Frais de bureau I, 105	—	—		6,667	83	—		6,667	83		
11,810	—	11,810	—	5. Loyers I, 107	—	—		12,010	—	—		12,010	—		
42,225	85	47,810	—		—	—		17	38,351	38	—	38,334	38		

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

COMpte DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
II. Administration judiciaire.															
G. Offices des poursuites et des faillites.															
1,310	90	1,300		1. Frais de bureau et de voyage de l'autorité de surveillance .	I, 108			—	—	1,240	15	—	—	1,240	15
109,434	75	116,500		2. Traitements des fonctionnaires	I, 109			—	—	111,724	10	—	—	111,724	10
3,317	95	2,500		3. Indemnités des remplaçants .	I, 110			—	—	3,231	95	—	—	3,231	95
117,935	85	116,000		4. Traitements des agents de pour- suites	I, 120			—	—	123,270		—	—	123,270	
131,215	15	136,000		5. Traitements des employés . .	I, 122			—	—	133,753	40	—	—	133,753	40
13,396	40	13,350		6. Frais de bureau	I, 124			—	—	13,299	35	—	—	13,299	35
7,001	50	6,500		7. Registres et formulaires . .	I, 126			—	—	6,518	40	—	—	6,518	40
17,450		18,830		8. Loyers	I, 127			—	—	19,296	60	—	—	19,296	60
1,284	25	1,500		9. Frais prévus à l'art. 11 de la loi sur les conséquences civiques de la faillite	I, 128			—	—	1,161	35	—	—	1,161	35
402,346	75	412,480						—	—	413,495	30	—	—	413,495	30
H. Conseils de prud'hommes.															
5,343	50	6,000		1. Frais, part de l'Etat	I, 130			—	—	5,242	35	—	—	5,242	35
5,343	50	6,000						—	—	5,242	35	—	—	5,242	35
J. Tribunal administratif.															
—		14,000		1. Traitements des fonctionnaires.	I, 131			—	—	13,500		—	—	13,500	
—		5,000		2. Traitement de l'employé . . .	I, 132			—	—	—		—	—	—	
—		8,000		3. Indemnités des membres . . .	I, 133			—	—	1,323	90	—	—	1,323	90
—		3,000		4. Frais de bureau	I, 136			—	—	5,429	25	—	—	5,429	25
—		30,000						—	—	20,253	15	—	—	20,253	15
K. Nouveau Palais de justice, ameublement.															
63,557	64	—		1. Frais d'ameublement en 1910 .	I, 137			—	—	7,382	75	—	—	7,382	75
63,557	64	—						—	—	7,382	75	—	—	7,382	75
125,999	90	137,100		A. Cour suprême				—	—	137,623	40	—	—	137,623	40
79,450	05	84,325		B. Greffe de la Cour				—	—	82,429	85	—	—	82,429	85
272,085	39	277,940		C. Tribunaux de district				—	—	272,646	75	—	—	272,646	75
266,280	75	270,595		D. Greffes des tribunaux de district . . .				2,800		271,956	65	—	—	269,156	65
43,728	98	48,075		E. Ministère public				—	—	46,297	09	—	—	46,297	09
42,225	85	47,810		F. Cours d'assises				17		38,351	38	—	—	38,334	38
402,346	75	412,480		G. Offices des poursuites et des faillites .				—	—	413,495	30	—	—	413,495	30
5,343	50	6,000		H. Conseils de prud'hommes				—	—	5,242	35	—	—	5,242	35
—		30,000		J. Tribunal administratif				—	—	20,253	75	—	—	20,253	75
63,557	64	—		K. Nouveau Palais de justice, ameublement .				—	—	7,382	15	—	—	7,382	15
1,301,018	81	1,314,325		Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 21,463.33				2,817		1,295,678	67	—	—	1,292,861	67

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMpte DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes					
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.				
				Administration Courante.															
III. a Justice.																			
A. Frais d'administration de la Direction de la justice.																			
5,500	—	5,500	—	1. Traitement du secrétaire . . . I, 138				—	—	5,500	—	—	—	5,500	—				
5,980	70	6,200	—	2. Traitements des employés . . . I, 139				—	—	6,386	30	—	—	6,386	30				
5,566	80	3,800	—	3. Frais de bureau I, 142				—	—	7,653	—	—	—	7,653	—				
1,495	20	1,500	—	4. Frais de justice I, 143				—	—	2,167	40	—	—	2,167	40				
1,635	—	1,635	—	5. Loyers I, 144				—	—	1,635	—	—	—	1,635	—				
20,177	70	18,635	—					—	—	23,341	70	—	—	23,341	70				
B. Commission de législation et de revision des lois.																			
2,997	80	3,000	—	1. Frais de revision, de rédaction et d'impression I, 145				—	—	2,968	05	—	—	2,968	05				
2,997	80	3,000	—					—	—	2,968	05	—	—	2,968	05				
C. Inspectorat.																			
5,500	—	5,500	—	1. Traitement de l'inspecteur . . I, 147				—	—	4,499	95	—	—	4,499	95				
819	30	1,800	—	2. Frais de bureau et de voyage I, 148				75	—	1,797	60	—	—	1,722	60				
6,319	30	7,300	—					75	—	6,297	55	—	—	6,222	55				
D. Apprentissages.																			
—	—	4,000	—	1. Enseignement : : : : : I, 149				—	—	872	80	—	—	872	80				
—	—	4,000	—					—	—	872	80	—	—	872	80				
A. Frais d'administration de la Direction de la justice																			
20,177	70	18,635	—					—	—	23,341	70	—	—	23,341	70				
2,997	80	3,000	—	B. Commission de législation et revision d. lois				—	—	2,968	05	—	—	2,968	05				
6,319	30	7,300	—	C. Inspectorat				75	—	6,297	55	—	—	6,222	55				
—	—	4,000	—	D. Apprentissages				—	—	872	80	—	—	872	80				
29,494	80	32,935	—	Les dépenses excèdent le budget de fr. 470.10				75	—	33,480	10	—	—	33,405	10				

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
III. b Police.													
A. Frais d'administration de la Direction de la police.													
16,437	50	16,625	—	1. Traitements des fonctionnaires	I, 154	—	—	15,773	—	—	—	15,773	—
29,400	—	29,400	—	2. Traitements des employés	I, 155	—	—	29,655	75	—	—	29,655	75
7,621	44	7,600	—	3. Frais de bureau	I, 160	323	60	7,958	16	—	—	7,634	56
3,525	—	3,525	—	4. Loyers	I, 160	—	—	3,525	—	—	—	3,525	—
56,983	94	57,150	—			323	60	56,911	91	—	—	56,588	31
B. Passeports, arrestations et transports.													
1,230	80	1,300	—	1. Police des passeports et des étrangers	I, 161	—	—	1,151	35	—	—	1,151	35
10,901	10	11,000	—	2. Frais d'arrestations	I, 162	—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
24,077	44	23,000	—	3. Frais de conduites	I, 343	3,893	15	25,130	96	—	—	21,237	81
36,209	34	35,300	—			3,893	15	37,282	31	—	—	33,389	16
C. Corps de police.													
10,000	—	10,250	—	1. Traitements des fonctionnaires	I, 176	—	—	10,250	—	—	—	10,250	—
751,797	10	757,700	—	2. Solde des gendarmes	I, 187	3,472	05	756,519	45	—	—	753,047	40
14,431	95	55,800	—	3. Habillement	I, 188	—	—	50,737	75	—	—	50,737	75
2,000	83	2,000	—	4. Equipement et armement	I, 190	—	30	2,030	30	—	—	2,000	30
1,004	95	1,000	—	5. Service anthropométrique	I, 191	—	—	1,003	80	—	—	1,003	80
3,009	70	3,000	—	6. Frais de bureau	I, 194	—	—	3,000	75	—	—	3,000	75
79,710	05	81,870	—	7. Loyers	I, 204	—	215	82,410	30	—	—	82,195	30
13,402	40	13,400	—	8. Indemnités de logement et de mobilier	I, 205	—	—	14,058	45	—	—	14,058	45
4,004	25	4,000	—	9. Soins médicaux	I, 347	—	—	6,805	45	—	—	6,805	45
4,241	19	4,000	—	10. Frais divers d'administration	I, 213	—	—	4,291	12	—	—	4,291	12
8,003	05	8,000	—	11. Indemnités de voyage et cours d'instruction	I, 218	—	—	7,997	30	—	—	7,997	30
20,000	—	20,000	—	12. Quote-part du produit des amendes	I, 219	—	20,000	—	—	20,000	—	—	—
871,605	47	921,020	—			23,717	05	939,104	67	—	—	915,387	62

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.																
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes				
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.			
Administration Courante.																
III. b Police.																
E. Etablissements pénitentiaires.																
3. Pénitencier de Witzwil.																
25,238	85	20,700	—	a. Administration	1,319	50	28,888	89	—	—	27,569	39				
1,742	37	1,920	—	b. Enseignement et culte	80	—	2,368	36	—	—	2,288	36				
70,029	17	66,000	—	c. Nourriture	4,947	80	87,285	22	—	—	82,337	42				
36,401	01	38,300	—	d. Entretien	7,000	90	48,467	65	—	—	41,466	75				
10,808	05	12,380	—	e. Loyer	1,517	—	12,380	—	—	—	10,863	—				
26,657	17	11,000	—	f. Industrie	96,815	85	48,654	60	48,161	25	—	—				
132,445	77	118,300	—	g. Agriculture	324,988	94	228,372	56	96,616	38	—	—				
14,883	49	10,000	—	Frais d'exploitation	436,669	99	456,417	28	—	—	19,747	29				
289	35	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	25,358	90	36,884	90	—	—	11,526	—				
16,356	—	12,000	—	i. Pensions	14,955	25	—	—	14,955	25	—	—				
35,317	36	50,000	—	k. Constructions nouvelles	4,024	80	49,265	67	—	—	45,240	87				
45,632	78	—	(Réserve pour la construction d'une voie ferrée de raccordement.)	I, 249	481,008	94	542,567	85	—	—	61,558	91				
50,000	—	48,000	—													
4. Maison disciplinaire de Trachselwald.																
7,055	95	6,850	—	a. Administration	—	—	7,475	56	—	—	7,475	56				
770	07	720	—	b. Enseignement et culte	—	—	1,023	77	—	—	1,023	77				
9,682	02	9,630	—	c. Nourriture	742	—	11,224	89	—	—	10,482	89				
5,955	35	5,400	—	d. Entretien	171	40	6,805	50	—	—	6,634	10				
1,100	—	1,100	—	e. Loyer	—	—	1,100	—	—	—	1,100	—				
1,601	45	500	—	f. Industrie	3,517	85	932	95	2,584	90	—	—				
1,252	35	1,800	—	g. Agriculture	11,538	75	12,623	30	—	—	1,084	55				
21,709	59	21,400	—	Frais d'exploitation	15,970	—	41,185	97	—	—	25,215	97				
897	80	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,780	95	3,087	10	—	—	306	15				
4,362	70	3,800	—	i. Pensions	6,363	—	65	20	6,297	80	—	—				
18,244	69	17,600	—	I, 250	25,113	95	44,338	27	—	—	19,224	32				
8,852	29	9,150	—	5. Maison de travail d'Hindelbank.												
640	77	700	—	a. Administration	27	90	8,607	14	—	—	8,579	24				
17,395	42	16,650	—	b. Enseignement et culte	22	—	649	94	—	—	627	94				
8,076	10	9,900	—	c. Nourriture	62	—	16,395	69	—	—	16,333	69				
5,100	—	5,100	—	d. Entretien	1,520	05	11,208	90	—	—	9,688	85				
8,829	40	9,200	—	e. Loyer	—	—	5,100	—	—	—	5,100	—				
1,709	65	2,000	—	f. Industrie	8,274	70	1,780	87	6,493	83	—	—				
				g. Agriculture	13,361	25	11,318	18	2,043	07	—	—				
29,525	53	30,300	—	Frais d'exploitation	23,267	90	55,060	72	—	—	31,792	82				
611	30	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	3,389	—	1,099	90	2,289	10	—	—				
4,703	35	4,600	—	i. Pensions	3,880	85	—	—	3,880	85	—	—				
5,100	—	4,200	—	k. Prélèvement sur le produit de l'alcool	4,200	—	—	—	4,200	—	—	—				
20,333	48	21,500	—	I, 250	34,737	75	56,160	62	—	—	21,422	87				

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	et.	fr.	et.			fr.	et.	fr.	et.	fr.	et.	fr.	et.
Administration Courante.													
III. b Police.													
E. Etablissements pénitentiaires.													
80,841	20	70,000	—	1. Pénitencier de Thorberg		249,153	36	314,651	10	—	—	65,497	74
24,589	41	29,000	—	2. Pénitencier de St-Jean et maison de travail d'Anet		239,968	80	268,483	76	—	—	28,514	96
50,000	—	48,000	—	3. Pénitencier de Witzwil		481,008	94	542,567	85	—	—	61,558	91
18,244	69	17,600	—	4. Maison disciplinaire de Trachselwald		25,113	95	44,338	27	—	—	19,224	32
20,333	48	21,500	—	5. Maison de travail d'Hindelbank		34,737	75	56,160	62	—	—	21,422	87
194,008	78	186,100	—			1,029,982	80	1,226,201	60	—	—	196,218	80
F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
8,866	20	10,300	—	1. Prélèvement sur le produit de l'alcool I, 251		—	—	9,939	85	—	—	9,939	85
8,866	20	10,300	—	2. Subvention au refuge Arbeiterheim et à la société de patronage des détenus libérés I, 251		9,939	85	—	—	9,939	85	—	—
—	—	—	—			9,939	85	9,939	85	—	—	—	—
G. Frais de justice et de police.													
115,433	17	110,000	—	1. Frais de police criminelle . . . I, 283		1,687	05	116,310	54	—	—	114,623	49
113,765	15	110,000	—	2. Emoluments et restitutions de frais I, 300		333,501	22	210,605	66	122,895	56	—	—
300	—	300	—	3. Emoluments des huissiers et des gendarmes I, 301		—	—	300	—	—	—	300	—
1,216	35	1,000	—	4. Emoluments de la Cour suprême en affaires de justice . . . I, 304		1,941	20	774	15	1,167	05	—	—
23,049	75	21,500	—	5. Frais de police I, 331		2,849	55	23,026	—	—	—	20,176	45
800	—	800	—	6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger . I, 336		—	—	800	—	—	—	800	—
—	—	—	—	7. Grèves, frais extraordinaires de police I, 336		671	60	812	65	—	—	141	05
—	—	—	—	8. Chambres de conciliation . . . I, 337		—	—	1,409	87	—	—	1,409	87
24,601	42	21,600	—			340,650	62	354,038	87	—	—	13,388	25
H. Etat civil.													
80,296	20	80,300	—	1. Traitements des officiers de l'état civil I, 338		—	—	80,296	40	—	—	80,296	40
1,836	70	2,000	—	2. Frais d'inspections et frais divers I, 340		—	—	1,686	65	—	—	1,686	65
82,132	90	82,300	—			—	—	81,983	05	—	—	81,983	05

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	et.	fr.	et.					fr.	et.	fr.	et.	fr.	et.	fr.	et.
Administration Courante.															
III. ^b Police.															
56,983	94	57,150	—	A. Frais d'administration de la Direction		323	60	56,911	91	—	—	56,588	31		
36,209	34	35,300	—	B. Passeports, arrestations et transports		3,893	15	37,282	31	—	—	33,389	16		
871,605	47	921,020	—	C. Corps de police		23,717	05	939,104	67	—	—	915,387	62		
156,026	97	158,875	—	D. Prisons		730	—	157,575	24	—	—	156,845	24		
194,008	78	186,100	—	E. Etablissements pénitentiaires		1,029,982	80	1,226,201	60	—	—	196,218	80		
—	—	—	—	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme		9,939	85	9,939	85	—	—	—	—		
24,601	42	21,600	—	G. Frais de justice et de police		340,650	62	354,038	87	—	—	13,388	25		
82,132	90	82,300	—	H. Etat civil		—	—	81,983	05	—	—	81,983	05		
1,421,568	82	1,462,345	—	Les dépenses sont inférieures au budget de		fr. 8,544. 57		1,409,237	07	2,863,037	50	—	—	1,453,800	43
IV. Affaires militaires.															
A. Frais d'administration de la Direction.															
4,375	—	4,375	—	1. Traitement du secrétaire	II, 1	—	—	4,375	—	—	—	4,375	—		
20,000	—	20,200	—	2. Traitements des employés	II, 2	—	—	20,078	—	—	—	20,078	—		
5,997	11	6,000	—	3. Frais de bureau	II, 6	28	60	6,026	81	—	—	5,998	21		
3,000	—	3,000	—	4. Loyers	II, 6	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—		
1,858	20	3,000	—	5. Mobilisation, frais de préparatifs	II, 7	—	—	2,974	95	—	—	2,974	95		
35,230	31	36,575	—			28	60	36,454	76	—	—	36,426	16		
B. Commissariat des guerres.															
3,750	—	3,750	—	1. Traitement du commissaire des guerres	II, 8	1,875	—	5,625	—	—	—	3,750	—		
4,200	—	4,200	—	2. Traitement de son adjoint	II, 9	—	—	4,200	—	—	—	4,200	—		
18,800	—	18,800	—	3. Traitements des employés	II, 10	—	—	18,444	45	—	—	18,444	45		
4,497	69	4,500	—	4. Frais de bureau	II, 13	329	35	4,722	85	—	—	4,393	50		
3,300	—	3,300	—	5. Loyers	II, 14	—	—	3,300	—	—	—	3,300	—		
1,281	45	1,500	—	6. Frais d'équipement et d'organisation	II, 15	—	—	1,321	70	—	—	1,321	70		
11,943	05	12,642	—	7. Part de la confection des effets militaires dans les frais d'administration	II, 16	11,803	20	—	—	11,803	20	—	—	23,606	45
23,886	09	23,408	—			14,007	55	37,614	—	—	—	23,606	45		

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
IV. Affaires militaires.													
C. Administration de l'arsenal.													
5,500	—	5,500	—	1. Traitement de l'intendant		—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
22,285	67	22,280	—	2. Traitements des employés		—	—	22,258	06	—	—	22,258	06
2,287	82	3,000	—	3. Frais de bureau		1,462	50	3,681	12	—	—	2,218	62
1,302	80	1,300	—	4. Frais divers d'administration		128	90	1,159	05	—	—	1,030	15
—	—	100	—	5. Collection de modèles		—	—	79	25	—	—	79	25
2,700	—	2,700	—	6. Loyers		—	—	2,700	—	—	—	2,700	—
17,038	14	17,440	—	7. Part des ateliers de l'arsenal dans les frais d'administration		16,893	04	—	—	16,893	04	—	—
17,038	15	17,440	—			II, 17		18,484	44	35,377	48	—	—
												16,893	04
D. Ateliers de l'arsenal.													
99,469	46	99,000	—	1. Salaires		—	—	100,942	88	—	—	100,942	88
18,300	44	21,000	—	2. Outils et matériel de fabrication		408	85	19,358	15	—	—	18,949	30
1,372	40	1,380	—	3. Assurance des ouvriers contre les accidents		—	—	1,272	70	—	—	1,272	70
1,460	—	1,150	—	4. Intérêts du fonds de roulement		—	—	1,560	—	—	—	1,560	—
4,350	—	4,350	—	5. Loyers		—	—	4,350	—	—	—	4,350	—
141,585	12	144,320	—	6. Produit des ateliers		145,452	55	699	40	144,753	15	—	—
17,038	14	17,440	—	7. Frais d'administration		—	—	16,893	04	—	—	16,893	04
1,572	15	—	—	8. Inventaire, modification		—	—	657	15	—	—	657	15
1,166	83	—	—			II, 18		145,861	40	145,733	32	128	08
E. Dépôt de Tavannes.													
3,592	90	3,650	—	1. Surveillance et frais divers	II, 19	—	—	3,724	40	—	—	3,724	40
3,131	25	3,070	—	2. Loyers	II, 20	5,130	80	8,130	—	—	—	2,999	20
6,724	15	6,720	—			5,130	80	11,854	40	—	—	6,723	60

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
IV. Affaires militaires.															
F. Administration des casernes.															
3,625	—	3,750	—	1. Traitement de l'intendant des casernes	II, 21	—	—	3,750	—	—	—	—	—	3,750	—
2,400	—	2,400	—	2. Traitements des employés . . .	II, 22	—	—	2,400	—	—	—	—	—	2,400	—
18,116	05	18,350	—	3. Entretien	II, 380	32,279	60	50,499	35	—	—	—	—	18,219	75
2,958	80	3,000	—	4. Achat de literie	II, 33	—	—	2,937	35	—	—	—	—	2,937	35
81,450	—	81,500	—	5. Loyers	II, 34	8,772	80	90,000	—	—	—	—	—	81,227	20
84,750	—	83,500	—	6. Indemnité de la Confédération .	II, 35	83,500	—	—	—	83,500	—	—	—	—	—
23,799	85	25,500	—			124,552	40	149,586	70	—	—	—	—	25,034	30
G. Administration des arrondissements.															
1. Traitements des commandants d'arrondissement :															
22,325	25	21,800	—	a. Traitements	II, 36	—	—	22,400	—	—	—	—	—	22,400	—
5,588	35	7,000	—	b. Vacations	II, 37	—	—	6,049	80	—	—	—	—	6,049	80
14,676	98	15,900	—	2. Frais de bureau de ces commandants	II, 41	6	—	15,594	73	—	—	—	—	15,588	73
47,050	40	48,000	—	3. Traitements des chefs de section	II, 102	3,870	—	51,868	45	—	—	—	—	47,998	45
4,404	40	4,800	—	4. Recrutement	II, 44	—	—	4,787	72	—	—	—	—	4,787	72
94,045	38	97,500	—			3,876	—	100,700	70	—	—	—	—	96,824	70
H. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.															
1. Achats, salaires des ouvriers . .															
791,081	99	500,000	—	II, 59	135,916	77	958,098	10	—	—	—	—	—	822,181	33
736	—	880	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	II, 60	—	—	698	20	—	—	—	—	698	20
12,854	89	14,000	—	3. Intérêts du fonds de roulement .	II, 60	17,551	20	30,829	60	—	—	—	—	13,278	40
5,250	—	5,250	—	4. Loyer	II, 60	—	—	5,250	—	—	—	—	—	5,250	—
830,440	08	532,772	—	5. Produit	II, 62	861,987	64	181	65	861,805	99	—	—	—	—
11,943	05	12,642	—	6. Frais d'administration	II, 63	—	—	11,803	20	—	—	—	—	11,803	20
8,574	15	—	—			1,015,455	61	1,006,860	75	8,594	86	—	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

COMpte DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
IV. Affaires militaires.															
J. Conservation et entretien du matériel de guerre.															
11,683	17	26,000	—	1. Commissariat des guerres :											
8,905	11	9,000	—	a. Habillement et équipement . . . II, 74	136,352	—	147,704	27	—	—	11,352	27			
31,417	07	31,500	—	b. Vente d'effets d'habillement et d'équipement II, 77	23,364	15	14,009	70	9,354	45	—	—			
26,000	20	27,000	—	2. Arsenal :											
188	85	1,500	—	a. Armement personnel II, 79	24,867	75	56,859	70	—	—	31,491	95			
1,440	85	1,000	—	b. Equipment des corps II, 82	17,003	19	43,974	50	—	—	26,971	31			
5,927	71	8,000	—	c. Munitions II, 83	588	45	1,679	—	—	—	1,090	55			
765	20	1,000	—	d. Vente de matériel de guerre . . . II, 84	10,689	35	9,727	90	961	45	—	—			
17,730	—	20,130	—	3. Transports II, 89	5'8	—	8,075	08	—	—	7,477	08			
				4. Assurance contre le feu II, 91	—	—	769	05	—	—	769	05			
				5. Loyers II, 91	11,400	—	29,130	—	—	—	17,730	—			
83,366	24	105,130	—		224,862	89	311,429	20	—	—	86,566	31			
K. Vente de matériel de guerre cantonal.															
858	—	500	—	1. Vente d'anciens effets d'habillement et d'équipement II, 92	1,183	—	—	—	1,183	—	—	—			
2,741	05	1,000	—	2. Vente d'ancien matériel de guerre . . . II, 92	1,717	34	—	—	1,717	34	—	—			
3,599	05	1,500	—		2,900	34	—	—	2,900	34	—	—			
L. Dépenses militaires diverses.															
24,190	35	30,000	—	1. Sociétés de tir II, 93	46	80	27,796	90	—	—	27,750	10			
—	—	1,000	—	2. Subvention aux corps de cadets . . . II, 95	—	—	146	—	—	—	146	—			
1,175	37	10,000	—	3. Secours aux familles de militaires . . . II, 98	7,603	20	10,195	79	—	—	2,592	59			
—	—	5,000	—	4. Fête fédérale de tir à Berne, subside II, 103	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—			
—	—	—	—	5. Services auxiliaires II, 103	—	—	3,550	35	—	—	3,550	35			
25,365	72	46,000	—		7,650	—	46,689	04	—	—	39,039	04			

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
IV. Affaires militaires.															
35,230	31	36,575	—	A. Frais d'administration de la Direction				28	60	36,454	76	—	—	36,426	16
23,886	09	23,408	—	B. Commissariat des guerres				14,007	55	37,614	—	—	—	23,606	45
17,038	15	17,440	—	C. Administration de l'arsenal				18,484	44	35,377	48	—	—	16,893	04
1,166	83	—		D. Ateliers de l'arsenal				145,861	40	145,733	32	128	08	—	—
6,724	15	6,720	—	E. Dépôt de Tavannes				5,130	80	11,854	40	—	—	6,723	60
23,799	85	25,500	—	F. Administration des casernes				124,552	40	149,586	70	—	—	25,034	30
94,045	38	97,500	—	G. Administration des arrondissements				3,876	—	100,700	70	—	—	96,824	70
8,574	15	—		H. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes				1,015,455	61	1,006,860	75	8,594	86	—	—
83,366	24	105,130	—	J. Conservation et entretien du matériel de guerre				224,862	89	311,429	20	—	—	86,566	31
3,599	05	1,500	—	K. Vente de matériel de guerre cantonal				2,900	34	—	—	2,900	34	—	—
25,365	72	46,000	—	L. Dépenses militaires diverses				7,650	—	46,689	04	—	—	39,039	04
296,115	86	356,773	—	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 37,282.68				1,562,810	03	1,882,300	35	—	—	319,490	32
V. Cultes.															
A. Frais d'administration de la Direction.															
398	80	400	—	1. Frais de bureau	II,	104		—	—	549	50	—	—	549	50
4,000	—	4,000	—	2. Traitement du secrétaire	II,	105		—	—	4,250	—	—	—	4,250	—
4,398	80	4,400	—					—	—	4,799	50	—	—	4,799	50
B. Culte protestant.															
738,713	20	760,000	—	1. Traitements des pasteurs	II,	107		—	—	740,189	10	—	—	740,189	10
5,875	—	6,000	—	2. Suppléments de traitement	II,	110		—	—	5,670	—	—	—	5,670	—
18,679	85	20,000	—	3. Indemnités de logement	II,	112		—	—	19,364	10	—	—	19,364	10
48,676	15	49,400	—	4. Indemnités de chauffage	II,	114		116	—	48,728	65	—	—	48,612	65
25,635	—	31,000	—	5. Pensions de retraite	II,	115		400	—	28,328	—	—	—	27,928	—
6,225	—	6,225	—	6. Subventions à des ecclésiastiques externes	II,	116		—	—	6,225	—	—	—	6,225	—
580	—	580	—	7. Allocation en faveur du culte protestant de Soleure	II,	116		—	—	580	—	—	—	580	—
801	35	801	—	8. Contributions de communes aux traitements de pasteurs	II,	117		801	35	—	—	801	35	—	—
1,397	20	2,000	—	9. Commission des examens de théologie	II,	118		530	—	1,994	20	—	—	1,464	20
176,705	—	175,340	—	10. Loyers	II,	119		—	—	175,340	—	—	—	175,340	—
1,200	—	1,200	—	11. Contribution aux frais de culte des sourds-muets	II,	119		—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
—	—	17,500	—	12. Tavannes, rachat de l'indemnité de logement	II,	120		—	—	17,500	—	—	—	17,500	—
1,500	—	—	—	(Habkern, restauration de l'église, subside.)				—	—	—	—	—	—	—	—
1,024,385	05	1,068,444	—					1,847	35	1,045,119	05	—	—	1,043,271	70

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
V. Cultes.													
C. Culte catholique romain.													
163,772		168,000		1. Traitements du clergé II, 121		224		161,730		—		161,506	
1,000		1,600		2. Suppléments de traitement II, 122		—		1,075		—		1,075	
3,000		3,000		3. Indemnités de logement II, 123		—		3,000		—		3,000	
800		1,000		4. Indemnités de chauffage II, 124		—		800		—		800	
14,100		15,300		5. Pensions de retraite II, 125		127	75	13,500		—		13,372	25
1,865		1,865		6. Traitement de l'évêque II, 126		—		1,865		—		1,865	
116	25	200		7. Commission des examens de théologie II, 127		145		268	45	—		123	45
184,653	25	190,965				496	75	182,238	45	—		181,741	70
D. Culte catholique chrétien.													
16,029		17,000		1. Traitements des pasteurs II, 128		—		16,400		—		16,400	
2,242		2,500		2. Suppléments de traitement II, 129		—		2,500		—		2,500	
1,850		1,850		3. Indemnités de logement II, 130		—		1,850		—		1,850	
1,050		1,050		4. Indemnités de chauffage II, 131		—		1,050		—		1,050	
2,750		2,750		5. Traitement de l'évêque II, 132		—		2,750		—		2,750	
134	10	200		6. Commission des examens de théologie II, 133		20		173	30	—		153	30
24,055	10	25,350				20		24,723	30	—		24,703	30
A. Frais d'administration de la Direction .													
4,398	80	4,400		B. Culte protestant		—		4,799	50	—		4,799	50
1,024,385	05	1,068,444		C. Culte catholique romain		1,847	35	1,045,119	05	—		1,043,271	70
184,653	25	190,965		D. Culte catholique chrétien		496	75	182,238	45	—		181,741	70
24,055	10	25,350				20		24,723	30	—		24,703	30
1,237,492	20	1,289,159				2,364	10	1,256,880	30	—		1,254,516	20
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 34,642.80													
VI. Instruction publique.													
A. Frais d'administration de la Direction et du Synode.													
5,500		5,500		1. Traitement du secrétaire II, 134		—		5,500		—		5,500	
16,100		17,000		2. Traitements des employés II, 135		—		16,366	50	—		16,366	50
7,664	65	7,650		3. Frais de bureau II, 140		55		7,725	95	—		7,670	95
950		950		4. Loyers II, 141		—		950		—		950	
10,692	40	7,500		5. Vacations des commissions d'examen et des experts, frais de voyage II, 152		6,015		14,597	50	—		8,582	50
1,342	20	5,500		6. Frais du Synode II, 152		—		5,017	80	—		5,017	80
42,249	25	44,100				6,070		50,157	75	—		44,087	75

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
VI. Instruction publique.															
B. Université.															
321,726	65	324,310	—	1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université . II, 163		4,000	—	322,942	10	—	—	318,942	10		
—	—	—	—	2. Pensions de retraite II, 164		—	—	4,533	30	—	—	4,533	30		
32,800	—	44,700	—	3. Traitements des assistants . . . II, 299		—	—	43,411	60	—	—	43,411	60		
44,051	45	43,395	—	4. Traitements des employés . . . II, 177		389	40	45,185	70	—	—	44,796	30		
66,491	08	70,000	—	5 ^a Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.) II, 185		1,832	90	71,356	70	—	—	69,523	80		
85	50	—	—	5 ^b Université, mansardes, ameublement . II, 188		—	—	208	—	—	—	208	—		
2,144	65	—	—	(Clinique ophtalmologique, installations.)											
141,285	—	141,285	—	6. Loyers II, 189		—	—	141,285	—	—	—	141,285	—		
22,000	—	25,000	—	7. Bibliothèques II, 190		—	—	25,000	—	—	—	25,000	—		
				8. Matériel d'enseignement et établissements subsidiaires :											
13,310	65			1. Polyclinique II, 192		—	—	14,863	—	—	—	14,863	—		
7,161	15			2. Clinique chirurgicale . . . II, 194		—	—	3,959	76	—	—	3,959	76		
3,207	65			3. Clinique médicale . . . II, 197		—	—	1,894	65	—	—	1,894	65		
5,808	07			4. Cabinet d'anatomie . . . II, 200		—	—	5,580	22	—	—	5,580	22		
3,316	25			5. Cabinet de physiologie . . . II, 203		—	—	3,036	40	—	—	3,036	40		
2,232	80			6. Cabinet d'ophtalmologie . . . II, 206		—	—	2,227	20	—	—	2,227	20		
697	85			7. Institut d'otiatrie et de laryngologie II, 207		—	—	892	25	—	—	892	25		
3,433	33			8. Institut pathologique . . . II, 210		—	—	3,359	92	—	—	3,359	92		
3,388	65			9. Laboratoire de chimie médicale II, 212		—	—	3,489	45	—	—	3,489	45		
3,000	35			10. Institut d'hygiène et de bactériologie II, 215		81	80	3,339	—	—	—	3,257	20		
2,700	—			11. Institut Pasteur II, 216		5,000	—	7,700	—	—	—	2,700	—		
5,491	80			12. Laboratoire de chimie organique II, 219		—	—	3,818	60	—	—	3,818	60		
4,427	40			13. Laboratoire de chimie inorganique II, 223		—	—	5,039	40	—	—	5,039	40		
4,334	85			14. Cabinet de physique et Observatoire II, 225		—	—	4,336	50	—	—	4,336	50		
734	90			15. Collections minéralogiques . . . II, 227		—	—	983	42	—	—	983	42		
2,034	95			16. Collections zoologiques . . . II, 229		—	—	1,282	05	—	—	1,282	05		
3,984	20			17. Institut pharmaceutique . . . II, 232		—	—	4,838	15	—	—	4,838	15		
—	—			18. Institut pharmacologique		—	—	—	—	—	—	—	—		
1,424	50			19. Institut de dermatologie . . . II, 236		—	—	1,401	50	—	—	1,401	50		
797	—			20. Institut géographique . . . II, 237		—	—	763	10	—	—	763	10		
281	50			21. Institut psychologique . . . II, 239		—	—	304	40	—	—	304	40		
981	10			22. Collection d'objets d'art historiques . II, 240		—	—	812	50	—	—	812	50		
2,100	97			23. Cabinet d'anatomie II, 242		—	—	2,215	—	—	—	2,215	—		
—	—			24. Cabinet de physiologie		—	—	—	—	—	—	—	—		
1,696	15			25. Cabinet d'anatomie pathologique . II, 244		—	—	1,909	15	—	—	1,909	15		
2,719	35			26. Cabinet de zootechnie . . . II, 245		—	—	587	55	—	—	587	55		
644	55			27. Clinique chirurgicale . . . II, 246		—	—	891	65	—	—	891	65		
614	85			28. Clinique médicale II, 247		—	—	558	75	—	—	558	75		
884	60			29. Clinique ambulatoire II, 250		4,899	90	5,685	05	—	—	785	15		
2,184	25			30. Pharmacie II, 252		2,988	—	5,177	65	—	—	2,189	65		
1,189	10			31. Bibliothèque II, 253		—	—	1,189	25	—	—	1,189	25		
17,167	65			32. Emoluments des laboratoires . II, 254		14,461	45	—	—	14,461	45	—	—		
2,969	30			33. Bibliothèques des séminaires . II, 256		34	30	4,493	90	—	—	4,459	60		
1,000	—	—	—	(Etablissement pour la destruction de cadavres d'animaux à Berne, subvention.)											
702,168	75	717,940	—	A reporter		33,687	75	750,551	82	—	—	716,864	07		

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
VI. Instruction publique.															
B. Université.															
702,168	75	717,940	—	9. Jardin botanique : a. Entretien	Report II, 258	33,687	75	750,551	82	—	—	—	—	716,864	07
33,692	32	33,100	—	b. Loyer du jardin botanique	—	1,758	51	24,057	22	—	—	—	—	33,093	71
8,266	65	5,000	—	c. Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne	—	—	—	11,795	—	—	—	—	—	—	—
7,125	—	4,600	—	10. Hôpital vétérinaire	II, 259	42,918	20	34,212	55	8,705	65	—	—	—	—
2,500	—	2,500	—	11. Droits d'immatriculation et de laboratoire	II, 260	5,672	—	—	—	5,672	—	—	—	—	—
				12. Subvention de la municipalité de Berne pour la polyclinique . . .	II, 260	2,500	—	—	—	2,500	—	—	—	—	—
				13. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	155,000	—
140,000	—	140,000	—	a. Subvention aux cliniques . . .	II, 261	—	—	155,000	—	—	—	—	—	155,000	—
500	—	500	—	b. Contribution au traitement du chirurgien auxiliaire . . .	II, 261	—	—	500	—	—	—	—	—	500	—
3,000	—	3,000	—	c. Contribution aux frais de l'appareil sciographique . . .	II, 261	—	—	3,000	—	—	—	—	—	3,000	—
21,354	25	21,350	—	d. Amortissement des avances pour constructions .	II, 262	6,619	50	26,854	25	—	—	—	—	20,234	75
4,020	10	4,020	—	e. Indemnité pour l'entretien des bâtiments .	II, 262	—	—	4,020	10	—	—	—	—	4,020	10
	—	—	—	f. Contribution unique aux déficits d'exploitation jusqu'en 1909 .	II, 262	—	—	50,000	—	—	—	—	—	50,000	—
1,500	—	1,500	—	14. Hôpital Jenner, subside à la polyclinique	II, 263	—	—	1,500	—	—	—	—	—	1,500	—
	—	—	—	15. Clinique oto-laryngologique, installations et frais d'exploitation en 1909 et 1910 . . .	II, 263	—	—	19,127	25	—	—	—	—	19,127	25
10,000	—	—	(Caisse de secours pour les veuves et enfants de professeurs, subvention unique.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
898,343	77	909,310	—			94,155	96	1,080,618	19	—	—	—	—	986,462	23
C. Ecoles moyennes.															
56,472	50	55,300	—	1. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat	II, 265	—	—	57,050	—	—	—	—	—	57,050	—
248,408	25	261,534	—	2. Subventions de l'Etat aux gymnases et progymnases	II, 266	7,694	95	268,005	20	—	—	—	—	260,310	25
722,475	25	747,550	—	3. Subventions de l'Etat aux écoles secondaires	II, 276	9,014	25	769,994	85	—	—	—	—	760,980	60
8,086	65	11,600	—	4. Inspections	II, 278	—	—	10,538	60	—	—	—	—	10,538	60
56,460	—	60,175	—	5. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes	II, 284	—	—	67,438	35	—	—	—	—	67,438	35
14,012	90	15,700	—	6. Bourses	II, 286	2,790	35	17,512	50	—	—	—	—	14,722	15
2,500	—	2,500	—	7. Caisse pour les frais de remplacement des maîtres secondaires, subvention	II, 288	—	—	2,500	—	—	—	—	—	2,500	—
1,108,415	55	1,154,359	—			19,499	55	1,193,039	50	—	—	—	—	1,173,539	95

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration Courante.																
VI. Instruction publique.																
D. Ecoles primaires.																
1,702,074	60	1,932,615	—	1. Contribution aux traitements des maîtres	II, 292	86,613	55	2,027,261	—	—	—	—	1,940,647	45		
152,770	30	152,708	—	2. Secours extraordinaires à des communes pauvres	II, 297	49,831	—	202,489	20	—	—	—	152,658	20		
99,933	20	104,000	—	3. Pensions de retraite	II, 303	32,270	—	129,583	15	—	—	—	97,313	15		
23,866	65	32,000	—	4. Subventions à des écoles communales supérieures	II, 306	—	—	24,549	95	—	—	—	24,549	95		
15,000	80	15,000	—	5. Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques	II, 310	3,393	15	18,393	15	—	—	—	15,000	—		
40,000	—	40,000	—	6. Subventions pour la construction de maisons d'école	II, 311	—	—	40,000	—	—	—	—	40,000	—		
191,073	55	208,825	—	7. Ecoles de couture	II, 312	272	50	209,624	60	—	—	—	209,352	10		
3,981	45	4,000	—	8. Gymnastique	II, 315	—	—	3,265	—	—	—	—	3,265	—		
64,862	30	64,262	—	9. Inspecteurs d'écoles	II, 317	—	—	63,097	10	—	—	—	63,097	10		
4,226	70	4,000	—	10. Enseignement par sections de classe	II, 319	—	—	4,225	—	—	—	—	4,225	—		
4,410	—	4,500	—	11. Enseignement des travaux manuels	II, 321	—	—	4,097	50	—	—	—	4,097	50		
54,205	75	59,000	—	12. Fournitures scolaires gratuites	II, 323	—	—	55,374	55	—	—	—	55,374	55		
48,546	60	60,000	—	13. Ecoles complémentaires	II, 325	135	—	55,078	35	—	—	—	54,943	35		
11,803	55	13,000	—	14. Remplacement d'institutrices malades	II, 337	26,562	85	39,842	—	—	—	—	13,279	15		
258	30	2,000	—	15. Remplacement des maîtresses de couture malades	II, 344	3,073	55	4,609	80	—	—	—	1,586	25		
5,675	—	5,500	—	16. Subventions aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc. (Asile suisse des institutrices, subvention pour la construction.)	II, 346	—	—	5,400	—	—	—	—	5,400	—		
2,427,688	75	2,701,410	—			202,151	60	2,886,890	35	—	—	—	2,684,738	75		
E. Ecoles normales.																
1. Ecole normale allemande des instituteurs :																
A. Section inférieure à Hofwil.																
7,995	57	8,100	—	a. Administration	22	60	—	8,257	92	—	—	—	8,235	32		
32,325	11	31,780	—	b. Enseignement	10,975	45	—	44,213	47	—	—	—	33,238	02		
20,545	65	27,100	—	c. Nourriture	4,533	11	—	27,222	23	—	—	—	22,689	12		
16,753	72	17,000	—	d. Entretien	1,307	—	—	19,087	95	—	—	—	17,780	95		
12,445	—	14,920	—	e. Loyer	—	—	—	14,890	—	—	—	—	14,890	—		
280	80	100	—	f. Agriculture	839	40	—	651	90	—	187	50	—	—		
89,784	25	98,800	—	Frais d'exploitation	17,677	56	—	114,323	47	—	—	—	96,645	91		
673	65	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	68	90	—	1,459	40	—	—	—	1,390	50		
14,687	50	15,000	—	h. Pensions	15,850	—	—	—	—	—	15,850	—	—	—		
75,770	40	83,800	—		II	348	—	33,596	46	115,782	87	—	—	82,186	41	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration Courante.														
VI. Instruction publique.														
E. Ecoles normales.														
B. Section supérieure de Berne.														
a. Administration :														
1,437	40	500	—			II, 349		—	666	20	—	—	666	20
4,185	75	4,000	—			II, 351		648	4,704	75	—	—	4,056	75
1,500	—	1,500	—			II, 352		—	1,500	—	—	—	1,500	—
200	—	165	—			II, 353		—	219	70	—	—	219	70
175	60	250	—			II, 354		—	305	95	—	—	305	95
34,110	—	37,000	—			II, 355		—	36,931	65	—	—	36,931	65
2,480	35	2,000	—			II, 357		—	2,807	—	—	—	2,807	—
9,115	—	9,115	—			II, 358		—	9,115	—	—	—	9,115	—
48,755	80	52,200	—			II, 359		—	45,313	70	—	—	45,313	70
506	25	525	—			II, 360		—	525	—	—	—	525	—
102,466	15	107,255	—					648	102,088	95	—	—	101,440	95
2. Ecole normale de Porrentruy.														
a. Administration														
6,300	15	6,300	—			II, 361		165	50	6,343	20	—	6,177	70
29,336	90	31,950	—					1,105	60	32,777	99	—	31,672	39
14,273	45	13,975	—					196	—	14,147	62	—	13,951	62
6,445	05	6,445	—					—	—	6,662	20	—	6,662	20
3	40	—	—					—	—	—	—	—	—	—
56,358	95	58,670	—					1,467	10	59,931	01	—	58,463	91
1,838	45	—	—					342	85	1,031	10	—	688	25
6,550	—	5,300	—					6,350	—	—	6,350	—	—	—
12,355	—	16,000	—					—	—	16,000	—	—	16,000	—
64,002	40	69,370	—					8,159	95	76,962	11	—	68,802	16
3. Ecole normale d'Hindelbank.														
a. Administration														
1,824	37	2,200	—			II, 361		600	—	2,593	97	—	1,993	97
10,028	90	9,405	—					—	—	11,276	09	—	11,276	09
8,026	95	9,800	—					106	50	8,165	15	—	8,058	65
4,740	35	4,800	—					59	80	6,262	44	—	6,202	64
1,640	—	1,640	—					—	—	1,640	—	—	1,640	—
26,260	57	27,845	—					766	30	29,937	65	—	29,171	35
585	—	—	—					2,542	—	600	—	1,942	—	—
5,675	—	5,675	—					5,675	—	—	5,675	—	—	—
20,000	57	22,170	—					8,983	30	30,537	65	—	21,554	35

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
VI. Instruction publique.													
E. Ecoles normales.													
4. Ecole normale de Delémont.													
4,610	85	4,640	—	a. Administration		—	—	4,480	70	—	—	4,480	70
5,659	20	6,000	—	b. Enseignement		—	—	6,100	13	—	—	6,100	13
13,175	—	13,175	—	c. Nourriture		—	—	13,068	75	—	—	13,068	75
3,541	50	3,600	—	d. Entretien		399	50	3,856	50	—	—	3,457	—
2,555	—	2,555	—	e. Loyer		—	—	2,555	—	—	—	2,555	—
29,541	55	29,970	—	Frais d'exploitation		399	50	30,061	08	—	—	29,661	58
52	—	—	—	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire		41	—	399	50	—	—	358	50
5,560	—	5,560	—	g. Pensions		5,515	—	—	—	5,515	—	—	—
24,033	55	24,410	—		II, 361	5,955	50	30,460	58	—	—	24,505	08
5. Cours de répétition et pensions.													
4,100	—	4,100	—	a. Pensions	II, 362	—	—	4,100	—	—	—	4,100	—
1,975	—	2,000	—	b. Cours de répétition et de perfectionnement	II, 363	—	—	1,970	—	—	—	1,970	—
6,075	—	6,100	—			—	—	6,070	—	—	—	6,070	—
6. Exposition scolaire fédérale, subside													
4,000	—	11,000	—	II, 364		—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
4,000	—	11,000	—			—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.)													
60,000	—	60,000	—	II, 364		60,000	—	—	60,000	—	—	60,000	—
60,000	—	60,000	—			60,000	—	60,000	—	—	—	60,000	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
VI. Instruction publique.													
E. Ecoles normales.													
1. Ecole normale allemande des institutrices:													
75,770	40	83,800	—	A. Section inférieure à Hofwil . . .		33,596	46	115,782	87	—	—	82,186	41
102,466	15	107,255	—	B. Section supérieure à Berne . . .		648	—	102,088	95	—	—	101,440	95
178,236	55	191,055	—	34,244	46	217,871	82	—	—	—	—	183,627	36
64,002	40	69,370	—	8,159	95	76,962	11	—	—	—	—	68,802	16
20,000	57	22,170	—	8,983	30	30,537	65	—	—	—	—	21,554	35
24,033	55	24,410	—	5,955	50	30,460	58	—	—	—	—	24,505	08
286,273	07	307,005	—	57,343	21	355,832	16	—	—	—	—	298,488	95
6,075	—	6,100	—	—	—	6,070	—	—	—	—	—	6,070	—
4,000	—	11,000	—	—	—	11,000	—	—	—	—	—	11,000	—
60,000	—	60,000	—	60,000	—	—	—	60,000	—	—	—	—	—
236,348	07	264,105	—	117,343	21	372,902	16	—	—	—	—	255,558	95
F. Institutions de sourds-muets.													
1. Etablissement de Münchenbuchsee.													
4,500	90	4,600	—	a. Administration		33	50	5,354	75	—	—	5,321	25
9,224	70	10,900	—	b. Enseignement		3,628	20	12,938	35	—	—	9,310	15
21,078	90	21,600	—	c. Nourriture		458	30	23,415	15	—	—	22,956	85
10,911	30	51,100	—	d. Entretien		33,907	05	50,796	55	—	—	16,889	50
5,820	—	7,380	—	e. Loyer		—	—	7,380	—	—	—	7,380	—
466	45	1,000	—	f. Métiers		5,520	30	4,519	60	1,000	70	—	—
504	95	1,000	—	g. Agriculture		2,991	50	2,115	60	875	90	—	—
50,564	40	93,580	—	Frais d'exploitation		46,538	85	106,520	—	—	—	59,981	15
41	25	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire		1,527	15	37,733	35	—	—	36,206	20
12,830	20	11,900	—	i. Pensions		13,383	10	—	—	13,383	10	—	—
37,692	95	81,680	—	II, 365		61,449	10	144,253	35	—	—	82,804	25
2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern. Subside de l'Etat II, 365													
10,275	—	10,500	—	—	—	10,575	—	—	—	—	—	10,575	—
10,275	—	10,500	—	—	—	10,575	—	—	—	—	—	10,575	—
3. Fonds de l'institution des sourds-muets II, 365													
2,508	25	2,500	—	2,508	25	—	—	2,508	25	—	—	2,508	—
2,508	25	2,500	—	2,508	25	—	—	2,508	25	—	—	2,508	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.													
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
VI. Instruction publique.													
F. Institutions de sourds-muets.													
37,692	95	81,680	—	1. Etablissement de Münchenbuchsee . . .		61,449	10	144,253	35	—	—	82,804	25
10,275	—	10,500	—	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.		—	—	10,575	—	—	—	10,575	—
2,508	25	2,500	—	3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets		2,508	25	—	—	2,508	25	—	—
45,459	70	89,680	—			63,957	35	154,828	35	—	—	90,871	—
G. Encouragements aux beaux-arts.													
13,000	—	13,000	—	1. Musée historique :									
10,000	—	10,000	—	a. Contribution aux frais d'administration	II, 366	—	—	13,000	—	—	—	13,000	—
3,000	—	3,000	—	b. Subvention pour l'achat de terrain, amortissement . . .	II, 366	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
3,000	—	3,000	—	2. Musée des beaux-arts, contribution aux frais d'administration	II, 366	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
4,300	—	4,300	—	3. Musée académique, subvention	II, 366	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
1,114	—	1,114	—	4. Ecole de musique, subvention .	II, 367	—	—	4,300	—	—	—	4,300	—
300	—	300	—	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subvention	II, 367	—	—	1,342	—	—	—	1,342	—
4,030	—	7,625	—	6. Bibliographie de la Suisse, subvention	II, 367	—	—	300	—	—	—	300	—
2,000	—	2,000	—	7. Conservation de monuments historiques	II, 368	4,000	—	10,695	—	—	—	6,695	—
3,100	—	3,600	—	8. « Bärndütsch », subvention . . .	II, 369	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
5,000	—	5,000	—	9. Rédaction et impression des Fontes rerum bernensium . . .	II, 370	—	—	2,470	—	—	—	2,470	—
500	—	500	—	10. Théâtre de Berne, contribution aux frais d'exploitation . . .	II, 371	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
49,344	—	53,439	—	11. Musée alpin, subvention . . .	II, 371	—	—	500	—	—	—	500	—
						4,000	—	55,607	—	—	—	51,607	—
H. Librairie scolaire.													
1. Matériel d'enseignement.													
255,256	60	265,483	—	a. Provisions en magasin au 1 ^{er} janvier		828	15	267,503	35	—	—	266,675	20
125,611	40	112,201	—	b. Frais d'établissement de matériel d'enseignement		—	—	143,651	85	—	—	143,651	85
159,581	05	155,070	—	c. Produit de la vente de matériel d'enseignement		169,295	25	—	—	169,295	25	—	—
297	15	400	—	d. Exemplaires gratuits		—	—	534	20	—	—	534	20
266,675	20	262,691	—	e. Provisions en magasin au 31 décembre		281,632	75	1,063	25	280,569	50	—	—
45,091	10	39,677	—			451,756	15	412,752	65	39,003	50	—	—
2. Frais d'exploitation.													
7,250	—	7,250	—	a. Traitements		—	—	7,829	90	—	—	7,829	90
2,331	50	2,410	—	b. Salaires		—	—	2,872	50	—	—	2,872	50
3,214	55	3,365	—	c. Frais de magasin et de bureau . . .		28	25	3,564	15	—	—	3,535	90
2,284	—	2,494	—	d. Loyer		—	—	2,746	—	—	—	2,746	—
878	90	800	—	e. Frais de transport et affranchissement . . .		1,339	30	2,207	35	—	—	868	05
5,546	90	5,500	—	f. Intérêts du fonds de roulement . . .		—	—	5,040	05	—	—	5,040	05
21,505	85	21,819	—			1,367	55	24,259	95	—	—	22,892	40

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
VI. Instruction publique.													
H. Librairie scolaire.													
3. Emploi du produit.													
a. Feuille officielle scolaire, frais d'édition													
3,107	50	2,800	—			—	—	2,654	05	—	—	2,654	05
20,477	75	15,058	—			—	—	13,457	05	—	—	13,457	05
23,585	25	17,858	—			—	—	16,111	10	—	—	16,111	10
45,091													
10													
21,505	85	21,819	—	1. Matériel d'enseignement		451,756	15	412,752	65	39,003	50	—	—
2. Frais d'exploitation													
1,367													
23,585													
25													
23,585													
—													
Produit													
3. Emploi du produit													
II, 372													
453,123													
70													
453,123													
70													
J. Subvention fédérale pour l'école primaire.													
1. Subvention de la Confédération II, 373													
2. Emploi du subvention:													
a) Caisse d'assurance des institut- teurs, subvention II, 373													
b) Suppléments de pension à des instituteurs et institutrices retraités . . . II, 373													
c) Allocation destinée à couvrir le surplus de dépenses occasionné p. les écoles normales de l'Etat (V.I.E.7.) II, 374													
d) Subventions aux communes lourdement gravées et à facultés contributives restreintes II, 374													
e) Subventions aux communes à raison de 80 ct. par élève primaire II, 374													
f) Construction d'une maison d'é- cole à Balm près Meiringen, subside . II, 374 (Contribution aux frais de la nouvelle carte murale scolaire du canton de Berne)													
—													
353,659													
80													
353,659													
80													
K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
1. Prélèvement sur la recette de l'alcool II, 375													
1,500													
1.500													
1.500													
—													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.											
COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.											
VI. Instruction publique.											
42,249	25	44,100	A. <i>Frais d'administration de la Direction et du Synode</i>	6,070	—	50,157	75	—	—	44,087	75
898,343	77	909,310	B. <i>Université</i>	94,155	96	1,080,618	19	—	—	986,462	23
1,108,415	55	1,154,359	C. <i>Ecoles moyennes</i>	19,499	55	1,193,039	50	—	—	1,173,539	95
2,427,688	75	2,701,410	D. <i>Instruction primaire</i>	202,151	60	2,886,890	35	—	—	2,684,738	75
236,348	07	264,105	E. <i>Ecole normale</i>	117,343	21	372,902	16	—	—	255,558	95
45,459	70	89,680	F. <i>Institutions de sourds-muets</i>	63,957	35	154,828	35	—	—	90,871	—
49,344	—	53,439	G. <i>Encouragements aux beaux-arts</i>	4,000	—	55,607	—	—	—	51,607	—
—	—	—	H. <i>Librairie scolaire</i>	453,123	70	453,123	70	—	—	—	—
—	—	—	J. <i>Subvention fédérale pour l'école primaire</i>	353,659	80	353,659	80	—	—	—	—
—	—	—	K. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i>	1,500	—	1,500	—	—	—	—	—
4,807,849	09	5,216,403	Les dépenses excèdent le budget de fr. 70,462. 63	1,315,461	17	6,602,326	80	—	—	5,286,865	63
VII. Affaires communales.											
A. <i>Frais d'administration de la Direction des affaires communales</i> .											
5,125	—	5,500	1. <i>Traitements du secrétaire</i> . . . III, 1	—	—	4,541	75	—	—	4,541	75
3,400	—	3,400	2. <i>Traitements de l'employé</i> . . . III, 2	—	—	3,400	—	—	—	3,400	—
2,092	25	2,000	3. <i>Frais de bureau</i>	300	—	2,298	50	—	—	1,998	50
995	—	995	4. <i>Loyers</i>	—	—	995	—	—	—	995	—
11,612	25	11,895	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 959. 75	300	—	11,235	25	—	—	10,935	25
VIII. Assistance publique.											
A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .											
11,000	—	11,000	1. <i>Traitements des fonctionnaires</i> . . III, 6	—	—	10,641	50	—	—	10,641	50
13,285	80	13,400	2. <i>Traitements des employés</i> . . . III, 7	600	—	14,675	30	—	—	14,075	30
6,031	71	5,000	3. <i>Frais de bureau</i>	—	—	5,072	80	—	—	5,072	80
950	—	950	4. <i>Loyers</i>	—	—	950	—	—	—	950	—
31,267	51	30,350		600	—	31,339	60	—	—	30,739	60

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMpte DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
VIII. Assistance publique.															
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.															
315	90	400	—	1. Commission cantonale . . . III, 11				12	—	403	20	—	—	391	20
5,500	—	5,500	—	2. Inspecteur cantonal:				—	—	7,832	20	—	—	7,832	20
1,223	50	1,200	—	a. Traitement III, 12				—	—	2,803	20	—	—	2,803	20
17,388	27	18,000	—	b. Frais de voyage III, 13				—	—	17,649	65	—	—	17,649	65
24,427	67	25,100	—	3. Inspecteurs d'arrondissement : III, 16				12	—	28,688	25	—	—	28,676	25
C. Assistance des indigents.															
1,098,695	94	1,040,000	—	1. Subventions aux communes:				629	17	1,149,773	21	—	—	1,149,144	04
360,812	06	340,000	—	a. Subventions pour l'assistance permanente . III, 19				518	51	400,146	59	—	—	399,628	08
				b. Subventions pour l'assistance temporaire III, 22											
314,979	65	315,000	—	2. Assistance extérieure:				30,057	58	322,720	52	—	—	292,662	94
310,014	13	290,000	—	a. Assistance hors du canton . III, 37						326,297	82	—	—	326,297	82
200,000	—	200,000	—	b. Subventions suivant les §§ 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique . III, 52						200,000	—	—	—	200,000	—
2,284,501	78	2,185,000	—	3. Subventions extraordinaires aux communes III, 54				31,205	26	2,398,938	14	—	—	2,367,732	88
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions.															
12,800	—			1. Hospice de l'Oberland à Utzigen III, 56				—	—	12,225	—	—	—	12,225	—
8,325	—			2. Hospice du Seeland à Worben . III, 56				—	—	8,325	—	—	—	8,325	—
11,150	—			3. Hospice du Mittelland à Riggisberg III, 56				—	—	11,200	—	—	—	11,200	—
8,750	—			4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil III, 57				—	—	8,875	—	—	—	8,875	—
10,275	—	78,000	—	5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl III, 57				—	—	10,275	—	—	—	10,275	—
10,675	—			6. Hospice de l'Emmenthal à Friesnberg III, 57				—	—	10,725	—	—	—	10,725	—
5,475	—			7. Hospice du district de Signau à Langnau III, 57				—	—	5,750	—	—	—	5,750	—
10,525	—			8. Hospices communaux divers . III, 60				—	—	11,350	—	—	—	11,350	—
77,975	—	78,000	—							78,725	—	—	—	78,725	—

				CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.											
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
VIII. Assistance publique.															
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subsides.															
2,500	—	2,500	—	1. Orphelinat de Saignelégier . . . III, 61				—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
3,500	—	3,500	—	2. Orphelinat de Porrentruy . . . III, 61				—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
3,500	—	3,500	—	3. Orphelinat de Courtelary . . . III, 61				—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
3,500	—	6,000	—	4. Orphelinat de Delémont . . . III, 62				—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
2,500	—	2,500	—	5. Orphelinat de Reconviler . . . III, 62				—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
5,000	—	5,000	—	6. Maison d'éducation d'Oberbipp . III, 62				—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
2,500	—	3,500	—	7. Maison d'éducation d'Enggistein III, 63				—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
2,500	—	2,500	—	8. Maison d'éducation du Steinhöelzli III, 63				—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
7,000	—	7,000	—	9. Maison pour enfants faibles d'esprit à Berthoud III, 63				—	—	7,000	—	—	—	7,000	—
32,500	—	36,000	—					—	—	36,000	—	—	—	36,000	—
F. Maisons cantonales d'éducation.															
1. Landorf.															
3,902	07	3,900	—	a. Administration				310	35	4,613	77	—	—	4,303	42
4,410	75	4,200	—	b. Enseignement				1,089	40	5,268	13	—	—	4,178	73
14,440	23	14,520	—	c. Nourriture				1,040	—	16,340	98	—	—	15,300	98
6,793	85	8,200	—	d. Entretien				1,982	—	13,024	55	—	—	11,042	55
5,170	—	5,330	—	e. Loyers				160	—	5,330	—	—	—	5,170	—
4,032	64	5,400	—	f. Agriculture				24,841	60	17,302	31	7,539	29	—	—
30,684	26	30,750	—	Frais d'exploitation				29,423	35	61,879	74	—	—	32,456	39
616	90	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire				947	70	1,539	70	—	—	592	—
8,799	70	7,750	—	h. Pensions				9,432	50	1,265	—	8,167	50	—	—
22,501	46	23,000	—					III, 64		39,803	55	64,684	44	—	—
2. Aarwangen.															
3,513	25	3,830	—	a. Administration				—	—	3,784	02	—	—	3,784	02
4,108	88	4,000	—	b. Enseignement				—	—	4,699	45	—	—	4,699	45
14,177	52	14,255	—	c. Nourriture				108	05	15,584	94	—	—	15,476	89
10,079	90	9,200	—	d. Entretien				800	60	9,696	25	—	—	8,895	65
4,835	—	4,835	—	e. Loyers				—	—	4,835	—	—	—	4,835	—
6,930	79	3,800	—	f. Agriculture				16,304	27	11,531	18	4,773	09	—	—
29,783	76	32,320	—	Frais d'exploitation				17,212	92	50,130	84	—	—	32,917	92
1,095	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire				1,174	—	1,142	—	32	—	—	—
7,897	50	8,320	—	h. Pensions				9,225	—	1,230	—	7,995	—	—	—
22,981	26	24,000	—					III, 64		27,611	92	52,502	84	—	—
														24,890	92

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
VIII. Assistance publique.													
F. Maisons cantonales d'éducation.													
3. Cerlier.													
3,394	40	3,700	—	a. Administration	—	—	—	3,660	38	—	—	3,660	38
2,629	79	3,300	—	b. Enseignement	156	50	—	3,324	29	—	—	3,167	79
15,445	27	15,050	—	c. Nourriture	584	80	—	15,965	94	—	—	15,381	14
6,425	03	6,500	—	d. Entretien	2,205	61	—	8,809	50	—	—	6,603	89
3,792	50	3,800	—	e. Loyers	—	—	—	3,794	—	—	—	3,794	—
7,585	15	6,950	—	f. Agriculture	24,763	47	—	16,027	85	8,735	62	—	—
24,101	84	25,400	—	Frais d'exploitation	27,710	38	—	51,581	96	—	—	23,871	58
706	90	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,182	50	—	1,916	60	—	—	734	10
7,507	50	7,400	—	h. Pensions	8,062	50	—	1,075	—	6,987	50	—	—
17,301	24	18,000	—	III, 64	36,955	38	—	54,573	56	—	—	17,618	18
4. Kehrsatz.													
3,303	40	3,600	—	a. Administration	8	60	—	3,555	49	—	—	3,546	89
4,234	95	4,400	—	b. Enseignement	317	—	—	4,303	98	—	—	3,986	98
12,603	48	12,000	—	c. Nourriture	901	60	—	13,525	75	—	—	12,624	15
5,814	48	6,200	—	d. Entretien	584	75	—	6,943	22	—	—	6,358	47
4,660	—	4,660	—	e. Loyers	—	—	—	4,660	—	—	—	4,660	—
3,511	35	3,240	—	f. Agriculture	23,221	93	—	20,035	87	3,186	06	—	—
27,104	96	27,620	—	Frais d'exploitation	25,033	88	—	53,024	31	—	—	27,990	43
375	05	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,339	90	—	2,527	50	—	—	187	60
5,375	—	5,620	—	h. Pensions	6,712	50	—	885	—	5,827	50	—	—
22,105	01	22,000	—	III, 65	34,086	28	—	56,436	81	—	—	22,350	53
5. Bretières.													
3,532	47	3,790	—	a. Administration	—	—	—	3,772	06	—	—	3,772	06
3,780	67	4,000	—	b. Enseignement	197	60	—	4,203	12	—	—	4,005	52
13,753	80	12,500	—	c. Nourriture	611	—	—	13,654	61	—	—	13,043	61
7,093	49	7,000	—	d. Entretien	1,033	65	—	10,126	72	—	—	9,093	07
3,765	—	3,765	—	e. Loyer	—	—	—	3,765	—	—	—	3,765	—
4,185	25	3,705	—	f. Agriculture	18,365	45	—	11,803	37	6,562	08	—	—
27,740	18	27,350	—	Frais d'exploitation	20,207	70	—	47,324	88	—	—	27,117	18
796	85	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,141	80	—	2,868	10	—	—	1,726	30
7,550	—	5,850	—	h. Pensions	7,350	—	—	960	—	6,390	—	—	—
20,987	03	21,500	—	III, 65	28,699	50	—	51,152	98	—	—	22,453	48

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.				Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses			
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				brutes				nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
VIII. Assistance publique.													
F. Maisons cantonales d'éducation.													
6. Sonvilier.													
4,574	07	4,800	—	a. Administration	—	—	4,773	30	—	—	4,773	30	
2,666	28	5,000	—	b. Enseignement	—	—	3,698	64	—	—	3,698	64	
15,532	55	15,100	—	c. Nourriture	468	60	16,438	39	—	—	15,969	79	
9,459	17	10,000	—	d. Entretien	427	—	9,934	18	—	—	9,507	18	
4,385	—	4,385	—	e. Loyer	—	—	4,385	—	—	—	4,385	—	
1,661	25	890	—	f. Agriculture	25,470	84	27,630	88	—	—	2,160	04	
38,278	32	38,395	—	Frais d'exploitation	26,366	44	66,860	39	—	—	40,493	95	
8	20	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,120	60	3,484	50	—	—	2,363	90	
8,905	—	8,495	—	h. Pensions	10,645	—	1,105	—	9,540	—	—	—	
29,365	12	29,900	—	III, 65	38,132	04	71,449	89	—	—	33,317	85	
7. Loveresse.													
2,485	40	2,850	—	a. Administration	—	—	2,531	60	—	—	2,531	60	
1,286	30	2,400	—	b. Enseignement	82	—	1,549	85	—	—	1,467	85	
4,764	30	9,000	—	c. Nourriture	438	10	5,544	75	—	—	5,106	65	
3,949	40	4,740	—	d. Entretien	276	20	2,977	95	—	—	2,701	75	
2,810	—	2,810	—	e. Loyer	—	—	2,810	—	—	—	2,810	—	
1,951	55	750	—	f. Agriculture	5,937	86	6,807	90	—	—	870	04	
13,343	85	21,050	—	Frais d'exploitation	6,734	16	22,222	05	—	—	15,487	89	
2,388	50	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	934	—	2,016	—	—	—	1,082	—	
1,365	—	3,900	—	h. Pensions	2,287	50	270	—	2,017	50	—	—	
14,367	35	17,150	—	III, 66	9,955	66	24,508	05	—	—	14,552	39	
1. Landorf													
22,501	46	23,000	—	2. Aarwangen	39,803	55	64,684	44	—	—	24,880	89	
22,981	26	24,000	—	3. Cerlier	27,611	92	52,502	84	—	—	24,890	92	
17,301	24	18,000	—	4. Kehrsatz	36,955	38	54,573	56	—	—	17,618	18	
22,105	01	22,000	—	5. Bretièges	34,086	28	56,436	81	—	—	22,350	53	
20,987	03	21,500	—	6. Sonvilier	28,699	50	51,152	98	—	—	22,453	48	
29,365	12	29,900	—	7. Loveresse	38,132	04	71,449	89	—	—	33,317	85	
14,367	35	17,150	—		9,955	66	24,508	05	—	—	14,552	39	
149,608	47	155,550	—		215,244	33	375,308	57	—	—	160,064	24	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
VIII. Assistance publique.													
G. Subventions diverses.													
23,998	15	24,000	—	1. Bourses pour apprentissages . . III, 70		—	—	24,029	70	—	—	24,029	70
40,459	65	31,000	—	2. Assistance de malades non originaires du canton III, 188		1,039	75	32,030	60	—	—	30,990	85
5,000	—	5,000	—	3. Subventions à des sociétés de secours à l'étranger III, 75		—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
20,000	—	20,000	—	4. Subventions en cas de catastrophes III, 76		574	—	20,574	—	—	—	20,000	—
89,457	80	80,000	—			1,613	75	81,634	30	—	—	80,020	55
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
36,312	10	36,000	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool III, 77		35,932	05	—	—	35,932	05	—	—
36,312	10	36,000	—	2. Dépenses pour combattre l'alcoolisme III, 79		5,483	—	41,415	05	—	—	35,932	05
—	—	—	—			41,415	05	41,415	05	—	—	—	—
J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations.													
135,515	20	—	—	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité . . III, 80		111,915	75	—	—	111,915	75	—	—
135,515	20	—	—	2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité . . III, 81		—	—	111,915	75	—	—	111,915	75
—	—	—	—			111,915	75	111,915	75	—	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMpte DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMpte.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
VIII. Assistance publique.															
31,267	51	30,350	—	A. Frais d'administration de la Direction .				600	—	31,339	60	—	—	30,739	60
24,427	67	25,100	—	B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique				12	—	28,688	25	—	—	28,676	25
2,284,501	78	2,185,000	—	C. Assistance des indigents				31,205	26	2,398,938	14	—	—	2,367,732	88
77,975	—	78,000	—	D. Hospices régionaux d'invalides, subsides				—	—	78,725	—	—	—	78,725	—
32,500	—	36,000	—	E. Maisons d'éducation des districts et privées, subsides				—	—	36,000	—	—	—	36,000	—
149,608	47	155,550	—	F. Maisons cantonales d'éducation				215,244	33	375,308	57	—	—	160,064	24
89,457	80	80,000	—	G. Subventions diverses				1,613	75	81,634	30	—	—	80,020	55
—	—	—	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme				41,415	05	41,415	05	—	—	—	—
—	—	—	—	J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations				111,915	75	111,915	75	—	—	—	—
2,689,738	23	2,590,000	—	Les dépenses excèdent le budget de fr. 191,958. 52				402,006	14	3,183,964	66	—	—	2,781,958	52
IX.^a Economie publique.															
A. Frais d'administration de la Direction.															
5,125	—	5,125	—	1. Traitement du secrétaire . . III, 82				—	—	5,125	—	—	—	5,125	—
15,000	—	17,000	—	2. Traitements des employés . . III, 83				—	—	17,000	—	—	—	17,000	—
5,778	85	6,000	—	3. Frais de bureau	III,	86		35	—	9,189	65	—	—	9,154	65
2,045	—	2,045	—	4. Loyers	III,	87		—	—	2,045	—	—	—	2,045	—
27,948	85	30,170	—					35	—	33,359	65	—	—	33,324	65
B. Statistique.															
5,500	—	5,500	—	1. Traitement du chef de bureau III, 88				—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
6,600	—	6,600	—	2. Traitements des employés . . III, 89				—	—	6,600	—	—	—	6,600	—
4,509	23	4,500	—	3. Frais de bureau et d'impression III, 91				302	95	4,802	95	—	—	4,500	—
—	—	1,200	—	4. Recensement fédéral de la population III, 92				—	—	1,200	85	—	—	1,200	85
16,609	23	17,800	—					302	95	18,103	80	—	—	17,800	85

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
IX. ^a Economie publique.													
C. Commerce et industrie.													
9,357	10	11,000	—	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général . . . III, 95		4,072	—	13,610	76	—	—	9,538	76
12,515	—	12,000	—	2. Bourses III, 99		10,675	50	21,785	50	—	—	11,110	—
181,313	95	185,000	—	3. Ecoles professionnelles et industrielles III, 102		201,347	50	389,714	50	—	—	188,367	—
12,000	—	12,000	—	4. Conservatoire des arts et métiers III, 106		13,914	—	25,914	—	—	—	12,000	—
2,637	05	4,000	—	5. Ecole et cours de ferrage:		6,528	87	10,207	70	—	—	3,678	83
1,400	--	1,400	—	a. Cours III, 107		—	—	1,400	—	—	—	1,400	—
8,500	—	8,500	—	b. Loyer III, 108		—	—	—	—	—	—	—	—
980	90	1,500	—	6. Chambre du commerce et de l'industrie:		—	—	8,500	—	—	—	8,500	—
7,911	36	4,500	—	a. Traitements des fonctionnaires III, 109		—	—	—	—	—	—	8,500	—
4,080	—	4,560	—	b. Indemnités de séance et de route III, 110		—	—	1,267	20	—	—	1,267	20
1,540	—	1,540	—	c. Frais de bureau, voyages, publications III, 112		—	—	4,726	87	—	—	4,726	87
25,000	—	25,000	—	d. Traitements des employés . . . III, 113		—	—	4,560	—	—	—	4,560	—
7,045	—	7,200	—	e. Loyer III, 114		—	—	1,540	—	—	—	1,540	—
22,000	—	22,000	—	7. Technicum de Biel, frais de construction, subvention, amortissement . III, 115		—	—	25,000	—	—	—	25,000	—
41,256	86	42,000	—	8. Enseignement de l'économie domestique III, 116		13,371	—	19,746	—	—	—	6,375	—
—	—	1,200	—	9. Sociétés de développement, subventions . III, 118		—	—	22,000	—	—	—	22,000	—
—	—	1,000	—	10. Apprentissages III, 122		10,298	97	50,741	37	—	—	40,442	40
—	—	100,000	—	11. Inspectorat de l'association bernoise des caisses d'épargne		—	—	—	—	—	—	—	—
337,537	22	444,400	—	12. Loi sur la protection des ouvrières, inspection III, 125		—	—	774	25	—	—	774	25
				13. Exposition nationale suisse, subside, premier versement. . . III, 126		—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
						260,207	84	701,488	15	—	—	441,280	31
D. I. Technicum de Berthoud.													
1. Enseignement:													
77,643	45	78,600	—	a. Traitements des professeurs		—	—	77,469	50	—	—	77,469	50
7,426	48	7,500	—	b. Matériel d'enseignement		146	45	7,600	09	—	—	7,453	64
2. Administration:													
683	90	850	—	a. Commission de surveillance et d'examen		—	—	776	60	—	—	776	60
3,782	11	3,500	—	b. Frais de bureau et de voyage		19	40	3,494	37	—	—	3,474	97
8,493	43	8,250	—	c. Chauffage, éclairage et nettoyage		—	—	9,811	78	—	—	9,811	78
2,503	60	2,600	—	d. Concierge		—	—	2,645	10	—	—	2,645	10
100,532	97	101,300	—	Frais d'exploitation		165	85	101,797	44	—	—	101,631	59
14,517	—	13,800	—	3. Ecolages		14,806	—	—	—	14,806	—	—	—
17,006	99	17,450	—	4. Subvention de la ville de Berthoud		17,363	20	—	—	17,363	20	—	—
34,930	—	35,160	—	5. Subvention de la Confédération		34,671	—	—	—	34,671	—	—	—
3,870	—	4,000	—	6. Bourses		—	—	3,675	—	—	—	3,675	—
65	—	—	—	7. Produit du pré		65	—	—	65	—	—	—	—
37,883	98	38,890	—	III, 127		67,071	05	105,472	44	—	—	38,401	39

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration Courante.								
IX.a Economie publique.												
E. Poids et mesures.												
1,500		1,500		1. Traitement de l'inspecteur . . III, 128	—		1,500		—		1,500	
332	30	1,000		2. Frais de bureau et de déplacement III, 129	—		318	25	—		318	25
5,500		5,500		3. Frais d'inspection III, 130	—		5,026	25	—		5,026	25
466	60	1,000		4. Poids, mesures, appareils . . III, 131	—		317	60	—		317	60
1,380		1,400		5. Loyer III, 131	—		1,400		—		1,400	
9,178	90	10,400			—		8,562	10	—		8,562	10
F. Police des denrées alimentaires.												
4,583		5,000		1. Laboratoire du chimiste cantonal:								
833		—		a. Traitement du chimiste cantonal III, 132 (Part de ce fonctionnaire aux recettes des analyses.)	—		5,000		—		5,000	
12,450		14,260		b. Traitements des assistants et de l'employé III, 133	—		14,341		—		14,341	
4,375		4,375		c. Loyer III, 134	—		4,375		—		4,375	
3,687	36	4,700		d. Articles chimiques, écrits, éclairage, etc. III, 136	—		4,789	87	—		4,789	87
—		500		e. Analyses bactériologiques . .	—		—		—		—	
6,345	25	4,000		f. Recettes pour des analyses . III, 139	7,302	55	70	—	7,232	55	—	
12,882	20	14,000		2. Inspections:								
6,007	80	6,000		a. Traitements des experts . . III, 141	—		13,135		—		13,135	
1,183	50	—		b. Frais de voyage et de bureau III, 143 (Experts locaux pour l'inspec- tion des viandes.)	—		7,501	85	—		7,501	85
454	10	—		(Appareils et réactifs.)								
480		1,500		c. Cours d'instruction III, 144 (Contribution à la rétribution d'un employé.)	—		1,700		—		1,700	
2,000		—		d. Frais de bureau et d'impression III, 146	—		35	—	915	60	—	880
885	95	925		e. Subvention de la Confédération III, 147	19,567	80	—	—	19,567	80	—	60
35,082	66	27,160			26,905	35	51,828	32	—		24,922	97
G. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.												
42,780		42,000		1. Prélèvement sur le produit de l'alcool III, 148	42,000		—		42,000		—	
23,938	20	19,600		2. Mesures générales III, 150	35	—	22,879	80	—		22,844	80
5,553		7,800		3. Cours culinaires et de travaux de ménage III, 152	19,683	—	26,711	40	—		7,028	40
1,150		2,800		4. Subventions aux cuisines populaires, cafés de tempérance, etc. III, 153	—		1,125		—		1,125	
7,138	80	7,800		5. Subventions pour les asiles d'alcoolisés et pour le placement d'alcoolisés indigents III, 154	—		7,001	80	—		7,001	80
5,000		4,000		6. Réserve pour la fondation d'un asile de buveurs dans le Jura . III, 155	—		4,000		—		4,000	
—		—			61,718		61,718		—		—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMpte DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMpte.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
IX. ^a Economie publique.															
H. Police du feu.															
6,538	20	7,000	—	1. Police du feu	III, 156			90	—	6,711	25	—	—	6,621	25
1,448	75	1,500	—	2. Inspection du matériel d'incendie	III, 157			—	—	1,427	85	—	—	1,427	85
7,986	95	8,500	—					90	—	8,139	10	—	—	8,049	10
—															
27,948	85	30,170	—	A. Frais d'administration de la Direction				35	—	33,359	65	—	—	33,324	65
16,609	23	17,800	—	B. Statistique				302	95	18,103	80	—	—	17,800	85
337,537	22	444,400	—	C. Commerce et industrie				260,207	84	701,488	15	—	—	441,280	31
37,883	98	38,890	—	D. 1. Technicum de Berthoud				67,071	05	105,472	44	—	—	38,401	39
62,495	—	87,483	—	D. 2. Technicum de Biel				154,860	90	243,092	10	—	—	88,231	20
9,178	90	10,400	—	E. Poids et mesures				—	—	8,562	10	—	—	8,562	10
35,082	66	27,160	—	F. Police des denrées alimentaires				26,905	35	51,828	32	—	—	24,922	97
—	—	—	—	G. Mesures propres à combattre l'alcoolisme				61,718	—	61,718	—	—	—	—	—
7,986	95	8,500	—	H. Police du feu				90	—	8,139	10	—	—	8,049	10
534,722	79	664,803	—	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 4,230.43				571,191	09	1,231,763	66	—	—	660,572	57
—															
IX. ^b Service sanitaire.															
A. Frais d'administration.															
5,747	30	5,800	—	1. Collège de santé, examens et inspections	III, 162			705	20	6,535	50	—	—	5,830	30
3,200	—	3,200	—	2. Traitement de l'employé	III, 163			—	—	3,200	—	—	—	3,200	—
1,504	15	1,600	—	3. Frais de bureau	III, 165			—	—	1,510	55	—	—	1,510	55
400	—	400	—	4. Loyers	III, 166			—	—	400	—	—	—	400	—
10,851	45	11,000	—					705	20	11,646	05	—	—	10,940	85

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
IX.^b Service sanitaire.													
B. Service sanitaire en général.													
7,889	50	8,000	—	1. Frais généraux	III, 167	16,247	25	20,830	35	—	—	4,583	10
1,173	05	3,500	—	2. Vaccinations	III, 171	—	—	2,358	95	—	—	2,358	95
350	—	350	—	3. Indemnités à des médecins . .	III, 172	—	—	350	—	—	—	350	—
150,053	90	164,610	—	4. Subventions aux hôpitaux de district	III, 175	35,366	10	188,340	—	—	—	152,973	90
16,000	—	16,000	—	5. Subventions aux établissements	sanitaires spéciaux	—	—	16,000	—	—	—	16,000	—
50,000	—	50,000	—	6. Subvention à l'hôpital de l'Ile	III, 177	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
280,000	—	280,000	—	7. Extension du service public des aliénés	III, 177	—	—	280,000	—	—	—	280,000	—
60,000	—	60,000	—	8. Mesures propres à prévenir et	combattre la tuberculose . . .	III, 178	—	60,000	—	—	—	60,000	—
565,466	45	582,460	—			51,613	35	617,879	30	—	—	566,265	95
C. Maternité.													
17,960	76	19,060	—	1. Administration		618	90	21,268	32	—	—	20,649	42
5,089	76	4,500	—	2. Enseignement		5,038	25	13,652	68	—	—	8,614	43
43,799	25	43,000	—	3. Nourriture		2,456	44	52,336	10	—	—	49,879	66
31,732	10	33,000	—	4. Entretien		8,828	99	47,916	43	—	—	39,087	44
2,006	40	2,000	—	5. Polyclinique gynécologique . .		—	—	1,466	50	—	—	1,466	50
26,940	—	26,940	—	6. Loyer		—	—	26,940	—	—	—	26,940	—
127,528	27	128,500	—	Frais d'exploitation		16,942	58	163,580	03	—	—	146,637	45
12,969	50	12,000	—	7. Pensions des femmes en traitement	15,107	65	—	—	15,107	65	—	—
4,969	40	5,100	—	8. Pensions des élèves sages-femmes	6,307	70	293	40	6,014	30	—	—
2,500	—	2,400	—	9. Pensions des élèves gardes-malades	2,600	—	—	—	2,600	—	—	—
355	30	—	—	10. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,800	50	11,795	95	—	—	9,995	45
106,734	07	109,000	—			42,758	43	175,669	38	—	—	132,910	95
D. Cours d'instruction des sages-femmes.													
1,394	90	2,500	—	1. Indemnités de pension et de voyage	III, 180	—	—	2,227	60	—	—	2,227	60
153	—	300	—	2. Désinfectants, subvention	III, 181	—	—	302	—	—	—	302	—
1,547	90	2,800	—			—	—	2,529	60	—	—	2,529	60

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

COMpte DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
IX. ^b Service sanitaire.															
E. Asile d'aliénés de la Waldau.															
115,852	21	110,000	—	1. Administration				9,747	24	125,718	74	—	—	115,971	50
2,449	47	3,000	—	2. Enseignement et culte				48	10	2,708	37	—	—	2,660	27
248,562	88	245,000	—	3. Nourriture				29,173	80	284,608	02	—	—	255,434	22
146,438	39	124,875	—	4. Entretien				16,363	75	156,880	49	—	—	140,516	74
55,512	—	55,610	—	5. Loyer				2,100	—	58,300	—	—	—	56,200	—
14,260	20	10,300	—	6. Industrie				52,026	95	38,644	57	13,382	38	—	—
18,510	18	7,500	—	7. Agriculture				101,537	40	89,633	54	11,903	86	—	—
536,044	57	520,685	—	Frais d'exploitation				210,997	24	756,493	73	—	—	545,496	49
18,397	60	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire				3,537	60	29,482	10	—	—	25,944	50
386,710	80	366,000	—	9. Pensions				402,339	80	9,902	70	392,437	10	—	—
32,685	—	32,685	—	10. Subvention du fonds de la Waldau				32,685	—	—	—	32,685	—	—	—
135,046	37	122,000	—					III, 183		649,559	64	795,878	53	—	—
														146,318	89
F. Asile d'aliénés de Münsingen.															
116,843	52	115,000	—	1. Administration				452	90	123,600	70	—	—	123,147	80
1,342	90	2,000	—	2. Enseignement et culte				139	—	1,949	55	—	—	1,810	55
262,180	05	258,000	—	3. Nourriture				32,459	80	300,609	30	—	—	268,149	50
131,911	75	120,060	—	4. Entretien				8,680	05	136,777	60	—	—	128,097	55
114,152	—	115,640	—	5. Loyer				418	—	117,574	—	—	—	117,156	—
18,400	65	15,200	—	6. Industrie				117,004	30	97,718	10	19,286	20	—	—
34,926	35	18,000	—	7. Agriculture				128,595	—	91,676	45	36,918	55	—	—
573,103	22	577,500	—	Frais d'exploitation				287,749	05	869,905	70	—	—	582,156	65
981	—	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire				7,996	—	17,139	—	—	—	9,143	—
337,308	75	330,000	—	9. Pensions				356,906	65	17,642	60	339,264	05	—	—
236,775	47	247,500	—					III, 184		652,651	70	904,687	30	—	—
														252,035	60

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
IX. ^b Service sanitaire.													
G. Asile d'aliénés de Bellelay.													
52,313	65	49,930	—	1. Administration		51	80	51,728	17	—	—	51,676	37
1,671	76	1,700	—	2. Enseignement et culte		286	40	1,908	21	—	—	1,621	81
99,441	90	97,000	—	3. Nourriture		23,612	45	128,757	81	—	—	105,145	36
48,295	18	54,400	—	4. Entretien		11,309	85	65,386	14	—	—	54,076	29
23,916	—	23,770	—	5. Loyer		1,440	—	25,290	—	—	—	23,850	—
6,760	70	5,000	—	6. Industrie		40,109	83	31,673	72	8,436	11	—	—
163	08	6,800	—	7. Agriculture		92,370	03	87,489	58	4,880	45	—	—
219,040	87	215,000		Frais d'exploitation		169,180	36	392,233	63	—	—	223,053	27
7,106	90	—		8. Augmentations et diminutions à l'inventaire		13,946	40	11,214	65	2,731	75	—	—
119,884	70	115,000		9. Pensions		126,103	70	1,216	10	124,887	60	—	—
106,263	07	100,000				III,	185					95,433	92
—													
10,851	45	11,000	—	A. Frais d'administration		705	20	11,646	05	—	—	10,940	85
565,466	45	582,460	—	B. Service sanitaire en général		51,613	35	617,879	30	—	—	566,265	95
106,734	07	109,000	—	C. Maternité		42,758	43	175,669	38	—	—	132,910	95
1,547	90	2,800	—	D. Cours d'instruction des sages-femmes		—	—	2,529	60	—	—	2,529	60
135,046	37	122,000	—	E. Asile d'aliénés de la Waldau		649,559	64	795,878	53	—	—	146,318	89
236,775	47	247,500	—	F. Asile d'aliénés de Münsingen		652,651	70	904,687	30	—	—	252,035	60
106,263	07	100,000	—	G. Asile d'aliénés de Bellelay		309,230	46	404,664	38	—	—	95,433	92
1,162,684	78	1,174,760		Les dépenses excèdent le budget de fr. 31,675. 76		1,706,518	78	2,912,954	54	—	—	1,206,435	76
—													
X. Travaux publics.													
A. Frais d'administration de la Direction.													
30,125	—	30,500	—	1. Traitements des fonctionnaires IV, 1		—	—	29,750	—	—	—	29,750	—
34,396	50	36,360	—	2. Traitements des employés . . IV, 3		—	—	35,849	95	—	—	35,849	95
13,490	84	13,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 9		27	60	13,207	05	—	—	13,179	45
4,580	—	4,580	—	4. Loyers IV, 10		—	—	4,580	—	—	—	4,580	—
82,592	34	84,940				27	60	83,387	—	—	—	83,359	40

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
				Administration Courante.												
				X. Travaux publics.												
				D. Constructions nouvelles de bâtiments.												
250,006	90	250,000		Report	3,674	40	213,867	45		—	—	210,193	05			
				25. Berne, caserne, transformation . IV, 95	—	—	8,982	30		—	—	8,982	30			
				26. Berne, laboratoire de chimie, annexe . IV, 96	—	—	232	50		—	—	232	50			
				27. Berthoud, magasin des sels, transformation . IV, 96	—	—	1,400	85		—	—	1,400	85			
				28. Interlaken, château, transformations . IV, 97	—	—	966	20		—	—	966	20			
				29. Meiringen, préfecture, éclairage électrique . IV, 97	—	—	671	—		—	—	671	—			
				30. Bains de Längenei, grange . . IV, 97	—	—	115	90		—	—	115	90			
				31. Berne, Maternité, maison du directeur, rénovation . . . IV, 98	—	—	6,068	15		—	—	6,068	15			
				32. Koeniz, château, porcherie . . IV, 98	—	—	2,697	85		—	—	2,697	85			
				33. Frutigen, prisons de district, nouvelles cellules IV, 99	—	—	1,239	20		—	—	1,239	20			
				34. Koeniz, grange du château, pont de grange . IV, 99	—	—	2,429	90		—	—	2,429	90			
				35. Thorberg, ferme du Bannholz, porcherie IV, 100	—	—	8,410	25		—	—	8,410	25			
				36. Berne, arsenal, chauffage à la vapeur . IV, 100	—	—	76	—		—	—	76	—			
				37. Cerlier, maison d'éducation, grange . IV, 101	—	—	22,374	90		—	—	22,374	90			
				38. Trachselwald, logement du geôlier . IV, 101	—	—	1,056	30		—	—	1,056	30			
				39. Thoune, château, installation de bureaux . IV, 102	—	—	3,500	—		—	—	3,500	—			
				40. Berne, chancellerie d'Etat, agrandissement . IV, 103	—	—	4,134	15		—	—	4,134	15			
				41. Berne, Université, chauffage central . IV, 103	—	—	1,145	70		—	—	1,145	70			
				42. Berthoud, château, archives . IV, 104	—	—	1,798	75		—	—	1,798	75			
				43. Berne, bâtiment du Stift 3a, archives . IV, 104	—	—	2,000	—		—	—	2,000	—			
				44. Laufon, nouvelle préfecture . IV, 105	—	—	13,205	60		—	—	13,205	60			
				45. Biel, préfecture, salle des assises . IV, 105	—	—	960	70		—	—	960	70			
				46. Berne, ancienne poste, devanture . IV, 106	—	—	1,512	15		—	—	1,512	15			
				47. Münsingen, asile d'aliénés, transformation du moulin IV, 106	—	—	480	—		—	—	480	—			
				48. Guttannen, cure, installation des eaux . IV, 107	—	—	2,536	25		—	—	2,536	25			
				49. Hofwil, école normale, armoires IV, 107	—	—	1,806	—		—	—	1,806	—			
250,006	90	250,000			3,674	40	303,668	05		—	—	299,993	65			
				Asiles d'aliénés (fonds pour l'extension du service public des aliénés):												
				2. Waldau, éclairage électrique et chauffage central IV, 120	28,746	05	28,746	05		—	—	—	—			
				3. Waldau, téléphone pour le service interne IV, 121	4,558	—	4,558	—		—	—	—	—			
				4. Bellelay, buanderie . . . IV, 121	10,616	55	10,616	55		—	—	—	—			
				5. Waldau, transformation de la cuisine . IV, 122	58,337	50	58,337	50		—	—	—	—			
				6. Waldau, purificateur automatique de l'eau IV, 128	22,426	30	22,426	30		—	—	—	—			
				7. Waldau, vérandas IV, 123	6,241	30	6,241	30		—	—	—	—			
				8. Münsingen, transformation de la foulerie IV, 124	12,160	70	12,160	70		—	—	—	—			
				9. Waldau, pompe à vapeur . . IV, 124	1,050	40	1,050	40		—	—	—	—			
196,215	85	200,000		10. Waldau, logement pour surveillants IV, 125	1,949	—	1,949	—		—	—	—	—			
196,215	85	200,000		11. Bellelay, buanderie IV, 125	250	—	250	—		—	—	—	—			
				12. Waldau, nouvelle grange au „Möslis“ . IV, 126	1,278	45	1,278	45		—	—	—	—			
				13. Waldau, chambres à coucher . IV, 126	3,209	25	3,209	25		—	—	—	—			
				14. Bellelay, nouvelle toiture . . IV, 127	2,400	—	2,400	—		—	—	—	—			
				15. Waldau, transformation de la buanderie . IV, 127	1,750	—	1,750	—		—	—	—	—			
				16. Waldau, chauffage à l'eau . . IV, 129	798	20	798	20		—	—	—	—			
250,006	90	250,000			159,446	10	459,439	75		—	—	299,993	65			

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes					
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.				
				Administration Courante.															
X. Travaux publics.																			
E. Entretien des ponts et chaussées.																			
503,680	40	512,000	—	1. Traitements des cantonniers . IV, 133	262	70	512,271	40	—	—	—	—	512,008	70					
470,015	95	500,000	—	2. Entretien des routes IV, 389	22,015	40	522,052	92	—	—	—	—	500,037	52					
84,965	55	100,000	—	3. Travaux de réfection et digues IV, 387	—	—	169,999	54	—	—	—	—	169,999	54					
4,069	52	5,000	—	4. Frais divers IV, 234	43	72	5,042	04	—	—	—	—	4,998	32					
12,477	30	2,500	—	5. Produit de la vente de parcelles et de l'herbe du bord des routes IV, 235	1,345	70	9	20	1,336	50	—	—	—	—					
1,050,254	12	1,114,500	—		23,667	52	1,209,375	10	—	—	—	—	1,185,707	58					
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.																			
1. Constructions diverses:																			
224,975	04	225,000	—	1. Route de Hasleberg, de Golderen à Reuti IV, 237	—	—	8,400	—	—	—	—	—	8,400	—					
				2. Route de Zweilütschinen à Grindelwald, pont du Lindi . . . IV, 237	—	—	2,950	—	—	—	—	—	2,950	—					
				3. Route du Rawyl, pont du village à Lenk IV, 238	—	—	240	—	—	—	—	—	240	—					
				4. Route de Ringoldingen à Sewelen . IV, 238	—	—	7,325	40	—	—	—	—	7,325	40					
				5. Route de Gwatt à Spiez, canalisation à Spiez IV, 238	—	—	2,676	90	—	—	—	—	2,676	90					
				6. Route de Thoune à Steffisbourg, canalis. IV, 239	—	—	3,066	15	—	—	—	—	3,066	15					
				7. Route de Langnau à Kresschenbrunnen IV, 239	—	—	2,000	—	—	—	—	—	2,000	—					
				8. Langnau, pont du Flühacker . IV, 239	—	—	3,200	—	—	—	—	—	3,200	—					
				9. Route de Sorbach à Pfaffenmoos IV, 240	—	—	351	30	—	—	—	—	351	30					
				10. Route de Brandoeschgraben . IV, 240	—	—	4,000	—	—	—	—	—	4,000	—					
				11. Sumiswald, route de la gare . IV, 240	—	—	8,000	—	—	—	—	—	8,000	—					
				12. Route de Berthoud à Gomerkinden, can. IV, 241	—	—	2,173	15	—	—	—	—	2,173	15					
				13. Route de Berthoud à Kernenried, trottoir IV, 241	—	—	660	—	—	—	—	—	660	—					
				14. Route de Ruegsbach à Sumiswald IV, 241	—	—	10,015	70	—	—	—	—	10,015	70					
				15. Huttwil, canalisation IV, 242	—	—	3,000	—	—	—	—	—	3,000	—					
				16. Route de Winigen à Hofholz, correction. IV, 242	—	—	8,754	75	—	—	—	—	8,754	75					
				17. Route de Herzogenbuchsee à Wangen, captation du ruisseau . . . IV, 242	—	—	650	—	—	—	—	—	650	—					
				18. Route de Tramelan à la Montagne-du-Droit . IV, 243	—	—	750	—	—	—	—	—	750	—					
				19. Route de Courrendlin à Châtillon IV, 243	—	—	4,854	08	—	—	—	—	4,854	08					
				20. Dittingen, route de raccordement IV, 243	—	—	6,600	—	—	—	—	—	6,600	—					
				21. Route de Porrentruy à Boncourt, mur le long du ruisseau IV, 244	—	—	1,699	65	—	—	—	—	1,699	65					
				22. Route de la Maison neuve à Pont de Thièle, canalis. IV, 244	—	—	617	15	—	—	—	—	617	15					
				23. Route de Champion à Cudrefin IV, 245	—	—	8,241	70	—	—	—	—	8,241	70					
				24. Route de Grünens à Wasen, canalis. IV, 244	—	—	1,310	—	—	—	—	—	1,310	—					
				25. Route d'Epiquerez à Essertfallon IV, 246	—	—	8,300	—	—	—	—	—	8,300	—					
				26. Route d'Eimatt à Betlehem . IV, 246	—	—	10,000	—	—	—	—	—	10,000	—					
				27. Route de Schwarzenbourg à Riffenmatt . IV, 247	—	—	8,390	—	—	—	—	—	8,390	—					
				28. Route de Thurnen à Blumenstein, correction à Lohnstorf . . . IV, 246	—	—	5,826	—	—	—	—	—	5,826	—					
				29. Route de Wabern à Kehrsatz, trottoir IV, 247	—	—	3,359	05	—	—	—	—	3,359	05					
				30. Route de Koeniz à Liebefeld . IV, 248	—	—	2,293	10	—	—	—	—	2,293	10					
				31. Route de Berne à Bolligen . IV, 248	—	—	3,087	25	—	—	—	—	3,087	25					
				32. Route de Münchringen à Jegenstorf IV, 248	—	—	4,415	25	—	—	—	—	4,415	25					
				33. Route de Schüpfen à Ziegelried IV, 249	—	—	4,000	—	—	—	—	—	4,000	—					
				34. Route de St-Imier à Pontins . IV, 249	—	—	10,000	—	—	—	—	—	10,000	—					
				35. Route de la Grande Scheidegg, de Grindelscherm à Rosenlau IV, 249	—	—	8,023	60	—	—	—	—	8,023	60					
224,975	04	225,000	—	A reporter	—	—	159,230	18	—	—	—	—	159,230	18					

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration Courante.									
				X. Travaux publics.									
				F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.									
224,975	04	225,000	—	Report		—	—	159,230	18	—	—	159,230	18
				36. Route de Beatenberg, de l'église à la serrurerie IV, 250		—	—	9,735	90	—	—	9,735	90
				37. Route de Frutigen à Adelboden, élargissement à Adelboden . . IV, 251		—	—	2,970	—	—	—	2,970	—
				38. Route d'Aarberg à Busswil, canalis. IV, 251		—	—	1,666	40	—	—	1,666	40
				39. Route de Kalkstetten à Guggersbach IV, 252		—	—	1,255	45	—	—	1,255	45
				40. Route de Langnau à Bærau . IV, 252		—	—	265	80	—	—	265	80
				41. Route de Thoune à Heiligen- schwendi, pont de la Kohleren IV, 253		—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
				42. Route de Saignelégier à Tramelan IV, 253		—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
				43. Route de Gwatt à Spiez, canali- sation à Spiezmoos IV, 254		—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
				50. Route de Hof à Susten, variante IV, 254		—	—	3,593	25	—	—	3,593	25
				45. Route de Boujean à Mâche, relevement IV, 255		—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
				46. Route de Busswil à Worben . IV, 255		—	—	4,984	40	—	—	4,984	40
				47. Route de Zwingen à Brislach . IV, 256		—	—	188	—	—	—	188	—
				48. Adelboden, correction de route IV, 256		—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
				49. Route de Zwellütschinen à Lauterbrunnen . IV, 257	5,600	—	—	10,146	90	—	—	4,546	90
				50. Route de Cœuve à Damphreux IV, 257		—	—	779	50	—	—	779	50
				51. Pont de Hæmlismatt à Dürrgraben IV, 257		—	—	250	—	—	—	250	—
				52. Chemin des grèves de Tæuffelen à Gerolfingen IV, 258		—	—	3,539	55	—	—	3,539	55
				53. Route du Rawil, de Fallweid à Iffigen . IV, 258		—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
				54. Kellerweg à Tschugg . . . IV, 259		—	—	2,473	—	—	—	2,473	—
				55. Route de Gsteig à Gsteigwiler IV, 259		—	—	39	05	—	—	39	05
				56. Route d'Oberstocken à Blumenstein IV, 260		—	—	93	75	—	—	93	75
				57. Route d'Ostermundigen à Vechigen IV, 260		—	—	84	75	—	—	84	75
				58. Route de Frutigen à Adelboden, correction . IV, 261		—	—	1,120	—	—	—	1,120	—
				59. Pont de la Birse à Moutier . . IV, 263		—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
				60. Route de Frutigen à Kandersteg, correction . IV, 262		—	—	63	65	—	—	63	65
				61. Route cantonale à Sonceboz, canalisation IV, 262		—	—	1,825	35	—	—	1,825	35
				62. Route de Frutigen à Kandersteg, élargissement IV, 262		—	—	890	10	—	—	890	10
				63. Inspections de ponts IV, 261		—	—	195	30	—	—	195	30
224,975	04	225,000	—		5,600	—	—	230,590	28	—	—	224,990	28
				G. Travaux hydrauliques.									
319,949	77	320,000	—	1. Travaux hydrauliques:									
				1. Ecluses à Thoune et Unterseen IV, 278	5	—	—	10,276	30	—	—	10,271	30
				2. Eribach dans le Kienthal . . IV, 337	10,000	—	—	—	—	10,000	—	—	—
				3. Emme entre Kemmeriboden et Soleure IV, 283	66,368	48	—	102,658	60	—	—	36,290	12
				4. Gürbe entre ses sources et Belp IV, 285	22,849	95	—	20,048	77	2,801	18	—	—
				5. Klöpfligraben à Mühlenen . . IV, 287	10,000	—	—	32,941	60	—	—	22,941	60
				6. Sarine et Lauenenbach à Gstaad IV, 288	813	80	—	858	70	—	—	44	90
				7. Simme entre Oberried et Lenk IV, 288	3,620	09	—	5,907	09	—	—	2,287	—
				8. Riedernbach à Oberhofen . . IV, 289	2,927	40	—	2,927	40	—	—	—	—
				9. Aar et Zulg à l'embouchure de la Zulg . IV, 289	—	—	—	12,500	—	—	—	12,500	—
				10. Lucelle entre Brislach et Zwingen IV, 290	4,503	70	—	2,585	90	1,917	80	—	—
				11. Aar entre Runtigen et Aarberg IV, 292	26,500	—	—	63,087	48	—	—	36,587	48
				12. Lammbach à Brienz IV, 296	31,419	15	—	69,316	60	—	—	37,897	45
319,949	77	320,000	—	A reporter	179,007	57	—	323,108	44	—	—	144,100	87

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses					
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.				
319,949	77	320,000	—	Administration Courante.				fr.	et.	fr.	et.	fr.	et.	fr.	ct.				
X. Travaux publics.																			
G. Travaux hydrauliques.																			
319,949	77	320,000	—	Report	179,007	57	323,108	44	—	—	—	—	144,100	87					
13. Lombach, partie supérieure . IV, 298		16,580	—	25,558	65	—	—	—	—	—	—	—	8,978	65					
14. Lombach, partie inférieure . IV, 299		4,521	95	5,635	25	—	—	—	—	—	—	—	1,113	30					
15. Kauflisbach à Gessenay . . IV, 301		2,150	—	371	85	1,778	15	—	—	—	—	—	—	—					
16. Dürrbach à Bowil . . . IV, 302		19,838	80	595	—	19,243	80	—	—	—	—	—	—	—					
17. Stämpbach entre Utzigen et Worblenbach IV, 303		1,198	05	24	95	1,173	10	—	—	—	—	—	—	—					
18. Correction du Doubs à Ocourt . IV, 304		9,361	18	4,037	17	5,324	01	—	—	—	—	—	—	—					
19. Allenbach à Adelboden . . IV, 305		—	—	1,066	65	—	—	—	—	—	—	—	1,066	65					
20. Simme entre Giselei et Simmenegg IV, 305		—	—	2,865	—	—	—	—	—	—	—	—	2,865	—					
21. Zulg, près de la Müllerschwelle à Steffisbourg IV, 306		—	—	17,000	—	—	—	—	—	—	—	—	17,000	—					
22. Ruisseau du village à Attiswil . IV, 306		—	—	2,320	—	—	—	—	—	—	—	—	2,320	—					
23. Sarine dans la commune de Dicki IV, 307		—	—	182	—	—	—	—	—	—	—	—	182	—					
24. Sarine entre Laupen et Oltigen IV, 307		—	—	6,440	37	—	—	—	—	—	—	—	6,440	37					
25. Schwarzwasser à Rueschegg . IV, 308		11,580	20	6,960	10	4,620	10	—	—	—	—	—	—	—					
26. Biberzen dans la commune de Rüti IV, 309		1,634	—	115	10	1,518	90	—	—	—	—	—	—	—					
27. Gürbe entre Belp et Stockmatte IV, 310		6,040	—	46	60	5,993	40	—	—	—	—	—	—	—					
28. Grubenbach à Gessenay . . IV, 311		1,754	25	2,936	10	—	—	—	—	—	—	—	1,181	85					
29. Tscherzibach à Châtellet . . IV, 311		4,600	—	7,987	—	—	—	—	—	—	—	—	3,387	—					
30. Ruisseau du village à Oberbipp IV, 312		8,000	—	14,000	—	—	—	—	—	—	—	—	6,000	—					
31. Brüggbach à Wiedlisbach . . IV, 312		8,000	—	13,255	50	—	—	—	—	—	—	—	5,255	50					
32. Sagibach et Wydenbach à Lauter-brunnen IV, 313		6,080	—	17,835	15	—	—	—	—	—	—	—	11,755	15					
33. Trubbach et ses affluents . . IV, 314		2,000	—	44,464	85	—	—	—	—	—	—	—	42,464	85					
34. Grüne à Sumiswald IV, 315		2,610	—	4,439	15	—	—	—	—	—	—	—	1,829	15					
35. Hornbach à Wasen IV, 315		2,200	—	3,548	25	—	—	—	—	—	—	—	1,348	25					
36. Leimbach à Frutigen IV, 316		10,000	—	25,522	—	—	—	—	—	—	—	—	15,522	—					
37. Burrisgraben à Schonried près Gessenay IV, 316		—	—	150	—	—	—	—	—	—	—	—	150	—					
38. Gürbe dans la vallée, entretien IV, 317		—	—	500	—	—	—	—	—	—	—	—	500	—					
39. Singine entre le Schwarzwasser et la Sarine IV, 319		22,416	65	27,291	40	—	—	—	—	—	—	—	4,874	75					
40. Correction de l'Ilfis IV, 320		5,429	90	11,008	90	—	—	—	—	—	—	—	5,579	—					
41. Kander entre Kien et Stegweid IV, 322		23,008	65	32,621	85	—	—	—	—	—	—	—	9,613	20					
42. Mattenbach à St-Etienne . . IV, 324		137	80	2,089	—	—	—	—	—	—	—	—	1,951	20					
43. Grünnbach à Merligen . . . IV, 324		—	—	183	—	—	—	—	—	—	—	—	183	—					
44. Zulg entre la Müllerschwelle et la route de Berne IV, 325		3,900	—	7,700	—	—	—	—	—	—	—	—	3,800	—					
45. Zulg entre la Müllerschwelle et Gumm . . IV, 325		9,000	—	15,600	—	—	—	—	—	—	—	—	6,600	—					
46. Kurzengraben à Wasen . . . IV, 326		1,030	—	1,644	80	—	—	—	—	—	—	—	614	80					
47. Pont de la Singine à Laupen IV, 326		81	15	—	—	81	15	—	—	—	—	—	—	—					
48. Aar en aval de Thoune, entretien du barrage . . . IV, 327		—	—	2,688	75	—	—	—	—	—	—	—	2,688	75					
49. Tarreau de la Maure à Sonceboz IV, 327		—	—	8,920	—	—	—	—	—	—	—	—	8,920	—					
50. Aar entre Hof et le lac de Brienz IV, 328		—	—	2,208	60	—	—	—	—	—	—	—	2,208	60					
51. Zelgbach à St-Etienne . . . IV, 328		3,400	—	5,353	—	—	—	—	—	—	—	—	1,953	—					
52. Déséchement de la vallée du Hasli, travaux supplémentaires . . IV, 329		3,680	—	4,243	50	—	—	—	—	—	—	—	563	50					
53. Sundgraben et Birrengraben à Beatenberg . . IV, 329		—	—	559	60	—	—	—	—	—	—	—	559	60					
54. Aar à Innertkirchen . . . IV, 330		—	—	1,910	—	—	—	—	—	—	—	—	1,910	—					
55. Aar entre le Schützenfahr et l'Elfenau . . IV, 330		—	—	7,440	30	—	—	—	—	—	—	—	7,440	30					
56. Doubs à Soubey IV, 331		—	—	8,904	15	—	—	—	—	—	—	—	8,904	15					
319,949	77	320,000	—	A reporter	369,240	15	671,331	98	—	—	—	—	302,091	83					

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
319,949	77	320,000	—	Administration Courante.				fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				X. Travaux publics.											
				G. Travaux hydrauliques											
				Report				369,240	15	671,331	98	—	—	302,091	83
				57. Lauibach à Meiringen . . . IV, 331		3,080	—	5,192	—	—	—	2,112	—		
				58. Ruisseau du village à Münsingen IV, 358		—	—	3,942	10	—	—	3,942	10		
				59. Birse à Zwingen IV, 332		—	—	323	95	—	—	323	95		
				60. Aar à Hofstetten, remplissage . IV, 333		—	—	462	90	—	—	462	90		
				61. Simme entre Kapfbach et Schlegelholz à St-Etienne IV, 333		—	—	1,555	30	—	—	1,555	30		
				62. Bunderbach à Kandergrund . IV, 334		—	—	145	10	—	—	145	10		
				63. Lütschine entre Wilderswil et le lac de Brienz IV, 334		—	—	250	—	—	—	250	—		
				64. Bettelriedbach à Zweisimmen . IV, 335		—	—	660	—	—	—	660	—		
				65. Reichenbach à Gschwandtenmaad IV, 335		—	—	87	35	—	—	87	35		
				66. Birse à Courrendlin IV, 336		3,907	35	5,583	65	—	—	1,676	30		
				67. Kurzeneigraben à Wasen . . . IV, 337		—	—	99	50	—	—	99	50		
				68. Wildeneigraben à Bowil . . . IV, 337		—	—	525	80	—	—	525	80		
				69. Frais divers IV, 280		398	20	6,454	35	—	—	6,056	15		
319,949	77	320,000	—			376,625	70	696,613	98	—	—	319,988	28		
6,366	35	7,600	—	2. Traitements des maîtres éclusiers et des maîtres digueurs IV, 362		625	—	6,762	80	—	—	6,137	80		
58,479	16	42,000	—	} 3. Correct'n des eaux du Jura, entretien des canaux IV, 367		38,854	40	38,854	40	—	—	—	—		
58,479	16	42,000	—												
326,316	12	327,600	—			416,105	10	742,231	18	—	—	326,126	08		
				H. Forces hydrauliques.											
12,804	—	14,000	—	1. Frais d'administration . . . IV, 369		—	—	11,622	60	—	—	11,622	60		
57,288	30	60,000	—	2. Emoluments de concessions . IV, 372		21,999	20	27	60	21,971	60	—	—		
5,644	15	6,000	—	3. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers immédiats causés par les éléments IV, 372		—	—	2,145	—	—	—	2,145	—		
38,840	15	40,000	—			21,999	20	13,795	20	8,204	—	—	—		
				J. Travaux géodésiques.											
18,334	55	12,000	—	1. Levés topographiques IV, 378		2,189	05	14,058	87	—	—	11,869	82		
108	70	100	—	2. Carte cantonale IV, 380		283	—	399	30	—	—	116	30		
590	—	590	—	3. Loyers (bureau du cadastre à Porrentruy) IV, 382		—	—	590	—	—	—	590	—		
18,815	85	12,490	—	4. Levés d'essai, contribution aux frais IV, 382		3,240	45	—	—	3,240	45	—	—		
						5,712	50	15,048	17	—	—	9,335	67		
				A. Frais d'administration de la Direction .				27	60	83,387	—	—	—	83,359	40
				B. Autorités de district		—	—	60,770	05	—	—	60,770	05		
				C. Entretien des bâtiments de l'Etat		2,498	20	268,635	95	—	—	266,137	75		
				D. Constructions nouvelles de bâtiments . .		159,446	10	459,439	75	—	—	299,993	65		
				E. Entretien des ponts et chaussées		23,667	52	1,209,375	10	—	—	1,185,707	58		
				F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées		5,600	—	230,590	28	—	—	224,990	28		
				G. Travaux hydrauliques		416,105	10	742,231	18	—	—	326,126	08		
				H. Forces hydrauliques		21,999	20	13,795	20	8,204	—	—	—		
				J. Travaux géodésiques		5,712	50	15,048	17	—	—	9,335	67		
2,245,047	27	2,303,083	—	Les dépenses excèdent le budget de fr. 145,133. 46		635,056	22	3,083,272	68	—	—	2,448,216	46		

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
XI. Emprunts.															
A. Remboursements et intérêts.															
547,000	—	563,500	—	1. Remboursement du capital: Emprunt de 1895, fr. 44,311,000, 3% V, 1				—	—	563,500	—	—	—	563,500	—
1,345,740	—	1,329,330	—	2. Intérêts:											
				a. Emprunt de 1895, fr. 44,311,000, 3% V, 1				—	—	1,329,330	—	—	—	1,329,330	—
700,000	—	700,000	—	b. Emprunt de 1900, fr. 20,000,000, 3½% V, 1				—	—	700,000	—	—	—	700,000	—
700,000	—	700,000	—	c. Emprunt de 1906, fr. 20,000,000, 3½% V, 1				—	—	700,000	—	—	—	700,000	—
3,292,740	—	3,292,830	—					—	—	3,292,830	—	—	—	3,292,830	—
B. Frais des emprunts.															
9,598	90	14,000	—	1. Provisions, frais de transport et agio V, 2				—	—	15,517	62	—	—	15,517	62
638	40	1,000	—	2. Frais d'annonces et d'impression V, 4				—	—	967	20	—	—	967	20
202,000	—	202,000	—	3. Frais de l'emprunt de 1900, amortissement V, 5				—	—	202,000	—	—	—	202,000	—
92,000	—	92,000	—	4. Frais de l'emprunt de 1906, amortissement V, 5				—	—	92,000	—	—	—	92,000	—
304,237	30	309,000	—					—	—	310,484	82	—	—	310,484	82
3,292,740	—	3,292,830	—	A. Remboursements et intérêts				—	—	3,292,830	—	—	—	3,292,830	—
304,237	30	309,000	—	B. Frais des emprunts				—	—	310,484	82	—	—	310,484	82
3,596,977	30	3,601,830	—	Les dépenses excèdent le budget de fr. 1,484.82				—	—	3,603,314	82	—	—	3,603,314	82
XII. Finances.															
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines.															
5,500	—	5,500	—	1. Traitement du secrétaire . . . V, 6				—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
10,000	—	10,000	—	2. Traitements des employés . . . V, 7				—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
4,091	55	4,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement . V, 10				185	50	3,688	75	—	—	3,503	25
1,080	—	1,080	—	4. Loyers V, 11				—	—	1,080	—	—	—	1,080	—
3,163	05	—	—	5. Frais judiciaires V, 12				175	60	494	40	—	—	318	80
23,834	60	21,080	—					361	10	20,763	15	—	—	20,402	05

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.												
XII. Finances.												
B. Contrôle cantonal des finances.												
22,500	—	22,500	—	1. Traitements des fonctionnaires . . V, 14	—	—	22,500	—	—	—	22,500	—
32,057	—	34,000	—	2. Traitements des employés . . V, 15	—	—	33,333	30	—	—	33,333	30
2,848	15	2,500	—	3. Frais de bureau V, 17	1,126	40	4,289	35	—	—	3,162	95
3,601	50	4,000	—	4. Frais d'impression et de reliure V, 20	75	85	4,165	85	—	—	4,090	—
1,160	—	1,160	—	5. Loyers V, 20	—	—	1,160	—	—	—	1,160	—
62,166	65	64,160	—		1,202	25	65,448	50	—	—	64,246	25
C. Recettes de district.												
61,803	95	61,100	—	1. Traitements des receveurs . . V, 30	—	—	61,940	75	—	—	61,940	75
6,201	99	5,600	—	2. Frais de bureau V, 33	—	—	7,676	95	—	—	7,676	95
1,820	—	1,820	—	3. Loyers V, 33	—	—	1,820	—	—	—	1,820	—
69,825	94	68,520	—		—	—	71,437	70	—	—	71,437	70
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines												
23,834	60	21,080	—	A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines	361	10	20,763	15	—	—	20,402	05
62,166	65	64,160	—	B. Contrôle cantonal des finances	1,202	25	65,448	50	—	—	64,246	25
69,825	94	68,520	—	C. Recettes de district	—	—	71,437	70	—	—	71,437	70
155,827	19	153,760	—	Les dépenses excèdent le budget de fr. 2,326. —	1,563	35	157,649	35	—	—	156,086	—
XIII. Agriculture.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
4,750	—	4,750	—	1. Traitement du secrétaire . . . V, 34	—	—	4,750	—	—	—	4,750	—
7,800	—	7,900	—	2. Traitements des employés . . V, 35	—	—	7,900	—	—	—	7,900	—
2,398	75	2,500	—	3. Frais de bureau V, 37	—	—	2,494	27	—	—	2,494	27
2,750	—	2,750	—	4. Vétérinaire cantonal:								
1,438	15	1,500	—	a. Traitement V, 38	2,750	—	5,500	—	—	—	2,750	—
550	—	550	—	b. Frais de bureau et de voyage V, 39	—	—	1,500	10	—	—	1,500	10
				5. Loyer V, 40	—	—	550	—	—	—	550	—
19,686	90	19,950	—		2,750	—	22,694	37	—	—	19,944	37

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTÉ DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
XIII. Agriculture.															
B. Economie rurale.															
18,859	30	20,000	—	1. Encouragements à l'agriculture :											
				a. Encouragements en général . V,	42	8,994	20	28,726	17	—	—	19,731	97		
				b. Encouragement à la viticulture :											
				aa. Subventions pour essai de plants américains V,	44	2,000	—	5,000	—	—	—	3,000	—		
5,000	—	3,500	—	bb. Mesures contre le phylloxéra . V,	45	2,776	72	14,669	65	—	—	11,892	93		
1,829	66	11,000	—	cc. Encouragement en général V,	46	—	—	3,130	97	—	—	3,130	97		
2,537	45	10,000	—	c. Primes pour la destruction des hennetons V,	47	—	—	781	55	—	—	781	55		
9,641	10	3,000	—	2. Amendement des terres :											
				a. Traitement de l'ingénieur agricole V,	49	2,562	50	5,125	—	—	—	2,562	50		
2,562	50	2,563	—	b. Traitement de l'aide . . . V,	50	—	—	400	—	—	—	400	—		
540	—	1,750	—	c. Frais de bureau et de voyage V,	51	—	—	2,399	09	—	—	2,399	09		
2,236	85	2,400	—	d. Subventions pour l'amendement											
43,500	—	50,000	—	de terres V,	53	29,322	45	79,322	45	—	—	50,000	—		
39,008	40	40,000	—	3. Elève de l'espèce chevaline . . V,	56	40,530	25	80,382	40	—	—	39,852	15		
129,995	50	145,000	—	4. Elève de l'espèce bovine . . . V,	61	123,902	88	268,911	65	—	—	145,008	77		
25,023	55	25,000	—	5. Elève du petit bétail V,	62	6,834	70	32,042	—	—	—	25,207	30		
—	—	—	—	6. Restitutions de primes V,	77	11,834	95	11,834	95	—	—	—	—		
32,506	14	35,000	—	7. Assurance contre la grêle, subventions V,	66	33,160	32	66,320	64	—	—	33,160	32		
97,787	05	109,000	—	8. Assurance du bétail V,	67	256,699	50	360,035	10	—	—	103,335	60		
—	—	1,000	—	9. Subventions pour des plantations d'arbres le long des routes cantonales V,	68	—	—	20	—	—	—	20	—		
411,027	50	459,213	—			518,618	47	959,101	62	—	—	440,483	15		

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
XIII. Agriculture.													
C. Ecole d'agriculture.													
1. Ecole :													
34,337	40	33,800	—	a. Enseignement		1,535	10	33,954	65	—	—	32,419	55
2,374	30	2,000	—	b. Essais agricoles		—	—	2,050	53	—	—	2,050	53
13,256	18	15,000	—	c. Administration		3,015	20	17,407	74	—	—	14,392	54
11,470	14	14,500	—	d. Nourriture		40,344	30	58,417	60	—	—	18,073	30
4,256	65	11,000	—	e. Entretien		11,704	90	23,593	81	—	—	11,888	91
7,800	—	7,800	—	f. Loyer		—	—	7,800	—	—	—	7,800	—
5,990	56	4,500	—	g. Travaux des élèves		6,249	04	—	—	6,249	04	—	—
67,504	11	79,600	—	Frais d'exploitation		62,848	54	143,224	33	—	—	80,375	79
15,160	30	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire		5,594	35	6,214	15	—	—	619	80
15,205	—	15,000	—	i. Pensions des élèves		16,400	—	1,070	—	15,330	—	—	—
16,407	62	15,500	—	k. Subvention de la Confédération		15,392	21	—	—	15,392	21	—	—
51,051	79	49,100	—			100,235	10	150,508	48	—	—	50,273	38
25,250	88	5,000	—	2. Exploitation du domaine		116,141	79	93,620	72	22,521	07	—	—
25,250	88	5,000	—			116,141	79	93,620	72	22,521	07	—	—
51,051	79	49,100	—	1. Ecole		100,235	10	150,508	48	—	—	50,273	38
25,250	88	5,000	—	2. Exploitation du domaine		116,141	79	93,620	72	22,521	07	—	—
10,000	—	—	—	3. Réserve pour construction et transformation de bâtiments		—	—	3,886	78	—	—	3,886	78
—	—	—	—	4. Fabrication de cidre		31,705	15	31,264	55	440	60	—	—
—	—	1,000	—	5. Exposition agricole de Lausanne		1,326	30	1,767	75	—	—	441	45
35,800	91	45,100	—		V, 69	249,408	34	281,048	28	—	—	31,639	94
D. Ecole d'industrie laitière.													
1. Ecole :													
29,917	10	29,550	—	a. Enseignement		722	15	30,780	24	—	—	30,058	09
5,651	62	5,500	—	b. Administration		98	45	6,114	84	—	—	6,016	39
14,000	34	12,500	—	c. Nourriture		4,522	—	18,818	98	—	—	14,296	98
3,441	68	3,480	—	d. Entretien		4,677	20	6,981	40	—	—	2,304	20
2,810	—	3,460	—	e. Loyer		—	—	3,460	—	—	—	3,460	—
1,200	—	1,200	—	f. Travaux des élèves		1,200	—	—	—	1,200	—	—	—
54,620	74	53,290	—	Frais d'exploitation		11,219	80	66,155	46	—	—	54,935	66
650	35	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire		1,706	70	4,830	75	—	—	3,124	05
12,200	—	11,400	—	h. Pensions des élèves		13,100	—	133	30	12,966	70	—	—
300	—	1,600	—	i. Bourses		—	—	750	—	—	—	750	—
14,559	30	14,775	—	k. Subvention de la Confédération		15,009	12	—	—	15,009	12	—	—
27,511	09	28,715	—			41,035	62	71,869	51	—	—	30,833	89

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMpte DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMpte.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
XIII. Agriculture.													
D. Ecole d'industrie laitière.													
2. Laiterie:													
4,631	93	4,000	—	a. Loyers et impôts		355	—	5,355	11	—	—	5,000	11
5,896	80	1,500	—	b. Entretien des bâtiments		225	10	5,765	95	—	—	5,540	85
2,857	85	2,000	—	c. Outils et appareils		14	85	4,132	21	—	—	4,117	36
6,082	58	3,500	—	d. Combustible et éclairage		215	80	5,197	80	—	—	4,982	—
2,480	—	2,200	—	e. Traitements et salaires		153	75	2,737	75	—	—	2,584	—
6,781	34	4,500	—	f. Frais divers		1,138	65	7,678	73	—	—	6,540	08
201,182	49	170,000	—	g. Achat de lait		—	—	200,450	26	—	—	200,450	26
236,920	69	187,400	—	h. Produits		251,291	06	21,683	50	229,607	56	—	—
4,417	85	2,000	—	i. Porcherie		64,198	70	56,592	23	7,606	47	—	—
11,425	55	1,700	—			317,592	91	309,593	54	7,999	37	—	—
27,511	09	28,715	—	1. Ecole		41,035	62	71,869	51	—	—	30,833	89
11,425	55	1,700	—	2. Laiterie		317,592	91	309,593	54	7,999	37	—	—
16,085	54	27,015	—		V, 70	358,628	53	381,463	05	—	—	22,834	52
E. Ecoles agricoles d'hiver.													
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti:													
21,360	95	26,100	—	a. Enseignement		1,912	—	27,770	75	—	—	25,858	75
2,500	—	5,300	—	b. Administration		19	50	4,619	50	—	—	4,600	—
22,170	—	22,500	—	c. Nourriture		—	—	22,537	50	—	—	22,537	50
5,700	—	6,550	—	d. Entretien		—	—	6,550	—	—	—	6,550	—
6,980	—	6,980	—	e. Loyer		—	—	6,980	—	—	—	6,980	—
58,710	95	67,430	—	Frais d'exploitation		1,931	50	68,457	75	—	—	66,526	25
17,329	20	18,750	—	f. Pensions		19,260	—	198	—	19,062	—	—	—
10,461	60	12,680	—	g. Subvention de la Confédération . .		12,656	32	—	—	12,656	32	—	—
—	—	1,000	—	h. Exposition agricole de Lausanne . .		—	—	350	—	—	—	350	—
30,920	15	37,000	—		V, 71	33,847	82	69,005	75	—	—	35,157	93
2. Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütti à Langenthal:													
6,488	99	6,700	—	a. Enseignement		72	—	6,955	65	—	—	6,883	65
116	15	200	—	b. Administration		—	—	129	30	—	—	129	30
7,238	15	7,200	—	c. Nourriture		—	—	8,462	90	—	—	8,462	90
2,596	25	2,200	—	d. Entretien		1,122	80	3,188	42	—	—	2,065	62
16,439	54	16,300	—	Frais d'exploitation		1,194	80	18,736	27	—	—	17,541	47
—	—	—	—	e. Augmentations et diminutions à l'inventaire . .		42	50	112	50	—	—	70	—
5,474	—	5,250	—	f. Pensions		5,610	—	—	—	5,610	—	—	—
3,144	59	3,200	—	g. Subvention de la Confédération . .		3,253	95	—	—	3,253	95	—	—
7,820	95	7,850	—		V, 71	10,101	25	18,848	77	—	—	8,747	52

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

COMpte DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
XIII. Agriculture.															
E. Ecoles agricoles d'hiver.															
3. Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütti à Münsingen:															
6,090	19	7,350	—	a. Enseignement	874	85	7,179	58	—	—	—	—	6,304	73	—
128	57	200	—	b. Administration	—	—	160	44	—	—	—	—	160	44	—
7,159	05	7,200	—	c. Nourriture	350	—	7,829	75	—	—	—	—	7,479	75	—
1,498	90	1,500	—	d. Entretien	767	—	2,677	25	—	—	—	—	1,910	25	—
14,876	71	16,250	—	Frais d'exploitation	1,991	85	17,847	02	—	—	—	—	15,855	17	—
—	—	—	—	e. Augmentations et diminutions à l'inventaire	67	15	1,021	85	—	—	—	—	954	70	—
4,860	—	5,250	—	f. Pensions	5,200	—	—	—	—	—	—	—	5,200	—	—
2,953	92	3,525	—	g. Subvention de la Confédération	3,359	89	—	—	—	—	—	—	3,359	89	—
7,062	79	7,475	—	V, 72	10,618	89	18,868	87	—	—	—	—	8,249	98	—
4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy:															
8,272	—	9,400	—	a. Enseignement	300	—	7,256	—	—	—	—	—	6,956	—	—
1,115	60	1,610	—	b. Administration	35	15	1,378	70	—	—	—	—	1,343	55	—
5,480	—	7,170	—	c. Nourriture	—	—	5,001	30	—	—	—	—	5,001	30	—
3,809	60	2,000	—	d. Entretien	—	—	1,061	50	—	—	—	—	1,061	50	—
2,000	—	—	—	e. Loyer	—	—	2,000	—	—	—	—	—	2,000	—	—
20,677	20	20,180	—	Frais d'exploitation	335	15	16,697	50	—	—	—	—	16,362	35	—
4,725	—	6,000	—	f. Pensions	4,271	30	—	—	—	—	—	—	4,271	30	—
3,966	15	4,200	—	g. Subvention de la Confédération	3,271	27	—	—	—	—	—	—	3,271	27	—
11,986	05	9,980	—	V, 72	7,877	72	16,697	50	—	—	—	—	8,819	78	—
5. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:															
30,920	15	37,000	—	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti	33,847	82	69,005	75	—	—	—	—	35,157	93	—
7,820	95	7,850	—	2. Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütti à Langenthal	10,101	25	18,848	77	—	—	—	—	8,747	52	—
7,062	79	7,475	—	3. Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütti à Münsingen	10,618	89	18,868	87	—	—	—	—	8,249	98	—
11,986	05	9,980	—	4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy	7,877	72	16,697	50	—	—	—	—	8,819	78	—
57,789	94	62,305	—		62,445	68	123,420	89	—	—	—	—	60,975	21	—
F. Inspection des viandes.															
6,472	05	8,000	—	1. Cours d'instruction	12,174	80	23,365	55	—	—	—	—	11,190	75	—
8,339	90	4,000	—	2. Frais divers	754	—	3,950	65	—	—	—	—	3,196	65	—
14,811	95	12,000	—	V, 74	12,928	80	27,316	20	—	—	—	—	14,387	40	—
G. Frais d'administration et divers.															
19,686	90	19,950	—	A. Frais d'administration de la Direction	2,750	—	22,694	37	—	—	—	—	19,944	37	—
411,027	50	459,213	—	B. Economie rurale	518,618	47	959,101	62	—	—	—	—	440,483	15	—
35,800	91	45,100	—	C. Ecole d'agriculture	249,408	34	281,048	28	—	—	—	—	31,639	94	—
16,085	54	27,015	—	D. Ecole d'industrie laitière	358,628	53	381,463	05	—	—	—	—	22,834	52	—
57,789	94	62,305	—	E. Ecoles agricoles d'hiver	62,445	68	123,420	89	—	—	—	—	60,975	21	—
14,811	95	12,000	—	F. Inspection des viandes	12,928	80	27,316	20	—	—	—	—	14,387	40	—
555,202	74	625,583	—	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 35,318. 41	1,204,779	82	1,795,044	41	—	—	—	—	590,264	59	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration Courante.																
XIV. Economie forestière.																
A. Frais de l'administration centrale des forêts.																
—		—		1. Traitement du secrétaire	V, 79	—		—		—		—		—		
11,410		11,810		2. Traitements des employés	V, 79	1,290		13,200		—		—		11,910		
3,052	12	3,000		3. Frais de bureau et de voyage	V, 83	12,210	80	15,257	57	—		—		3,046	77	
1,360		1,360		4. Loyers	V, 83	540		1,900		—		—		1,360		
15,822	12	16,170				14,040	80	30,357	57	—		—		16,316	77	
B. Police forestière.																
1. Conservateurs des forêts:																
13,503		13,500		a. Traitements des conservateurs des forêts	V, 84	5,787		19,290		—		—		13,503		
1,108	75	1,200		b. Frais de bureau	V, 86	—		922	55	—		—		922	55	
3,462	50	3,700		c. Frais de voyage	V, 88	688	80	4,252	90	—		—		3,564	10	
270		270		d. Loyers	V, 88	—		270		—		—		270		
2. Inspecteurs forestiers:																
70,539	60	71,500		a. Traitements des inspecteurs forestiers	V, 89	29,890	05	99,633	50	—		—		69,743	45	
3,385	85	3,200		b. Frais de bureau	V, 90	—		3,183	70	—		—		3,183	70	
13,744	15	15,500		c. Frais de voyage	V, 94	3,653	55	17,963		—		—		14,309	45	
3,180		3,180		d. Loyers	V, 95	—		3,180		—		—		3,180		
24,260	35	25,000		3. Gardes forestiers	V, 96	4,146	15	29,125	75	—		—		24,979	60	
54,597		47,700		4. Part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs forestiers	V, 96	53,177		—		—		53,177		—		
78,857	20	89,350				97,342	55	177,821	40	—		—		80,478	85	
C. Encouragements à l'économie forestière.																
4,662	60	5,000		1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragement à la sylviculture	V, 100	26,843	16	31,157	39	—		—		4,314	23	
50,000		50,000		2. Endiguements de torrents et reboisements de montagnes	V, 102	—		50,000		—		—		50,000		
54,662	60	55,000				26,843	16	81,157	39	—		—		54,314	23	
A. Frais de l'administration centrale des forêts																
15,822	12	16,170		B. Police forestière		14,040	80	30,357	57	—		—		16,316	77	
78,857	20	89,350		C. Encouragements à l'économie forestière		97,342	55	177,821	40	—		—		80,478	85	
54,662	60	55,000				26,843	16	81,157	39	—		—		54,314	23	
149,341	92	160,520		Les dépenses sont inférieures au budget de	fr. 9,410.15	138,226	51	289,336	36	—		—		151,109	85	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration Courante.								
XV. Forêts domaniales.												
A. Produits principaux et produits intermédiaires.												
911,471	—	880,000	—	1. Produits principaux V, 103	924,715	—	—	—	924,715	—	—	
174,760	—	170,000	—	2. Produits intermédiaires V, 103	175,712	—	—	—	175,712	—	—	
1,086,231	—	1,050,000	—		1,100,427	—	—	—	1,100,427	—	—	
B. Produits accessoires.												
614	70	1,000	—	1. Vente de souches V, 104	1,126	30	593	—	533	30	—	
1,191	60	800	—	2. Vente de tourbe V, 106	772	70	—	—	772	70	—	
27,280	90	25,000	—	3. Droits de parcours, fermages, herbe et fane V, 108	25,053	25	65	—	24,988	25	—	
29,087	20	26,800	—		26,952	25	658	—	26,294	25	—	
C. Frais d'aménagement.												
3,978	69	20,000	—	1. Cultures forestières V, 125	77,875	10	89,547	96	—	—	11,672	86
60,000	—	60,000	—	2. Chemins V, 128	—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
39,950	30	41,500	—	3. Frais de garde V, 129	4,046	58	44,727	60	—	—	40,681	02
206,335	50	190,000	—	4. Frais de façonnage V, 130	—	—	194,737	70	—	—	194,737	70
379	45	2,000	—	5. Frais d'abornement et de plans V, 131	—	—	571	15	—	—	571	15
6,319	35	6,500	—	6. Frais des mises V, 133	—	—	4,978	80	—	—	4,978	80
922	60	1,000	—	7. Frais judiciaires V, 134	500	—	1,653	75	—	—	1,153	75
5,616	55	5,600	—	8. Boisement du Grand Marais . . . V, 135	—	—	5,702	60	—	—	5,702	60
2,722	50	5,000	—	9. Entretien des bâtiments . . . V, 137	—	—	3,535	49	—	—	3,535	49
326,224	94	331,600	—		82,421	68	405,455	05	—	—	323,033	37
D. Charges.												
3,273	—	2,000	—	1. Bois délivré aux usagers et aux pauvres V, 140	—	—	518	—	—	—	518	—
38,409	08	40,000	—	2. Contributions publiques . . . V, 141	48	40	39,846	56	—	—	39,798	16
56,721	85	55,000	—	3. Contributions communales . . . V, 152	728	73	57,039	73	—	—	56,311	—
1,532	50	3,000	—	4. Bois pour endiguements . . . V, 158	—	—	1,622	40	—	—	1,622	40
99,936	43	100,000	—		777	13	99,026	69	—	—	98,249	56

CANTON DE BERNE.				COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.											
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
XV. Forêts domaniales.															
E. Frais d'administration.															
54,597	—	47,700	—	1. Part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs forestiers	V, 159			—		53,177	—	—	—	53,177	—
3,500	—	5,000	—	2. Caisse de secours des ouvriers forestiers en cas de maladie et d'accident, subvention	V, 159			—		5,000	—	—	—	5,000	—
58,097	—	52,700	—							58,177	—	—	—	58,177	—
—															
1,086,231	—	1,050,000	—	A. <i>Produits principaux et produits intermédiaires</i>		1,100,427	—	—		1,100,427	—	—	—	—	—
29,087	20	26,800	—	B. <i>Produits accessoires</i>		26,952	25	658	—	26,294	25	—	—	—	—
326,224	94	331,600	—	C. <i>Frais d'aménagement</i>		82,421	68	405,455	05	—	—	323,033	37	—	—
99,936	43	100,000	—	D. <i>Charges</i>		777	13	99,026	69	—	—	98,249	56	—	—
58,097	—	52,700	—	E. <i>Frais d'administration</i>		—	—	58,177	—	—	—	58,177	—	—	—
631,059	83	592,500	—	Les recettes excèdent le budget de fr. 54,761.32		1,210,578	06	563,316	74	647,261	32	—	—	—	—
—															
XVI. Domaines de l'Etat.															
A. <i>Produit.</i>															
223,119	56	215,000	—	1. Domaines et bâtiments civils . V, 162		225,887	66	48	50	225,839	16	—	—	—	—
11,706	70	11,000	—	2. Domaines et bâtiments curiaux V, 165		12,029	85	182	—	11,847	85	—	—	—	—
14,955	—	14,685	—	3. Eglises	V, 167	14,685	—	—	—	14,685	—	—	—	—	—
879,400	—	897,335	—	4. Bâtiments servant à l'administration . V, 168		897,335	—	—	—	897,335	—	—	—	—	—
146,200	—	146,390	—	5. Bâtiments militaires	V, 167	146,390	—	—	—	146,390	—	—	—	—	—
2,329	14	500	—	6. Vente de produits	V, 169	3,798	95	1,229	10	2,569	85	—	—	—	—
18	—	100	—	7. Recettes diverses	V, 170	174	—	—	—	174	—	—	—	—	—
1,277,728	40	1,285,010	—			1,300,300	46	1,459	60	1,298,840	86	—	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.											
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.											
XVII. Caisse des domaines.											
73,065	45	88,500	—	A. Intérêts des créances	V, 193	104,988	57	—	—	104,988	57
91,486	20	89,550	—	B. Intérêts des dettes	V, 193	—	—	93,410	05	—	—
18,420	75	1,050	—			104,988	57	93,410	05	11,578	52
Les recettes excèdent le budget de fr. 12,628.25											
XVIII. Caisse hypothécaire.											
A. Produit.											
9,374,000	46	9,642,000	—	1. Intérêts des prêts hypothécaires	9,978,739	10	—	—	9,978,739	10	—
379,474	45	374,000	—	2. Intérêts des prêts aux communes	398,700	75	—	—	398,700	75	—
417,007	60	265,500	—	3. Intérêts des placements temporaires	522,304	13	54	50	522,249	63	—
19,226	15	24,000	—	4. Commissions	52,599	30	14,297	65	38,301	65	—
9,026	01	13,000	—	5. Loyer du bâtiment de l'établissement	19,720	40	7,951	93	11,768	47	—
1,483,841	90	1,473,000	—	6. a Intérêt de l'emprunt de fr. 48,629,500, 3 %	—	—	1,470,059	40	—	—	1,470,059
1,050,000	—	1,050,000	—	6. b Intérêt de l'emprunt de fr. 30,000,000, 3 1/2 %	—	—	1,050,000	—	—	—	1,050,000
8,901	85	11,000	—	7. Frais de paiement des coupons	—	—	10,006	25	—	—	10,006
320,663	—	292,700	—	8. Amortissement des frais des emprunts	—	—	342,663	—	—	—	342,663
3,542,475	25	3,600,000	—	9. Intérêts des dépôts contre bons de caisse	—	—	4,101,780	30	—	—	4,101,780
722,589	35	770,000	—	10. Intérêts des dépôts en compte courant	—	—	841,326	44	—	—	841,326
1,134,432	70	1,178,100	—	11. Intérêts des dépôts d'épargne	—	—	1,125,768	85	—	—	1,125,768
58,331	75	127,500	—	12. Intérêts d'emprunts temporaires	—	—	78,670	72	—	—	78,670
—	—	2,000	—	13. a Pertes et réduction	—	—	—	—	—	—	—
30,000	—	50,000	—	13. b Versement au fonds de réserve	—	—	30,000	—	—	—	30,000
201,343	75	220,200	—	14. Impôts	—	—	232,562	50	—	—	232,562
800,000	—	800,000	—	15. Intérêt du fonds capital	—	—	800,000	—	—	—	800,000
846,155	12	744,000	—		10,972,063	68	10,105,141	54	866,922	14	—
B. Frais d'administration.											
9,727	10	12,000	—	1. Indemnités des autorités d'administration	—	—	10,189	40	—	—	10,189
46,500	—	46,500	—	2. Traitements des fonctionnaires	—	—	47,228	40	—	—	47,228
73,958	20	77,500	—	3. Traitements des employés	—	—	80,388	20	—	—	80,388
7,000	—	7,000	—	4. Loyers	—	—	7,000	—	—	—	7,000
14,775	35	14,500	—	5. Frais de bureau	14,221	40	35,150	70	—	—	20,929
316	—	500	—	6. Frais judiciaires et de poursuites	5,172	45	5,948	20	—	—	775
2,534	—	2,500	—	7. Emoluments	2,577	10	—	—	2,577	10	—
149,742	65	155,500	—		21,970	95	185,904	90	—	—	163,933

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	et.	fr.	et.			fr.	et.	fr.	et.	fr.	et.	fr.	et.
Administration Courante.													
XVIII. Caisse hypothécaire.													
800,000	—	800,000	—	C. Intérêt du fonds capital	800,000	—	—	800,000	—	—	—	—	—
800,000	—	800,000	—		800,000	—	—	800,000	—	—	—	—	—
846,155	12	744,000	—	A. Produit	10,972,063	68	10,105,141	54	866,922	14	—	—	—
149,742	65	155,500	—	B. Frais d'administration	21,970	95	185,904	90	—	—	163,933	95	—
800,000	—	800,000	—	C. Intérêt du fonds capital	800,000	—	—	800,000	—	—	—	—	—
1,496,412	47	1,388,500	—		V, 194	11,794,034	63	10,291,046	44	1,502,988	19	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 114,488. 19													
XIX. Banque cantonale.													
A. Produit de l'exercice.													
942,708	61	900,000	—	1. Produit du compte d'effets de change .	1,213,709	82	—	—	1,213,709	82	—	—	—
525,000	—	518,262	—	2. Intérêts :									
1,432	05	5,738	—	a. Intérêt de l'emprunt de 1899 de fr. 14,615,000, 3 1/2 %	—	—	518,262	50	—	—	518,262	50	—
75,000	—	—	—	b. Frais de paiement des coupons	—	—	1,886	20	—	—	1,886	20	—
1,305,544	76	1,364,000	—	c. Intérêts divers	6,307,185	41	5,115,501	27	1,191,684	14	—	—	—
526,007	20	400,000	—	3. Commissions et droits de garde	432,992	82	3,631	08	429,361	74	—	—	—
45,753	40	10,000	—	4. Impôt sur les billets de banque	—	—	6,328	35	—	—	6,328	35	—
44,536	90	40,000	—	5. Impôts cantonaux et municipaux	—	—	57,317	22	—	—	57,317	22	—
31,374	67	170,000	—	6. Pertes	6,605	45	41,978	50	—	—	35,373	05	—
57,084	20	—	7. Réductions	—	—	163,159	50	—	—	163,159	50	—	—
151,429	92	—	8. Bénéfice réalisé sur la vente d'effets publics	107,520	38	—	—	107,520	38	—	—	956,697	57
855,594	47	820,000	—	9. Frais d'administration	—	—	956,697	57	—	—	956,697	57	—
189,914	80	—	10. Versement aux fonds de réserve pour créances	—	—	103,251	69	—	—	103,251	69	—	—
1,100,000	—	1,100,000	—		V, 195	8,068,013	88	6,968,013	88	1,100,000	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.													
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
XX. Caisse de l'Etat.													
A. Intérêts des créances.													
				1. Intérêts des placements:									
35,701	36	—	—	a. Dépôts à la Banque cantonale V, 196		42,312	67	31,691	81	10,620	86	—	—
90,020	60	90,000	—	b. Obligations V, 197		59,508	25	606	20	58,902	05	—	—
504,443	50	440,000	—	c. Actions V, 198		503,148	85	18,749	08	484,399	77	—	—
				2. Intérêts d'avances:									
110,984	19	93,000	—	a. Administrations spéciales . . V, 199		164,959	45	—	—	164,959	45	—	—
46,857	29	10,000	—	b. Oeuvres d'utilité publique . V, 200		22,264	29	107	06	22,157	23	—	—
4,082	73	5,000	—	3. Intérêts de créances diverses et intérêts arriérés V, 204		5,019	40	—	—	5,019	40	—	—
13,915	26	—	—	4. Recettes diverses V, 206		3,581	67	19	90	3,561	77	—	—
806,004	93	638,000	—			800,794	58	51,174	05	749,620	53	—	—
B. Intérêts des dettes.													
				1. Intérêts des dépôts:									
162,406	30	175,000	—	a. Administrations spéciales . . V, 207		—	—	258,183	31	—	—	258,183	31
19,768	12	18,000	—	b. Consignations judiciaires . . V, 210		—	—	25,614	24	—	—	25,614	24
1,082	96	2,000	—	c. Consignations administratives . . V, 212		—	—	1,645	99	—	—	1,645	99
1,877	96	—	—	d. Fonds spéciaux V, 214		2,517	40	896	64	1,620	76	—	—
6,659	16	7,000	—	e. Dépôts divers V, 216		—	—	8,179	75	—	—	8,179	75
7,856	79	7,500	—	2. Escomptes pour paiements au comptant V, 220		—	—	9,536	11	—	—	9,536	11
195,895	37	209,500	—			2,517	40	304,056	04	—	—	301,538	64
				A. Intérêts des créances		800,794	58	51,174	05	749,620	53	—	—
				B. Intérêts des dettes		2,517	40	304,056	04	—	—	301,538	64
610,109	56	428,500	—	Les recettes excèdent le budget de fr. 19,581.89		803,311	98	355,230	09	448,081	89	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTÉ DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTÉ.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.															
A. Chasse.															
76,392	10	65,000	—	1. Patentes de chasse	V, 258	72,790	50	—	—	72,790	50	—	—	—	—
14,850	—	14,000	—	2. Part des communes, 20 % . . .	V, 259	—	—	13,550	—	—	—	—	—	13,550	—
11,899	40	13,000	—	3. Frais de surveillance et de perception	V, 261	552	35	13,542	15	—	—	—	—	12,989	80
1,500	—	2,000	—	4. Encouragements à la chasse .	V, 262	—	—	2,000	—	—	—	—	—	2,000	—
2,339	08	2,500	—	5. Indemnité de la Confédération	V, 262	2,613	50	—	—	2,613	50	—	—	—	—
50,481	78	38,500	—			75,956	35	29,092	15	46,864	20	—	—	—	—
B. Pêche.															
13,955	65	12,000	—	1. Ferme de la pêche et patentes	V, 264	16,995	—	48	—	16,947	—	—	—	—	—
8,525	67	9,500	—	2. Frais de surveillance et de perception	V, 266	30	—	9,705	35	—	—	—	—	9,675	35
485	45	500	—	3. Encouragements à la pisciculture	V, 267	4,725	—	5,258	—	—	—	—	—	533	—
4,315	07	4,500	—	4. Indemnité de la Confédération	V, 269	4,172	28	—	—	4,172	28	—	—	—	—
356	—	1,000	—	5. Etablissement de pisciculture .	V, 270	2,347	15	575	65	1,771	50	—	—	—	30
—	—	500	—	6. Frais judiciaires	V, 272	—	—	30	—	—	—	—	—	—	30
9,615	60	7,000	—			28,269	43	15,617	—	12,652	43	—	—	—	—
C. Mines.															
1,000	—	1,000	—	1. Traitement de l'inspecteur des mines	V, 273	—	—	1,000	—	—	—	—	—	1,000	—
528	64	2,500	—	2. Droits d'exploitation du minerai de fer	V, 274	1,515	52	—	—	1,515	52	—	—	—	—
173	92	175	—	3. Carrières :											
211	80	1,000	—	a. Droits de concession	V, 275	173	92	—	—	173	92	—	—	—	—
15	65	1,000	—	b. Carrière de Stockern, exploitation	V, 276	1,742	40	1,608	97	133	43	—	—	—	32
101	29	1,675	—	4. Recherche de gisements miniers	V, 277	—	—	32	60	—	—	—	—	32	60
101	29	1,675	—			3,431	84	2,641	57	790	27	—	—	—	—
A. Chasse															
50,481	78	38,500	—	B. Pêche		75,956	35	29,092	15	46,864	20	—	—	—	—
9,615	60	7,000	—	C. Mines		28,269	43	15,617	—	12,652	43	—	—	—	—
101	29	1,675	—			3,431	84	2,641	57	790	27	—	—	—	—
59,996	09	47,175	—	Les recettes excèdent le budget de fr. 13,131. 90		107,657	62	47,350	72	60,306	90	—	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration Courante.														
XXIII. Régie des sels.														
A. Commerce des sels.														
62,086	28	—	—	1. Valeur des sels en magasin au 1 ^{er} janvier		—	—	62,696	06	—	—	62,696	06	
1,132,350	—	1,060,000	—	2. Sel de cuisine		1,610,340	—	473,103	95	1,137,236	05	—	—	
1,415	—	700	—	3. Sel de table		5,100	—	3,570	—	1,530	—	—	—	
1,520	—	500	—	4. Sel marin		1,520	—	645	—	875	—	—	—	
19,239	90	15,000	—	5. Sel dénaturé		40,272	75	23,257	65	17,015	10	—	—	
1,803	—	1,800	—	6. Sel fin		2,755	50	1,055	25	1,700	25	—	—	
50	—	50	—	7. Sel extrafin pour doreurs		870	—	707	85	162	15	—	—	
260	—	—	—	8. Sel de table « Grésil »		200	—	160	—	40	—	—	—	
—	—	—	—	9. Sel de table « Cérébos »		771	60	699	60	72	—	—	—	
62,696	06	—	—	10. Valeur des sels en magasin au 31 décembre		54,347	50	—	—	54,347	50	—	—	
1,157,247	68	1,078,050	—			1,716,177	35	565,895	36	1,150,281	99	—	—	
B. Frais d'exploitation.														
16,000	—	16,000	—	1. Intérêts du fonds de roulement		—	—	16,000	—	—	—	16,000	—	
78,464	—	79,000	—	2. Frais de transport		—	—	79,807	09	—	—	79,807	09	
110,785	95	111,500	—	3. Commissions des débitants		—	—	112,850	82	—	—	112,850	82	
8,656	10	9,400	—	4. Frais de magasinage		—	—	9,577	40	—	—	9,577	40	
12,434	93	12,700	—	5. Escompte pour paiements au comptant		—	—	12,835	51	—	—	12,835	51	
820	05	1,200	—	6. Frais divers d'exploitation		—	—	1,647	25	—	—	1,647	25	
2,069	31	100	—	7. Recettes diverses (Intérêts.)		1,977	08	—	—	1,977	08	—	—	
2,509	95	2,300	—			1,977	08	232,718	07	—	—	230,740	99	
222,581	77	227,400	—											
C. Frais d'administration.														
12,160	—	12,160	—	1. Traitements des fonctionnaires		—	—	12,160	—	—	—	12,160	—	
933	95	1,000	—	2. Frais de bureau		—	—	875	90	—	—	875	90	
7,390	—	7,950	—	3. Loyers		—	—	7,970	—	—	—	7,970	—	
20,483	95	21,110	—			—	—	21,005	90	—	—	21,005	90	
—														
1,157,247	68	1,078,050	—	A. Commerce des sels		1,716,177	35	565,895	36	1,150,281	99	—	—	
222,581	77	227,400	—	B. Frais d'exploitation		1,977	08	232,718	07	—	—	230,740	99	
20,483	95	21,110	—	C. Frais d'administration		—	—	21,005	90	—	—	21,005	90	
914,181	96	829,540	—			V, 281	1,718,154	43	819,619	33	898,535	10	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 68,995. 10														

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.												
XXV. Emoluments.												
				A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.								
1,503,543	09	750,000	—	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture . . . VI, 10	1,452,272	68	208	10	1,452,064	58	—	—
149,391	55	130,000	—	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture VI, 30	320,015	—	162,037	80	157,977	20	—	—
433,041	15	370,000	—	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites VI, 54	444,175	—	4,185	95	439,989	05	—	—
1,170	—	1,200	—	4. Frais de perception VI, 57	—	—	1,090	—	—	—	1,090	—
2,084,805	79	1,248,800	—		2,216,462	68	167,521	85	2,048,940	83	—	—
				B. Chancellerie d'Etat.								
43,670	40	35,000	—	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation VI, 60	37,905	—	131	15	37,773	85	—	—
43,670	40	35,000	—		37,905	—	131	15	37,773	85	—	—
				C. Greffe de la Cour suprême.								
12,650	—	7,000	—	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente VI, 61	11,150	—	—	—	11,150	—	—	—
—	—	—	—	2. Tribunal administratif VI, 62 (Emoluments en matière pénale, v. III ^b , G, 2.)	320	—	—	—	320	—	—	—
12,650	—	7,000	—		11,470	—	—	—	11,470	—	—	—
				D. Justice et police.								
17,534	55	14,000	—	1. Emoluments des Directions de la police et de la justice . . . VI, 64	17,235	—	180	—	17,055	—	—	—
85,889	60	76,000	—	2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés . . VI, 65	85,763	75	—	—	85,763	75	—	—
87,424	—	65,000	—	3. Patentes des voyageurs de commerce VI, 65	93,125	—	175	—	92,950	—	—	—
49,301	75	30,000	—	4. Permis de circulation pour vélo- cipèdes et automobiles VI, 66	66,385	—	11,075	76	55,309	24	—	—
240,149	90	185,000	—		262,508	75	11,430	76	251,077	99	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.															
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
XXV. Emoluments.															
E. Direction de l'intérieur.															
3,410	90	3,000	—	1. Droits de concession	VI, 68	3,337	97	11	64	3,326	33	—	—	—	—
12,437	85	11,000	—	2. Emoluments et droits de patente	VI, 69	11,489	65	38	50	11,451	15	—	—	—	—
—	—	—	—	3. Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie	VI, 70	150	—	—	—	150	—	—	—	—	—
15,848	75	14,000	—			14,977	62	50	14	14,927	48	—	—	—	—
F. Direction des finances.															
46	40	100	—	1. Emoluments et patentés des débitants de sel	VI, 71	150	—	—	—	150	—	—	—	—	—
—	—	—	—	2. Emoulements de la commission cantonale des recours.	VI, 71	500	—	—	—	500	—	—	—	—	—
46	40	100	—			650	—	—	—	650	—	—	—	—	—
A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites															
2,084,805	79	1,248,800	—			2,216,462	68	167,521	85	2,048,940	83	—	—	—	—
43,670	40	35,000	—	B. Chancellerie d'Etat		37,905	—	131	15	37,773	85	—	—	—	—
12,650	—	7,000	—	C. Greffe de la Cour suprême		11,470	—	—	—	11,470	—	—	—	—	—
240,149	90	185,000	—	D. Justice et police		262,508	75	11,430	76	251,077	99	—	—	—	—
15,848	75	14,000	—	E. Direction de l'intérieur		14,977	62	50	14	14,927	48	—	—	—	—
46	40	100	—	F. Direction des finances		650	—	—	—	650	—	—	—	—	—
2,397,171	24	1,489,900	—	Les recettes excèdent le budget de fr. 874,940. 15		2,543,974	05	179,133	90	2,364,840	15	—	—	—	—
XXVI. Impôt sur les successions et les donations.															
A. Produit.															
598,743	41	400,000	—	1. Taxe ordinaire	VI, 74	652,308	32	1,372	44	650,935	88	—	—	—	—
59,887	49	40,000	—	2. Part des communes, 10 %	VI, 75	137	26	65,171	43	—	—	65,034	17	—	—
1,007	35	2,000	—	3. Amendes	VI, 75	2,384	48	—	—	2,384	48	—	—	—	—
539,863	27	362,000	—			654,830	06	66,543	87	588,286	19	—	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
XXVI. Impôt sur les successions et les donations.													
B. Frais de perception.													
9,039	22	8,000	—	1. Commissions des perceuteurs . VI, 76		—		11,034	65	—		11,034	65
474	50	500	—	2. Frais divers de perception . VI, 77		—		107	55	—		107	55
9,513	72	8,500	—			—		11,142	20	—		11,142	20
539,863	27	362,000	—	A. Produit		654,830	06	66,543	87	588,286	19	—	—
9,513	72	8,500	—	B. Frais de perception		—		11,142	20	—	—	11,142	20
530,349	55	353,500	—			654,830	06	77,686	07	577,143	99	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 223,643. 99													
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.													
A. Produit.													
97,248	30	80,000	—	1. Redevances VI, 99		113,000	50	18,602	—	94,398	50	—	—
9,724	85	8,000	—	2. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers immédiats causés par les éléments, 10 % VI, 102		—		9,439	85	—	—	9,439	85
87,523	45	72,000	—			113,000	50	28,041	85	84,958	65	—	—
B. Frais de perception.													
55	20	1,000	—	1. Frais d'impression et autres . VI, 103		—		19	—	—	—	19	—
55	20	1,000	—			—		19	—	—	—	19	—
87,523	45	72,000	—	A. Produit		113,000	50	28,041	85	84,958	65	—	—
55	20	1,000	—	B. Frais de perception		—		19	—	—	—	19	—
87,468	25	71,000	—			113,000	50	28,060	85	84,939	65	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 13,939. 65													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.															
XXXII. Impôts directs.															
A. Impôt sur la fortune.															
2,463,544	57	2,450,000	—	1. Impôt foncier :											
687,841	60	690,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 %	VI, 174	2,471,697	14	19,928	28	2,451,768	86	—	—	—	—
1,644,668	76	1,587,500	—	b. dans le Jura, 2,3 %	VI, 175	694,704	54	659	82	694,044	72	—	—	—	—
195,033	72	195,500	—	2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques :											
59,527	04	15,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 %	VI, 177	1,726,356	—	1,077	14	1,725,278	86	—	—	—	—
35,016	83	5,000	—	b. dans le Jura, 2,3 %	VI, 178	198,267	63	429	55	197,838	08	—	—	—	—
5,085,632	52	4,943,000	—	3. Recouvrement complémentaire .	VI, 179	71,930	03	—	—	71,930	03	—	—	—	—
				4. Amendes	VI, 181	37,197	11	—	—	37,197	11	—	—	—	—
								5,200,152	45	22,094	79	5,178,057	66	—	—
B. Impôt du revenu.															
2,559,827	61	2,475,000	—	1. Impôt du revenu de I ^e classe :											
789,433	91	779,700	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 3,75 %	VI, 186	2,936,085	—	149,975	83	2,786,109	17	—	—	—	—
29,210	90	26,000	—	b. dans le Jura, 3,45 %	VI, 190	865,936	20	99,555	35	766,380	85	—	—	—	—
6,188	75	5,060	—	2. Impôt du revenu de II ^e classe :											
				a. dans l'ancienne partie du canton, 5 %	VI, 194	33,230	—	903	64	32,326	36	—	—	—	—
				b. dans le Jura, 4,60 %	VI, 195	6,532	—	275	90	6,256	10	—	—	—	—
833,810	71	750,000	—	3. Impôt du revenu de III ^e classe :											
52,785	16	50,600	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 6,25 %	VI, 197	880,462	50	13,978	83	866,483	67	—	—	—	—
42,517	02	25,000	—	b. dans le Jura, 5,75 %	VI, 198	56,833	—	1,064	28	55,768	72	—	—	—	—
26,601	17	10,000	—	4. Recouvrement complémentaire .	VI, 204	67,733	44	—	—	67,733	44	—	—	—	—
				5. Amendes	VI, 209	49,686	01	—	—	49,686	01	—	—	—	—
4,340,375	23	4,121,360	—					4,896,498	15	265,753	83	4,630,744	32	—	—
C. Frais de taxation et de perception.															
16,676	75	16,500	—	1. Commissions de l'impôt du revenu	VI, 211	—	—	15,706	35	—	—	15,706	35	—	—
—	—	40,000	—	2. Commission cantonale de recours	VI, 213	—	—	6,253	90	—	—	6,253	90	—	—
108,518	62	100,460	—	3. Provisions de perception :											
135,751	20	122,590	—	a. pour l'impôt sur la fortune	VI, 215	—	—	111,665	06	—	—	111,665	06	—	—
42	—	20,000	—	b. pour l'impôt du revenu	VI, 216	—	—	143,323	81	—	—	143,323	81	—	—
5,261	95	5,500	—	4. Frais de la révision des lois sur l'impôt	VI, 218	—	—	—	—	—	—	5,251	55	—	—
19,340	64	16,000	—	5. Indemnités aux communes	VI, 219	480	25	5,251	55	—	—	—	—	16,615	71
				6. Frais divers de perception	VI, 225	—	—	17,095	96	—	—	—	—	298,816	38
285,591	16	321,050	—			480	25	299,296	63	—	—	—	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration Courante.													
XXXII. Impôts directs.													
D. Frais d'administration.													
10,000	—	10,000	—	1. Traitements des fonctionnaires	VI, 228	—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
38,066	35	39,600	—	2. Traitements des employés . .	VI, 229	—	—	37,933	25	—	—	37,933	25
13,070	90	14,000	—	3. Frais de bureau et de voyage	VI, 234	—	—	11,904	72	—	—	11,904	72
1,755	—	1,755	—	4. Loyers	VI, 236	—	—	1,755	—	—	—	1,755	—
62,892	25	65,355	—					62,592	97	—	—	62,592	97
A. Impôt sur la fortune													
5,085,632	52	4,943,000	—	B. Impôt du revenu	—	5,200,152	45	22,094	79	5,178,057	66	—	—
4,340,375	23	4,121,360	—	C. Frais de taxation et de perception . . .	—	4,896,498	15	265,753	83	4,630,744	32	—	—
285,591	16	321,050	—	D. Frais d'administration	—	480	25	299,296	63	—	—	298,816	38
62,892	25	65,355	—			—	—	62,592	97	—	—	62,592	97
9,077,524	34	8,677,955	—	Les recettes excèdent le budget de fr. 769,437. 63		10,097,130	85	649,738	22	9,447,392	63	—	—
XXXIII. Imprévu.													
129	68	—	—	1. Successions en déshérence . .	VI, 247	318	25	—	—	318	25	—	—
220	—	—	—	2. Restitutions anonymes . . .	VI, 247	400	—	—	400	—	—	—	—
342,494	34	—	—	3. Réserve.	VI, 247	—	—	150,000	—	—	—	150,000	—
342,144	66	—	—	Les dépenses excèdent le budget de fr. 149,281. 75		718	25	150,000	—	—	—	149,281	75

SECONDE PARTIE.

COMPTÉ

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT (ACTIF ET PASSIF).

I. Compte du fonds capital.

II. Compte du fonds d'administration.

1910.

— · —

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.					MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.			Doit.	
fr.	ct.	fr.	ct.				fr.	ct.
				I. Fonds capital.				
				D. Caisse hypothécaire.				
221,411,561	15	—	—	1. Prêts hypothécaires.	Nouveaux prêts	25,785,197	30	
9,047,788	05	—	—	2. Prêts aux communes.	Nouveaux prêts	877,500	—	
300,000	—	—	—	3. Immeubles.	—	—	—	
226,011	25	—	—	4. Caisse et compensations.	Recettes	69,447,632	14	
898,173	10	—	—	5. Banque cantonale.	Dépôts en compte courant	10,206,843	57	
8,867,301	80	—	—	6. Valeurs.	Acquisitions de valeurs	305,000	—	
2,705,649	83	—	—	7. Caisse de l'Etat, compte courant.	Dépôts	7,420,818	65	
—	—	1,169,527	08	8. Caisse des domaines, compte courant.	Remboursements	332,238	52	
—	—	49,100,000	—	9. ^a Emprunt de 1897, 3 %.	Amortissement	470,500	—	
—	—	30,000,000	—	9. ^b Emprunt de 1905, 3½ %.	—	—	—	
—	—	280,522	50	10. Amortissement des emprunts.	Obligations remboursées .	456,500	—	
—	—	97,597,915	—	11. Dépôts contre obligations et bons de caisse.	—	927,700	—	
—	—	19,389,866	90	12. Dépôts en comptes courants.	Remboursements de dépôts	12,588,566	73	
—	—	30,933,889	45	13. Dépôts d'épargne.	—	10,956,864	70	
6,999,272	—	—	—	14. Intérêts de créances, commissions, etc.	Nouveaux intérêts	10,994,034	63	
—	—	3,000,150	75	15. Intérêts de dettes, impôts, etc.	Paiements	10,145,276	44	
—	—	—	—	16. Profits et pertes.	Frais et versement du produit net,	10,949,759	60	
1,536,149	50	—	—	17. Frais des emprunts.	Intérêt	21,484	50	
—	—	520,035	—	18. Fonds de réserve.	Prélèvement	—	—	
—	—	—	—	19. Hôpital de l'Ile.	Remboursements	205,511	93	
251,991,906	68	231,991,906	68	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations .	172,091,428	71	
		20,000,000	—	Actif net (fonds capital). VII, 6				
				E. Banque cantonale.				
3,647,499	90	—	—	Caisse.				
22,638,540	57	—	—	Effets sur la Suisse.				
1,203,992	15	—	—	Effets sur l'étranger.				
1,945,411	05	—	—	Effets avec nantissements.				
25,741,352	48	25,741,352	48	Banque centrale et succursales.				
40,493,513	17	2,288,864	80	Comptes de crédits.				
54,564,592	58	4,883,187	82	Correspondants.				
20,335,201	45	—	—	Fonds publics.				
7,044,507	20	—	—	Prêts.				
6,701,667	85	—	—	Créances hypothécaires.				
—	—	84,905	—	Dettes hypothécaires.				
3,574,494	40	—	—	Immeubles (y compris le bâtiment de la Banque).				
—	1	—	—	Mobilier.				
—	—	15,000,000	—	Emprunt.				
—	—	3,110,000	—	Emission de billets de banque.				
—	—	1,000,000	—	Fonds de réserve.				
—	—	348,923	04	Réserve spéciale pour pertes évent. sur fonds publics.				
—	—	304,914	80	Réserve spéciale pour créances.				
—	—	62,587,732	99	Comptes de dépôts.				
—	—	28,162,559	22	Carnets d'épargne.				
—	—	22,833,500	—	Bons de caisse.				
—	—	260,853	30	Acceptations.				
2,400,000	—	2,400,000	—	Capital de dotation aux succursales.				
487,947	85	671,928	20	Reports d'intérêts et réescompte d'effets.				
—	—	1,100,000	—	Profits et pertes.				
190,778,721	65	170,778,721	65	Total de l'actif et du passif.				
		20,000,000	—	Actif net (fonds capital). VII, 6				

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.	Avoir.		
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
I. Fonds capital.							
D. Caisse hypothécaire.							
11,992,047	90	Remboursements de prêts.	1. Prêts hypothécaires	235,204,710	55	—	—
448,171	55	Remboursements de prêts.	2. Prêts aux communes	9,477,116	50	—	—
—	—	—	3. Immeubles	300,000	—	—	—
69,265,398	12	Dépenses.	4. Caisse et compensations	408,245	27	—	—
10,216,639	47	Retraits.	5. Banque cantonale	888,377	20	—	—
1,105,000	—	Remboursements et ventes de valeurs.	6. Valeurs	8,067,301	80	—	—
8,486,186	57	Remboursements.	7. Caisse de l'Etat, compte courant	1,640,281	91	—	—
702,442	62	Dépôts.	8. Caisse des domaines, compte courant	—	—	1,539,731	18
—	—	—	9. Emprunt de 1897, 3 %	—	—	48,629,500	—
—	—	—	9. b Emprunt de 1905, 3 1/2 %	—	—	30,000,000	—
470,500	—	Obligations à rembourser.	10. Amortissement des emprunts	—	—	294,522	50
10,511,100	—	Nouveaux dépôts.	11. Dépôts contre obligations et bons de caisse	—	—	107,181,315	—
15,688,876	98	Nouveaux dépôts.	12. Dépôts en comptes courants	—	—	22,490,177	15
10,886,559	70	Nouvelles d'intérêts, etc.	13. Dépôts d'épargne	—	—	30,863,584	45
10,510,023	53	Nouvelles d'intérêts, etc.	14. Intérêts de créances, commissions, etc.	7,483,283	10	—	—
10,261,046	44	Nouvelles intérêts.	15. Intérêts de dettes, impôts, etc.	—	—	3,115,920	75
10,949,759	60	Produits.	16. Profits et pertes	—	—	—	—
342,663	—	Amortissement.	17. Frais des emprunts	1,214,971	—	—	—
49,501	30	Dotation.	18. Fonds de réserve	—	—	569,536	30
205,511	93	Dépôts.	19. Hôpital de l'Ile	—	—	—	—
172,091,428	71	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif	264,684,287	33	244,684,287	33
			Actif net (fonds capital) VII, 6			20,000,000	—
E. Banque cantonale.							
337,008,621	83		Caisse	2,370,837	16	—	—
378,307,956	16		Effets sur la Suisse	21,470,155	35	—	—
95,284,958	45		Effets sur l'étranger	1,254,967	37	—	—
7,074,340	80		Effets avec nantissements	2,168,772	40	—	—
248,531,764	88		Banque centrale et succursales	30,722,811	45	30,722,811	45
144,572,929	18		Comptes de crédits	47,579,360	55	2,312,568	75
859,708,377	49		Correspondants	23,500,791	35	5,253,469	60
34,972,609	97		Fonds publics	33,375,436	95	—	—
2,767,835	33		Prêts	16,066,371	05	—	—
1,062,157	07		Créances hypothécaires	9,022,380	35	—	—
3,692	20		Dettes hypothécaires	—	—	84,040	—
227,030	96		Immeubles (y compris le bâtiment de la Banque)	3,657,725	15	—	—
14,007	70		Mobilier	1	—	—	—
—	—		Emprunt	—	—	14,615,000	—
—	—		Emission de billets de banque	—	—	—	—
—	—		Fonds de réserve	—	—	1,000,000	—
—	—		Réserve spéciale pour pertes évent. sur fonds publics	—	—	348,923	04
103,251	69		Réserve spéciale pour créances	—	—	388,166	49
397,573,935	33		Comptes de dépôts	—	—	54,745,097	04
16,845,672	52		Carnets d'épargne	—	—	30,072,045	—
9,107,500	—		Bons de caisse	—	—	30,579,500	—
1,005,829	37		Acceptations	—	—	8,418	56
—	—		Capital de dotation aux succursales	2,400,000	—	2,400,000	—
1,354,730	75		Reports d'intérêts et réescompte d'effets	712,547	80	672,118	—
24,923,028	81		Profits et pertes	—	—	1,100,000	—
2,560,450,230	49	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif	194,302,157	93	174,302,157	93
			Actif net (fonds capital) VII, 6			20,000,000	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.				MOUVEMENT				
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
I. Fonds capital.								
F. Emprunts.								
—		43,589,000		1. Emprunt de 1895, fr. 44,311,000, $3\frac{1}{2}\%$. Part du fonds capital fr. 43,589,000.— Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) > 722,000.— <u>fr. 44,311,000.—</u>		Remboursement		357,000
—		8,172,260		2. Emprunt de 1897, fr. 49,100,000, $3\frac{1}{2}\%$. Voir D, Caisse hypothécaire. 3. Emprunt de 1899, fr. 15,000,000, $3\frac{1}{2}\%$. Voir E, Banque cantonale. 4. Emprunt de 1900, fr. 20,000,000, $3\frac{1}{2}\%$. Part du fonds capital fr. 8,172,260.— Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) > 11,827,740.— <u>fr. 20,000,000.—</u>		—		—
—		51,761,260		5. Emprunt de 1905, fr. 30,000,000, $3\frac{1}{2}\%$. Voir D, Caisse hypothécaire. 6. Emprunt de 1906, fr. 20,000,000, $3\frac{1}{2}\%$. Voir H, Caisse de l'Etat.		Diminution de la dette .		357,000
—		—		Total du passif. VII, 7		—		—
G. Capitaux de chemins de fer.								
160,000		—		1. Huttwil-Wohlhusen. 2. Hasle-Konolfingen-Thoune. 3. Spiez-Erlenbach. 4. Berne-Neuchâtel (Directe). 5. Berne-Muri-Worb.		—		—
2,151,500		—		—		—		—
480,000		—		—		—		—
3,155,000		—		—		—		—
207,000		—		—		Subvention pour l'électrification		192,960
350,000		—		6. Saignelégier-La Chaux-de-fonds.		—		—
550,000		—		7. Porrentruy-Bonfol.		—		—
1,724,500		—		8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe.		—		—
215,000		—		9. Fribourg-Morat-Anet.		—		—
3,120,000		—		10. Erlenbach-Zweisimmen.		—		—
500,000		—		11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie.		—		—
807,200		—		12. Chemin de fer de la vallée de la Singine.		—		—
2,050,000		—		13. Montreux-Oberland bernois.		—		—
980,000		—		14. Berne-Schwarzenbourg.		—		—
1,980,000		—		15. Chemin de fer des Alpes bernoises.		—		—
1,185,000		—		16. Soleure-Moutier.		—		—
504,000		—		17. Langenthal-Jura.		—		—
1,768,500		—		18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil.		—		—
21,887,700		—		Total de l'actif. VII, 8		Total des augmentations		192,960

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

DES CAPITAUX.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.			
Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.	Avoir.
fr.	ct.			fr.	ct.
I. Fonds capital.					
F. Emprunts.					
1. Emprunt de 1895, fr. 43,747,500, 3 %.					
Part du fonds ca- pital fr. 43,232,000.—					
Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) > 515,500.—					
fr. 43,747,500.—					
2. Emprunt de 1897, fr. 48,629,500, 3 %. Voir D, Caisse hypothécaire.					
3. Emprunt de 1899, fr. 14,615,000, 3½ %. Voir E, Banque cantonale.					
4. Emprunt de 1900, fr. 20,000,000, 3½ %.					
Part du fonds ca- pital fr. 8,365,220.—					
Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) > 11,634,780.—					
fr. 20,000,000.—					
5. Emprunt de 1905, fr. 30,000,000, 3½ %. Voir D, Caisse hypothécaire.					
6. Emprunt de 1906, fr. 20,000,000, 3½ %. Voir H, Caisse de l'Etat.					
Total du passif VII, 7					
192,960	—	Report de l'emprunt de la Caisse de l'Etat.			
192,960	—	Augmentation de la dette.			
164,040	—	Diminution nette.			
G. Capitaux de chemins de fer.					
1. Huttwil-Wohlhusen 160,000					
2. Hasle-Konolfingen-Thoune 2,151,500					
3. Spiez-Erlenbach 480,000					
4. Berne-Neuchâtel (Directe) 3,155,000					
5. Berne-Muri-Worb 358,560					
6. Saignelégier-La Chaux-de-fonds. 350,000					
7. Porrentruy-Bonfol 550,000					
8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe 1,724,500					
9. Fribourg-Morat-Anet 215,000					
10. Erlenbach-Zweisimmen 3,120,000					
11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie 500,000					
12. Chemin de fer de la vallée de la Singine 807,200					
13. Montreux-Oberland bernois 2,050,000					
14. Berne-Schwarzenbourg 980,000					
15. Chemin de fer des Alpes bernoises. 1,980,000					
16. Soleure-Moutier 1,185,000					
17. Langenthal-Jura 504,000					
18. Ramsen-Sumiswald-Huttwil 1,768,500					
Total de l'actif VII, 8					
41,400	—	Total des diminutions.			
151,560	—	Augmentation nette.			
				22,039,260	

CANTON DE BERNE. COMPTÉ GÉNÉRAL POUR 1910.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

DES CAPITAUX.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1910.						
Avoir.		Rubriques du compte.			Doit.		Avoir.	
fr.	et.				fr.	et.	fr.	et.
		I. Fonds capital.						
315,600	—	Versement.			1. Compte courant . . . VII, 8	—	315,600	—
		II. Fonds d'administration.						
		H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.						
		<i>A. Administrations spéciales.</i>						
		(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse.)						
37,792	85	Nouveaux dépôts et remboursements d'avances.	a. Administration générale	VII, 35	51,700	—	1,167	—
1,800	—		b. Administration judiciaire	VII, 36	38,600	—	—	—
26,372	30		c. Justice	VII, 90	151,868	42	4,123	50
463,812	50		d. Police	VII, 91	45,627	42	74,556	68
464,852	07		e. Administration militaire	VII, 121	897,633	26	49,405	98
973,667	36		f. Instruction publique	. VII, 147	1,122,227	63	79,790	55
659,449	—		g. Assistance publique	. VII, 156	3,138	—	270,012	72
350,609	59		h.1. Economie publique	. VII, 162	76,156	50	14,000	—
948,042	56		h.2. Service sanitaire	. VII, 169	1,904,983	80	32,930	90
11,671	52		i. Travaux publics	. VII, 185	86,818	69	5,583	20
201,248	—		k. Chemins de fer	. VII, 185	16,333,378	85	—	—
11,928,090	72		l. Finances	. VII, 210	2,269,241	87	3,728,928	93
430,856	48		m. Agriculture	. VII, 215	74,789	21	16,811	95
2,312,768	20		n. Administration des forêts	VII, 275	293,550	66	1,280,138	99
169,999	—		o. Intendance du timbre	. VII, 280	—	—	15,041	40
—	—		p. Affaires communales	. VII, 281	813	25	—	—
18,981,032	15	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif	23,350,527	56	5,572,491	80
			Actif net			17,778,035	76
		<i>B. Placements.</i>						
38,456,804	25	Retraits.	1. Banque cantonale, dépôt	VII, 320	2,854,510	89	—	—
7,782,859	95	Dépôts.	2. Caisse hypoth., compte courant	VII, 351	—	—	4,647,649	94
1,533,425	—	Remboursements.	3. Valeurs	VII, 363	10,342,849	95	—	—
47,773,089	20	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif	13,197,360	84	4,647,649	94
			Actif net			8,549,710	90

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
				II. Fonds d'administration.			
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.			
				C. Administration Courante.			
40,104	27	—	—	1. Compte courant. VII, 365 (Voir pages 9 et 92.)	Nouvelles avances: Excédent de dépenses de l'Administration courante	501,945	63
206,500	—	—	—	2. Compte d'amortissement. VII, 365	—	—	—
246,604	27	—	—	Total de l'actif.	Total des augmentations.	501,945	63
				D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.			
574,861	67	—	—	1. Avances cadastrales. VII, 371		169,830	60
—	—	396,840	24	2. Etablissement d'assurance immobilière. VII, 428		2,986,963	33
				3. Avances pour constructions nouvelles: a. Bâtiments. VII, 445 b. Routes. VII, 445 c. Travaux hydrauliques. VII, 445	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	—	—
732,856	54	—	—	4. Avances diverses. VII, 478	—	—	—
1,083,483	47	—	—	5. Reboisements. VII, 479	—	382,664	85
220,149	12	—	—			156,892	49
207,279	08	70,323	97	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations.	3,696,351	27
2,818,629	88	467,164	21	Actif net.			
		2,351,465	67				
				E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.			
		202,840	36	1. Consignations judiciaires.	VIII, 35	168,754	62
		29,649	04	2. Consignations adminis- tratives.	VIII, 67	197,181	—
		483,497	03	3. Dépôts des offices de poursuites.	VIII, 115	859,770	95
		63,540	40	4. Caisse hypothécaire, dé- pôts pour prêts.	VIII, 205	13,483,935	75
		—	—	5. Fonds spéciaux, compte courant.	VIII, 407	1,165,635	47
		308,592	35	6. Dépôts divers.	VIII, 455	814,564	70
		1,088,119	18	Total du passif.	Total des diminutions des dépôts	16,689,842	49

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

DES CAPITAUX.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1910.							
Avoir.				Rubriques du compte.				Doit.		Avoir.	
fr.	ct.							fr.	ct.	fr.	ct.
II. Fonds d'administration.											
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.											
C. Administration Courante.											
		Remboursement d'avances :		1. Compte courant . . . VII, 365 (Voir pages 9 et 93.)			542,049	90	—	—	—
—	—	Excédent de recettes de l'Administration courante.		2. Compte d'amortissement VII, 365			—	—	—	—	—
206,500	—	Amortissement.		Total de l'actif			542,049	90	—	—	—
206,500	—	Total des diminutions.									
295,445	63	Augmentation nette.									
D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.											
105,496	20	Remboursements d'avances et nouveaux dépôts.		1. Avances cadastrales . . VII, 371			639,196	07	—	—	—
2,621,934	04			2. Etablissement d'assurance immobilière . VII, 428			—	—	31,810	95	—
—	—			3. Avances pour constructions nouvelles:							
—	—			a. Bâtiments VII, 445			—	—	—	—	—
—	—			b. Routes VII, 445			732,856	54	—	—	—
—	—	Total des diminutions.		c. Travaux hydrauliques VII, 445			1,083,483	47	—	—	—
40,488	27			4. Avances diverses . . . VII, 478			562,325	70	—	—	—
179,049	73			5. Reboisements VII, 479			209,903	37	95,105	50	—
2,946,968	24			Total de l'actif et du passif . . .			3,227,765	15	126,916	45	—
749,383	03			Actif net					3,100,848	70	—
E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.											
139,715	89	Nouveaux dépôts.		1. Consignations judiciaires	VIII, 35		—	—	173,801	63	—
184,124	44			2. Consignations administratives VIII, 67			—	—	16,592	48	—
798,529	06			3. Dépôts des offices de poursuites VIII, 115			—	—	422,255	14	—
13,439,128	15			4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts VIII, 205			—	—	18,732	80	—
1,165,635	47			5. Fonds spéciaux, compte courant VIII, 407			—	—	—	—	—
869,591	60			6. Dépôts divers . . . VIII, 455			—	—	363,619	25	—
16,596,724	61	Total des augmentations des dépôts.		Total du passif			—	—	995,001	30	—
93,117	88	Diminution nette des dépôts.									

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1909.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.							
F. Emprunts.							
—	—	722,000	—	1. Emprunt de 1895, 3 % VIII, 457 (Voir aussi page 84.)	Remboursement	206,500	—
—	—	11,827,740	—	2. Emprunt de 1900, 3½ % VIII, 457 (Voir aussi page 84.)	Report à l'emprunt du fonds capital	192,960	—
—	—	20,000,000	—	3. Emprunt de 1906, 3½ % VIII, 457	—	—	—
—	—	32,549,740	—	Total du passif.	Diminution de la dette	399,460	—
G. Caisse.							
637,193	20	204,956	07	1. Recettes de district. VIII, 459	Recettes de caisse	37,051,125	17
—	—	—	—	2. Caisse des décomptes. VIII, 459	Recettes par décompte	2,838,176,622	16
637,193	20	204,956	07	Total de l'actif et du passif.	Total des recettes	2,875,227,747	33
		432,237	13	Actif net.	Diminution nette	89,964	79
H. Restes (Créances et dettes échues).							
3,038,397	86	2,022	69	a. Restes actifs (créances échues) VIII, 460	Nouveaux restes actifs (mandats de perception)	2,875,724,273	42
1,458	80	673,024	25	b. Restes passifs (dettes échues) VIII, 461	Paiements de restes passifs (Dépenses)	2,875,317,712	12
3,039,856	66	675,046	94	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations	5,751,041,985	54
		2,364,809	72	Actif net.			

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.			
Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	et.		fr.	et.	fr.	et.
II. Fonds d'administration.						
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.						
F. Emprunts.						
—	—	1. Emprunt de 1895, 3 % VIII, 457 (Voir aussi page 85.)	—	—	515,500	—
—	—	2. Emprunt de 1900, 3½ % VIII, 457 (Voir aussi page 85.)	—	—	11,634,780	—
—	—	3. Emprunt de 1906, 3½ % VIII, 457	—	—	20,000,000	—
—	—	Total du passif	—	—	32,150,280	—
G. Caisse.						
37,141,089	96	Dépenses de caisse.	588,608	56	246,336	22
2,838,176,622	16	Dépenses par décompte.	—	—	—	—
2,875,317,712	12	Total des dépenses.	588,608	56	246,336	22
Actif net						
H. Restes (Créances et dettes échues).						
2,875,227,747	33	Paiements de restes actifs (Recettes).	a. Restes actifs (créances échues)	3,532,986	80	85
2,875,205,316	19	Nouveaux restes passifs (mandats de paiement).	VIII, 460		54	
5,750,433,063	52	Total des diminutions.	b. Restes passifs (dettes échues)	1,200	50	560,370
608,922	02	Augmentation nette.	VIII, 461		02	
Total de l'actif et du passif						
Actif net						
3,534,187	30	560,455	56			
					2,973,731	74

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1910.

DES CAPITAUX.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.					
Avoir.				Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.		
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.	
II. Fonds d'administration.									
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.									
18,981,032	15	Nouvelles dettes et remboursements de créances.		A. Administrations spéciales Page 87	23,350,527	56	5,572,491	80	
47,773,089	20			B. Placements	13,197,360	84	4,647,649	94	
206,500	—			C. Administration Courante, compte cour ^t	542,049	90	—	—	
2,946,968	24			D. Avances à des œuvres d'utilité publique	3,227,765	15	126,916	45	
16,596,724	61			E. Dépôts à la Caisse de l'Etat	89	—	995,001	30	
—	—			F. Emprunts	91	—	32,150,280	—	
86,504,314	20	Dépenses.			40,317,703	45	43,492,339	49	
2,875,317,712	12			G. Caisse	588,608	56	246,336	22	
2,875,227,747	33			H. a. Restes actifs	3,532,986	80	85	54	
2,875,205,316	19	Recettes.		b. Restes passifs	1,200	50	560,370	02	
8,712,255,089	84			Total de l'actif et du passif	44,440,499	31	44,299,131	27	
		Total des diminutions.		Actif net			141,368	04	
J. Compte de l'Administration Courante.									
501,945	63	Excédent de dépenses de l'Administration courante.		1. Caisse de l'Etat, compte courant (Voir page 89) VIII, 462	—	—	542,049	90	
501,945	63			Total du passif	—	—	542,049	90	
K. Inventaire du mobilier.									
—	—	Diminution à l'inventaire.		1. Inventaire de l'administration générale. VIII, 467	1,713,933	25	—	—	
8,000	75			2. Inventaire des établissements de l'Etat. VIII, 467	3,473,863	67	—	—	
25,782	97			3. Inventaire du matériel de guerre. VIII, 467	719,293	75	—	—	
33,783	72			Total de l'actif	5,907,090	67	—	—	
268,148	27	Total des diminutions.							
		Augmentation nette.							

APPENDICE.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

CANTON DE BERNE

POUR

1910.



Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 31 juillet 1872, art 33.)

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.								MODIFICATIONS	
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.				Recettes.	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.
1,428,528	85	—	—	1. Caisse des indemnités pour les pertes de bétail. Caisse hypothécaire Fr. 1,428,528. 85				Intérêts	56,676 80
								Amendes	1,618 75
								Total des augmentations .	58,295 55
159,495	20	—	—	2. Caisse des certificats de santé pour les chevaux. Caisse hypothécaire Fr. 159,495. 20				Intérêts	6,443 90
								Produit des certificats .	5,685 —
								Total des augmentations .	12,128 90
713,043	48	7,815	26	3. Institution Victoria. Domaine Fr. 227,750.— Inventaire > 69,231.— Caisse hypothécaire > 415,477. 48 Valeurs > 400.— Recettes arriérées > 185.— Caisse, solde passif Fr. 713,043. 48 Fr. 705,228. 22				Pensions	19,845 —
							Subventions	3,000 —	
							Dons	2,225 25	
							Intérêts	16,760 30	
							Augmentation de l'estimation du domaine . . .	47,500 —	
							Total des augmentations .	89,330 55	
							Diminution nette . . .	46,275 25	
2,301,067	53	7,815	26	A reporter				159,755 —	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.			
Dépenses.		Fonds spéciaux.		Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
27,287	—	Police sanitaire du bétail.					
24,650	—	Indemnités p ^r pertes de bétail.					
—	—	Frais d'administration.					
51,937	—	Total des diminutions.					
6,358	55	Augmentation nette.					
116	25	Frais des certificats.					
4,460	—	Indemnités pour pertes de chevaux.					
—	—	Frais d'administration.					
4,576	25	Total des diminutions.					
7,552	65	Augmentation nette.					
45,590	16	Frais de l'institution.					
869	65	Part d'intérêts du fonds d'éducation.					
344	59	Part d'intérêts du fonds de secours.					
9	—	Part d'intérêts du fonds du jubilé.					
1,189	46	Part d'intérêts du fonds Elise Ebersold.					
87,602	94	Frais de construction.					
135,605	80	Total des diminutions.					
192,119	05			A reporter			
				2,280,788	88	19,900	66

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.					MODIFICATIONS				
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.				
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.			
2,301,067	53	7,815	26	Report				159,755	—
21,741	30	—	—	3 ^e . Fonds d'éducation de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 21,741. 30	Intérêts	869	65		
					Finances d'entrée . . .	560	—		
					Quote-part des pensions .	1,200	—		
					Subventions	70	—		
					Total des augmentations .	2,699	65		
8,281	05	—	—	3 ^e . Fonds de secours de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 8,281. 05	Intérêts	344	59		
					Dons	1,090	—		
					Total des augmentations .	1,434	59		
—	—	—	—	3 ^d . Fonds du jubilé de l'institution Victoria.	Dons	677	—		
					Intérêts	9	—		
					Total des augmentations .	686	—		
29,736	62	—	—	3 ^e . Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 29,736. 62	Intérêts	1,189	46		
					Subventions	1,260	—		
					Total des augmentations .	2,449	46		
17,490	73	—	—	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf. Caisse hypothécaire Fr. 17,467. 60 Solde actif > 23. 13 Fr. 17,490. 73	Intérêts	698	70		
					Quote-part des pensions .	1,265	—		
					Subventions	—	—		
					Total des augmentations .	1,963	70		
23,980	70	843	90	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen. Caisse hypothécaire Fr. 23,980. 70 Solde passif > 843. 90 Fr. 23,136. 80	Intérêts	959	20		
					Quote-part des pensions .	1,230	—		
					Subventions	400	—		
					Total des augmentations .	2,589	20		
2,402,297	93	8,659	16	A reporter				171,577	60

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.									
DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.					
Dépenses.				Fonds spéciaux.		Actif.		Passif.	
fr.	et.					fr.	et.	fr.	et.
192,119	05				Report	2,280,788	88	19,900	66
2,593	10	Subventions p ^r habillem ^t et apprentissages. Frais d'administration.		3 ^b . Fonds d'éducation de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 21,847. 85		21,847	85	—	—
2,593	10	Total des diminutions. Augmentation nette.							
205	40	Secours à des élèves.		3 ^c . Fonds de secours de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 9,510. 24		9,510	24	—	—
205	40	Total des diminutions. Augmentation nette.							
—	—	—		3 ^d . Fonds du jubilé de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 686.—		686	—	—	—
—	—	Total des diminutions. Augmentation nette.							
2,198	90	Frais d'instruction de trois élèves.		3 ^e . Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 29,892. 03		29,892	03	—	—
95	15	Entretien d'une tombe.							
2,294	05	Total des diminutions. Augmentation nette.							
1,392	40	Subventions pour apprentissages. Secours divers.		4. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Landorf. Caisse hypothécaire Fr. 18,166. 30 Solde passif > 354. 27 <hr/> Fr. 17,812. 03		18,166	30	354	27
1,642	40	Total des diminutions. Augmentation nette.							
1,130	20	Subventions pour apprentissages. Secours divers.		5. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation d'Aarwangen. Caisse hypothécaire Fr. 24,439. 90 Solde passif > 294. 10 <hr/> Fr. 24,145. 80		24,439	90	294	10
1,580	20	Total des diminutions. Augmentation nette.							
200,434	20			A reporter		2,385,331	20	20,549	03

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.								MODIFICATIONS		
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.				Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.	
2,402,297	93	8,659	16				Report		171,577	60
15,525	18	—	—	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier. Caisse hypothécaire Fr. 15,351. 40 Solde actif > 173. 78				Intérêts	614	—
							Quote-part des pensions .	1,075	—	
							Subventions	100	—	
							Total des augmentations .	1,789	—	
8,514	65	—	—	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges. Caisse hypothécaire Fr. 8,514. 40 Solde actif > —. 25				Intérêts	340	60
							Quote-part des pensions .	960	—	
							Subventions	—	—	
							Total des augmentations .	1,300	60	
52,945	90	1,299	97	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz. Caisse hypothécaire Fr. 52,945. 90 Solde passif > 1,299. 97				Intérêts	2,069	40
							Quote-part des pensions .	885	—	
							Subventions	—	—	
							Total des augmentations .	2,954	40	
11,187	86	—	—	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier. Caisse hypothécaire Fr. 10,342. 35 Solde actif > 845. 51				Intérêts	413	65
							Quote-part des pensions .	1,105	—	
							Subventions	—	—	
							Total des augmentations .	1,518	65	
272	55	—	—	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse. Caisse hypothécaire Fr. 272. 55				Quote-part des pensions .	270	—
							Intérêts	13	45	
							Total des augmentations .	283	45	
510,057	50	—	—	II. Caisse des invalides du corps de police. Caisse hypothécaire Fr. 510,057. 50				Intérêts	20,426	25
							Subvention de l'Etat . . .	17,000	—	
							Contributions des gendarmes	43,859	95	
							Dons	—	—	
							Recettes diverses	83	—	
							Total des augmentations .	81,369	20	
3,000,801	57	9,959	13	A reporter					260,792	90

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
200,434	20		Report	2,385,331	20	20,549	03
375	—	Subventions pour apprentissages.		16,051	33	—	—
887	85	Secours divers.					
1,262	85	Total des diminutions.	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier.				
526	15	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 15,965. 40				
			Solde actif > 85. 93				
				Fr. 16,051. 33			
—	—	Subventions pour apprentissages.	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges.				
961	40	Secours divers.	Caisse hypothécaire Fr. 8,855. —				
			Solde passif > 1. 15				
				Fr. 8,853. 85			
961	40	Total des diminutions.	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz.				
339	20	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 52,715. 30				
			Solde passif > 724. 92				
				Fr. 51,990. 38			
2,609	95	Total des diminutions.	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier.				
344	45	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 10,756. —				
			Solde actif > 1,315. 26				
				Fr. 12,071. 26			
635	25	Total des diminutions.	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse.				
883	40	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 556. —				
—	—	—					
—	—	Total des diminutions.					
283	45	Augmentation nette.					
69,717	75	Pensions.	II. Caisse des invalides du corps de police.				
146	60	Secours.	Caisse hypothécaire Fr. 517,486. 58				
3,286	82	Restitutions.					
500	—	Subvention à la caisse des instructeurs invalides.					
288	95	Frais d'administration.					
73,940	12	Total des diminutions.					
7,429	08	Augmentation nette.					
279,843	77		A reporter	2,993,066	67	21,275	10

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1909.					MODIFICATIONS				
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.				
fr.	et.	fr.	et.		fr.	et.			
3,000,801	57	9,959	13	Report				260,792	90
839,375	20	—	—	12. Fonds du Mushafen. Caisse hypothécaire Fr. 839,375. 20	Intérêts	33,257	70		
					Restitutions de bourses	1,557	50		
					Total des augmentations	34,815	20		
146,793	05	—	—	13. Fonds du Schulseckel (fonds d'école). Caisse hypothécaire Fr. 146,793. 05	Intérêts	5,746	90		
					Subvention du fonds du Mushafen	4,800	—		
					Restitutions de bourses	—	—		
					Total des augmentations	10,546	90		
103,893	10	—	—	14. Fonds de l'école cantonale. Caisse hypothécaire Fr. 103,893. 10	Intérêts	4,155	70		
					Total des augmentations	4,155	70		
4,090,862	92	9,959	13	A reporter				310,310	70

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1910.							
Dépenses.				Fonds spéciaux.				Actif.		Passif.	
fr.	et.							fr.	et.	fr.	et.
279,843	77						Report	2,993,066	67	21,275	10
26,504	80	Bourses.									
1,755	—	Subventions pour écolages.									
4,800	—	Subvention au fonds du Schulseckel.									
33,059	80	Total des diminutions.									
1,755	40	Augmentation nette.									
6,285	—	Bourses de voyage.									
1,750	—	Subventions pour voyages.									
1,420	—	Prix.									
10	85	Bourse Fædminger.									
9,465	85	Total des diminutions.									
1,081	05	Augmentation nette.									
2,077	85	Contribution aux bourses des écoles moyennes.									
2,077	85	Total des diminutions.									
2,077	85	Augmentation nette.									
324,447	27						A reporter	4,088,042	32	21,275	10

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.		Recettes.	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
4,090,862	92	9,959	13	Report		310,310	70
—	—	—	—	15. Caisse des instructeurs invalides.	Subvention de la caisse des invalides du corps de police Subvention de la caisse des amendes militaires . . . Total des augmentations . . .	500 2,533 3,033	— 75 75
30,371	80	—	—	16. Caisse des amendes militaires. Caisse hypothécaire Fr. 30,371. 80	Amendes militaires . . . Intérêts	11,051 1,250	55 55
62,707	25	—	—	17. Fonds de l'institution des sourds-muets. Caisse hypothécaire Fr. 62,707. 25	Total des augmentations . . .	12,302	10
73,293	67	—	—	18. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee. Caisse hypothécaire Fr. 73,054. 70 Solde actif > 238. 97 Fr. 73,293. 67	Intérêts Finances d'admission . . . Dons Total des augmentations . . .	2,508 260 — 3,182	25 — — 20
4,257,235	64	9,959	13	A reporter		331,337	—

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.		Actif.		Passif.	
fr.	et.			fr.	et.	fr.	ct.
324,447	27		Report	4,088,042	32	21,275	10
3,000	—	Pensions. Intérêts.	15. Caisse des instructeurs invalides.	—	—	—	—
33	75						
3,033	75	Total des diminutions.					
584	—	Fournitures à des recrues indigentes.	16. Caisse des amendes militaires. Caisse hypothécaire Fr. 37,556. 15	37,556	15	—	—
2,533	75	Subvention en faveur de la caisse des instructeurs invalides					
2,000	—	Subvention au fonds Winkelried.					
5,117	75	Total des diminutions.					
7,184	35	Augmentation nette.					
2,508	25	Contribution aux frais des établissements de sourds-muets.	17. Fonds de l'institution des sourds-muets. Caisse hypothécaire Fr. 62,707. 25	62,707	25	—	—
2,508	25	Total des diminutions.					
3,030	20	Secours.	18. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee. Caisse hypothécaire Fr. 73,276. 90 Solde actif > 168. 77	73,445	67	—	—
3,030	20	Total des diminutions.					
152	—	Augmentation nette.	Fr. 73,445. 67				
338,137	22		A reporter	4,261,751	39	21,275	10

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.								MODIFICATIONS	
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.				Recettes.	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.
4,257,235	64	9,959	13				Report		
								331,337	—
49,084	—	—	—	19. Legs Müslin. Caisse hypothécaire Fr. 49,084. —				1,954	70
							Total des augmentations .	1,954	70
15,463	63	—	—	20. Fonds de secours pour des indigentes de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 14,319. 25 Legs non payé > 500.— Solde actif > 644. 38 Fr. 15,463. 63				591	25
							Intérêts	—	—
							Donations	20	—
							Subventions		
							Total des augmentations .	611	25
							Diminution nette	48	50
7,715	15	—	—	21. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 7,715. 15					
							Intérêts	327	65
							Subvention de la caisse de l'établissement	500	—
							Total des augmentations .	827	65
8,408	65	—	—	22. Médaille Haller. Caisse hypothécaire Fr. 8,408. 65					
							Intérêts	336	35
							Total des augmentations .	336	35
							Diminution nette	43	35
7,170	35	—	—	23. Bourse Lücke. Caisse hypothécaire Fr. 7,170. 35					
							Intérêts	286	75
							Total des augmentations .	286	75
4,345,077	42	9,959	13				A reporter		
								335,353	70

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.				
Dépenses.				Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.
338,137	22			Report	4,261,751	39	21,275	10
450	—	Prix.		19. Legs Müslin. Caisse hypothécaire Fr. 50,588. 70	50,588	70	—	—
450 1,504	— 70	Total des diminutions. Augmentation nette.						
659	75	Secours à des accouchées.		20. Fonds de secours pour des indigentes de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 14,819. 25 Legs non payé > 500. — Solde actif > 95. 88 Fr. 15,415. 13	15,415	13	—	—
659	75	Total des diminutions.						
—	—	—		21. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 8,542. 80	8,542	80	—	—
—	—	Total des diminutions.						
379	70	Médailles.		22. Médaille Haller. Caisse hypothécaire Fr. 8,365. 30	8,365	30	—	—
379	70	Total des diminutions.						
—	—	Bourses.		23. Bourse Lücke. Caisse hypothécaire Fr. 7,457. 10	7,457	10	—	—
—	—	Total des diminutions.						
339,626	67			A reporter	4,352,120	42	21,275	10

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.											
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.								MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.				Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.		
4,345,077	42	9,959	13				Report			335,353	70
6,055	40	—	—	24. Prix Lazarus. Caisse hypothécaire	Fr. 6,055. 40			Intérêts		242	20
4,144	33	—	—	25. Fonds Guthnick. Caisse hypothécaire	Fr. 4,000. —	Solde de compte	Fr. 4,144. 33	Total des augmentations .		242	20
35,954	90	—	—	26. Fonds Træchsel. Caisse hypothécaire	Fr. 35,954. 90			Intérêts		160	—
21,908	90	—	—	27. Fonds Haller. Caisse hypothécaire	Fr. 21,908. 90			Total des augmentations .		160	—
—	—	1,946,874	15	28. Fonds pour l'extension du service public des aliénés. Avance de la Caisse de l'Etat	Fr. 1,946,874. 15			Amortissement		280,000	—
4,413,140	95	1,956,833	28				A reporter			618,047	75

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1910.							
Dépenses.				Fonds spéciaux.				Actif.		Passif.	
fr.	ct.							fr.	ct.	fr.	ct.
339,626	67						Report	4,352,120	42	21,275	10
—	—	Prix.						6,297	60	—	—
—	—	Total des diminutions.									
130	94	Entretien des herbiers.									
130	94	Total des diminutions.									
29	06	Augmentation nette.									
1,238	80	Rentes viagères.									
1,238	80	Total des diminutions.									
185	50	Augmentation nette.									
500	—	Bourse.									
500	—	Total des diminutions.									
367	55	Augmentation nette.									
130,344	45	Asile d'aliénés de la Waldau, frais de constructions.									
12,160	70	Asile d'aliénés de Münsingen, frais de constructions.									
13,266	55	Asile d'aliénés de Bellelay, frais de constructions.									
5,000	—	Hôpital de l'Ile, achat d'un fourneau à repasser.									
4,500	—	Hôpital de l'Ile, transforma- tion.									
58,570	30	Intérêts, 3 %.									
223,842	—	Total des diminutions.									
56,158	—	Diminution nette de la dette.									
565,338	41						A reporter	4,421,008	26	1,911,991	25

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.		Recettes.	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
4,413,140	95	1,956,833	28	Report		618,047	75
1,990,424	47	11,574	60	29. Fonds de la Waldau. Immeubles Fr. 927,737. 92 Inventaire > 477,153. 90 Caisse hypothécaire > 560,974. 75 Caisse de l'Etat > 15,340. 29 Créances hypothécaires > 2,861. 08 Créances courantes > 3,516. 55 Avances à des patients > 1,685. 52 Caisse, solde actif > 1,154. 46 Actif Fr. 1,990,424. 47 Dettes courantes Fr. 11,574. 60 Passif Fr. 11,574. 60 Fr. 1,978,849. 87	Fermages 34,865 — Intérêts des capitaux 22,571 55 Legs et dons — — Augmentation à l'inventaire du mobilier 25,944 50		
26,826	80	—	—	30. Legs Mülemann. Caisse hypothécaire Fr. 26,826. 80	Total des augmentations 83,381 05		
425,484	50	—	—	31. Fondation Moser. Caisse hypothécaire Fr. 325,484. 50 Fonds placés sur hypothèques 100,000. — Fr. 425,484. 50	Intérêts 1,073 — Total des augmentations 1,073 —		
2,308	20	—	—	32. Legs Flügel. Caisse hypothécaire Fr. 2,308. 20	Intérêts 17,310 70		
10,664	91	—	—	33. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau. Caisse hypothécaire Fr. 8,491. — Valeurs > 2,173. 91 Fr. 10,664. 91	Total des augmentations 17,310 70		
44,166	85	—	—	34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau. Caisse hypothécaire Fr. 44,166. 85	Intérêts 92 30		
6,913,016	68	1,968,407	88	A reporter	Total des augmentations 92 30		
					Legs — —		
					Intérêts 429 30		
					Total des augmentations 429 30		
					Subvention de la caisse de l'établissement 2,000 —		
					Intérêts 1,829 95		
					Total des augmentations 3,829 95		
						724,164	05

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.			
fr.	et.		fr.	et.	fr.	et.	
565,338	41		Report	4,421,008	26	1,911,991	25
32,685	—	Contribution aux frais de l'asile des aliénés.	29. Fonds de la Waldaу. Immeubles Fr. 927,737. 92 Inventaire > 503,098. 40 Caisse hypothécaire > 583,546. 30 Caisse de l'Etat > 24,517. 58 Créances hypothécaires > 2,861. 08 Créances courantes > 2,118. 65 Avances à des patients > 1,023. 63 Caisse, solde actif > 406. 55 Actif <u>Fr. 2,045,310. 11</u> Dettes courantes > 15,764. 19 Passif <u>Fr. 15,764. 19</u> Fr. 2,029,545. 92	2,045,310	11	15,764	19
32,685	—	Total des diminutions. Augmentation nette.					
50,696	05	—	30. Legs Mühlmann. Caisse hypothécaire Fr. 27,899. 80	27,899	80	—	—
—	—	Total des diminutions.					
450	—	Impôts.	31. Fondation Moser. Caisse hypothécaire Fr. 340,220. 20 Fonds placés sur hypothèques > 100,000.— Intérêts arriérés > 2,125.— Fr. 442,345. 20	442,345	20	—	—
450	—	Total des diminutions. Augmentation nette.					
16,860	70	—	32. Legs Flügel. Caisse hypothécaire Fr. 2,400. 50	2,400	50	—	—
—	—	Total des diminutions.					
—	—	—	33. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldaу. Caisse hypothécaire Fr. 8,920. 30 Valeurs > 2,173. 91 Fr. 11,094. 21	11,094	21	—	—
—	—	Total des diminutions.					
—	—	—	34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldaу. Caisse hypothécaire Fr. 47,996. 80	47,996	80	—	—
—	—	Total des diminutions.					
598,473	41		A reporter	6,998,054	88	1,927,755	44

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1909.								MODIFICATIONS	
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.				Recettes.	
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.
6,913,016	68	1,968,407	88				Report	724,164	05
39,955	10	—	—	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 39,955. 10				Subvention de la caisse de l'établissement.	2,000
							Intérêts	1,656	30
							Total des augmentations	3,656	30
27,192	40	350	—	36. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 27,192. 40 Solde passif	350.—		Subvention de la caisse de l'établissement	2,000	—
							Intérêts	1,160	60
							Total des augmentations .	3,160	60
6,500	—	—	—	37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 6,500. —			Dons	—	—
							Intérêts	260	—
							Total des augmentations .	260	—
3,370	45	—	—	38. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 3,370. 45			Dons	—	—
							Intérêts	126	35
							Total des augmentations	126	35
1,232	95	—	—	39. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 1,232. 95			Dons	—	—
							Intérêts	46	20
							Total des augmentations	46	20
52,636	80	—	—	40. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 52,636. 80			Intérêts	2,089	15
							Restitutions de bourses .	—	—
							Total des augmentations .	2,089	15
127,565	40	—	—	41. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 127,565. 40			Intérêts	5,102	30
							Dons	625	—
							Total des augmentations	5,727	30
7,171,469	78	1,968,757	88				A reporter	739,229	95

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.				
Dépenses.				Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.
598,473	41			Report	6,998,054	88	1,927,755	44
—	—	—			43,611	40	—	—
—	—	Total des diminutions.		35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 43,611. 40				
3,656	30	Augmentation nette.						
—	—	Indemnités.		36. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 30,353.— Solde passif > 350.— Fr. 30,003.—	30,353	—	350	—
—	—	Total des diminutions.						
3,160	60	Augmentation nette.						
260	—	Cadeaux pour les malades pauvres.		37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 6,500.—	6,500	—	—	—
260	—	Total des diminutions.						
126	35	Cadeaux de Noël.		38. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 3,370. 45	3,370	45	—	—
126	35	Total des diminutions.						
46	20	Cadeaux de Noël.		39. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 1,232. 95	1,232	95	—	—
46	20	Total des diminutions.						
1,500	—	Bourses.		40. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 53,225. 95	53,225	95	—	—
1,500	589	Total des diminutions.						
589	15	Augmentation nette.						
4,000	—	Contribution aux frais de la Faculté de théologie catholique.		41. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 129,292. 70	129,292	70	—	—
4,000	—	Total des diminutions.						
1,727	30	Augmentation nette.						
604,405	96			A reporter	7,265,641	33	1,928,105	44

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.					MODIFICATIONS				
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.				
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.		ct.		
7,171,469	78	1,968,757	88	Report				739,229	95
138,199	35	—	—	42. Fonds de bourses Lenz-Heymann. Caisse hypothécaire Fr. 138,199. 35	Intérêts		5,475	20	
					Total des augmentations		5,475	20	
1,000,000	—	—	—	43a. Fonds de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 1,000,000.—	—		—	—	
653,837	84	—	—	43b. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 653,837. 84	Versement nouveau . .		103,251	69	
					Total des augmentations .		103,251	69	
19,964	90	—	—	44. Fonds de secours et de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 19,964. 90	Intérêts		538	60	
					Total des augmentations .		538	60	
					Diminution nette . . .		19,461	40	
8,791	65	—	—	45. Dîme de l'alcool, réserve. Caisse hypothécaire Fr. 8,791. 65 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation Fr. 40,000.—	Versement nouveau . .		12,701	75	
					Intérêts		259	25	
					Total des augmentations .		12,961	—	
8,992,263	52	1,968,757	88	A reporter				861,456	44

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	et.			fr.	et.	fr.	et.
604,405	96		Report	7,265,641	33	1,928,105	44
5,280	—	Versement à l'institution F. L. Lenz pour la Suisse.	42. Fonds de bourses Lenz-Heymann. Caisse hypothécaire Fr. 138,394. 55	138,394	55	—	—
5,280	—	Total des diminutions. Augmentation nette.					
—	—	—	43a. Fonds de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 1,000,000. —	1,000,000	—	—	—
20,000	—	Prélèvement pour amortissements.	43b. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 737,089. 53	737,089	53	—	—
20,000	—	Total des diminutions. Augmentation nette.					
20,000	—	Subside au «Arbeiterheim» Tannenhof.	44. Fonds de secours et de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 503. 50	503	50	—	—
20,000	—	Total des diminutions.					
4,000	—	Subside à la maison d'éducation d'Oberbipp.	45. Dime de l'alcool, réserve. Caisse hypothécaire Fr. 17,752. 65 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation Fr. 40,000. —	17,752	65	—	—
4,000	—	Total des diminutions. Augmentation nette.					
653,685	96		A reporter	9,159,381	56	1,928,105	44

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1909.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.		Recettes.	
fr.	et.	fr.	et.			fr.	et.
8,992,263	52	1,968,757	88		Report		
995,719	14	—	—	46. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura. Caisse hypothécaire Fr. 995,719. 14		Intérêts	39,828 76
4,269	90	—	—	47. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura. Caisse hypothécaire Fr. 3,641. 30 Caisse d'épargne de Nidau > 602. 25 Caisse > 26. 35 Fr. 4,269. 90		Total des augmentations .	39,828 76
9,417,859	49	450,172	72	48. Fonds de l'hôpital de l'Ile. *) a. Fonds de l'hôpital. Créances hypothécaires Fr. 5,033,097. 74 Caisse hypothécaire > 68,636. 90 Immeubles > 3,454,622. 30 Compte des constructions > 143,638. 63 Inventaire > 358,505.— Pharmacie de l'hôpital > 25,974. 66 Avances pr constructions > 316,831. 47 Créances courantes > 11,242. 05 Caisse, solde actif > 5,310. 74 Actif Fr. 9,417,859. 49 Fonds spéciaux Fr. 289,234. 46 Dépôts des malades > 1,948. 94 Dettes courantes > 8,989. 32 Dette hypothécaire > 150,000.— Passif Fr. 450,172. 72 Fr. 8,967,686. 77		Contributions des ouvriers	185 55
62,530	—	—	—	b. Fonds des cures de bains. Fonds de l'hôpital Fr. 62,530.—		Intérêts	2,501 20
15,000	—	—	—	c. Fonds Bitzius. Fonds de l'hôpital Fr. 15,000.—		Legs et dons	—
10,510	51	—	—	d. Fonds des cadeaux de Noël. Fonds de l'hôpital Fr. 10,510. 51		Subventions	4,625 85
19,498,152	56	2,418,930	60	A reporter		Total des augmentations .	7,127 05
						Diminution nette	216,173 49 27,891 01
						Intérêts	600 —
						Subventions	201 70
						Total des augmentations .	801 70
						Intérêts	420 40
						Subventions	—
						Legs et dons	623 71
						Total des augmentations .	1,044 11
							1,126,811 70

*) Compte de 1909.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.							
Dépenses.				Fonds spéciaux.				Actif.		Passif.	
fr.	ct.							fr.	ct.	fr.	ct.
653,685	96						Report	9,159,381	56	1,928,105	44
35,627	75	Entretien des canaux.		46. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura.			999,920	15	—	—	
35,627	75	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 999,920. 15							
4,201	01	Augmentation nette.									
143	05	Secours et frais médicaux.		47. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura.			4,507	—	—	—	
143	05	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 3,786. 90							
237	10	Augmentation nette.		Caisse d'épargne de Nidau > 701. 25							
				Caisse > 18. 85							
							Fr. 4,507.—				
222,564	54	Frais de l'hôpital.		48. Fonds de l'hôpital de l'Ile.*)			9,391,191	86	451,396	10	
2,882	85	Charges.		a. Fonds de l'hôpital.							
12,912	07	Impôts.		Créances hypothécaires Fr. 4,757,974. 34							
5,705	04	Frais d'administration.		Caisse hypothécaire > 242,110. 40							
				Immeubles > 3,509,788. 70							
				Compte des constructions > 203,648. 93							
				Inventaire > 372,215. 14							
				Pharmacie de l'hôpital > 27,355. 86							
				Avances pr constructions > 260,888. 29							
				Créances courantes > 17,210. 20							
						Actif	Fr. 9,391,191. 86				
						Fonds spéciaux	Fr. 292,001. 07				
						Dépôts des malades > 1,620. 04					
						Dettes courantes > 3,728. 60					
						Dette hypothécaire > 150,000.—					
						Caisse, solde passif > 4,046. 39					
							Passif	Fr. 451,396. 10			
								Fr. 8,939,795. 76			
244,064	50	Total des diminutions.									
7,127	05	Subventions pour des cures.		b. Fonds des cures de bains.			62,530	—	—	—	
7,127	05	Total des diminutions.		Fonds de l'hôpital Fr. 62,530.—							
801	70	Subventions pour des cures.		c. Fonds Bitzius.			15,000	—	—	—	
801	70	Total des diminutions.		Fonds de l'hôpital Fr. 15,000.—							
400	—	Cadeaux de Noël aux malades de l'hôpital.		d. Fonds des cadeaux de Noël.			11,154	62	—	—	
400	—	Total des diminutions.		Fonds de l'hôpital Fr. 11,154. 62							
644	11	Augmentation nette.									
941,850	01					A reporter	19,643,685	19	2,379,501	54	

*) Compte de 1909.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.												
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.								MODIFICATIONS				
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.				Recettes.				
fr.	et.	fr.	et.					fr.	et.			
19,498,152	56	2,418,930	60				Report			1,126,811	70	
24,939	65	—	—	48. Fonds de l'hôpital de l'Ile. e. <i>Fonds Zeerleder.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 24,939. 65				Intérêts	997	60		
100,820	—	—	—	f. Fonds des viatiques. Fonds de l'hôpital Fr. 100,820. —				Total des augmentations .	997	60		
10,817	70	—	—	g. Fonds Isenschmid. Fonds de l'hôpital Fr. 10,817. 70				Intérêts	4,032	80		
43,128	40	—	—	h. Fonds Gibollet et Imhoof. Fonds de l'hôpital Fr. 43,128. 40				Total des augmentations .	4,032	80		
21,488	20	—	—	i. Fonds Sara. Fonds de l'hôpital Fr. 21,488. 20				Intérêts	432	70		
19,699,346	51	2,418,930	60				A reporter			1,137,610	45	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1910.				
Dépenses.				Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.
941,850	01			Report	19,643,685	19	2,379,501	54
- 155	—	Secours.			25,782	25	—	—
155	—	Total des diminutions.						
842	60	Augmentation nette.						
1,288	85	Secours aux malades de l'hôpital.			100,820	—	—	—
2,743	95	Subventions.						
4,032	80	Total des diminutions.						
400	—	Récompenses aux gardes-malades.			10,850	40	—	—
400	32	Total des diminutions.						
32	70	Augmentation nette.						
3,405	50	Appareils pour des malades indigents.			44,184	55	—	—
3,405	50	Total des diminutions.						
1,056	15	Augmentation nette.						
682	95	Secours aux malades.			21,679	25	—	—
682	95	Total des diminutions.						
191	05	Augmentation nette.						
950,526	26			A reporter	19,847,001	64	2,379,501	54

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.					MODIFICATIONS				
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.				
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.			
19,699,346	51	2,418,930	60	Report				1,137,610	45
85,621	15	—	—	49. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière. Caisse hypothécaire Fr. 85,621. 15	Contributions des ouvriers	9,035	64		
					Intérêts	3,438	11		
					Subvention de l'Etat	5,000	—		
					Total des augmentations .	17,473	75		
21,215	25	—	—	50. Fonds de bibliothèque Ruppaner. Caisse hypothécaire Fr. 21,215. 25	Intérêts	835	65		
					Total des augmentations .	835	65		
6,801	80	—	—	51. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald. Caisse hypothécaire Fr. 6,801. 80	Intérêts	272	—		
					Total des augmentations .	272	—		
44,648	20	—	—	52 Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil. Caisse hypothécaire Fr. 44,648. 20	Intérêts	1,883	70		
					Subvention de l'établissement	3,000	—		
					Total des augmentations .	4,883	70		
19,857,632	91	2,418,930	60	A reporter				1,161,075	55

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.										
DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.						
Dépenses.				Fonds spéciaux.			Actif.		Passif.	
fr.	ct.						fr.	ct.	fr.	ct.
950,526	26				Report	19,847,001	64	2,379,501	54	
8,199	45	Indemnités.			49. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière.	94,895	45	—	—	
8,199	45	Total des diminutions.			Caisse hypothécaire Fr. 94,895. 45					
9,274	30	Augmentation nette.								
711	15	Entretien de la bibliothèque.			50. Fonds de bibliothèque Ruppaner.	21,339	75	—	—	
711	15	Total des diminutions.			Caisse hypothécaire Fr. 21,339. 75					
124	50	Augmentation nette.								
—	—	—			51. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald.	7,073	80	—	—	
—	—	Total des diminutions.			Caisse hypothécaire Fr. 7,073. 80					
272	—	Augmentation nette.								
500	—	Indemnités.			52. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil.	49,031	90	—	—	
500	—	Total des diminutions.			Caisse hypothécaire Fr. 49,031. 90					
4,383	70	Augmentation nette.								
959,936	86				A reporter	20,019,342	54	2,379,501	54	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	
19,857,632	91	2,418,930	60	Report	1,161,075	55	
618,167	—	—	—	53. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité. Caisse hypothécaire Fr. 618,167.— Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance publique Intérêts	44,433 23,279	— 25
					Total des augmentations Diminution nette	67,712 44,203	25 50
36,590	70	—	—	54. Fonds de bibliothèque Zehender. Caisse hypothécaire Fr. 36,590. 70	Intérêts	1,441	10
					Total des augmentations Diminution nette	1,441 58	10 90
20,512,390	61	2,418,930	60	A reporter		1,230,228	90

COMPTE DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.			
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
959,936	86		Report	20,019,342	54	2,379,501	54
11,915	75	Subventions aux établissements ci-après: Hospice de Riggisberg. Orphelinat de Delémont. Etablissement d'enfants faibles d'esprit de Berthoud. Asile « Gottesgnad » de Spiez. Asile « Mon repos » de Neuveville. Hôpital de Zweisimmen. Maison d'éducation « Victoria » à Wabern.	53. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité. Caisse hypothécaire Fr. 573,963.50 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	573,963	50	—	—
111,915	75	Total des diminutions.					
1,500	—	Rente viagère. Entretien de la bibliothèque.	54. Fonds de bibliothèque Zehender. Caisse hypothécaire Fr. 36,531.80	36,531	80	—	—
1,500	—	Total des diminutions.					
1,073,352	61		A reporter	20,629,837	84	2,379,501	54

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1909.					MODIFICATIONS		
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	
20,512,390	61	2,418,930	60	Report			1,230,228 90
521,475	50	—	—	55. Fonds d'assurance du bétail. Caisse hypothécaire Fr. 521,475. 50	Intérêts	21,562 65	
2,497,836	—	—	—	56. Caisse d'assurance des instituteurs bernois. a. III ^e section. Caisse hypothécaire Fr. 2,497,836. —	Produit des certificats . .	57,615 —	
255,112	30	—	—	b. II ^e section. Caisse hypothécaire Fr. 255,112. 30	Total des augmentations . .	79,177 65	
—	—	—	—	c. I ^r section.	Diminution nette . . .	1,980 10	
30,255	80	—	—	d. Fonds de secours. Caisse hypothécaire Fr. 30,255. 80	Subvention de l'Etat . .	130,000 —	
10,466	60	—	—	57. Fonds Edouard-Adolphe Stein. Caisse hypothécaire Fr. 10,466. 60	Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires	416,250 80	
118,786	80	—	—	58. Fonds Jean Aebi. Caisse hypothécaire Fr. 77,786. 80 Fonds publics > 41,000.—	Intérêts	106,979 10	
					Total des augmentations . .	653,229 90	
					Primes	2,000 50	
					Intérêts	10,204 50	
					Total des augmentations . .	12,205 —	
					Subvention de la II ^e section	3,500 —	
					Total des augmentations . .	3,500 —	
					Dons	525 —	
					Intérêts	1,210 20	
					Total des augmentations . .	1,735 20	
					Intérêts	418 70	
					Total des augmentations . .	418 70	
					Intérêts	4,792 90	
					Total des augmentations . .	4,792 90	
				A reporter			
23,946,323	61	2,418,930	60				1,985,288 25

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1910.				
Dépenses.				Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.
1,073,352	61			Report	20,629,837	84	2,379,501	54
4,137	05	Frais des certificats.		55. Fonds d'assurance du bétail.	519,495	40	—	—
77,020	70	Contribution à l'assurance du bétail.		Caisse hypothécaire Fr. 519,495. 40				
81,157	75	Total des diminutions.						
60,824	15	Pensions.		56. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.				
16,265	75	Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse.		a. <i>III^e section.</i>	3,062,700	70	—	—
11,275	30	Frais d'administration.		Caisse hypothécaire Fr. 3,062,700. 70				
88,365	20	Total des diminutions.						
564,864	70	Augmentation nette.		b. <i>II^e section.</i>	258,317	30	—	—
5,500	—	Capitaux échus versés.		Caisse hypothécaire Fr. 258,317. 30				
3,500	—	Subvention à la I ^{re} Section.						
9,000	—	Total des diminutions.						
3,205	—	Augmentation nette.		c. <i>I^{re} section.</i>	—	—	—	—
3,500	—	Pensions.						
3,500	—	Total des diminutions.						
1,375	—	Secours.		d. <i>Fonds de secours.</i>	30,616	—	—	—
1,375	—	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 30,616. —				
360	20	Augmentation nette.						
—	—	Prix.		57. Fonds Edouard-Adolphe Stein.	10,885	30	—	—
—	—	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 10,885. 30				
418	70	Augmentation nette.						
—	—	—		58. Fonds Jean Aebi.	123,579	70	—	—
—	—	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 82,579. 70				
4,792	90	Augmentation nette.		Fonds publics > 41,000. —				
				Fr. 123,579. 70				
1,256,750	56							
				A reporter	24,635,432	24	2,379,501	54

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	
23,946,323	61	2,418,930	60	Report	1,985,288	25	
2,126	15	—	—	59. Legs Volz. Caisse hypothécaire Fr. 2,126. 15	Intérêts	82	55
26,972	40	—	—	60. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers immédiats causés par les éléments. Caisse hypothécaire Fr. 26,972. 40	Total des augmentations .	82	55
32,945	95	—	—	61. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose. Caisse hypothécaire Fr. 32,945. 95	Diminution nette . . .	43	60
—	—	—	—	62. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau.	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques et émoluments de concessions	11,584	85
—	—	—	—	63. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra.	Intérêts	1,078	90
—	—	—	—	64. Fonds du Technicum de Bienne.	Total des augmentations .	12,663	75
24,008,368	11	2,418,930	60	Somme totale de l'actif et du passif.	Versement	23,777	50
		21,589,437	51	Actif net.	Intérêts	1,317	85
					Total des augmentations .	25,095	35
					Legs	200,000	—
					Intérêts	8,595	60
					Total des augmentations .	208,595	60
					Subside de l'Etat . . .	10,000	—
					Contributions des propriétaires de vignes	2,270	97
					Intérêts	243	63
					Subside fédérale pour la reconstruction de vignes	392	55
					Total des augmentations .	12,907	15
					Capitaux cédés par la commune municipale de Bienne	38,540	40
					Intérêts	1,424	10
					Total des augmentations .	39,964	50
					Somme totale des augmentations	2,284,597	15

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1910.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1910.				
Dépenses.				Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.
1,256,750	56			Report	24,635,432	24	2,379,501	54
126	15	Prix.		59. Legs Volz. Caisse hypothécaire Fr. 2,082.55	2,082	55	—	—
126	15	Total des diminutions.						
—	—	—		60. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments. Caisse hypothécaire Fr. 39,636.15	39,636	15	—	—
12,663	75	Total des diminutions. Augmentation nette.						
—	—	—		61. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose. Caisse hypothécaire Fr. 58,041.30	58,041	30	—	—
25,095	35	Total des diminutions. Augmentation nette.						
—	—	—		62. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau. Caisse hypothécaire F. 208,595.60	208,595	60	—	—
208,595	60	Total des diminutions. Augmentation nette.						
785	10	Subsides pour la reconstruc- tion de vignes.		63. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra. Caisse hypothécaire Fr. 11,989.05	11,989	05	—	—
133	—	Frais d'administration						
918	10	Total des diminutions.		64. Fonds du Technicum de Bienne. Valeurs	38,540	40	—	—
11,989	05	Augmentation nette.		Fr. 38,540.40				
1,424	10	Versement au Technicum de Bienne.						
1,424	10	Total des diminutions.						
38,540	40	Augmentation nette.						
1,259,218	91	Somme totale des diminutions.		Somme totale de l'actif et du passif .	24,994,317	29	2,379,501	54
1,025,378	24	Augmentation nette.		Actif net			22,614,815	75

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1910 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

BERNE, le 21 mars 1911.

Le contrôleur des finances,
E. Jung.

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE PENDANT L'EXERCICE DE 1910.

Monsieur le directeur des finances,

Le contrôle des finances a l'honneur de vous présenter, à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, les comptes de l'administration des finances pour l'année 1910.

Suivant ces comptes, la fortune de l'Etat se composait, y compris l'actif et le passif de la *Caisse hypothécaire* et de la *Banque cantonale*, des éléments suivants:

<i>Actif</i>	fr. 580,985,877. 60
<i>Passif</i>	» 517,986,633. 93

Fortune nette de l'Etat fr. 62,999,243. 67

Le 1^{er} janvier 1910, elle se composait comme il suit:

<i>Actif</i>	fr. 564,145,169. 19
<i>Passif</i>	» 502,566,521. 46
<i>Fortune nette</i>	<u>fr. 61,578,647. 73</u>

Les augmentations portent sur l'*actif*, par fr. 16,840,708. 41 et sur le *passif*, par » 15,420,112. 47 ce qui fait que la fortune nette a augmenté elle-même de . . . fr. 1,420,595. 94

L'augmentation de l'actif et du passif affectait tous les éléments de la fortune sauf la *Caisse des domaines* et le *Capital de roulement de la Caisse de l'Etat*, dont l'actif et le passif ont diminué.

I. Compte de la fortune nette.

Page 7—78.

A. Compte de profits et pertes.

Le compte de profits et pertes accuse les résultats suivants :

Augmentations.

<i>Administration courante, recettes</i>	fr. 52,054,464. 28
--	--------------------

Forêts:

Plus-values de ventes	» 7,601. 50
Subvention de la Confédération pour l'achat de terrains de reboisement	» 5,152. —
Rectifications de la valeur estimative	» 883,438. —
Cession de droits	» 690. —

Domaines:

Plus-values de ventes	» 23,410. 50
Infériorités du prix d'achat	» 90. —
Cession de droits	» 42,628. 75
Rectifications de la valeur estimative	» 905,600. —

Inventaire du mobilier:

Augmentations	» 301,931. 99
Total des augmentations	<u>fr. 54,225,007. 02</u>

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

Diminutions.

<i>Administration courante, dépenses</i>	fr. 52,556,409. 91
--	--------------------

Forêts:

Excédents du prix d'achat	» 14,903. 65
Rectifications de la valeur estimative	» 370. —
Rachat de servitudes	» 50,325. —

Domaines:

Moins-values de ventes	» 11,310. —
Excédents du prix d'achat	» 19,218. 80
Rectifications de la valeur estimative	» 81,000. —
Cession de domaines curiaux	» 37,090. —

Inventaire du mobilier:

Diminutions	» 33,783. 72
Total des diminutions	<u>fr. 52,804,411. 08</u>

Augmentation nette de la fortune fr. 1,420,595. 94

à savoir:

Augmentations résultant de rectifications faites en vertu de l'art. 31 de la loi du 31 juillet 1872 fr. 1,922,541. 57

A reporter fr. 1,922,541. 57

	Report fr. 1,922,541.57
<i>Diminution résultant de l'excédent des dépenses de l'administration courante</i>	<i>» 501,945.63</i>
<i>Augmentation nette, comme ci-dessus</i>	<i>fr. 1,420,595.94</i>

Les augmentations de la valeur estimative des *forêts* concernent par 713,628 fr. des modifications survenues en 1909 dans l'état des forêts et qui n'avaient pas pu être mentionnées dans les comptes pour 1909 parce qu'elles n'avaient pas été communiquées au contrôle des finances. Les autres augmentations, qui s'élèvent à 169,810 fr., ainsi que les réductions, au montant de 370 fr. — sont des rectifications auxquelles il a été procédé à l'occasion de la confection d'un nouvel état des forêts. La valeur estimative a été mise partout en harmonie avec l'estimation foncière.

Parmi les augmentations au chapitre des *domaines* figure une somme de 530,000 fr. pour les bâtiments du technicum et de l'école d'horlogerie, qui ont été cédés à l'Etat, tandis que les autres concernent soit des bâtiments neufs ou des transformations, soit de simples rectifications. Nous signalerons les suivantes:

Pénitencier de St-Jean, construction d'une grange	fr. 29,400.—
Pénitencier de Witzwil, constructions neuves	» 68,500.—
Ancien corps de garde de Berne, transformation	» 28,300.—
Asile d'aliénés de la Waldau, nouvelle porcherie	» 8,900.—
Asile d'aliénés de Bellelay, constructions neuves et rectifications	» 43,890.—
Domaine du château de Koeniz, transformations	» 10,000.—
Asile de sourds-muets de Munchenbuchsee, écurie, poulailler, etc.	» 14,200.—
Palais de justice de Berne, rectification	» 56,000.—

L'augmentation de fortune provenant de l'inventaire du mobilier concerne par 192,546 fr. 05 le mobilier du technicum et de l'école d'horlogerie de Bienne, qui a passé à l'Etat, et se répartit pour le reste sur les différents établissements de l'Etat.

B. Compte de l'administration courante.

Les comptes de l'administration courante accusent les chiffres suivants (page 9):

<i>Recettes</i>	<i>fr. 52,054,464.28</i>
<i>Dépenses</i>	<i>» 52,556,409.91</i>
<i>Excédent des dépenses</i>	<i>fr. 501,945.63</i>

ou, si l'on ne considère que les recettes et dépenses nettes des différents services de l'administration:

<i>Recettes</i>	<i>fr. 21,788,920.76</i>
<i>Dépenses</i>	<i>» 22,290,866.39</i>
<i>Excédent des dépenses</i>	<i>fr. 501,945.63</i>

Au budget pour 1910, on avait évalué les *recettes* à fr. 19,198,420.— et les *dépenses* à » 21,852,184.— *Excédent des dépenses* fr. 2,653,764.—

Les recettes et les dépenses dépassent donc les prévisions,	
les <i>recettes</i> , de	fr. 2,590,500.76
et les <i>dépenses</i> , de	» 438,682.39

Résultat plus favorable fr. 2,151,818.37

Les différences entre les dépenses et les recettes effectives et celles qui étaient prévues au budget portent sur les services suivants:

<i>Recettes en plus.</i>		
XXV. <i>Emoluments</i>	fr. 874,940.15	
XXXII. <i>Impôts directs</i>	» 769,437.63	
XXVI. <i>Impôt des successions et donations</i>	» 223,643.99	
XXIV. <i>Timbre et impôt sur les billets de banque</i>	» 210,204.75	
XVIII. <i>Caisse hypothécaire</i>	» 114,488.19	
XXIX. <i>Part de la recette de l'alcool</i>	» 110,462.95	
XXIII. <i>Régie des sels</i>	» 68,995.10	
XV. <i>Forêts domaniales</i>	» 54,761.32	
XXXI. <i>Taxe militaire</i>	» 45,630.15	
XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	» 33,824.80	
XX. <i>Caisse de l'Etat</i>	» 19,581.89	
XXVII. <i>Redevances pour forces hydrauliques</i>	» 13,939.65	
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	» 13,131.90	
XXVIII. <i>Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux</i>	» 13,069.23	
XVII. <i>Caisse des domaines</i>	» 12,628.52	
XXX. <i>Part au bénéfice de la Banque nationale Suisse</i>	» 12,008.85	
XXI. <i>Amendes et confiscations</i>	» 801.69	
Total des recettes en plus	fr. 2,591,550.76	

<i>Dépenses en plus.</i>		
VIII. <i>Assistance publique</i>	fr. 191,958.52	
XXXIII. <i>Imprévu</i>	» 149,281.75	
X. <i>Travaux publics</i>	» 145,133.46	
VI. <i>Instruction publique</i>	» 70,462.63	
IX ^b . <i>Service sanitaire</i>	» 31,675.76	
XII. <i>Finances</i>	» 2,326.—	
XI. <i>Emprunts</i>	» 1,484.82	
III ^a . <i>Justice</i>	» 470.10	
Total des dépenses en plus	fr. 592,793.04	

<i>Dépenses en moins.</i>		
IV. <i>Affaires militaires</i>	fr. 37,282.68	
XIII. <i>Agriculture</i>	» 35,318.41	
V. <i>Cultes</i>	» 34,642.80	
II. <i>Administration judiciaire</i>	» 21,463.33	
XIV. <i>Economie forestière</i>	» 9,410.15	
III ^b . <i>Police</i>	» 8,544.57	
IX ^a . <i>Economie publique</i>	» 4,230.43	
I. <i>Administration générale</i>	» 1,208.53	
VII. <i>Affaires communales</i>	» 959.75	
Total des dépenses en moins	fr. 153,060.65	

<i>Recettes en plus</i>	fr. 2,591,550.76
<i>Dépenses en moins</i>	» 153,060.65
	fr. 2,744,611.41
<i>Dépenses en plus</i>	» 592,793.04
<i>Résultat plus favorable, comme ci-dessus</i>	<i>fr. 2,151,818.37</i>

Il appert de cette comparaison du compte avec le budget que les recettes en plus et les dépenses en moins, qui s'élèvent ensemble à 2,744,611 fr. 41, dépassent de 90,847 fr. 41 le déficit de 2,653,764 fr. prévu au budget et que par conséquent le déficit qu'accuse le compte provient uniquement de dépenses en plus. Certaines de ces dépenses, qui ont le caractère de dépenses extraordinaires et ne pouvaient être prévues au budget, s'élèvent à la somme totale de 335,000 fr., à savoir: Versement de 150,000 fr. dans la réserve destinée à couvrir les frais de révision du registre foncier; 50,000 fr. pour dépenses en plus pour des constructions neuves; 65,000 fr. pour augmentation des subventions allouées à l'hôpital de l'Ile en vertu de la nouvelle convention passée avec la corporation de l'Ile, et 70,000 fr. pour dépenses en plus causées par les inondations. Si le compte n'avait pas été grevé de ces dépenses extraordinaires, il y aurait eu un excédent de recettes de 166,945 fr. 63. Il ne faut pas oublier de remarquer qu'en 1910, comme déjà en 1909, le produit des émoluments, qui a dépassé de 702,064 fr. 58 les prévisions budgétaires, a été particulièrement élevé.

Comparé au compte pour 1909, celui de 1910 accuse les différences suivantes:

Dépenses en plus.

VI. Instruction publique . . .	fr. 479,016.54
X. Travaux publics . . .	» 203,169.19
IX ^a . Economie publique . . .	» 125,849.78
VIII. Assistance publique . . .	» 92,220.29
IX ^b . Service sanitaire . . .	» 43,750.98
XIII. Agriculture . . .	» 35,061.85
III ^b . Police . . .	» 32,231.61
IV. Affaires militaires . . .	» 23,374.46
V. Cultes . . .	» 17,024. —
XI. Emprunts . . .	» 6,337.52
III ^a . Justice . . .	» 3,910.30
XIV. Economie forestière . . .	» 1,767.93
XII. Finances . . .	» 258.81
Total des dépenses en plus	fr. 1,063,973.26

Dépenses en moins.

XXXIII. Imprévu . . .	fr. 192,862.91
I. Administration générale .	» 34,290.81
II. Administration judiciaire .	» 8,157.14
VII. Affaires communales .	» 677. —
Total des dépenses en moins	fr. 235,987.86

Recettes en plus.

XXXII. Impôts directs . . .	fr. 369,868.29
XXIX. Part de la recette de l'alcool . . .	» 79,773.40
XXVI. Impôt des successions et donations . . .	» 46,794.44
XVII. Caisse des domaines . .	» 29,999.27
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale Suisse . .	» 28,246.65
XVI. Domaines de l'Etat . . .	» 24,616.21
XV. Forêts domaniales . . .	» 16,201.49
XVIII. Caisse hypothécaire . . .	» 6,575.72
A reporter	fr. 602,075.47

Report	fr. 602,075.47
XXI. Amendes et confiscations .	» 681.59
XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux .	» 380.70
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines . . .	» 310.81
Total des recettes en plus	fr. 603,448.57

Recettes en moins.

XX. Caisse de l'Etat	fr. 162,027.67
XXV. Emoluments	» 32,331.09
XXIII. Régie des sels	» 15,646.86
XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque	» 9,794.60
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	» 2,528.60
XXXI. Taxe militaire	» 1,411.55
Total des recettes en moins	fr. 223,740.37
Dépenses en plus	fr. 1,063,973.26
Dépenses en moins	» 235,987.86
Recettes en plus	fr. 603,448.57
Recettes en moins	» 223,740.37
Résultat moins favorable en 1910	fr. 448,277.20

Si dans les deux comptes on met à part les dépenses extraordinaires, le résultat du compte de 1910 est de 124,190 fr. 42 moins favorable et la différence s'élève alors à 572,467 fr. 62. Cet excédent provient surtout d'une part des dépenses en plus pour l'instruction publique et des recettes en moins de la Caisse de l'Etat.

En ce qui concerne les différences entre le budget et le compte définitif, les Directions donnent chacune pour ce qui la concerne les renseignements désirables dans leurs rapports de gestion, et les dépassements de crédit font l'objet d'un rapport spécial au Grand Conseil.

I. Administration générale.

Les dépenses pour le Grand Conseil, les frais de bureau de la Chancellerie d'Etat, les dépenses pour la révision de recueil des lois et les frais de bureau des secrétaires de préfecture dépassent ensemble de 19,162 fr. 65 les crédits respectifs. En revanche il a été réalisé des économies s'élevant au total à 12,794 fr. 93 sur différents articles et le produit des deux feuilles officielles est de 7,610 fr. 05 supérieur aux prévisions. En somme les dépenses pour l'administration générale sont de 1,208 fr. 53 au-dessous des crédits et de 34,290 fr. 81 inférieures à celles de 1909. Cette différence par rapport à l'exercice précédent porte surtout sur les articles Grand Conseil, Crédit du Conseil-exécutif, Indemnités des vice-préfets et par 14,674 fr. 88 sur les frais d'impression de la Chancellerie d'Etat.

II. Administration judiciaire.

Les dépenses de l'administration judiciaire sont restées de 21,463 fr. 33 au-dessous du crédit. Celles de la Cour suprême et des Offices des poursuites et des faillites ont dépassé de 1,538 fr. 70 les prévisions. Les frais d'ameublement du palais de justice, que se sont élevés à 7,382 fr. 75, n'avaient pas été prévus au budget. D'un autre côté il a été fait sur les autres rubriques des économies s'élevant au total à 30,384 fr. 78, notam-

ment: *Tribunaux de district*, 5,293 fr. 25; *Cours d'assises*, 9,475 fr. 62; *Tribunal administratif*, 9,746 fr. 85. D'une façon générale les dépenses en moins concernent les articles *Traitements des présidents de tribunal*, *Indemnités des jurés*, *Frais de voyage et d'entretien de la Cour d'assises*; à la rubrique *Tribunal administratif*, les articles *Traitements des fonctionnaires et de l'employé* et *Indemnités des membres du tribunal*. Il y a eu sur onze articles des dépassements s'élevant en tout à 17,006 fr. 13, à savoir: *Traitements des employés des offices des poursuites et des faillites*, 7,270 fr.; *Frais de bureau des Cours d'assises*, 2,167 fr. 83; *Frais de bureau du tribunal administratif*, 2,429 fr. 25. Ces deux derniers dépassements proviennent de ce qu'il a été acheté du mobilier. Les dépenses pour l'administration judiciaire sont de 8,157 fr. 14 inférieures à ce qu'elles étaient pour l'exercice précédent. Il a été dépensé en moins pour l'ameublement du *Palais de justice* 56,174 fr. 89 et réalisé des économies de 3,891 fr. 47 à l'article *Cours d'assises* et de 101 fr. 15 au compte *Conseils de prud'hommes*. En revanche les autres dépenses ont été de 31,757 fr. 22 supérieures par rapport à 1909 et la création du *Tribunal administratif* a causé pour 20,253 fr. 15 de nouvelles dépenses.

III^a. Justice.

Les dépenses dépassent ici de 470 fr. 10 les crédits. Les *Frais de bureau de la Direction* sont de 3,853 fr. et les *Frais de justice* de 667 fr. 40 supérieurs aux crédits respectifs. Le premier de ces excédents est dû à l'achat de mobilier pour la commission cantonale des recours et pour le Tribunal administratif. Il a été réalisé une économie de 3,127 fr. 20 sur le crédit *Apprentissages*, qui avait été fixé à 4,000 fr.

III^b. Police.

Les dépenses sont restées de 8,544 fr. 57 au-dessous des crédits. La plupart des rubriques accusent des dépenses en moins plus ou moins considérables, sauf les *Etablissements pénitentiaires*, pour lesquels il a été dépensé 10,118 fr. 80 de plus que les prévisions. Les dépassements affectent les articles suivants: *Traitements des employés de la Direction*, 255 fr. 75; *Loyers, Indemnités de logement et de mobilier*, *Soins médicaux* et *Frais divers d'administration*, 4,080 fr. 32; *Frais divers d'entretien des prisons*, 3,321 fr. 86; *Pénitencier de Witzwil*, 13,558 fr. 91; *Maison disciplinaire de Trachselwald*, 1,624 fr. 32; *Frais de justice et de police*, 4,623 fr. 49. A cela il faut ajouter les articles *Grèves*, *Frais extraordinaires de police*, 141 fr. 05 et *Chambres de conciliation*, 1,409 fr. 87, articles pour lesquels il n'y avait rien au budget. A propos des dépenses en plus du pénitencier de Witzwil, il y a lieu de relever que *l'agriculture* a beaucoup souffert des pluies continues de l'été et n'a pas produit ce que l'on attendait. D'autre part le budget de l'établissement s'est trouvé grevé d'une somme extraordinaire de 22,723 fr. pour l'achat de l'outillage et du mobilier du domaine des Tannes. Les *émoluments et remboursements des frais* ont donné 12,895 fr. 56 de moins qu'on ne l'avait admis. Par rapport à l'année précédente, il y a une augmentation totale de dépenses de 32,231 fr. 61. Les différences les plus considérables concernent notamment le *Corps de police*, où figure un excédent de dépenses de 43,782 fr. 15, et les *Frais de police cri-*

mineille, qui sont restés de 11,213 fr. 17 inférieurs aux prévisions.

IV. Affaires militaires.

Les dépenses de l'administration militaire sont restées de 37,282 fr. 68 inférieures au crédit. Les économies portent notamment sur les rubriques suivantes: *Conservation et entretien du matériel de guerre*, 18,563 fr. 69; *Dépenses militaires diverses*, 6,960 fr. 96. Il y a eu une recette en plus de 8,594 fr. 86 à la rubrique *Confection des effets d'habillement et d'équipement*. Les comptes accusent un dépassement de crédit de 600 fr. à l'article *Traitements des commandants d'arrondissement*, et de 3,550 fr. 35 à l'article *Service auxiliaire*. Cette dernière dépense n'avait d'ailleurs pas été prévue au budget. Comparativement à 1909, les dépenses militaires ont, en somme, augmenté de 23,374 fr. 46. L'augmentation porte surtout sur les *Dépenses militaires diverses*, *l'administration des arrondissements* et la *conservation et l'entretien du matériel de guerre*.

V. Cultes.

Les crédits pour les frais d'administration de la Direction ont été dépassés de 379 fr. 50. Toutes les autres dépenses sont restées dans les limites du budget. Il a été réalisé ici et là quelques économies. Celles-ci s'élèvent en tout à la somme de 35,042 fr. 95, dont 26,904 fr. 90 concernent les trois articles *Traitements des ecclésiastiques*. Par rapport au budget, il y a, pour tout le chapitre, 34,642 fr. 80 de dépenses en moins mais un excédent de dépenses de 17,024 fr. par rapport à l'exercice précédent. Cet excédent provient presque entièrement du *rachat de l'obligation de verser une indemnité de logement au second pasteur de Tavannes*.

VI. Instruction publique.

Les comptes accusent des dépenses en plus de 77,152 fr. 23 pour l'*Université*, de 19,180 fr. 95 pour les *écoles moyennes* et de 1,191 fr. pour les établissements de *sourds-muets*. En revanche une économie de 16,671 fr. 25 à la rubrique *écoles primaires* et de 10,390 fr. 30 en tout sur différentes autres rubriques. Les dépenses en plus pour l'université portent sur les articles suivants: *Pensions*, 4,533 fr. 30; *Subside aux cliniques de l'hôpital de l'Ile*, 15,000 fr.; contribution unique destinée à couvrir les déficits des cliniques jusqu'en 1909, 50,000 fr.; *Clinique oto-laryngologique, installation et exploitation* en 1909 et 1910, 19,127 fr. 25. Toutes ces dépenses en plus, dont deux, celles de 15,000 et 50,000 sont la conséquence de la nouvelle convention passée avec l'hôpital de l'Ile — n'étaient pas prévues au budget. Les dépenses en plus des *écoles moyennes* se répartissent sur les articles, *Ecole cantonale de Porrentruy*, subvention, 1,750 fr.; *Subsides de l'Etat aux écoles secondaires*, 13,430 fr. 60; *Pensions à des maîtres d'écoles moyennes*, 7,263 fr. 35. Les autres dépassements de crédits portent sur les articles: *Indemnités des commissions d'examen et des experts*, *frais de voyage*, 1,082 fr. 50; *Traitements des employés (université)*, 1,401 fr. 30; *Suppléments aux traitements des maîtres primaires*, 8,032 fr. 45; *Ecole de couture*, 527 fr. 10; *enseignement par sections de classe*, 225 fr.; *remplacement des instituteurs malades*, 279 fr. 15; *Ecole normale de Delémont*, 95 fr. 08; *Glossaire des dialectes de la Suisse*, 228 fr. En somme les dépenses pour l'instruction

publique ont dépassé de 70,462 fr. 63 les prévisions budgétaires et de 479,016 fr. 54 celles de 1909. L'augmentation des dépenses par rapport à l'année précédente porte sur toutes les rubriques, mais notamment sur les suivantes; *Ecole primaires*, 257,050 fr.; *Université*, 88,118 fr. 46; *Ecole moyennes*, 65,124 fr. 40; *Institutions de sourds-muets*, 45,411 fr. 30.

VII. Affaires communales.

Il y a à ce chapitre une dépense en moins de 959 fr. 75, qui porte presque entièrement sur l'article: *Traitements du secrétaire*.

VIII. Assistance publique.

Les dépenses en plus qu'accuse ce chapitre et qui s'élèvent en tout à la somme de 191,958 fr. 52, affectent les rubriques suivantes: *Frais d'administration de la Direction*, 389 fr. 60; *Commission et inspecteurs de l'assistance publique*, 3,576 fr. 25; *Assistance des indigents*, 182,732 fr. 88; *Hospices régionaux et communaux d'invalides, subsides*, 725 fr.; *Maisons cantonales d'éducation*, 4,514 fr. 24; *Subventions diverses*, 20 fr. 55. Les dépassements se répartissent comme suit sur les différents articles: *Traitements des employés de la Direction*, 675 fr. 30; *Traitements et frais de déplacement de l'inspecteur cantonal et de son adjoint*, 2,352 fr. 20 et 1,603 fr. 20; *Subsides pour l'assistance permanente*, 109,144 fr. 04; *Subsides pour l'assistance temporaire*, 59,628 fr. 08; *Subsides suivant les art. 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique*, 36,297 fr. 82; *Crédits pour les maisons cantonales d'éducation de Landorf, Aarwangen, Kehrsatz, Bretièges et Sonvilier*, 7,493 fr. 67. *L'assistance hors du canton* a absorbé 22,337 fr. 06 de moins que les prévisions. Il a pu être prélevé sur les crédits pour *Subsides extraordinaire aux communes* une somme de 44,433 fr. qui a été versée au *Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité*. *L'impôt de l'assistance publique* a produit, sans déduction des frais de perception, 1,796,778 fr. 15 (1,572,393 fr. 40 dans l'ancien canton et 234,385 fr. 45 dans le Jura). En revanche, sous le régime de la nouvelle loi sur l'assistance publique, l'augmentation des dépenses s'est élevée à 2,016,208 fr. 47. En 1910, les dépenses de l'assistance publique sont de 92,220 fr. 29 plus élevées qu'en 1909. L'augmentation touche, à l'exception des *Subventions diverses*, qui ont diminué de 9,437 fr. 25 (article: assistance hors du canton), toutes les rubriques. *L'assistance des indigents* entre dans cette augmentation pour 88,231 fr. 10.

IX^a. Economie publique.

Il y a ici une dépense en moins de 4,230 fr. 43, les crédits pour *Commerce et Industrie*, *Technicum cantonal de Berthoud*, *Poids et mesures*, *Police de denrées alimentaires* et *Police de feu* n'ayant pas été complètement épousés. En revanche il y a un excédent de dépenses aux articles *Frais de bureau de la Direction*, 3,154 fr. 65; *Ecole professionnelles et industrielles*, 3,367 fr.; *Frais de bureau et de voyage de la Chambre du commerce et de l'industrie*, 226 fr. 87; *Frais de voyage et de bureau des experts des denrées alimentaires*, 1,501 fr. 85 et *Cours d'instruction*, 200 fr. D'autre part, les dépenses pour le *technicum de Biel* dépassent de 748 fr. 20 les prévisions. Comparativement à l'exercice précédent, il y a un excédent de dépenses

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

de 125,849 fr. 78, qui porte principalement sur les articles suivants: *Subvention à l'Exposition nationale Suisse, Berne 1914*; *Ecole professionnelles et industrielles, Technicum de Biel*.

IX^b. Service sanitaire.

Les comptes de la *Maternité* accusent un dépassement de crédit de 23,910 fr. 95. De même les *asiles d'aliénés* de la *Waldau* et de *Münsingen*; le dépassement est de 24,318 fr. 89 pour le premier de ces établissements, et de 4,535 fr. 60 pour le second. *L'asile de Bellelay* a réalisé par contre une économie de 4,566 fr. 08 sur son crédit. Cette économie ainsi que les dépenses en moins de 16,523 fr. 60 au total réalisées aux rubriques *Administration*, *Service sanitaire en général* et *Cours d'instruction des sages-femmes*, font que l'excédent des dépenses se réduit pour l'ensemble du chapitre à 31,675 fr. 76. Par rapport à 1909, l'excédent est de 43,780 fr. 98; accusent une augmentation de dépenses: les comptes de la *Maternité*, 26,176 fr. 88, de l'*asile des aliénés de la Waldau*, 11,272 fr. 52 et de celui de *Münsingen*, 15,260 fr. 13. Les dépenses de l'*asile des aliénés de Bellelay* ont en revanche diminué de 10,829 fr. 15.

X. Travaux publics.

Le dépassement de crédit, qui s'élève au total à 145,133 fr. 46, provient principalement de ce qu'il y a eu pour 49,993 fr. 65 de dépenses en plus à la rubrique *Constructions nouvelles de bâtiments*, 69,999 fr. 54 et, à l'article *Travaux de réfection et digues* et de ce que les *Emoluments de concessions de forces hydrauliques* ont donné 38,028 fr. 40 de moins qu'on ne s'y attendait. Il y a une dépense en plus de 360 fr. à l'article *Loyers des autorités de district*. Sur les dépenses pour les *Levés topographiques* entrepris ces dernières années à Siegriswil et à Kandergrund, cette dernière commune a effectué un premier versement de 3,240 fr. 45. Par rapport à 1909, il y a augmentation de dépenses aux rubriques *Constructions nouvelles de bâtiments*, 49,986 fr. 75 cts.; *Entretien des ponts et chaussées*, 135,453 fr. 46. Il y a eu une économie de 7,011 fr. 75 à la rubrique *Entretien des bâtiments de l'Etat* et de 9,480 fr. 18 à la rubrique *Travaux géodésiques*. Les avances pour *Constructions nouvelles de ponts et chaussées* et *Travaux hydrauliques* sont restées stationnaires. Les obligations de l'Etat pour des projets approuvés mais non encore exécutés étaient au 31. décembre 1910 les suivantes:

Bâtiments	fr. 278,414.85
Constructions de routes	» 585,531.45
Ouvrages hydrauliques	» 2,544,077.65
Total	fr. 3,408,023.95

XI. Emprunts.

L'article *Commissions, frais de transport et agio* a été grevé d'une somme de 5,317 fr. pour le renouvellement des feuilles de coupons pour les obligations de l'emprunt à 3% de 1895. Le crédit a aussi été dépassé de 1,517 fr. 62.

XII. Finances.

Les dépenses en plus de 2,326 fr. résultent des différences suivantes: il a été réalisé une économie de

1,663 fr. 45 aux articles *Frais de bureau et de déplacement de la Direction* et *Traitements des employés du Contrôle des finances*. Il y a eu une dépense imprévue de 318 fr. 80 à l'article *Frais judiciaires*. Enfin, le crédit a été dépassé de 662 fr. 95 à l'article *Frais de bureau du Contrôle des finances*, de 90 fr. à l'article *Frais d'impression et de reliure*, de 840 fr. 75 à l'article *Traitements des receveurs de district* et de 2,076 fr. 95 à l'article *Frais de bureau des recettes de district*. Les dépenses totales pour 1910 sont de 258 fr. 81 supérieures à celles pour 1909.

XIII. Agriculture.

Il a été dépensé pour l'Agriculture 35,318 fr. 41 de moins qu'on ne l'avait prévu. On a réalisé une économie de 18,729 fr. 85 à la rubrique *Economie rurale*, de 13,460 fr. 06 à la rubrique *Ecole d'agriculture de la Rütti*, de 4,180 fr. 48 à la rubrique *Ecole d'industrie laitière*, et de 1,329 fr. 79 à la rubrique *Ecoles d'agriculture d'hiver*. Les dépenses pour l'inspection des viandes ont dépassé de 2,387 fr. 40 les prévisions budgétaires. Les dépenses en moins proviennent dans l'essentiel d'économies réalisées aux articles *Encouragement à la viticulture*, 6,869 fr. 03; *Primes pour la destruction des hannetons*, 2,218 fr. 45; *Assurance contre la grêle*, 1,839 fr. 68 et *Assurance du bétail*, 5,664 fr. 40. Les dépenses en moins de l'école d'agriculture de la Rütti proviennent d'une plus-value du rendement du domaine, laquelle s'élève à 17,521 fr. 07 et celles de l'école d'industrie laitière par une plus-value de 6,299 fr. 37 de la laiterie. Malgré ces différentes économies il y a un dépassement de crédit aux articles suivants: *Mesures contre le phylloxéra*, 892 fr. 93; *Elève du petit bétail*, 207 fr. 30; *Succursale de Langenthal*, 897 fr. 52; *Succursale de Münsingen*, 774 fr. 98. Les dépenses totales pour l'agriculture sont de 35,061 fr. 85 plus élevées qu'en 1909. La dépense en plus porte surtout sur la rubrique *Economie rurale*.

XIV. Economie forestière.

Il a été réalisé une économie de 9,410 fr. 15. Elle concerne presque exclusivement la rubrique *Police forestière*, dont les dépenses sont restées de 3,394 fr. 15 au-dessous des prévisions budgétaires, tandis que la *Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux frais des inspecteurs forestiers* les a dépassées de 5,477 fr.

XV. Forêts domaniales.

Les *produits principaux* et les *produits intermédiaires* ont donné 50,427 fr. de plus que les prévisions et les *produits accessoires* 505 fr. 75 de moins. Les *frais d'aménagement* sont restés de 8,566 fr. 63 au-dessous des prévisions bien qu'il y ait eu des dépassements aux articles suivants: *Frais de façonnage*, 4,737 fr. 70; *Frais de justice*, 153 fr. 75; *Plantations au Grand Marais*, 102 fr. 60. Les *Charges* ont été de 1,750 fr. 44 inférieures aux prévisions bien que l'article *Contributions communales* accuse un dépassement de 1,311 fr. Parmi les *Frais d'administration*, la *Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux frais des inspecteurs forestiers* a dépassé de 5,477 fr. les prévisions. Le *rendement net* des forêts domaniales dépasse de 54,761 fr. 32 les prévisions et de 16,201 fr. 49 celui de 1909.

XVI. Domaines de l'Etat.

Le *rendement* des domaines dépasse de 13,830 fr. 86 les prévisions. Il y a une dépense en moins de 10,722 fr. 70 à la rubrique *Frais d'aménagement* et de 9,271 fr. 24 à celle des *Charges*. En somme le produit net dépasse de 33,824 fr. 80 les prévisions et de 24,616 fr. 21 celui de 1909.

XVII. Caisse des domaines.

Les *intérêts des créances* dépassent de 16,488 fr. 57 les prévisions budgétaires et les *intérêts des dettes* sont de 3,860 fr. 05 supérieures au crédit. Il s'ensuit que la caisse des domaines accuse une recette de 11,578 fr. 52 tandis que le budget prévoyait une dépense en plus de 1,050 fr.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Le produit de la Caisse hypothécaire dépasse de 114,488 fr. 19 les prévisions et de 6,575 fr. 92 celui de l'exercice précédent. Le *produit brut* a augmenté de 20,767 fr. 02 par rapport à 1909. Il y a également une augmentation de 14,191 fr. 30 à la rubrique *Frais d'administration*. Afin d'accélérer l'*amortissement des frais d'emprunts*, il a été dépensé de ce chef 49,963 fr. de plus que ne le prévoyait le budget. En revanche il n'a été versé au *fonds de réserve* que 30,000 fr. au lieu de 50,000.

XIX. Banque cantonale.

Le bénéfice net réalisé par la Banque cantonale atteint juste le chiffre prévu au budget; il est le même que pour 1909. Les comptes accusent cependant quelques différences soit par rapport à ceux de 1909, soit par rapport au budget. Par rapport à l'exercice 1909, les principales différences sont les suivantes: *Produit du compte d'effets de change*, recette en plus, 271,001 fr. 21; *Intérêts divers*, recette en moins, 113,860 fr. 62; *Commissions et droits de garde*, recette en moins, 96,645 fr. 46; *Bénéfice réalisé sur la vente d'effets publics*, recette en moins, 43,909 fr. 54; *Amortissement des frais de l'emprunt* de 1899, dépense en moins, 75,000 fr.; *Impôt sur les billets de banque*, dépense en moins, 39,425 fr. 05; *Impôts*, dépense en plus, 12,780 fr. 32; *Pertes*, dépenses en plus, 110,073 fr. 68; *Frais d'administration*, augmentation, 101,103 fr. 10; *Versement aux fonds de réserve*, dépense en moins, 86,663 fr. 11.

XX. Caisse de l'Etat.

Le produit net est de 162,027 fr. 67 au-dessous de celui pour 1909, mais de 19,581 fr. 89 supérieur aux prévisions. Les *intérêts des créances* dépassent de 111,620 fr. 53 les prévisions. Les intérêts des dettes les dépassent également de 92,038 fr. 64. Les recettes en plus portent sur le *Dépôt à la Banque cantonale*, par 10,620 fr. 86, pour lequel on n'avait pas prévu d'intérêt, par 44,399 fr. 37 sur les *Actions*, dont plusieurs ont donné un dividende plus élevé que celui auquel on s'attendait; par 71,959 fr. 45 sur les administrations spéciales, principalement par suite des intérêts pour les avances faites au Musée historique bernois; par 12,157 fr. 23 sur les *entreprises d'utilité publique*, et enfin par 3,561 fr. 77 sur les *recettes diverses*. Les recettes provenant d'intérêts d'obligations sont restées par suite de la vente des obligations de l'Etat de Berne

à 3 % de 31,097 fr. 95 au-dessous des prévisions. Les dépenses en plus pour intérêts des dettes portent pour la plus grosse part sur l'article *Administrations spéciales* et concernent le dépôt de la Caisse hypothécaire à la Caisse de l'Etat.

XXI. Amendes et confiscations.

Le *produit des amendes* dépasse de 30,931 fr. 46 les prévisions et de 18,124 fr. 64 celui de 1909. Même augmentation à la rubrique *Emploi des amendes*. Il a été attribué au *Service sanitaire et aux communes* 12,366 fr. 10 de plus que ne le portait le budget. Les *indemnités et confiscations* ont donné 801 fr. 69 de plus que les prévisions.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Pour la *chasse* et la *pêche*, il y a une plus-value de 8,364 fr. 20 et de 5,652 fr. 43. En revanche le produit des mines est resté de 784 fr. 73 au-dessous des prévisions. Les *patentes de chasse* ont dépassé de 7,790 fr. 50 les prévisions, mais elles ont donné 3,601 fr. 60 de moins qu'en 1909. Les recettes provenant de la *ferme de la pêche* sont de 2,991 fr. 35 supérieures à celles de 1909 et dépassent de 4,947 fr. les prévisions. Les articles *droits d'exploitation du minerai de fer* et *Carrière de Stockern*, *exploitation* accusent des moins-values de 984 fr. 48 et de 866 fr. 57. Le crédit pour *frais de surveillance et de perception* a été dépassé de 175 fr. 35. En somme les droits régaliens ont produit 13,131 fr. 90 de plus qu'on ne l'avait prévu et 310 fr. 81 de plus qu'en 1909.

XXIII. Régie des sels.

Il y a, par rapport au budget, une recette en plus de 68,995 fr. 10 et une diminution de 15,646 fr. 86 par rapport à 1909. Le produit de la *vente de sel* est de 72,231 fr. 99 supérieur aux prévisions. Les *frais d'exploitation* dépassent de 3,340 fr. 99 le crédit. La consommation de sel a été en 1910 de 10,735,600 kg et a dépassé de 196,600 kg celle de 1909.

XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque.

Les recettes dépassent de 210,204 fr. 75 les prévisions budgétaires, mais elles sont de 9,794 fr. 60 inférieures à celles de l'exercice précédent. La diminution concerne l'*impôt sur les billets de banque*, qui a donné 33,792 fr. 90 de moins qu'en 1909 et 4,575 fr. 70 de moins qu'on ne l'avait prévu. Les *droits de timbre* ont dépassé de 24,859 fr. 70 le chiffre de 1909 et de 214,611 fr. 70 les prévisions budgétaires. Les *commissions des débiteurs* dépassent, avec les recettes en plus provenant des droits de timbre, de 3,189 fr. 90 le crédit.

XXV. Emoluments.

Les émoluments ont donné 32,331 fr. 09 de moins qu'en 1909. Cette moins-value concerne surtout l'article *Emoluments des secrétariats de préfecture*, qui ont diminué de 51,478 fr. 51. Mais sur le chapitre entier, il y a une plus-value totale de 875,050 fr. 15 par rapport aux prévisions. Cette somme se répartit comme il suit sur les différents articles: *Emoluments proportionnels des secrétaires de préfecture*, 700,064 fr. 58; *Emoluments fixes des secrétaires de préfecture*, 27,977 fr. 20; *Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites*, 69,989 fr. 05; *Patentes des commis-voyageurs*, 27,950 fr.; *Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles*, 25,309 fr. 24. Il a été prélevé sur les émoluments des secrétaires de préfecture une somme de 150,000 fr. qui a été versée au fonds pour la revision des registres fonciers. L'opération a été inscrite au chapitre XXXIII, 3.

XXVI. Impôt sur les successions et les donations.

Le produit de cet impôt est de 46,794 fr. 44 supérieur à celui de 1909 et dépasse de 223,643 fr. 99 les prévisions.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Le produit brut des redevances pour forces hydrauliques est de 113,000 fr. 50, somme dont il faut déduire 18,602 fr. pour restitutions, ce qui fait que le produit net est de 94,398 fr. 50, soit 14,398 fr. 50 de plus que les prévisions, mais 2,849 fr. 80 de moins qu'en 1909. La part du *fonds de secours* est ainsi de 1,439 fr. 85 supérieure à la somme inscrite au budget. Il a été réalisé une économie de 981 fr. sur les *frais de perception*. Le produit net des redevances dépasse de 13,939 fr. 65 les prévisions mais il est de 2,528 fr. 60 au-dessous de celui de 1909.

XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente de spiritueux.

Les *patentes d'auberges* et les *permis de vente des spiritueux* ont produit 380 fr. 70 de plus qu'en 1909 et dépassent de 13,069 fr. 23 les prévisions. Les *patentes d'auberge* accusent une plus-value de 7,090 fr. 40 par rapport à 1909 et les *permis de vente des spiritueux* une moins-value de 3360 fr. 10.

XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.

La part du produit du monopole de l'alcool est de 122,736 fr. 60 supérieure aux prévisions et dépasse de 88,637 fr. 10 celle de 1909. Par suite de cette plus-value la part destinée aux *Mesures propres à combattre l'alcoolisme* a été portée de 100,000 à 112,273 fr. 65. Comme la répartition s'est faite avant que fût connu le résultat des comptes de l'administration fédérale de l'alcool, il n'a été dépensé que 99,571 fr. 90; le reste, soit 12,701 fr. 75 a été versé dans la *réserve de la dîme de l'alcool*. Cette réserve a augmenté aussi de l'intérêt de cette somme, soit de 259 fr. 25, mais a diminué d'une somme de 4,000 fr. allouée à l'orphelinat d'Oberbipp et s'élevait en conséquence, à la fin de 1910, à la somme de 17,752 fr. 65. Il a été prélevé sur le *Fonds de secours et de patronage* qui avait été constitué jadis au moyen de la dîme de l'alcool, une somme de 20,000 fr. en faveur du refuge *Tannenhof*.

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

Le résultat dépasse de 12,008 fr. 85 les prévisions et de 28,246 fr. 65 celui de l'exercice précédent.

XXXI. Taxe militaire.

Le rendement net de la taxe militaire dépasse de 45,630 fr. 15 les prévisions, mais il est de 1,411 fr. 55

inférieur à celui de 1909. Le rendement brut est de 73,017 fr. 55 supérieur au chiffre inscrit au budget, et de 36,508 fr. 80 après déduction de la part de la Confédération. Les *Frais de taxation et de perception* sont restés de 9,121 fr. 35 au-dessous des crédits; il a été réalisé, en effet, une économie de 5,963 fr. 60 à l'article *Frais de perception, d'impression et de poursuites* et la *Part de la Confédération* a dépassé de 2,920 fr. 70 les prévisions.

XXXII. Impôts directs.

Les impôts directs ont donné 369,868 fr. 29 de plus qu'en 1909. L'*impôt sur la fortune* a produit 92,425 fr. 14 de plus et celui sur le *revenu* 290,369 fr. 09. Tous les articles participent à la plus-value sauf l'*Impôt foncier dans l'ancienne partie du canton* et l'*Impôt du revenu de I^e classe dans le Jura*, qui accusent des diminutions de 11,775 fr. 71 et de 23,053 fr. 06. Les *Frais de taxation et de perception* ont augmenté de 13,225 fr. 22 par rapport à 1909. Les *provisions* ont augmenté également de 10,719 fr. 05, tandis que les *Frais divers de perception* ont diminué de 2,724 fr. 93. Nouvelle est la dépense de 6,253 fr. 90 pour la commission cantonale des recours. Les *Frais d'administration* ont été en 1910 de 299 fr. 28 au-dessous de ce qu'ils furent pour 1909.

Le rendement des *impôts directs* dépasse de 769,437 fr. 63 les prévisions. Cette somme se décompose comme il suit: Plus-value de l'*impôt sur la fortune*, 235,057 fr. 66; plus-value de l'*impôt sur le revenu*, 509,384 fr. 32; économies réalisées sur les *Frais de taxation et de perception*, 22,233 fr. 62 et sur les

Frais d'administration, 2,762 fr. 03. La plus-value de l'*impôt sur la fortune* porte sur tous les articles, à savoir: *Impôt sur la fortune dans l'ancienne partie du canton*, 137,778 fr. 86; *Recouvrements complémentaires*, 56,930 fr. 03; *Amendes*, 32,197 fr. 11. L'excédent signalé à la rubrique *Impôt du revenu* porte principalement sur l'article *Impôt du revenu de I^e classe dans l'ancienne partie du canton*, 311,109 fr. 17; *Impôt du revenu de III^e classe dans l'ancienne partie du canton*, 116,483 fr. 67; *Recouvrements complémentaires*, 42,733 fr. 44 et *Amendes*, 39,686 fr. 01. L'*impôt du revenu de I^e classe dans le Jura* est resté de 13,319 fr. 15 au-dessous du chiffre admis au budget. Les crédits suivants ont été dépassés: *Frais de perception de l'impôt sur la fortune*, 11,205 fr. 06; *Frais de perception de l'impôt sur le revenu*, 20,823 fr. 81; *Frais divers de perception*, 615 fr. 71; *Traitements des fonctionnaires*, 1,000 fr. D'autre part il a été réalisé des économies s'élevant à la somme totale de 58,550 fr. 23, qui proviennent surtout de ce que le crédit de 20,000 fr. pour les *Frais de revision de la loi sur l'impôt* n'a pas été touché et de ce qu'il est resté un solde actif de 33,746 fr. 10 du crédit ouvert pour la *Commission cantonale des recours*.

XXXIII. Imprévu.

L'Etat a recueilli quatre *successions en déshérence* représentant une somme totale de 318 fr. 25. Il a été adressé au fisc par un anonyme 400 fr. à titre de *restitution*. C'est à ce chapitre qu'ont été inscrits les 150,000 fr. versés comme réserve pour couvrir un partie des frais de revision des registres fonciers.

II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et 79 à 93.

La fortune nette de l'Etat, laquelle s'élève selon le compte à 62,999,243 fr. 67, se compose de l'actif et du passif suivant (v. page 5):

Actif:

<i>Forêts</i>	fr. 16,293,570.—
<i>Domaines</i>	» 31,323,973.—
<i>Caisse des domaines</i>	» 1,995,039.36
<i>Caisse hypothécaire</i>	» 264,684,287.33
<i>Banque cantonale</i>	» 194,302,157.93
<i>Capitaux de chemins de fer:</i>	
Fonds capital	» 22,039,260.—
Caisse de l'Etat	» 20,337,633.80
<i>Caisse de l'Etat</i>	» 24,102,865.51
<i>Inventaire du mobilier</i>	» 5,907,090.67
Total de l'actif	fr. 580,985,877.60

Passif:

<i>Caisse des domaines</i>	fr. 2,246,187.50
<i>Caisse hypothécaire:</i>	
Emprunts	» 78,629,500.—
Autres dettes	» 166,054,787.33

A reporter fr. 246,930,474.83

<i>Banque cantonale:</i>	Report fr. 246,930,474.83
Emprunts	» 14,615,000.—
Autres dettes	» 159,687,157.93
<i>Emprunts:</i>	
Fonds capital	» 51,597,220.—
Caisse de l'Etat	» 32,150,280.—
<i>Fonds d'amortissement des subventions aux chemins de fer</i>	» 315,600.—
<i>Caisse de l'Etat</i>	» 12,148,851.27
<i>Administration courante, solde de compte</i>	» 542,049.90
Total du passif	fr. 517,986,633.93
<i>Fortune nette, comme ci-dessus</i>	fr. 62,999,243.67

Le mouvement de l'actif et du passif atteint les sommes suivantes (pages 4 et 5):

Doit:

Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 11,448,670,637.98

Avoir:

Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 11,447,250,042.04

Augmentation nette de la fortune fr. 1,420,595.94

Les différences sont sensiblement plus considérables que pour l'exercice précédent. Cela provient de ce que la *Caisse hypothécaire* et la *Banque cantonale* ont eu un mouvement d'affaires supérieur à ce qu'il était en 1909.

I. Fonds capital.

Les modifications subies par le Fonds capital sont les suivantes (page 4 et 5):

<i>Augmentations</i>	fr. 2,736,113,616.15
<i>Diminutions</i>	» 2,734,459,222.85
<i>Augmentation nette</i>	fr. 1,654,393.30
Au commencement de l'année le fonds capital était de	» 55,838,441.56
Il s'élevait au 31 décembre à	<u>fr. 57,492,834.86</u>

Ces modifications sont toutes des rectifications au sens de la loi du 31 juillet 1872, article 31.

Augmentations:

<i>Forêts</i> :	
Plus-value de ventes	fr. 7,601.50
Augmentations de la valeur estimative	» 883,068.—
Cession de droits	» 690.—
Subvention fédérale pour l'achat de terrains de boisement	» 5,152.—
<i>Domaines</i> :	
Plus-values de ventes	» 23,410.50
Infériorités de prix d'achat	» 90.—
Cession de droits	» 42,628.75
Augmentations de la valeur estimative	» 824,600.—
Total des augmentations	<u>fr. 1,787,240.75</u>

Diminutions:

<i>Forêts</i> :	
Excédents de prix d'achat	fr. 14,903.65
Rachats de servitudes	» 50,325.—
<i>Domaines</i> :	
Moins-values de ventes	» 11,310.—
Excédents de prix d'achat	» 19,218.88
Cession de domaines curiaux	» 37,090.—
Total des diminutions	<u>fr. 132,847.45</u>
Augmentation nette, comme ci-dessus	<u>fr. 1,654,393.30</u>

A. Forêts.

La valeur estimative des forêts a augmenté de 894,898 fr. Elle s'élevait au 31 décembre à 16,293,570 fr. contre 15,398,672 fr. au commencement. L'augmentation résulte des modifications suivantes:

<i>Augmentations:</i>	
<i>Achats</i>	fr. 11,830.—
<i>Rectifications de la valeur estimative</i>	» 883,438.—
Augmentation nette, comme ci-dessus	<u>fr. 895,268.—</u>

Diminutions:

<i>Rectifications de la valeur estimative</i>	fr. 370.—
Augmentation nette, comme ci-dessus	<u>fr. 894,898.—</u>

Les dépenses pour achats de forêts, qui s'élèvent à 77,058 fr. 65, dépassent de 65,228 fr. 65 l'estimation foncière, qui n'était que de 11,830 fr. Cet excédent provient de ce que le prix d'achat a dépassé de 14,903 fr. 65 l'estimation cadastrale et de ce qu'il a été payé 50,325 fr. pour le rachat de servitudes.

Les objets vendus n'avaient pas d'estimation cadastrale. Les recettes de 13,443 fr. 50 proviennent d'un excédent de prix de vente de 7,601 fr. 50, d'une indemnité de 690 fr. pour cession de droits et d'une subvention de 5,152 fr. pour l'achat de terrains de boisement.

Il a été parlé plus haut des raisons justifiant une augmentation des estimations.

B. Domaines.

La valeur estimative des domaines a augmenté de 900,108 fr. et s'élevait à la fin de l'année à 31,323,973 fr., à savoir: estimation cadastrale, 41,323,973 fr. et déduction sommaire, 10,000,000 fr. L'augmentation résulte des modifications ci-après:

<i>Augmentations:</i>	
<i>Acquisitions</i>	fr. 138,460.—
<i>Rectifications</i>	» 905,600.—
Total des augmentations	<u>fr. 1,044,060.—</u>

<i>Diminutions:</i>	
<i>Ventes</i>	fr. 25,862.—
<i>Rectifications</i>	» 118,090.—
Total des diminutions	<u>fr. 143,952.—</u>

Augmentation nette, comme ci-dessus fr. 900,108.—

Les estimations cadastrales des domaines achetés s'élèvent à 138,460 fr. et les prix d'achat à 157,588 fr. 80. La différence de 19,128 fr. 80 se décompose comme il suit: excédent du prix d'achat, 19,218 fr. 80 et infériorité du prix d'achat, 90 fr.

Les domaines vendus représentaient en tout une estimation cadastrale de 25,862 fr. Ils ont produit la somme de 80,591 fr. 25, soit donc un excédent de 54,729 fr. 25. Il y a eu sur une partie des domaines vendus en plus-value de 23,410 fr. 50 et sur l'autre une perte de 11,310 fr. Il a été encaissé pour la cession de droits 42,628 fr. 75. En sus des réductions d'estimation, qui s'élèvent à 81,000 fr., une réduction de 37,090 fr. provenant de l'abandon gratuit de domaines curiaux. La raison des augmentations des estimations a été indiquée plus haut.

C. Caisse des domaines.

La dette nette de la Caisse des domaines a augmenté de 140,612 fr. 70 et s'élevait, à la fin de l'année, à 251,148 fr. 14. Cette augmentation résulte des modifications ci-après:

<i>Nouvelles dettes:</i>	
Achats de forêts	fr. 77,058.65
Achats de domaines	» 157,588.80
Total	<u>fr. 234,647.45</u>

<i>Nouvelles créances:</i>	
Ventes de forêts	fr. 13,443.50
Ventes de domaines	» 80,591.25
Total	<u>fr. 94,034.75</u>

Augmentation nette de la dette fr. 140,612.70

D. Caisse hypothécaire.

L'actif et le passif de la Caisse hypothécaire ont augmenté l'un et l'autre de 12,692,380 fr. 65 et le fonds capital de 20 millions est resté le même. Le 31 décembre l'actif était de 264,684,287 fr. 33 et le passif de 244,684,287 fr. 33. L'augmentation de l'actif concerne pour la plus grosse part les prêts hypothécaires, et l'augmentation du passif les dépôts contre bons de caisse et les dépôts en compte-courant. Le mouvement total des capitaux s'élève, au doigt comme à l'avoir, à 172,091,428 fr. 71.

E. Banque cantonale.

Le fonds capital de la Banque cantonale n'a pas non plus subi de modification. L'actif et le passif ont l'un et l'autre augmenté de 3,523,436 fr. 28. La plupart des rubriques accusent des différences. A l'actif, l'augmentation porte principalement sur les articles Etablissement central et succursales, accrédités, valeurs et prêts. Il y a une diminution à l'article *Correspondants*. Au passif, ce sont les articles Etablissement central et succursales, Carnets d'épargne et Bons de caisse qui accusent les plus fortes augmentations. L'article *Correspondants* accuse une forte diminution et l'article émission de billets de banque a complètement disparu. Le chiffre d'affaires de l'établissement a atteint, tant au doigt qu'à l'avoir, 2,560,450,230 fr. 49. A la fin de l'exercice, l'actif était de 194,302,157 fr. 93 et le passif de 174,302,157 fr. 93.

F. Emprunts.

Il a été remboursé en 1910 563,500 fr. sur l'emprunt à 3 % de 1895. Cette somme a été portée par 357,000 fr. au compte du Fonds capital et par 206,500 fr. à celui de la Caisse de l'Etat. Celle-ci a versé à celui-là une somme de 192,960 fr. pour compenser l'augmentation des capitaux de chemins de fer qui ont été transférés au Fonds capital. La dette résultante des emprunts versés au Fonds capital a donc diminué de 164,040 fr. et s'élevait au 31 décembre à 51,597,220 fr. La dette résultante des emprunts de la Caisse de l'Etat, au montant de 32,150,280 fr., y comprise, le total des dettes provenant des emprunts de l'Etat s'élève à 83,747,500 fr.

Il a été remboursé 470,500 fr. sur l'emprunt à 3 % de 1897 contracté par la Caisse hypothécaire et 385,000 fr. sur celui à 3½ % contracté en 1899 par la Banque cantonale. Le total des emprunts dus par le premier de ces deux établissements était, à la fin de 1910, de 78,629,500 fr. A cette même date le second devait 14,615,000 fr.

G. Capitaux de chemins de fer.

Les capitaux de chemins de fer ont augmenté de 192,960 fr. par suite du versement de cette somme, qui représente la subvention de l'Etat en faveur de l'électrification de la ligne Berne-Worb, entre les mains de la compagnie de ce nom. Ils ont diminué d'autre part de 41,400 fr. par suite de l'amortissement du 20 % sur la première subvention allouée pour cette même ligne. Le 31 décembre, les capitaux de chemins de fer du fonds-capital s'élevaient à 22,039,260 fr. A cette même date l'état des capitaux engagés dans les entreprises de chemins de fer, lesquels s'élèvent à 42,376,893 fr. 80, était le suivant:

<i>Capitaux appartenant au fonds-capital:</i>		
Huttwil-Wolhusen	fr.	160,000.—
Hasle-Konolfingen-Thoune	»	2,151,500.—
Spiez-Erlenbach	»	480,000.—
Berne-Neuchâtel (Directe)	»	3,155,000.—
Berne-Muri-Worb	»	358,560.—
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	»	350,000.—
Porrentruy Bonfol	»	550,000.—
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	»	1,724,500.—
Fribourg-Morat-Anet	»	215,000.—
Erlenbach-Zweisimmen	»	3,120,000.—
Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)	»	500,000.—
Ligne de la vallée de la Singine	»	807,200.—
Montreux-Oberland bernois	»	2,050,000.—
Berne-Schwarzenbourg	»	980,000.—
Chemin de fer des Alpes bernoises	»	1,980,000.—
Moutier-Soleure	»	1,185,000.—
Langenthal-Jura	»	504,000.—
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	»	1,768,500.—
		fr. 22,039,260.—

Capitaux appartenant à la Caisse de l'Etat:

<i>Subventions:</i>	fr.
Chemin de fer des alpes bernoises	14,000,000.—
Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont	161,400.—
Bonfol - Frontière alsacienne	247,200.—
Zweisimmen-La Lenk	400,000.—
Berne-Zollikofen-Worb-laufen	58,600.—
	14,867,200.—

Avances:

Porrentruy-Bonfol	108,000.—
Berne-Muri-Worb	20,000.—
Ligne de la vallée de la Singine	125,184.—
Berne-Neuchâtel	1,000,000.—
Langenthal-Jura	148,000.—
	1,401,184.—

Valeurs:

Chemins de fer de l'Oberland bernois	90,020.—
Chemin de fer du Lac de Thoune	2,260,700.80
Spiez-Erlenbach	301,950.—
Ligne de l'Emmenthal	790,000.—
Langenthal-Huttwil	400,000.—
Tramelan-Tavannes	50,000.—
Saignelégier - La Chaux-de-Fonds	200.—
Berthoud-Thoune	3,250.—
Actions diverses	108,134.15
	4,004,254.95

Etudes de projets

Total, comme ci-dessus fr. 42,376,893.80

Au 1^{er} janvier les capitaux de chemins de fer s'élevaient à . . . » 41,804,630.—

Ils ont donc augmenté de fr. 572,263.80

Cette augmentation se décompose comme il suit:

<i>Versements:</i>	
Berne-Worb, dernier versement	fr. 96,460.—
Bonfol-Frontière, IV ^e versement	» 61,800.—
A reporter	» 158,260.—

Zweisimmen-La Lenk, III ^e et IV ^e ver-	Report	fr.	158,260.—
sement	»	200,000.—	
Berne-Zollikofen-Worblaufen	»	58,600.—	
Ligne de la Vallée de la Singine . .	»	30,000.—	
Langenthal-Jura	»	148,000.—	
Nouvelles avances pour des études			
de projets	»	13,475.—	
Achat d'actions (Ligne du lac de			
Thoune)	»	8,616.80	
Actions de la compagnie Louèche-			
les-Bains	»	5,000.—	
Total	fr.	621,951.80	

Remboursements d'amortissements:

Porrentruy-Bonfol, Remboursement .	fr.	8,288.—
Berne-Worb, amortissement de la		
première subvention	»	41,400.—

Total fr. **49,688.—**Augmentation nette, comme ci-dessus fr. **572,263.80**

Au 31 décembre 1910 les engagements de l'Etat pour subventions votées étaient les suivants :

Chemin de fer des Alpes bernoises .	fr.	3,500,000.—
Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont	»	645,600.—
Bonfol-frontière alsacienne	»	61,800.—
Zweisimmen-La Lenk	»	100,000.—
Berne-Zollikofen-Worblaufen	»	234,400.—
Total	fr.	4,541,800.—

G^b. Fonds d'amortissement des capitaux de chemins de fer.

Il est resté de la somme destinée à l'amortissement de l'emprunt, après avoir payé le solde du compte d'amortissement (H. C. 2) 357,000 fr. Le Conseil exécutif a décidé de payer là-dessus l'amortissement de 41,400 fr. de la première subvention allouée au Berne-Worb et de porter le reste, soit 315,600 fr., à un fonds pour l'amortissement des capitaux de chemin de fer. A ce fonds seront versés, suivant l'arrêté dont il s'agit, les sommes destinées aux futurs amortissements. Quand il aura atteint une certaine somme, on s'en servira pour l'amortissement des capitaux de chemins de fer.

II. Fonds d'administration.

Le fonds d'administration qui était au 1^{er} janvier de **5,740,206** fr. **17**, a diminué de **233,797** fr. **36** et s'élevait au 31 décembre à **5,506,408** fr. **81**. Il accuse les modifications suivantes (voir pages 4 et 5) :

Augmentations:

Caisse de l'Etat	fr.	8,712,255,089.84
Inventaire du mobilier	»	301,931.99
Total des augmentations	fr.	8,712,557,021.83

Diminutions:

Caisse de l'Etat	fr.	8,712,255,089.84
Solde du compte de l'adminis-		
tration courante	»	501,945.63
Inventaire du mobilier	»	33,783.72
Total des diminutions	fr.	8,712,790,819.19
Diminution nette	fr.	233,797.36

Le fonds d'administration se décomposait à la fin de l'année comme il suit :

Actif:

Avoir de la Caisse de l'Etat . . .	fr.	44,440,499.31
Inventaire du mobilier	»	5,907,090.67
Total de l'actif	fr.	50,347,589.98

Passif:

Dettes de la Caisse de l'Etat . . .	fr.	44,299,131.27
Solde du compte de l'adminis-		
tration courante	»	542,049.90

Total du passif fr. **44,841,181.17**Fortune nette, comme ci-dessus fr. **5,506,408.81****H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.**

Le fonds de roulement net de la Caisse de l'Etat se compose de :

Augmentations:

Administrations spéciales, nouvelles		
avances et remboursements de		
dépôts	fr.	18,340,778.90
Placements, nouveaux dépôts . .	»	46,356,978.68

Administration courante, nouvelle		
avance	»	501,945.63

Entreprises d'utilité publique, nou-		
velles avances et remboursements		
de dépôts	»	3,696,351.27

Dépôts à la caisse de l'Etat, rem-		
boursements	»	16,689,842.49

Emprunts, remboursement et		
transfert	»	399,460.—

Caisse, recettes et décompte . .	»	2,875,227,747.33
----------------------------------	---	------------------

Restes actifs, nouveaux mandats		
de perception	»	2,875,724,273.42

Restes passifs, paiement de man-		
dats (dépenses)	»	2,875,317,712.12

Total des augmentations fr. **8,712,255,089.84****Diminutions (Passif):**

Administrations spéciales, rem-		
boursements d'avances et nou-		
veaux dépôts	fr.	18,981,032.15

Placements, retraits	»	47,773,089.20
--------------------------------	---	---------------

Administration courante, amortisse-		
ment	»	206,500.—

Entreprises d'utilité publique, rem-		
boursements d'avances et nou-		
veaux dépôts	»	2,946,968.24

Dépôts à la Caisse de l'Etat, nou-		
veaux dépôts	»	16,596,724.61

Caisse, dépenses et décompte . .	»	2,875,317,712.12
----------------------------------	---	------------------

Restes actifs, perception de man-		
dats (recettes)	»	2,875,227,747.33

Restes passifs, nouveaux mandats		
de paiement	»	2,875,205,316.19

Total des diminutions fr. **8,712,255,089.84**

Les augmentations et les diminutions se balancent et le fonds net de roulement de la Caisse de l'Etat est resté le même. Il s'élève à **141,368** fr. **04** et se décompose comme il suit :

		Report	fr.	275,157.76
<i>Avances:</i>				
Aux administrations spéciales	fr. 23,350,527.56			488.08
A l'administration courante	» 542,049.90			12,150.—
A des entreprises d'utilité publique	» 3,227,765.15			13,000.—
<i>Placements</i>	» 13,197,360.84			838,698.90
<i>Caisse, soldes actifs</i>	» 588,608.56			
<i>Restes actifs, mandats de paiement non encore encaissés</i>	» 3,532,986.80			38,288.11
<i>Paiements pour le compte de 1911</i>	» 1,200.50			6,046.25
Total de l'actif	<u>fr. 44,440,499.31</u>			1,600.—
<i>Passif:</i>				
<i>Dépôts:</i>				
Administrations spéciales	fr. 5,572,491.80			
Caisse hypothécaire	» 4,647,649.94			4,960.16
Entreprises d'utilité publique	» 126,916.45			19,375.42
Consignations judiciaires et autres dépôts	» 995,001.30			189,552.05
<i>Emprunts</i>	» 32,150,280.—			10,,797.80
<i>Caisse, soldes passifs</i>	» 246,336.22			1,350.—
<i>Recettes pour le compte de 1911</i>	» 85.54			20,000.—
<i>Restes passifs, mandats d'encaissement non encore touchés</i>	» 560,370.02			365,032.40
Total du passif	<u>fr. 44,299,131.27</u>			
<i>Fonds de roulement net, comme ci-dessus</i>	<u>fr. 141,368.04</u>			353,659.80
L'actif et le passif ont diminué chacun de 1,446,607 fr. 59. La diminution porte pour l'actif principalement sur les placements et pour le passif sur le dépôt de la Caisse hypothécaire.				157,500.—
A. Administrations spéciales.				
Les nouvelles avances et les remboursements de dépôts aux administrations spéciales s'élèvent à 18,340,778 fr. 90, les nouveaux dépôts et les remboursements d'avances à 18,981,032 fr. 15. Par ce mouvement d'affaires, l'actif s'est augmenté de 229,888 fr. 11 et le passif de 870,141 fr. 36. Le 31 décembre, l'actif était de 23,350,527 fr. 56 et le passif de 5,572,491 fr. 80. En voici le détail:				
<i>Avances:</i>				
<i>Administration générale:</i>				
Secrétaire de préfecture, estampilles	fr. 51,500.—			
Archiviste cantonal, avances pour débours	» 200.—			
<i>Administration judiciaire:</i>				
Greffiers, estampilles	» 20,200.—			
Préposés aux poursuites et aux faillites	» 18,400.—			
<i>Justice:</i>				
Contestations en matière de responsabilité civile	» 1,484.47			
Repertoires pour les notaires	» 2,193.35			
Revision des registres fonciers, frais	» 148,190.60			
<i>Police:</i>				
Pénitenciers, compte courant	» 30,337.01			
Affaires litigieuses, frais	» 652.33			
Bureau des patentés	» 2,000.—			
A reporter	fr. 275,157.76			
<i>Commission de patronage</i>				
<i>Circulation des automobiles et des vélocipèdes, plaques et permis</i>				
<i>Affaires militaires:</i>				
Commissariat cantonal des guerres, compte courant	» 13,000.—			
Confection d'habillements militaires, fonds d'exploitation	» 838,698.90			
Administration de l'arsenal, compte courant	» 38,288.11			
Administration de l'arsenal, fonds d'exploitation	» 6,046.25			
Dépôt de Tavannes, avance pour frais	» 1,600.—			
<i>Instruction publique:</i>				
Etablissements d'instruction, compte courant	» 4,960.16			
Hôpital vétérinaire, compte courant	» 19,375.42			
Librairie de l'Etat, compte courant	» 189,552.05			
Musée historique, subvention	» 10,,797.80			
Musée historique, avance pour la collection ethnographique	» 1,350.—			
Atlas scolaire suisse	» 20,000.—			
Construction de maison d'école, avances	» 365,032.40			
Subvention fédérale en faveur de l'école primaire, subvention de 1910	» 353,659.80			
Clinique ophthalmologique, part des frais	» 157,500.—			
<i>Assistance publique:</i>				
Maisons d'éducation, compte courant	» 3,138.—			
<i>Economie publique:</i>				
Technicum de Berthoud, compte courant	» 4,901.50			
Technicum de Bienn, subvention pour constructions	» 25,000.—			
Ecoles professionnelles et industrielles	» 2,085.—			
Crise de l'industrie horlogère, avances	» 44,170.—			
<i>Service sanitaire:</i>				
Hôpitaux, compte courant	» 14,267.65			
Extension du service des aliénés	» 1,890,716.15			
<i>Travaux publics:</i>				
Relief des Alpes bernoises (Simon)	» 25,000.—			
Assurance ouvrière contre les accidents	» 9,440.78			
Triangulation du IV ^e ordre	» 36,867.31			
Secrétariats de préfecture, agrandissements de bureau (revision des registres fonciers)	» 15,510.60			
<i>Chemins de fer:</i>				
Subventions	» 14,867,200.—			
Avances à six compagnies	» 1,401,184.—			
Etudes préparatoires	» 64,994.85			
<i>Finances:</i>				
Amortissement d'emprunt	» 500.—			
Frais d'emprunts	» 552,178.—			
A reporter	fr. 21,264,810.57			

<i>Report</i>	fr. 21,264,810.57	<i>Report</i>	fr. 493,056.43
Avances pour menues dépenses	» 2,560.—	<i>Service sanitaire:</i>	
Domaines de Monsemier	» 6,000.—	Hôpitaux, compte courant	» 32,930.90
Commerce du sels, fonds d'exploitation	» 400,000.—	<i>Travaux publics:</i>	
Avances pour l'achat d'estampilles Witzwil, distillerie	» 9,846.—	Cautionnements	» 5,583.20
Administration fédérale de l'alcool Bureau des chèques postaux, Berne Succession Otz, New-York	» 453,036.60	<i>Finances:</i>	
Pré de la cure de Belp, amélioration du terrain	» 96,922.41	Emprunts, amortissement	» 584,277.50
Banque nationale suisse, part du bénéfice pour 1910	» 3,450.—	Emprunts, intérêts	» 1,095,826.25
Salines suisses du Rhin réunies, part du canton de Berne au fonds capital	» 4,816.25	Commerce du sel, compte courant	» 215,224.10
Revision des registres fonciers, frais pour les domaines de l'Etat	» 272,173.85	Dessèchement de la vallée du Hasli	» 336.85
Pré du château de Münsingen	» 370,000.—	Magasin des sels de Berne	» 7,998.45
<i>Agriculture:</i>		Réserve spéciale pour les déficits de l'administration courante	» 800,000.—
Etablissements agricoles, compte courant	» 52,019.51	Banque cantonale, compte spécial	» 525,265.78
<i>Economie forestière:</i>		Réserve pour les frais de la révision des registres fonciers	» 500,000.—
Nouveau compte d'aménagement (1911)	» 6,434.45	<i>Agriculture:</i>	
Forêts domaniales, compte courant	» 74,789.21	Restitutions de primes en 1910	» 10,697.05
Avances pour l'achat d'estampilles Plans d'aménagement	» 153,739.05	Viticulture, mesures destinées à venir en aide aux sinistrés	» 6,114.90
Assurance contre les accidents	» 79,994.10	<i>Economie forestière:</i>	
Bains de Længeneby	» 12,922.40	Forêts domaniales, compte courant	» 971,329.98
Revision des registres fonciers, frais pour les forêts domaniales	» 2,821.53	Nouveau compte d'aménagement (1911)	» 308,809.01
Correction de la Sarine, part des frais	» 1,141.25	<i>Administration du timbre:</i>	
	» 15,110.55	Estampilles et timbres	» 15,041.40
	» 15,231.17	Total des dépôts	fr. 5,572,491.80
	» 12,590.61	Les frais de la révision des registres fonciers, frais pour le paiement desquels il y a une réserve de 500,000 fr., s'élevaient au 31 décembre 1910 à 230,951 fr. 88.	
<i>Affaires communales:</i>		B. Placements.	
Avances pour affaires litigieuses	» 813.25		
Total des avances	fr. 23,350,527.56		
<i>Dépôts:</i>			
<i>Administration générale:</i>			
Chancellerie d'Etat, compte courant	fr. 1,167.—		
<i>Justice:</i>			
Liquidation de successions	» 4,123.50		
<i>Police:</i>			
Part d'amendes	» 74,556.68		
<i>Affaires militaires:</i>			
Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers	» 45,607.70		
Préparatifs de mobilisation	» 3,798.28		
<i>Instruction publique:</i>			
Diverses communes	» 79,790.55		
<i>Assistance publique:</i>			
Maison d'éducation, compte courant	» 2,697.38		
Dons en faveur des victimes des inondations	» 267,315.34		
<i>Economie publique:</i>			
Réserve pour la création d'un asile pour buveurs dans le Jura	» 14,000.—		
A reporter	fr. 493,056.43		
Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.			

Versements à la *Banque cantonale* . fr. 35,824,349.85
Retraits de la *Caisse hypothécaire* . » 9,203,572.03
Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours » 1,329,056.80
Total fr. 46,356,978.68

Avoir.
Retrait de dépôts à la *Banque cantonale* fr. 38,456,804.25
Dépôts à la *Caisse hypothécaire* . . » 7,782,859.95
Remboursement et vente de valeurs . » 1,533,425.—
Total fr. 47,773,089.20

Diminution nette, comme ci-dessus . » 1,416,110.52

Parmi les valeurs, les obligations 3% de l'Etat de Berne 1895 ont été cédées à leur valeur d'estimation à la Banque cantonale; en revanche on a pris pour un

million d'actions de la Société des forces motrices bernoises, ce qui fait que l'Etat en possède, désormais, pour 3,400,000 fr.

L'état des placements était au 31 décembre le suivant:

<i>Banque cantonale</i> , dépôt	fr. 2,854,510.89
<i>Valeurs</i>	» 10,342,849.95
	fr. 13,197,360.84
dont il faut déduire l'avoir de la	
<i>Caisse hypothécaire</i>	» 4,647,649.94
<i>Il reste net</i>	<u>fr. 8,549,710.90</u>

Etat des valeurs à la fin de 1910.

<i>Obligations.</i>	Intérêt %	Valeur nominale fr.	%	Estimation fr.
Canton de Fribourg, 1892.	3	184,000	82	150,880.—
Rente fédérale, 1900	4	30,000	100	30,000.—
Chemins de fer fédéraux, 1901	3½	20,000	96	19,200.—
Chemins de fer fédéraux, 1903	3½	637,000	96	611,520.—
Chemins de fer de l'Oberland, 1895	3½	73,000	90	65,700.—
Commune de Cernier, 1894.	3¾	65,000	92	59,800.—
Société du crématoire de Berne	4	10,000	100	10,000.—
Cédule E. Waser-Sytz, Zürich	4	315,000	100	315,000.—
<i>Actions.</i>		<i>Valeur nominale fr.</i>	<i>Par titre fr.</i>	<i>Estimation fr.</i>
Chemin de fer du lac de Thoune	2,259,000	300.22	2,260,700.80	
Spiez Erlenbach	342,500	440.80	301,950.—	
Chemins de fer de l'Oberland bernois	19,000	640.—	24,320.—	
Ligne de l'Emmenthal, actions privilégiées	390,000	500.—	390,000.—	
Ligne de l'Emmenthal, subvention	400,000	500.—	400,000.—	
Längenthal-Huttwil	400,000	500.—	400,000.—	
Tramelan-Tavannes	150,000	66.66	50,000.—	
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	2,000	20.—	200.—	
Berthoud-Thoune	5,000	325.—	3,250.—	
Forces motrices bernoises	3,400,000	500.—	3,400,000.—	
Banque nationale suisse	3,555,500	495. -*)	1,742,195.—	
Compagnie de navigation des lacs de Brienz et de Thoune	171,500	300.70	103,134.15	
Chemin de fer électrique Louèche - les Bains	5,000	250.—	5,000.—	
Total			<u>10,342,849.95</u>	

La cédule hypothécaire E. Waser-Sytz, à Zurich, a été cédée à la Caisse de l'Etat par le Musée historique bernois à titre de paiement du prêt consenti à ce dernier en vue de l'acquisition des domaines appartenant à la succession Challande.

C. Administration courante.

Par suite de l'excédent de dépenses de l'administration courante, la dette de celle-ci à la caisse de

*) Versement 50%.

l'Etat s'est augmentée de 501,945 fr. 63. Elle s'élevait à la fin de l'année à 542,049 fr. 90.

Le compte d'amortissement a été complètement liquidé.

D. Entreprises publiques.

Les nouvelles avances aux entreprises publiques et les remboursements de dépôts s'élèvent à 3,696,351 fr. 27, les nouveaux dépôts et remboursements d'avances à 2,946,968 fr. 24. Les avances ont ainsi augmenté de 409,135 fr. 27 et les dépôts ont diminué de 340,247 fr. 76. Ces modifications portent surtout sur les articles suivants: *Avances pour travaux du cadastre*, compte courant de l'établissement cantonal d'assurance immobilière, et *Avances diverses*. Les avances pour les constructions de routes et pour les ouvrages hydrauliques sont restées ce qu'elles étaient.

E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Les dépôts à la Caisse de l'Etat ont diminué de 93,117 fr. 88 et s'élèvent à la fin de l'année à 995,001 fr. 30. Les versements se montent à 16,596,724 fr. 61 et les remboursements à 16,689,842 fr. 49.

F. Emprunts.

La dette provenant des emprunts de la Caisse de l'Etat a diminué de 206,500 fr. par suite de remboursements et de 192,960 fr. par suite de transfert au compte d'emprunt du fonds capital, soit de 399,460 fr. en tout. A la fin de l'année, elle était de 32,150,280 fr.

G. Caisse.

Les encaissements des Recettes de district s'élèvent à 37,051,125 fr. 07 et les dépenses à 37,141,089 fr. 96. Il faut ajouter à cela les recettes et les dépenses par compensation (sans mouvement de fonds) soit 2,838,176,622 francs 16, de sorte que le total des recettes est de 2,875,227,747 fr. 33 et celui des dépenses de 2,875,317,712 francs 12.

H. Restes.

a. Restes actifs:

Les recettes mandatées par les diverses administrations en 1910 se décomposent comme il suit:

	Page
A. <i>Forêts</i>	81 fr. 79,042.15
B. <i>Domaines</i>	81 » 229,210.05
C. <i>Caisse des domaines</i>	81 » 1,059,351.45
D. <i>Caisse hypothécaire</i>	83 » 172,091,428.71
E. <i>Banque cantonale</i>	83 » 2,560,450,230.49
F. <i>Emprunts</i>	85 » 192,960.—
G a. <i>Capitaux de chemins de fer</i>	85 » 41,400.—
G b. <i>Fonds d'amortissement des chemins de fer</i>	87 » 315,600.—
H. <i>Caisse de l'Etat (A.-E.)</i>	93 » 86,504,314.20
J. <i>Solde du compte de l'administration courante</i>	93 » 501,945.63
K. <i>Inventaire du mobilier</i>	93 » 33,783.72
L. <i>Profits et pertes</i>	8 » 54,225,007.02
Total des nouveaux restes actifs	fr. 2,875,724,273.42
Restes actifs au 1 ^{er} janvier	» 3,038,397.86
Total	fr. 2,878,762,671.28

Ont été réglés par des recettes:		Ont été réglés par des dépenses:	
en 1909 pour 1910	fr. 2,022.69	en 1909 pour 1910	fr. 1,458.80
en 1910 fr. 2,875,227,747.33		en 1910 fr. 2,875,317,712.12	
dont pour 1911 » 85.54		d nt pour 1911 » 1,200.50	
	» 2,875,227,661.79		» 2,875,316,511.62
Total	fr. 2,875,229,684.48	Total	fr. 2,875,317,970.42
Restes non réglés au 31 décembre	fr. 3,532,986.80	Restes passifs non réglés à la fin de l'exercice	fr. 560,370.02

Restes passifs.

Les dépenses mandatées pendant l'année se décomposent comme il suit: Page

A. Forêts	80	fr. 973,940.15
B. Domaines	80	» 1,129,318.05
C. Caisse des domaines . .	80	918,738.75
D. Caisse hypothécaire . .	82	» 172,091,428.71
E. Banque cantonale . . .	82	» 2,560,450,230.49
F. Emprunts	84	» 357,000.—
G a. Capitaux de chemins de fer	84	» 192,960.—
H. Caisse de l'Etat	92	» 85,985,356.97
K. Inventaire du mobilier	92	» 301,931.99
L. Profits et pertes	8	» 52,804,411.08
Total des nouveaux restes passifs		fr. 2,875,205,316.19
Restes passifs au 1 ^{er} janvier . . .		» 673,024.25
Total des restes passifs		fr. 2,875,878,340.44

J. Solde du compte de l'administration courante.

Par suite de l'excédent de dépenses de 501,945 fr. 63, la dette de l'administration courante à la Caisse de l'Etat, laquelle était de 40,104 fr. 27, est montée à 542,049 fr. 90. (Voir sous H. C. 1.).

K. Inventaire du mobilier.

Par suite de révisions, la valeur estimative de l'inventaire de l'administration générale a augmenté de 2,497 fr. 35 et celle de l'inventaire des établissements de l'Etat de 291,433 fr. 89. En revanche l'inventaire du matériel de guerre accuse une diminution de 25,782 fr. 97 ct. Dans l'augmentation de l'inventaire des établissements de l'Etat figurent le technicum et l'école d'horlogerie de Biel, par 192,546 fr. 05. A la fin de l'exercice, l'inventaire du mobilier présente un total de 5,907,090 fr. 67.

III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Avoir		
Diminutions des éléments de la fortune	fr. 11,447,250,042.04	
Augmentation de la fortune nette	» 54,225,007.02	
Total comme ci-dessus	fr. 11,501,475,049.06	

b. Balance de sortie.

Doit:		
Total de l'actif	fr. 580,985,877.60	
Avoir:		
Total du passif	» 517,986,633.93	
Fortune nette	» 62,999,243.67	
Total égal à l'actif	fr. 580,985,877.60	

IV. Fonds spéciaux.

Pages 95 à 127.

Recettes des fonds spéciaux	fr. 2,284,597.15
Dépenses	» 1,259,218.91
L'avoir des fonds spéciaux a donc augmenté de	fr. 1,025,378.24

Il a été constitué en 1910 quatre nouveaux fonds, à savoir: le fonds du jubilé de l'institution Victoria, le legs Lory de l'asile de la Waldau, le fonds cantonal du phylloxéra et le fonds du technicum de Biel. Ce

dernier a été formé par les capitaux de technicum versés à l'Etat par la commune de Bienne.

Les augmentations les plus importantes concernent les fonds suivants:

<i>Caisse d'assurance des instituteurs bernois, III^e section</i>	fr. 564,864. 70
<i>Légs Lory à l'asile d'aliénés de la Waldau</i>	» 208,595. 60
<i>Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale</i>	» 83,251. 69
<i>Fonds de la Waldau</i>	» 50,696. 05
<i>Fonds du technicum de Bienne . . .</i>	» 38,540. 40
<i>Fonds pour la lutte contre la tuberculose</i>	» 25,095. 35
<i>Fonds Moser</i>	» 16,860. 70
<i>Fonds destiné à allouer des secours en cas de dommages ou de dangers immédiats causés par les éléments . . .</i>	» 12,663. 75
<i>Fonds cantonal du phylloxéra</i>	» 11,989. 05

Nous avons en revanche à consigner une diminution de fortune pour les fonds suivants:

<i>Institution Victoria</i>	fr. 46,275. 25
<i>Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité</i>	» 44,203. 50
<i>Hôpital de l'Ile</i>	» 27,891. 01
<i>Fonds de secours et de patronage . . .</i>	» 19,461. 40
<i>Fonds d'assurance du bétail</i>	» 1,980. 10
<i>Fonds de bibliothèque Zehender . . .</i>	» 58. 90
<i>Fonds de secours pour des indigentes de la maternité</i>	» 48. 50
<i>Légs Volz</i>	» 43. 60
<i>Médaille Haller</i>	» 43. 35

La diminution du fonds de l'*institution Victoria* a été causée par des constructions nouvelles et celle du *fonds de secours et de patronage* par l'attribution d'une somme de 20,000 fr. à la Ferme des sapins (Tannenhof).

Le passif du *Fonds pour l'extension du service des aliénés* a diminué de 56,158 fr. et s'élevait à la fin de l'année à 1,890,716 fr. 15.

L'avoir net des fonds spéciaux représentait à la fin de l'année une somme de 22,614,815 fr. 75, à savoir:
Actif 24,994,317 fr. 29, *Passif* 2,379,501 fr. 54.

Le soussigné prie Monsieur le directeur des finances de proposer au Conseil-exécutif et au Grand Conseil, sous réserve des dépassements de crédit, l'approbation du présent compte.

Berne, le 27 avril 1911.

*Le contrôleur des finances,
E. Jung.*

Rapport et propositions

de la

commission d'économie publique

concernant

le rapport sur l'administration de l'Etat, le compte d'Etat et les crédits supplémentaires

pour l'année 1910.

(Août 1911.)

Comme d'habitude, la commission d'économie publique s'est divisée, pour l'examen des rapports de gestion des différentes Directions, du compte d'Etat et des demandes de crédits supplémentaires pour 1910, en sous-commissions de deux membres. Le petit tableau qui suit indique comment ces sous-commissions étaient composées et le rapport attribué à chacune d'elles :

- | | |
|---|--------------------------------|
| I. Présidence du gouvernement et chancellerie : | MM. Steiger et Jenny. |
| II. Justice : | » Jobin et Steiger. |
| III. Police : | » Neuenschwander et Bühler. |
| IV. Affaires militaires : | » Rufener et Steiger. |
| V. Cultes : | » Marti et Rufener. |
| VI. Instruction publique : | » Jenny et Fähndrich. |
| VII. Affaires communales : | » Fähndrich et Marti. |
| VIII. Assistance publique : | » Marti et Steiger. |
| IX. Intérieur : | » Fähndrich et Stauffer. |
| X. Affaires sanitaires : | » Bühler et Rufener. |
| XI. Travaux publics et chemins de fer : | » Jobin et Neuenschwander. |
| XII. Finances : | » Neuenschwander et Fähndrich. |
| XIII. Agriculture : | » Stauffer et Jenny. |
| XIV. Forêts : | » Jenny et Stauffer. |
| XV. Compte d'Etat et Crédits supplémentaires : | » Rufener et Steiger. |

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

Présidence du Gouvernement.

La commission d'économie publique a constaté dans son rapport pour l'année 1909 que pour les transformations et constructions qu'il y a lieu de faire à l'Hôtel de ville, — agrandissement de la salle du Grand Conseil, transformation de la maison N° 70 de la rue de la Poste, construction de nouveaux locaux — ainsi que pour la construction d'un bâtiment administratif à la rue des Ministres, il serait établi un programme, de façon que les travaux puissent être exécutés successivement et suivant un plan général tenant compte de tous les besoins. Ce programme n'a pas encore été élaboré et il n'a été pris encore aucune mesure bien que certaines des constructions prévues soient absolument urgentes. Nous prions donc le Gouvernement de bien vouloir nous dire comment il compte procéder à cet égard.

Tous les locaux occupés jadis par la Cour suprême sont maintenant transformés et adaptés à leur nouvelle destination. Ils ont été répartis entre le tribunal administratif, la commission cantonale des recours et la chancellerie d'Etat. Il est nécessaire de trouver de nouveaux locaux pour les archives, car ceux dont on se sert actuellement ne répondent pas aux besoins.

La commission d'économie publique espère que les rapports et propositions qui ont été demandés au Gouvernement sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de réduire le nombre des membres de Grand Conseil ainsi que sur celle de la révision des dispositions concernant les votations et élections ne se feront pas attendre trop longtemps.

Direction de la justice.

(Texte original.)

Afin de faciliter l'application du Code civil suisse qui doit entrer en vigueur dès 1912, la Direction de la Justice a pris des mesures en vue d'initier le mieux possible les magistrats, avocats et notaires, aux modifications, importantes parfois, surtout pour l'ancien canton, que ce code apporte à la législation actuelle.

A cet effet M. le conseiller national Bühlmann a été chargé de la publication d'un manuel explicatif et le gouvernement subventionne les cours spéciaux que les intéressés jugent à propos d'organiser dans les différentes parties du canton.

D'une façon générale, l'administration de ce département est fort satisfaisante si l'on considère le travail considérable qu'imposait la constitution du registre foncier conformément aux exigences légales.

Dès que la révision du Code civil sera chose accomplie, on examinera la question de savoir si le Code de procédure doit être entièrement refondu ou si l'on veut se borner à une adaptation notamment des dispositions relatives à la maxime éventuelle.

La Direction étudie les moyens pratiques de donner suite à la motion de MM. Boinay et consorts, relative à la répression de la propagande pornographique. La Commission d'Economie publique invite M. le directeur à examiner la question d'une entente entre les cantons afin de pouvoir poursuivre et punir rigoureusement les malfaiteurs qui poussent l'imprudence jusqu'à adresser directement à la jeunesse, et sous pli fermé, leurs immondes publications.

Suivant les communications de la Direction de la justice, la procédure devant le tribunal de commerce pourra être réglée dans le décret prévu dans la loi introductory du Code civil suisse. Il y a donc des raisons de penser que ce tribunal pourra entrer en fonction dans un avenir prochain.

Direction de la police.

Les maisons de travail ainsi que les prisons et pénitenciers sont très bien dirigés, et malgré le temps déplorable de 1910, on est arrivé, en ce qui concerne les exploitations agricoles qui dépendent de ces établissements, à des résultats très satisfaisants. On en peut dire autant des petites industries qui s'y exercent.

Ainsi que nous l'avons appris, le Conseil-exécutif étudie la question du transfert à Witzwil du pénitencier de Thorberg. Il serait désirable que le projet fût soumis au Grand Conseil dans le courant de l'exercice en cours. On parle également de transporter la maison de réclusion et de détention correctionnelle de femmes de St-Jean, au Grand Marais, au lieu dit l'Isleren, qui est à une assez grande distance de l'établissement de Witzwil. Nous applaudissons à cette solution. Une maison de détention pour femmes ne doit pas être dans le voisinage immédiat d'une maison de travail pour hommes. L'incendie qui a eu lieu récemment à St-Jean fait que la question devra être résolue à bref délai. Il est question, nous dit-on,

d'examiner en même temps celle de transporter aussi au Grand Marais la maison de travail des femmes de Hindelbank.

Le pénitencier de Witzwil a un caractère intercantonal, les cantons de Neuchâtel et de Genève y envoyant un certain nombre de leurs détenus. Il se pourrait que ce caractère fût accentué encore et que l'établissement devienne avec le temps un pénitencier régional, subventionné par la Confédération mais administré, comme jusqu'à présent, par des organes relevant de l'Etat de Berne. Le Conseil-exécutif présentera prochainement au Grand Conseil un rapport à ce sujet. En même temps que s'opèreron ces modifications dans l'organisation et l'administration de nos pénitenciers, on se propose de réformer le régime de la détention et de le mettre en harmonie avec les théories qui prévalent actuellement.

Le colportage sera réglé dans la nouvelle loi sur l'industrie et le commerce d'une façon plus rationnelle qu'il ne l'est aujourd'hui. Nous en éprouvons une vive satisfaction car il est urgent de mettre fin aux abus qui règnent présentement et qui font beaucoup de tort aux commerçants établis dans le pays.

Bien que le Conseil-exécutif ait promis de prendre des mesures pour que diminue le nombre des fêtes et réjouissances publiques, et malgré le mauvais rendement des récoltes, les occasions de dépenses n'ont pas été moins nombreuses en 1910 que précédemment. Il faudrait que les sociétés elles-mêmes prissent l'initiative d'une réforme ou décident que leurs fêtes périodiques, fêtes cantonales et fêtes fédérales comprises, ne seront célébrées à l'avenir qu'à de plus longs intervalles.

Nous estimons de notre devoir de signaler au Grand Conseil l'état déplorable des locaux où est logée la Direction de la police, dans l'ancien hôtel des postes. L'entrée est particulièrement déplaisante et il serait vivement à souhaiter que les Directions qui se trouvent dans ce vieux bâtiment soient transportées ailleurs. La construction d'un bâtiment d'administration s'impose.

Direction des affaires militaires.

En comparant les chiffres indiqués dans le rapport de gestion pour 1910 avec ceux pour 1909, on constate que le nombre des demandes de dispense a augmenté de 217. On constate en outre que d'après les résultats de l'examen sanitaire, le 68,6 % des recrues ont été déclarées aptes au service, tandis qu'il n'y en avait que le 66 % en 1909.

Une partie de l'aile sud-est de l'arsenal de Berne a été transformée de façon à pouvoir y remiser les rouleaux compresseurs que l'Etat de Berne a achetés. Tout près se trouvent les ateliers de serrurerie et la forge de l'arsenal. Les six rouleaux de l'Etat ainsi que l'automobile qui a été mise à la disposition de la Direction des travaux publics sont ainsi dans un local bien approprié à sa destination.

Conformément aux dispositions de la nouvelle organisation militaire, le nombre des fourgons attribués à chaque bataillon de l'élite est maintenant de 19. Cette augmentation de matériel exige que les locaux où on le remise soient agrandis. La Direction des affaires militaires devra faire le nécessaire à cet égard.

La solution de cette question ne présentera sans doute aucune difficulté attendu que la Confédération construit actuellement un nouvel arsenal et que les locaux qu'elle occupait à l'arsenal cantonal du Beundenfeld seront prochainement disponibles. M. le colonel Hans Dasen, qui a rempli pendant de longues années les fonctions d'intendant des arsenaux a demandé à en être relevé pour la fin de juin 1911. Le Conseil-exécutif a fait droit à cette requête et a adressé à M. le colonel Dasen ses remerciements pour les services rendus. La situation n'étant plus ce qu'elle était jadis, le gouvernement ne repourvoira pas ce poste pour le moment. Il a l'intention de procéder, de concert avec les organes de l'administration fédérale, à une réorganisation de l'intendance des arsenaux. La commission d'économie publique approuve sans réserve les intentions du Conseil-exécutif. Le rapport de la Direction des affaires militaires ne donne pas lieu à d'autres observations.

Direction des cultes.

Il est parvenu à la Direction des cultes quelques requêtes tendant à la création de secondes places de pasteur dans différentes paroisses réformées et qui n'ont pu être liquidées en 1910. Elles seront examinées par le gouvernement dans le courant de 1911.

Il a été entamé des pourparlers avec le gouvernement de Soleure en vue du rétablissement d'un poste de suffragant à Büren.

Il a été résolu pendant l'année un certain nombre de questions relatives à l'augmentation de différentes indemnités pour logements et bois de chauffage et alloué des contributions pour la construction d'églises nouvelles.

Les paroisses catholiques romaines rétablies en vertu du décret du 9 octobre 1907 sont toutes pourvues d'un curé. Il a été liquidé en outre un certain nombre de questions relatives à leur organisation.

Le différend qui s'était élevé entre la paroisse catholique chrétienne et la paroisse catholique romaine de St-Imier au sujet du partage de leurs biens a été aplani par un arrangement amiable.

Direction de l'instruction publique.

Suivant les dispositions de la loi du 31 octobre 1909 sur les traitements des instituteurs primaires, la Direction de l'instruction publique dispose pour l'allocation de subventions extraordinaires aux communes ayant de lourdes charges d'une somme de 150,000 fr., à quoi viennent s'ajouter 50,000 fr. prélevés sur la subvention scolaire fédérale. La répartition s'effectue suivant les articles 2, 3 et 4 du décret du 25 novembre 1909. Il est laissé au Conseil-exécutif une somme de 60,000 fr. qui doit être partagée en tenant compte de certaines circonstances dont l'appréciation lui appartient. Le mode de répartition établi dans le décret précité a donné, en général, de bons résultats. Cependant il présente encore des imperfections qui font que l'autorité compétente devra examiner une fois encore à fond la question. On devra notamment voir si les inégalités qui se produisent sont inhérentes au mode de répartition ou si elles proviennent de ce que

la base suivant laquelle se fait la répartition n'est pas établie partout conformément aux prescriptions de l'article 2.

Le 1^{er} juin 1910 est entré en vigueur le règlement concernant les inspections des écoles primaires et secondaires. Il constitue une innovation des plus heureuses. Il tient compte de toutes les appréciations formulées au cours de la discussion de la question de l'inspecteurat et contribuera certainement à faire disparaître les divergences d'opinion qui se sont manifestées à ce sujet.

Nous avons pris connaissance de la communication de la Direction de l'instruction publique portant qu'il a été entamé des pourparlers avec la commune municipale de Porrentruy afin qu'elle augmente la subvention annuelle qu'elle verse en faveur de l'école cantonale. La requête adressée à la commune de Porrentruy est fondée en droit sur les dispositions de la loi du 26 juin 1856 sur les écoles cantonales. D'ailleurs une participation péquinaire un peu plus élevée de la commune est justifiée par les circonstances et par le chiffre des dépenses, qui vont sans cesse en augmentant. Il y a donc lieu d'espérer que la question sera réglée sans retard et à la satisfaction des intéressés.

Déjà dans des précédents rapports, il avait été demandé au gouvernement de présenter des propositions sur la question de savoir quelles mesures il conviendrait de prendre afin que le compte des avances pour construction d'écoles n'augmente pas dans une trop forte mesure. En 1910, la dépense totale s'est élevée à 99,128 fr. 20. Le crédit n'étant que de 40,000 fr., il y a eu ainsi un dépassement de 59,128 fr. 30, ce qui fait que, au 1^{er} janvier 1911, le compte des avances accusait 365,032 fr. 40. En présence de cette situation nous croyons devoir insister pour que la question précédemment soulevée soit examinée sans plus de retard.

Le synode s'est occupé de la question de l'enseignement des travaux domestiques aux jeunes filles, lequel doit, selon lui, être complété et encouragé. Nous sommes, nous aussi, d'avis que l'école complémentaire, qui répond précisément à ce but, doit être l'objet de toute la sollicitude des autorités. Comparativement à certains autres cantons, qui ont consacré une partie de la subvention fédérale au perfectionnement de cet enseignement, notre canton est sensiblement en retard. Et cependant chacun sait combien il est à souhaiter, aussi bien du point de vue social que du point de vue économique, que nos jeunes filles soient à cet égard bien préparées à la tâche qui leur incombera une fois entrées dans la vie pratique. Plus notre pays s'industrialise, moins elles ont l'occasion de se familiariser avec les travaux du ménage. N'est-ce pas dans l'ignorance où se trouvent souvent les femmes d'aujourd'hui des travaux domestiques qu'il faut chercher les causes de la gêne et du mécontentement qui sévissent dans tant de familles. C'est ici qu'il faut porter le fer rouge. Là où la famille ne peut pas faire le nécessaire, c'est l'école qui doit intervenir. Nous joignons donc nos vœux à ceux exprimés par le Synode scolaire en invitant le Conseil-exécutif à élaborer un règlement destiné à encourager la création des cours de travaux domestiques à l'école complémentaire et à favoriser la formation de maîtresses bien qualifiées pour cet enseignement.

La question de la réorganisation des écoles normales pour institutrices préoccupe toujours davantage le public. Dans les milieux intéressés on se demande si l'on ne devrait pas porter de 3 à 4 le nombre des années d'études. Sans nous prononcer encore sur les questions de détail, nous reconnaissons que la réorganisation de nos écoles normales s'impose. L'organisation de l'école normale d'Hindelbank, qui ne permet l'admission de nouvelles élèves que tous les trois ans, est absolument intenable. Les locaux de l'école de Delémont sont dans un état lamentable. Si la réorganisation s'effectue en tenant compte de ce qui existe déjà, si l'on veut bien se borner à ce qui est nécessaire, tout en prévoyant la possibilité de satisfaire les besoins qui se produiront encore, on pourra l'entreprendre avec la certitude de la voir aboutir dans un avenir très prochain et sans imposer à l'Etat des sacrifices pécuniaires trop considérables. Nous croyons que le moment est venu pour le gouvernement de s'occuper de cette importante question et l'invitons à nous communiquer bientôt la résultat des études préliminaires.

La nouvelle loi postale, en restreignant la franchise de port, occasionne à l'exposition scolaire permanente un surcroît de dépenses de 1600 fr. Comme cette charge nouvelle risquerait de mettre cet établissement, dont le budget est très serré, hors d'état de répondre, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, à toutes les demandes qui lui sont adressées, nous estimons que la Direction de l'instruction publique devra faire le nécessaire pour que la confédération et le canton couvrent ce déficit.

L'établissement de sourds-muets, de Munchenbuchsee, souffre depuis plusieurs années des changements continuels qui se produisent dans le personnel ensoignant. On ne pourra remédier à ce fâcheux état de choses qu'en améliorant les traitements des maîtres.

La question des absences continue à préoccuper ceux qui s'intéressent à la prospérité de l'école publique. Elles sont surtout nombreuses dans le Jura. Il y a eu en effet dans la nouvelle partie du canton 1500 dénonciations, soit le double de celles qu'accuse le reste du canton. Ce phénomène provient en partie de ce que dans les régions industrielles les enfants sont employés de bonne heure dans les ateliers et aussi sans doute de ce que les sanctions prévues par la loi ne sont pas appliquées avec assez de sévérité.

La ville de Berne continue à tenir la tête en ce qui concerne le nombre des absences aux écoles complémentaires. Toutefois la fréquentation est un peu meilleure que les années précédentes.

Les efforts faits par les maîtres des écoles moyennes en vue d'améliorer leur situation n'ont pas été vains. Le compte d'Etat pour 1910 accuse une augmentation de dépenses de 65,000 fr.

Les études entreprises par la Direction de l'instruction publique dans le but d'améliorer les traitements des professeurs de l'Université se poursuivent.

Direction des affaires communales.

La commission d'économie publique a demandé à réitérées fois déjà dans ses derniers rapports que soit déposé bientôt un projet de révision de la loi sur l'organisation communale. La Direction annonce dans son rapport pour 1910 que le projet élaboré par elle ne pourra être mis au point et devenir ainsi dé-

finitif qu'après que le peuple se sera prononcé sur la loi sur l'impôt. Comme cela ne saurait tarder beaucoup, nous pouvons nous abstenir d'insister à nouveau ici sur la nécessité de donner suite sans plus de retard au vœu exprimé précédemment par nous.

Toutes les nouvelles paroisses catholiques romaines du Jura, sauf une seule, ont effectué le partage de leurs biens.

Il ressort du tableau qui figure à la page 5 du rapport qu'il a été adressé en 1910 344 plaintes aux préfets contre des communes et des décisions communales. Cette constatation ne donne lieu en soi à aucune observation, encore que les différences entre les différents districts imposent certaines conclusions (par exemple, dans chacun des districts de Bienne, Cerlier et Schwarzenbourg il n'y en a eu que deux; il y en a eu 20 dans celui de Thoune, 27 dans celui d'Aarwangen, 28 dans celui des Franches-Montagnes, 32 dans celui de Moutier, 38 dans celui de Delémont et 41 dans celui de Porrentruy).

Les 207 admissions à la bourgeoisie se répartissent sur 42 communes (11 communes bourgeoises, 24 communes municipales et 8 communes mixtes). Il a été admis 66 Bernois, 41 Confédérés et 100 étrangers. Si l'on songe que dans le cours de l'année 1910 1154 confédérés ont quitté le canton de Berne pour aller s'établir dans des pays d'outre-mer, on sent combien il est nécessaire que soit dressée une statistique fidèle concernant l'émigration.

Le rapport de gestion de la Direction des affaires communales constate qu'il n'a été fait depuis trois ans aucune inspection des secrétariats communaux du district de Courtelary, alors que l'ordonnance de 1860 prescrit formellement que les livres et écritures des communes doivent être examinés par la préfecture au moins une fois tous les deux ans. Les « circonstances diverses » qu'invoque le préfet en cause ne seront considérées à l'avenir comme une excuse suffisante ni par le Gouvernement ni par le Grand Conseil.

Nous considérons comme très désirable que la Direction des affaires communales engage un fonctionnaire chargé de tenir la comptabilité des communes qui ne réussissent pas à trouver elles-mêmes une personne qualifiée pour ces fonctions. Actuellement il n'y a à la dite Direction qu'un secrétaire et un employé qui sont l'un et l'autre surchargés de besogne. La dépense qui résulterait de la création de ce poste serait amplement couverte par les économies que permettrait de réaliser un contrôle régulier. Quant à l'Etat, il y gagnerait sous tous les rapports. Les faits mentionnés dans le rapport exigent que l'on exerce un contrôle régulier et systématique et que des instructions strictes soient données à ce sujet.

Direction de l'assistance publique.

Le projet de loi concernant les mesures de police en matière d'assistance publique a été transmis au Grand Conseil qui l'a traité en première lecture.

Nous demandons à la Direction de prendre à l'égard des communes qui n'ont pas encore édicté de règlements concernant l'assistance et l'établissement, les mesures de rigueur prévues par la loi.

Le 1^{er} mai 1910 M. Loertscher, ancien pasteur, est entré en fonctions comme adjoint de l'inspecteur cantonal de l'assistance.

Les dépenses totales pour l'assistance ont augmenté à nouveau en 1910 d'environ 100,000 fr. et dépassent de 205,000 le chiffre indiqué au budget. Comme ces dépenses sont, pour la plupart, fixées par des dispositions légales, nous désirerions que l'on portât au budget des sommes suffisantes de façon à éviter des dépassements trop élevés.

L'assistance par la commune de domicile est satisfaisante ; sauf quelques exceptions, les communes remplissent conscientieusement leurs obligations ; elles ont dans la personne des inspecteurs de précieux collaborateurs. En revanche le patronage n'est pas encore du nombre des institutions qui sont familières aux populations, et la Direction doit adresser à ce sujet de nombreuses sommations. Le vœu que nous avons formulé dans notre précédent rapport relativement aux inspections des maisons d'éducation et des hospices, que nous trouvions trop rares, a été réalisé. Ces inspections sont faites maintenant par l'adjoint de l'inspecteur cantonal. On n'a pas encore remédié à l'état des dortoirs à la maison d'éducation de Cerlier, que nous avons déjà signalés plusieurs fois comme insuffisants. L'assistance extérieure continue à donner beaucoup de travail. Les correspondances et les demandes de secours sont si nombreuses qu'il est souvent impossible d'y répondre au fur et à mesure et qu'elles restent longtemps en suspens. Il faudrait engager le personnel nécessaire afin que cela ne se produise plus. Nous approuvons le système adopté pour les visites des indigents demeurant en dehors du canton. C'est l'adjoint, M. Loertscher, qui en est chargé, et il s'acquitte de cette tâche à la satisfaction générale.

Direction de l'intérieur.

A la fin de 1910 les communes qui ont reçu des avances afin de venir en aide aux ouvriers horlogers atteints par la crise avaient encore à rembourser une somme totale de 44,170. Heureusement que la situation s'est sensiblement améliorée. Au regard de 1909, l'augmentation de l'exportation a été de 21,041,897 fr. En présence du fait aujourd'hui dûment constaté que la concurrence étrangère devient de plus en plus forte, la section d'horlogerie de la Chambre de l'industrie et du commerce recommande aux fabricants de chercher à perfectionner toujours plus leurs produits, à créer sans cesse des modèles nouveaux, à n'accorder des crédits aux étrangers qu'à bon escient, à découvrir de nouveaux débouchés et à introduire dans le pays de nouvelles industries. Le placement des billets de la loterie autorisée par le gouvernement en vue de créer une caisse de chômage s'est fait avec beaucoup de difficultés.

En ce qui concerne la question de la révision de la loi sur les apprentissages, nous pouvons renvoyer à ce que la commission d'économie publique a déjà dit ailleurs. En outre il y a lieu de prendre en considération que l'on s'occupe activement d'une loi fédérale sur cette matière. Nous désirerions vivement que les autorités communales et judiciaires montrassent un peu plus de bonne volonté à l'égard des commissions d'apprentissage. A la fin de 1910 il existait 5804 contrats inscrits dans le canton de Berne (Oberland 596, Mittelland 2190, Emmental et Haute-Argovie 1067, Seeland 1006, Jura 945) dont 1143 concernent des apprenties. Le nombre des mem-

bres des 38 commissions s'élevant au total de 384, chacun d'eux avait ainsi à surveiller 15 apprentissages. La dépense nette a été de 1556 fr. 63 au-dessous du crédit, qui était de 42,000 fr. Les bourses d'apprentissages sont accordées avec une regrettable parcimonie. Si l'on se montrait un peu plus large, plus d'un jeune homme intelligent mais appartenant à une famille pauvre pourrait acquérir l'instruction sans laquelle il est impossible de faire aujourd'hui convenablement son chemin.

L'école technique cantonale de Biel a été réorganisée en 1910. Elle compte 474 élèves. Les autorités devront s'occuper dans un avenir très prochain de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'école d'horlogerie. Les locaux du technicium de Berthoud laissent aussi beaucoup à désirer et il paraît urgent de les améliorer.

En 1910 on comptait dans le canton de Berne 50 écoles complémentaires professionnelles et 15 écoles complémentaires commerciales.

L'application de la loi sur le travail dans les fabriques et de la loi sur la responsabilité civile des fabricants continue à laisser à désirer.

L'application de la loi sur la protection des ouvrières, à laquelle sont soumises 863 exploitations comprenant en tout 1800 ouvriers, est plus déficiente encore. La Direction de l'intérieur nous dit dans son rapport qu'elle ne sait pas encore grand'chose sur les effets produits. Une première inspection, qui avait été confiée à des experts (MM. Ollivier à Biel et Regli à Berne), a été faite dans 63 communes. Nous renvoyons à ce sujet au rapport de gestion qui est très clair. Les crédits de 1000 et 1500 fr. destinés à couvrir les frais de l'inspection sont absolument insuffisants. Nous estimons avec la Direction que la loi ne pourra être réellement exécutée que lorsqu'on aura un inspecteur permanent, ainsi d'ailleurs que la chose est prévue en l'art. 30.

La commission d'économie publique approuve sans réserve les mesures prises au sujet de l'installation et de l'exploitation des cinématographies, dont le nombre va sans cesse en augmentant. L'intérêt public exige que ces établissements, qui sont loin de ne présenter que des avantages, soient régis par des dispositions légales précises. Nous espérons qu'il sera possible de remédier, dans le projet de loi sur l'industrie et le commerce actuellement en chantier, à tous les abus constatés jusqu'ici.

La conférence intercantonale pour la nationalisation de l'assurance mobilière ayant décidé d'interrompre ses travaux et la motion déposée à ce sujet au Conseil national ne paraissant par devoir aboutir à un résultat positif, il serait désirable que le projet de la Direction de l'intérieur fût enfin soumis au Grand Conseil.

Nous ne pouvons qu'approuver les mesures prises par la Direction de l'intérieur et par le gouvernement en vue de mettre fin aux ravages du schnaps. L'une d'elles consiste à accorder aux aubergistes qui consentent à ne pas tenir du schnaps non seulement une réduction du prix de leur patente mais encore à prélever en leur faveur une modeste prime sur le produit de la dîme. 16 communes jurassiennes, comprenant en tout 63 auberges, ont déjà renoncé à la vente de l'alcool. Les expériences faites à cet égard sont excellentes. Malheureusement il en est de ces mesures comme de la loi sur les apprentissages : les autorités judiciaires rendent souvent des jugements

qui constituent un véritable obstacle à leur exécution, bien que l'industrie des auberges ne puisse s'exercer qu'après avoir obtenu une patente délivrée par l'Etat. Le canton de Berne comptait à la fin de 1910 2637 hôtels et restaurants. Le tableau qui figure dans le rapport contient certains renseignements fort intéressants. Il nous indique, par exemple, le chiffre de la population par auberge. En voici quelques-uns: Thoune, 111; Porrentruy-campagne, 122; Franches-Montagnes, 140; Laufon, 149; Biel, 179; Courteulary, 200; Thoune-campagne et Berthoud, 343; Seftigen, 354; Signau, 405; Schwarzenbourg et Berne-ville, 410. Les patentés ont rapporté 1,155,628 fr. 20 (après déduction de l'abonnement à la Feuille officielle et des droits de timbre). Comme il a été versé aux communes le 10 %, ce qui fait, à raison de 19 centimes par tête de population, 111,992 fr. 27, l'Etat a touché 1,043,635 fr. 93, soit 25,635 fr. de plus que la somme prévue au budget. Il y a lieu d'ajouter à cela 312 patentés pour la vente en détail de spiritueux (Berne 110) qui ont produit ensemble 32,975 fr.

La nouvelle loi sur le commerce des denrées alimentaires exige une surveillance très suivie et qui n'est pas facile à exercer. On demande que le nombre des inspecteurs cantonaux soit augmenté et que les experts locaux, dont la tâche est si malaisée, soient secondés. Une inspection tous les 18 mois, c'est évidemment insuffisant. Les visites des inspecteurs devraient être annoncées aux organes de la police alimentaire. On est surpris que sur 407 échantillons de lait, 131 aient été retenus et que dans cinq cas le lait ait été additionné de 50 % d'eau. Six fraudeurs ont été condamnés de 2 à 40 jours de prison. Nous approuvons l'idée de faire établir une statistique de l'industrie laitière. Elle donnera certainement des renseignements qui ne manqueront pas d'intérêt au point de vue de l'économie générale du pays.

Le projet de loi sur l'assurance des bâtiments contre le feu est entre les mains de la commission du Grand Conseil. Au 1^{er} janvier 1911, il y avait 165,860 bâtiments assurés, représentant une somme de 1,501,395,500 fr. Les contributions se sont élevées à 2,051,924 fr., les dommages à 1,175,000 fr. (341 sinistres concernant 406 bâtiments). Le capital réassuré était de 161,942,563 fr. (Diminution 91,919,076 fr.); le service des secours contre l'incendie a absorbé 279,074 fr. 60; soit 100,974 de plus que le crédit. Le solde actif était au 1^{er} janvier 1911 de 9,594,531 fr. 78. Il y a donc eu une augmentation de fortune de 658,094 fr. 39. Le 1^{er} janvier 1911 l'association suisse pour la réassurance, dont le siège est à Berne, a commencé ses opérations.

Les locaux de la Direction de l'intérieur laissent beaucoup à désirer. Il n'y a plus de place. On ne dispose pas même d'une antichambre.

Direction des affaires sanitaires.

(Texte original.)

Comparativement à 1909, l'exercice écoulé présente des résultats plus favorables en ce qui concerne les épidémies.

Les transformations urgentes prévues pour l'hôpital de la maternité et décidées par le Grand Conseil ont été entreprises et approchent de leur réalisation pour le plus grand profit des malades et des étudiants ainsi que pour le soulagement du personnel.

Il a été construit à l'asile de la Waldau et l'on termine à l'asile de Münsingen, deux pavillons pour chacun de ces établissements, grâce auxquels on estime pourvoir faire face aux exigences actuelles du service des aliénés.

Les constructions nouvelles et spécialement les installations de salles d'opérations dans plusieurs hôpitaux de district ont en l'heureux résultat, prévu d'ailleurs, de diminuer l'encombrement dont souffrait l'hôpital de l'Isle. Il faut s'en féliciter.

Direction des travaux publics et des chemins de fer.

I. Travaux publics. C. Bâtiments.

Nous ne pouvons nous abstenir d'appeler l'attention de qui de droit sur l'état défectueux de certains tribunaux. Le nombre des affaires allant sans cesse en augmentant, il faut que les locaux et les installations soient suffisants.

D. Ponts et chaussées. Suivant le rapport de la Direction des travaux publics, toute une série de projets de route sont à l'étude. Le gouvernement est invité à faire le nécessaire en vue de leur réalisation. Les autorités fédérales sont actuellement saisies du projet concernant la route du Susten.

L'entretien des routes continue à laisser à désirer. Il faudra absolument augmenter le crédit destiné à ce service.

Dès que les négociations actuellement en cours concernant la révision du concordat intercantonal sur la circulation des automobiles seront terminées, la Direction des travaux publics soumettra au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, un projet de décret réglant cette question.

E. Travaux hydrauliques. Les pluies continues de 1910 ont causé dans tout le canton des ravages considérables. Le crédit prévu pour les ouvrages hydrauliques a été sensiblement dépassé. Les subventions extraordinaires et les dépenses imprévues qui en ont été la conséquence se sont élevées à environ un million de francs.

Nous avons appris avec satisfaction qu'ont été repris les pourparlers avec les autorités fédérales en vue de l'établissement d'un projet de correction de la Langeten. Nous espérons que l'on arrivera à une solution rationnelle qui parera à tous les dangers d'inondation.

II. Chemins de fer.

Nous constatons que, peu à peu, les lignes subventionnées arrivent à couvrir leurs frais d'exploitation ce qui fait qu'on entrevoit le moment où disparaîtront les déficits. L'observation que nous avons présentée l'année dernière au sujet de l'exploitation de la ligne de la Singine par la compagnie elle-même était juste et l'expérience a donné les résultats attendus. Cela montre que l'exploitation de nos différentes lignes selon un type unique n'est pas toujours une solution très heureuse mais qu'il faudrait au contraire qu'elle fût autant que possible adaptée aux besoins locaux.

Direction des finances.

Un des faits les plus réjouissants parmi ceux que nous signale la Direction des finances est le développe-

ment et la prospérité de la société des salines suisses réunies, du Rhin. Cette entreprise intercantonale, à la création de laquelle notre Direction des finances a énergiquement travaillé, a non seulement donné des résultats financiers très favorables, mais elle constitue au point de vue économique une affaire excellente puisqu'elle assure à notre canton, pour de longues années à venir, tout le sel dont il a besoin.

En ce qui concerne l'administration, nous constatons avec plaisir que les paiements et encaissements se font de plus en plus au moyen du chèque postal. Nous espérons que ce système, qui est à la fois simple, rationnel et sûr, sera bientôt le seul employé non seulement dans nos Directions mais encore dans toutes les recettes de district.

Le fonds de roulement net de la Caisse de l'Etat n'est suivant le rapport que de 141,368 fr. 04, ce qui est bien peu si l'on songe aux opérations considérables dont cette caisse est chargée. L'arrêté populaire de mai 1911 concernant la conclusion d'un emprunt de 30 millions permettra de remédier à cet état de choses.

Au chapitre administration de l'impôt, nous avons constaté avec quelque surprise que 2042 recours étaient encore pendans le 20 avril 1911 devant la commission cantonale. Nous désirerions que celle-ci fit table rase dans le plus trop bref délai possible. Il serait également à souhaiter que les commissions de l'impôt fissent ce qui dépend d'elles pour diminuer le nombre des recours. Elles arriveraient sans doute à ce résultat si elles voulaient bien entendre les contribuables qui se croient taxés trop haut. C'est une manière de procéder qui est d'ailleurs prévue dans la loi. Nous sommes certains que nombre de contribuables s'abstiendraient de recourir si l'on avait soin de les entendre et cas échéant de les renseigner.

Direction de l'agriculture.

Nous relevons avec une grande satisfaction les nombreuses récompenses remportées par l'agriculture bernoise à l'exposition d'agriculture de Lausanne. Nous comptons fermement que ces succès engageront nos agriculteurs et éleveurs à participer nombreux à l'Exposition nationale de 1914, qui, comme on le sait, aura lieu dans la capitale de notre canton.

L'application de la loi et des ordonnances concernant la police des denrées alimentaires, particulièrement pour ce qui est de l'inspection des viandes, ainsi que l'accroissement constant du nombre des caisses d'assurance du bétail — pour ne citer que ces deux facteurs — ont occasionné au vétérinaire cantonal, ces dernières années, un fort surcroît de travail, de sorte que malgré tout son zèle et sa bonne volonté, il ne peut plus régler à temps un bon nombre d'affaires, qui cependant sont urgentes. Il faut absolument remédier à cet état de choses, qui ne saurait durer. Le mieux à cet effet serait de donner au vétérinaire cantonal un employé de 1^{re} classe, lequel serait chargé des travaux qui, bien que ne concernant pas directement la médecine vétérinaire, doivent être faits par le fonctionnaire sus-désigné ou sous sa surveillance et sa responsabilité. Le vétérinaire cantonal serait, par le fait, déchargé d'une quantité d'affaires qu'un employé pourrait très bien expédier, et il serait à même de se consacrer entièrement à ses fonctions spéciales. C'est ainsi qu'on pourrait, entre

autres, faire tenir aux caisses d'assurance du bétail les mandats pour le paiement des subventions fédérales et cantonales un ou deux mois plus tôt que ce n'est le cas actuellement, ce qui leur rendrait un réel service.

Le bureau du vétérinaire cantonal est beaucoup trop petit ; il en est de même de celui du secrétariat de la Direction. Il est dans l'intérêt de l'administration de porter remède le plus tôt possible à cette fâcheuse situation.

Le crédit de 50,000 fr. affecté aux améliorations du sol est tout à fait insuffisant, si l'on considère que les projets approuvés en 1910 accusent une somme de 134,692 fr. L'augmentation de ce crédit est pleinement justifiée, pour les motifs suivants : le crédit de un million de francs affecté par la Confédération aux améliorations du sol sera très probablement porté à un million et demi. Il serait donc absolument incompréhensible que le canton de Berne ne voulût pas profiter de cette augmentation dans une juste mesure. Mais il y a un facteur encore plus important : le renchérissement général des vivres. Notre canton compte encore nombre de régions marécageuses, imprudentes ou inaccessibles qui, si on en améliorait le sol, pourraient être cultivées et mises en état de produire. Or, l'Etat a le devoir de faire, par l'allocation de subventions, que le plus de terrain possible soit acquis à la culture. Il y a là pour lui un moyen très efficace de lutter contre le renchérissement des produits les plus nécessaires à la vie ; et tout en augmentant ainsi la prospérité générale, il augmente ses propres ressources, chaque amélioration du sol en augmentant la valeur vénale et, par suite la valeur imposable. C'est un facteur très important qui augmente ainsi le produit de l'impôt.

L'élevage du cheval est en progrès dans notre canton ; le nombre des juments employées à la reproduction augmente d'année en année. Les résultats réjouissants auxquels est arrivé notre canton — qui est resté le centre de l'élevage du cheval en Suisse — sont dus dans une certaine mesure à la loi du 17 mai 1908, mais principalement à ce qu'en 1910 le Conseil fédéral a concédé au canton de Berne le droit d'approuver les étalons qualifiés pour la reproduction et de faire délivrer pour eux des registres fédéraux de saillies. Nous espérons que l'Association des syndicats bernois d'élevage du cheval parviendra, avec l'aide de la Direction cantionale de l'agriculture, à obtenir le maintien définitif du nouveau régime, qui n'est encore que provisoire.

Direction des forêts.

Le temps anormal de l'année passée a eu un fâcheux effet sur la sylviculture. Les tempêtes et les neiges ont causé des dommages considérables aux forêts. Il en est résulté, en ce qui concerne celles de l'Etat comme celles des communes et des corporations, de fortes anticipations, qu'il faudra compenser au cours des prochaines années.

Pour ce qui est des forêts domaniales, l'excédent d'exploitation est de 12000 m³ par rapport à 1909. Le total des exploitations accuse 76254 m³ et un produit net de 1,245,064 fr. Le produit moyen par m³ a été de 16 fr. 33 pour le bois de feu et le bois de construction, ce qui fait environ 2 fr. de plus

que l'année dernière. Cette augmentation est due — les frais de façonnage et de transport étant restés à peu près les mêmes qu'en 1909 — au renchérissement du bois de construction et au bon triage des bois.

Nous approuvons les efforts que fait la Direction des forêts pour se procurer un personnel forestier permanent. Ce personnel, qui trouve dans l'exploitation forestière un emploi régulier et rémunératrice, peut aussi être employé très utilement, en été, à la construction de chemins. On pourrait, à ce dernier égard, faire davantage encore en bien des endroits. Les dépenses pour l'établissement ou l'amélioration de chemins sont plus que couvertes par l'augmentation du produit des bois ; l'Etat a donc tout intérêt à affecter un plus fort crédit à ces travaux.

La pêche a produit 3000 fr. de plus que l'an dernier. Nous approuvons entièrement la Direction des forêts de mettre dans le régime de la pêche plus d'ordre qu'il n'y en avait jusqu'ici. La pêche en temps de fraîcheur en particulier, devrait se faire sur une autre base que maintenant. Elle n'est, il est vrai, permise qu'aux possesseurs de permis et seulement pour les besoins de la pisciculture ; toutefois, la surveillance est insuffisante actuellement et il peut se produire maints abus. Cette pêche devrait donc être mise entièrement sous le contrôle de l'Etat, c'est-à-dire qu'elle devrait être soumise à la surveillance directe des garde-pêche.

Ce n'est pas à tort que les propriétaires de terrains situés le long des cours d'eau se plaignent des dommages auxquels le va-et-vient des pêcheurs expose leurs cultures. Divers riverains de la Suze ont à cet égard demandé la protection de l'Etat. Nous sommes d'avis qu'à teneur de la loi sur la pêche du 26 février 1833, les propriétaires fonciers ont le droit de réclamer la réparation des dommages causés à leurs cultures.

Compte d'Etat.

Comme de coutume, le compte d'Etat a été vérifié par deux membres de la commission. Il résulte de cet examen qu'il y a concordance parfaite d'une part entre le compte imprimé et les registres de visas, d'autre part entre les inscriptions et les pièces justificatives. La tenue des livres et des pièces justificatives ne laisse rien à désirer.

La fortune nette de l'Etat était au 1^{er} janvier 1910 de fr. 61,578,647. 85 et à la fin de l'année de » 62,999,243. 67 Elle a donc augmenté de » 1,420,595. 94 En 1909 l'augmentation était de . fr. 513,770. 47 Cette augmentation s'établit ainsi qu'il suit :

Augmentations :

Rectifications dans le sens de la loi du 31 juillet 1872 :
 Forêts fr. 831,282. 85
 Domaines » 823,110. 45
 Inventaire de l'administration. . . . » 268,148. 27
 Total des augmentations. fr. 1,922,541. 57

Diminutions :

Excédent de dépenses de l'administration courante fr. 501,945. 63
 Total des augmentations » 1,420,595. 94

Les fonds spéciaux accusaient au 1^{er} janvier 1910 un actif de fr. 21,589,437. 51 et à la fin de l'année de » 22,614,815. 75 Ils ont donc augmenté de fr. 1,025,378. 24

La plus grosse part de cette augmentation porte sur la caisse d'assurance des instituteurs bernois et le legs de 208,595 fr. 60 fait par M. Lory à l'asile d'aliénés de la Waldau. Il y a lieu de mentionner aussi que par suite d'agrandissements, le Fonds Victoria a diminué, par rapport à l'année précédente, de 46,275 fr. 25.

Nous constatons avec satisfaction la création d'un fonds d'amortissement pour les chemins de fer (G^b), qui a été doté en 1910 d'une somme de fr. 357,000 et qui accusait au 31 décembre un solde actif de 315,600 fr. Il sera prélevé sur le fonds les sommes nécessaires à l'amortissement successif des subventions allouées pour la construction de lignes qui sont hors d'état de servir un intérêt à leur capital-action.

Le compte de l'administration courante présente un déficit de fr. 501,945. 63

Comparativement au budget, les recettes en plus et les dépenses en moins s'élèvent à fr. 2,744,611. 41 et les dépenses en plus à » 592,793. 04 ce qui fait un résultat plus favorable

de fr. 2,151,818. 37

Les recettes en plus proviennent en majeure partie d'un plus fort rendement des émoluments, des impôts directs, du produit des impôts sur les successions et donations, de l'impôt sur le timbre et les billets de banque, de la caisse hypothécaire ainsi que de la part au produit du monopole de l'alcool, le tout s'élevant à environ 2,300,000 fr., tandis que les dépenses en plus concernent en première ligne l'assistance publique, les travaux publics, notamment les bâtiments pour 50,000 fr., les ouvrages hydrauliques — conséquence des inondations — par 70,000 fr. En outre il a été mis de côté sous la rubrique « Imprévu » une somme de 150,000 fr. destinée à la révision du registre foncier, ce qui fait que le fonds constitué à cette fin est de 500,000 fr.

En comparant le compte de 1910 avec celui des exercices précédents, on constate que celui de 1906 accusait un excédent actif de 2042 fr. et celui de 1907 également un excédent actif de 3369 fr. c'est en 1908 qu'on se trouve pour la première fois en présence d'un déficit. Il n'était alors que de 53,668 fr. Aujourd'hui il s'élève à 501,945 fr. 63. Cette augmentation considérable du déficit impose aux autorités de l'Etat le devoir de s'abstenir de toute dépense extraordinaire qui ne s'impose pas absolument. Pour ramener l'équilibre dans le budget, il faut d'autre part créer de nouvelles ressources, d'abord en faisant aboutir le projet de loi sur l'impôt qui est actuellement en chantier et ensuite en revisant la loi sur les successions et donations.

Pour ce qui est des indemnités de déplacement à allouer aux fonctionnaires et employés de l'Etat, dont nous avons demandé précédemment déjà la révision, il a été élaboré un projet qui sera mis prochainement en discussion.

Proposition.

La commission d'économie publique propose au Grand Conseil d'approuver sous les réserves habituel-

les, c'est-à-dire sauf erreurs ou omissions, le compte d'Etat de 1910.

Crédits supplémentaires.

Les crédits supplémentaires ont été divisés, comme d'habitude, en trois catégories :

1. Les dépassements de crédits qui sont la conséquence de l'exécution d'arrêtés du Grand Conseil ou qui ont été approuvés par cette autorité. Ils peuvent être considérés comme réglés et ne nous donnent lieu à aucune observation. La différence de 940 fr. 39 a été payée sur le crédit du Conseil-exécutif.

II. Les dépassements de crédits pour les dépenses faites en application des dispositions légales, de tarifs ou de conventions, et qui n'ont donc pas besoin d'être motivés. Les dépassements de cette catégorie ont atteint en 1910 la somme de 490,899 fr. 70 contre 715,797 fr. 29 en 1909. A cette augmentation participe en particulier, et par suite de l'insuffisance du budget, l'assistance publique, par 205,069 fr. 94. Les dépassements de crédits des autres administrations sont peu élevés.

Nous exprimons ici le ferme espoir qu'à l'avenir les dépenses de l'assistance publique seront suppétées au moins au chiffre atteint dans l'exercice précédent. C'est le seul moyen d'éviter un trop gros dépassement. Si la même règle est appliquée par les autres Directions, les dépassements deviendront insignifiants.

III. La troisième catégorie comprend tous les dépassements de crédit qui, bien que s'appuyant sur des dispositions légales, ont besoin d'être justifiées. Ces dépassements s'élèvent pour 1910 à 301,654 fr. 08 contre 218,156 fr. 92 en 1909. Les travaux publics y participent pour une somme de 120,569 fr. 49, par suite des nombreux travaux extraordinaires nécessités par les hautes eaux.

Les dépassements de crédits des trois catégories font au total une somme de 798,996 fr. 14, ce qui représente le 3,5 % des dépenses nettes (4,6 % en 1909).

Proposition.

Vu ce qui précède, il est proposé au Grand Conseil d'approuver :

Les dépassements de crédit de l'exercice 1910	
1. de la seconde catégorie par . . .	fr. 490,899. 70
2. de la troisième catégorie par . . .	» 301.654. 08
Total . . .	<u>fr. 792,553. 78</u>

Berne, le 18 août 1911.

*Au nom
de la commission d'économie publique :
Le président,
Steiger.*

Dépassements de crédits pour 1910.

→→→→

Rapport et propositions de la Direction des finances au Conseil-exécutif, pour être transmis au Grand Conseil.

(Juin 1911.)

La Direction des finances adresse au Conseil-exécutif le rapport suivant en vue d'obtenir les crédits supplémentaires qui sont nécessaires pour couvrir les dépassements survenus au cours de l'année 1910.

Les dépassements de crédits pour l'année 1910 se divisent, comme d'habitude, en trois catégories:

I. Les dépassements de crédits qui ont été occasionnés par l'exécution de décisions spéciales du Grand Conseil ou qu'il a approuvés et qui doivent être considérés comme liquidés.

II. Les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses prévues par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions et qui n'ont en conséquence besoin d'aucune justification spéciale.

III. Les autres dépassements de crédits.

I.

II. J. 1. *Palais de justice; ameublement; dépenses en 1910* fr. 6,442. 36

Le 24 novembre 1908 le Grand Conseil a voté pour l'ameublement du Palais de justice un crédit de 70,000 fr. Comme il n'a été dépensé en 1909 que 63,557 fr. 64, il restait encore à disposition une somme de 6,442 fr. 36. En réalité il a été dépensé 7,382 fr. 75. La différence de 940 fr. 39 doit donc être couverte au moyen d'un crédit supplémentaire qui est demandé ci-après.

II.

A la deuxième catégorie appartiennent les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses prévues, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions, d'une part, et par des facteurs qui ne dépendent ni des diverses administrations ni du Conseil-exécutif, d'autre part. Ces dépassements de crédits sont les suivants:

I. Administration générale.

A. 1. <i>Grand Conseil; indemnités de séance et de voyage, frais des commissions</i>	fr. 15,776. 55
--	----------------

II. Administration judiciaire.

A. 2. <i>Indemnités des juges suppléants</i> fr. 1,272.—
C. 2. <i>Indemnités des vice-présidents</i> » 953. 70
D. 3. <i>Traitements des employés</i> . . » 867. 45
G. 3. <i>Indemnités des remplaçants</i> . » 731. 95
G. 4. <i>Traitements des agents de poursuites</i> » 7,270.—

III^b. Police.

G. 1. <i>Frais de police criminelle</i> . . fr. 4,623. 49

VI. Instruction publique.

B. 13. a. <i>Subvention aux cliniques</i> . . fr. 15,000.—
B. 13. f. <i>Subvention destinée à couvrir les déficits jusqu'en 1909</i> . » 50,000.—
C. 3. <i>Subvention de l'Etat aux écoles secondaires</i> » 13,430. 60
D. 1. <i>Contribution aux traitements des maîtres</i> » 8,032. 45
D. 7. <i>Ecole de couture</i> » 527. 10
D. 10. <i>Enseignement par sections de classe</i> » 225.—
D. 14. <i>Remplacement d'instituteurs malades</i> » 279. 15

VIII. Assistance publique.

C. 1. a. <i>Subventions pour l'assistance permanente</i> fr. 109,144. 04
A reporter fr. 228,133. 48

C. 1. b.	<i>Subventions pour l'assistance temporaire</i>	Report fr. 228,133. 48
C. 2. b.	<i>Subventions suivant les art. 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique</i>	» 59,628. 08
D. 1—8.	<i>Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions</i>	» 36,297. 82
		» 725. —

XV. Forêts domaniales.

D.	<i>Contributions communales</i>	fr. 1,311. —
----	---	--------------

XVII. Caisse des domaines.

B.	<i>Intérêts des dettes</i>	fr. 3,860. 05
----	--------------------------------------	---------------

XX. Caisse de l'Etat.

B. 1. a.	<i>Administrations spéciales</i>	fr. 83,183. 31
B. 1. b.	<i>Consignations judiciaires</i>	» 7,614. 24
B. 1. e.	<i>Dépôts divers</i>	» 1,179. 75
B. 2.	<i>Escomptes pour paiements au comptant</i>	» 2,036. 11

XXIII. Régie des sels.

B. 2.	<i>Frais de transport</i>	fr. 807. 09
B. 3.	<i>Commissions des débiteurs</i>	» 1,350. 82
B. 5.	<i>Escompte pour paiements au comptant</i>	» 135. 51

XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque.

C.	<i>2. Commissions des débiteurs</i>	fr. 3,189. 90
----	---	---------------

XXVI. Impôt sur les successions et les donations.

A.	<i>2. Part des communes, 10%</i>	fr. 25,034. 17
B.	<i>1. Commissions des perceuteurs</i>	» 3,034. 65

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

A.	<i>2. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10%</i>	fr. 1,439. 85
----	---	---------------

XXXII. Impôts directs.

C. 2. a.	<i>Provisions de perception pour l'impôt sur la fortune</i>	fr. 11,205. 06
C. 2. b.	<i>Provisions de perception pour l'impôt du revenu</i>	» 20,733. 81
	<i>Total</i>	fr. 490,899. 70

Parmi les dépassements de cette catégorie, ceux qui figurent sous VI. B. 13. a. et VI. B. 13. f. et qui s'élèvent au total de 65,000 fr., sont la conséquence d'une décision prise par le Grand Conseil après l'établissement du budget (convention du 28 novembre 1910 avec la corporation de l'hôpital de l'Ile). Les dépenses en plus consignées sous la rubrique II. G. 4, ainsi qu'aux chapitres XXIV, XXVI, XXVII et XXXII, soit en tout 71,907 fr. 44, sont motivées par des recettes en plus. C'est partiellement le cas aussi de celles qui sont consignées au chapitre XX.

En ce qui concerne les dépassements au chapitre de l'assistance publique, lesquels s'élèvent ensemble à la somme de 205,069 fr. 94, ils montrent la nécessité d'augmenter dans la même proportion les crédits dont il s'agit.

III.

La troisième catégorie comprend les dépassements de crédits dont la justification a besoin d'être établie. Toutefois la plus grande partie de ces dépenses sont aussi motivées et déterminées par des prescriptions légales.

I. Administration générale.

D.	<i>2. Commissaires</i>	fr. 299. 85
E.	<i>3. Frais de bureau de la chancellerie d'Etat</i>	» 1,129. 45
H.	<i>Revision du recueil des lois et décrets</i>	» 1,526. 10
K.	<i>4. Frais de bureau des secrétaires de préfecture</i>	» 730. 55
	<i>Total</i>	fr. 3,685. 95

Ad D. 2. Le dépassement a été causé par l'enquête concernant le curé de Courfaivre, laquelle a coûté 389 fr. 15.

Ad E. 3. Proviens de ce que l'on a dû acheter différents objets pour meubler les deux nouvelles pièces qui ont été attribuées aux archives.

Ad H. En 1910 ont été imprimés les deux derniers volumes de l'édition française du nouveau bulletin des lois. Les dépenses ont été un peu supérieures aux prévisions. En outre le crédit a été grevé d'une somme de 560 fr. pour le paiement au Département fédéral de justice et police des exemplaires de l'ouvrage intitulé « La législation fédérale » qu'il a fournis à l'Etat de Berne.

Ad K. 4. Le dépassement de crédit provient de ce qu'il a été alloué une subvention de 300 fr. aux fonctionnaires du district de Laupen pour l'acquisition d'une machine à écrire, de 170 fr. pour l'acquisition de mobilier pour la préfecture de Thoune, de 220 fr. aux héritiers de feu M. le notaire Rem, à Laufon, afin qu'ils cèdent un local pour conserver les nombreux documents laissés par le prénommé, et de 125 fr. 15 comme contribution aux dépenses en plus pour le chauffage et l'éclairage des préfectures de Berne et de Bienne.

II. Administration judiciaire.

C. 4.	<i>Frais de bureau des tribunaux de district</i>	fr. 531. 05
D. 4.	<i>Frais de bureau des greffes</i>	» 116. 30
F. 4.	<i>Frais de bureaux des Cours d'assises</i>	» 2,167. 83
F. 5.	<i>Loyers des Cours d'assises</i>	» 200. —
G. 8.	<i>Loyers des offices des poursuites et des faillites</i>	» 466. 60
J. 4.	<i>Frais de bureau du tribunal administratif</i>	» 2,429. 25
K. 1.	<i>Palais de justice, ameublement</i>	» 940. 39
	<i>Total</i>	fr. 6,851. 42

Ad C. 4. Il a été acheté différents objets dont avaient besoin les tribunaux de district. Le président du tribunal (III) à Berne, a fait notamment l'acquisition d'une machine à écrire. De là les dépassements.

Ad D. 4. L'excédent provient de qu'il a été acheté une machine à écrire pour le greffe du tribunal de Bienne.

Ad F. 4. Les locaux de la Cour d'assises de Delémont ont été remis en état par la commune qui en est propriétaire. Il a fallu remplacer l'ameublement. Le Conseil-exécutif a alloué à cette fin un crédit de 3,500 fr. qui, cependant, n'a pas été complètement absorbé.

Ad F. 5. La commune de Delémont a augmenté de 200 fr. le prix du loyer des locaux qu'elle met à la disposition de l'Etat pour la Cour d'assises. Il n'avait pas été tenu compte de cette augmentation dans le budget.

Ad G. 8. On a dû louer des locaux pour l'office des poursuites de Frutigen attendu qu'il n'y avait plus de place à la préfecture. Le prix du loyer est de 500 fr. Le surplus de dépense s'élève ainsi à 466 fr. 60.

Ad J. 4. Le tribunal administratif, qui est entré en fonctions le 1^{er} janvier 1910, a dû être pourvu du matériel de bureau nécessaire, de différents imprimés et d'une bibliothèque. On a dû acheter aussi une machine à écrire. Il a été payé pour le service, l'éclairage et le chauffage des locaux 810 fr. Il n'y avait rien au budget pour ces dépenses, dont quelques-unes ne se renouvelleront pas.

Ad K. 1. Le Grand Conseil a voté le 24 novembre 1908 un crédit de 70,000 fr. pour l'ameublement du Palais de justice. Cette somme n'a pas suffi et cela à cause que le nombre des juges a été augmenté de 3. Le Conseil-exécutif s'est vu dans la suite obligé d'allouer pour l'ameublement des locaux destinés aux trois nouveaux juges une somme de 2,160 fr., sur laquelle il avait été imputé à la fin de 1910 pour 940 fr. 39 de dépenses.

III^a Justice.

A. 2. <i>Traitements des employés de la Direction de la justice . . .</i>	fr. 186.30
A. 3. <i>Frais de bureau</i>	» 3,853.—
A. 4. <i>Frais de justice</i>	» 667.40
Total	fr. 4,706.70

Ad A. 2. Le budget prévoyait un traitement de 2,400 fr. pour l'employé auxiliaire, qui a touché en réalité 2,640 fr.

Ad A. 3. Le dépassement concerne par 1,315 fr. 85 le reste du mobilier qu'on a dû acheter pour le tribunal administratif, par 2,273 fr. celui pour les locaux de la commission des recours, par 117 fr. 80 des achats d'outils pour le chauffeur de la préfecture de Berne et par 146 fr. 35 les frais de bureau de la Direction.

Ad A. 4. La dépense en plus provient des frais causés par des études et des rapports demandés à des experts sur différentes questions.

III^b Police.

A. 2. <i>Traitements des employés de la Direction</i>	fr. 255.75
C. 7. <i>Loyers</i>	» 325.30
A reporter	fr. 581.05

C. 8. <i>Indemnités de logement et de mobilier</i>	Report fr. 581.05
C. 9. <i>Soins médicaux</i>	» 658.45
C. 10. <i>Frais divers d'administration</i>	» 2,805.45
D. 1 b. <i>Frais divers d'entretien (prisons de la ville de Berne)</i>	» 291.12
D. 2 b. <i>Frais divers d'entretien (prisons des districts)</i>	» 792.20
E. 3. <i>Pénitencier de Witzwil</i>	» 2,529.66
E. 4. <i>Maison disciplinaire de Trachselwald</i>	» 13,558.91
G. 7. <i>Grèves, frais extraordinaires de police</i>	» 1,624.32
G. 8. <i>Chambres de conciliation</i>	» 141.05
Total	fr. 24,392.08

Ad A. 2. Le dépassement provient de ce qu'il a été payé à la veuve d'un employé décédé pendant trois mois le traitement que touchait celui-ci. Sans cela il y aurait eu à cet article une économie de 494 fr. 25.

Ad C. 7. Le dépassement est motivé par l'augmentation du nombre des postes de gendarmes dans le district de Frutigen, augmentation que rend nécessaire le grand nombre d'ouvriers occupés au percement du Lœtschberg.

Ad C. 8. L'excédent est la conséquence de la création de deux nouveaux postes de plantons; un de ces plantons est attaché au tribunal administratif et l'autre à la cour d'assises.

Ad C. 9. Depuis nombres d'années on avait l'habitude de reporter sur l'exercice suivant les comptes pour soins médicaux qu'on ne pouvait pas régler parce que le crédit était épousé. On a abandonné cette manière de faire. De là l'excédent, auquel a contribué aussi le fait que les dépenses pour soins médicaux aux gendarmes ont également augmenté.

Ad C. 10. Il a été dépensé 157 fr. 70 pour un second local à la préfecture de Bienne destiné au corps de garde. Le reste du dépassement se répartit sur les différents articles qui figurent sous cette rubrique.

Ad D. 1. b. Il a été acheté 36 paillasses de bourre, 50 gamelles, ce qui a causé une dépense totale de 354 fr. 50. En outre, les frais de chauffage ont été de 500 fr. supérieurs à ce qu'ils furent pour 1909.

Ad D. 2 b. Il y a eu à cette rubrique des dépenses en plus pour l'achat de différents effets et pour les soins médicaux; en outre les dépenses extraordinaires suivantes: 462 fr. pour les soins donnés à une détenue malade qui était dans la prison d'Interlaken; 200 fr. payés à la commune de Saignelégier pour consommation d'eau et 284 fr. d'indemnité au géolier de Bienne pour le surcroît de dépenses résultant de l'installation du chauffage central.

Ad E. 3. Par suite des pluies diluviales de 1910, le produit de l'agriculture a été de 21,683 fr. 62 au-dessous des prévisions. En outre le budget a été grevé d'une somme de 22,723 fr. pour l'achat de l'inventaire du domaine «Les Tannes» qui sera désormais exploité par Witzwil. Sans cette dépense extraordinaire, les comptes boucleraient, malgré le mauvais rendement de l'agriculture, par une économie. Le dépassement de crédit de 13,558 fr. 91 est com-

pensé en grande partie par une augmentation à l'inventaire de 11,526 fr.

Ad E. 4. Ici encore les pluies de 1910 ont eu sur les comptes un résultat défavorable. Au lieu du rendement de 1,800 fr., l'agriculture accuse un déficit de 1,084 fr. 55, ce qui se traduit au budget par une différence de 2,884 fr. 55.

Ad G. 7. Les dépenses indiquées ici concernent les frais de déplacement des gendarmes qui se sont rendus au glacier de l'Eiger lors de la grève des ouvriers employés à la construction du chemin de fer de la Jungfrau et les frais de voyage du préfet de Courtelary pendant la grève des horlogers.

Ad G. 8. Les dépenses proviennent principalement des indemnités de présence payées aux membres des chambres de conciliation. Le budget ne prévoyait pas de crédit pour cet article parce que au moment où il fut élaboré le décret relatif aux chambres de conciliation n'avait pas encore été rendu.

IV. Affaires militaires.

G. 1. a. <i>Traitements</i>	fr. 600.—
L. 5. <i>Services complémentaires</i> . . .	» 3,550.35
Ensemble	fr. 4,150.35

Ad G. 1. a. La dépense en plus provient de ce que, par décision du Conseil-exécutif, le traitement du commandant d'arrondissement de Brienzwiler a été porté de 2300 fr. à 3100 fr.; comme il a été attribué à ce fonctionnaire un troisième arrondissement de bataillon, il a fallu le mettre sur le même pied que les autres commandants.

Ad L. 5. Aux termes de l'art. 153 de la nouvelle loi sur l'organisation militaire, c'est aux cantons qu'incombent d'organiser les services complémentaires, qui ont remplacé le landsturm non armé. Jusqu'ici, la Confédération indemnissait le commandant d'arrondissement et chef de section pour la tenue des registres du landsturm non armé; les chefs de section ayant maintenant, selon les nouvelles prescriptions, à tenir également les registres des services complémentaires, la dépense doit être supportée par le canton.

V. Cultes.

A. 1. <i>Frais de bureau</i>	fr. 149.50
A. 2. <i>Traitements du secrétaire</i> . . .	» 250.—
Total	fr. 399.50

Ces dépassements sont dus:

Ad A. 1. Aux frais d'une consultation concernant la révision de la convention cultuelle conclue avec Soleure.

Ad A. 2. A l'allocation d'un supplément de traitement de 500 fr., à partir du 1^{er} juillet 1910, à l'employé de la Direction de l'assistance publique faisant les fonctions de secrétaire de la Direction des cultes.

VI. Instruction publique.

A. 5. <i>Indemnités des commissions d'examen et des experts; frais de voyage</i>	fr. 1,082.50
A reporter	fr. 1,082.50

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

	Report	fr. 1,082.50
B. 2. <i>Pensions de retraite</i>	» 4,533.30	
B. 4. <i>Traitements des employés</i>	» 1,401.30	
B. 5. b. <i>Ameublement des mansardes</i> . .	» 208.—	
B. 15. <i>Clinique oto-laryngologique; aménagement et service en 1909 et 1910</i>	» 19,127.25	
C. 1. <i>Ecole cantonale de Porrentruy, subvention</i>	» 1,750.—	
C. 5. <i>Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes</i>	» 7,263.35	
F. 1. <i>Etablissement de sourds-muets de Münchenbuchsee</i>	» 1,124.25	
G. 5. <i>Glossaire des dialectes de la Suisse, subventions</i>	» 228.—	
	<u>Total</u>	<u>fr. 36,717.95</u>

Ad A. 5. Le budget prévoyait 10,500 fr. de frais et 3,000 fr. de recettes. Mais, en réalité, les premiers se sont montés à 4,097 fr. 50 et les seconds à 3,015 fr. de plus, il reste ainsi un découvert de 1,082 fr. 50. En 1909, alors que le crédit était le même, la dépense en plus avait été de 3,192 fr. 40.

Ad B. 2. Il a été accordé une pension à deux professeurs qui se sont retirés de l'enseignement. On n'avait pas inscrit de crédit à cet effet dans le budget.

Ad B. 4. Le dépassement provient de ce qu'il a été créé une nouvelle place de garçon de laboratoire pour chacun des instituts pharmacologique et d'hygiène et pour la clinique dermatologique.

Ad B. 5. b. La dépense concerne le reste du crédit extraordinaire de 14,000 fr. accordé par le Conseil-exécutif le 2 octobre 1907 pour l'ameublement de l'étage en mansardes de l'Université.

Ad B. 15. Ici, il s'agit d'une dépense unique, qui se décompose en 9,206 fr. 25 pour l'aménagement et 9,921 fr. pour le service, en 1909 et pendant le 1^{er} semestre de 1910, de la clinique oto-laryngologique ouverte à l'hôpital de l'Ile. La subvention de l'Etat en faveur de cette clinique est maintenant réglée par la convention qui a été passée avec la corporation de l'hôpital de l'Ile.

Ad C. 1. L'école cantonale de Porrentruy a donné une plus grande extension à l'enseignement des langues. En conséquence, le Conseil-exécutif a augmenté de 1,000 fr., avec effet rétroactif dès le 1^{er} avril 1909, la subvention allouée à cet établissement.

Ad C. 5. Il a été accordé en 1900 huit nouvelles pensions, représentant ensemble 13,400 fr., d'où une dépense en plus de 7,760 fr.

Ad F. 1. Le dépassement porte sur la rubrique *Nourriture*, pour laquelle les frais ont été de 1,356 fr. 85 supérieurs au chiffre du budget.

Ad G. 5. A l'exemple d'autres gouvernements cantonaux, le Conseil-exécutif a accordé à la commission administrative du « Glossaire des patois de la Suisse romande » une subvention de 228 fr. pour les années 1906 et 1907.

VIII. Assistance publique.

A. 2. <i>Traitements des employés</i> . . .	fr. 675.30
B. 2. a. <i>Traitements de l'Inspecteur cantonal et de son adjoint</i> . .	» 2,332.20
A reporter	fr. 3,007.50

85*

	Report	fr.	3,007. 50		Report	fr.	6,748. 52
B. 2. b. <i>Frais de voyage</i>	»	1,603. 20		D. 2. <i>Technicum de Bienne</i>	»	2,493. 15	
F. 1. <i>Maison d'éducation de Landorf</i>	»	1,880. 89		F. 2. b. <i>Frais de bureau et de déplacement</i>	»	1,501. 85	
F. 2. <i>Maison d'éducation d'Aarwangen</i>	»	890. 92		F. 2. c. <i>Cours d'instruction</i>	»	200. —	
F. 4. <i>Maison d'éducation de Kehrsatz</i>	»	350. 53		Total	fr.	10,943. 52	
F. 5. <i>Maison d'éducation de Bretièges</i>	»	953. 48					
F. 6. <i>Maison d'éducation de Sonvilier</i>	»	3,417. 85					
Total		fr. 12,104. 37					

Ad A. 2. La Direction de l'assistance publique a été obligée de recourir temporairement aux services d'un employé auxiliaire, d'où une dépense de 603 fr. 30. Le reste de la dépense en plus, soit 72 fr., provient d'indemnités pour travail extraordinaire payées à trois employés.

Ad B. 2. a. L'inspecteur cantonal de l'assistance a été pourvu, à partir du 1^{er} mai 1910, d'un adjoint, auquel il a été attribué un traitement de 5,000 fr.; son traitement a, par contre, été réduit de 1,500 fr. Ces changements ont occasionné une dépense en plus de 2,332 fr. 20.

Ad B. 2. b. Le dépassement provient des inspections faites par l'inspecteur-adjoint.

Ad F. 1. La dépense en plus provient de ce que la cuisine et le réfectoire de l'établissement ont été installés à neuf. Le Conseil-exécutif avait ouvert à cet effet un crédit de 3,500 fr.

Ad F. 2. Le Conseil-exécutif a élevé de 1,000 fr. à 1,200 fr. par an le traitement initial des maîtres et maîtresses des maisons cantonales d'éducation. Il en est résulté pour l'établissement d'Aarwangen une dépense en plus de 600 fr., que le crédit ordinaire n'a pas suffi à couvrir. En outre, les pensions ont produit 325 fr. de moins qu'on ne le prévoyait.

Ad F. 4. Le dépassement porte principalement sur les rubriques *nourriture* et *entretien*, qui accusent ensemble une dépense en plus de 782 fr. 62, laquelle est, il est vrai, compensée en partie par 466 fr. 13 de dépense en moins aux rubriques *administration* et *enseignement* et une recette en plus de 207 fr. 50 à celle des *pensions*. L'*augmentation d'inventaire*, de 187 fr. 60, n'était pas prévue au budget.

Ad F. 5. Le dépassement est plus que compensé par l'*augmentation de l'inventaire*, qui est de 1,726 fr. 30.

Ad F. 6. Par suite du mauvais temps et de pertes de bétail, l'*agriculture* a accusé, au lieu du produit net de 890 fr. prévu au budget, une dépense en plus de 2,160 fr. 04, ce qui fait un déchet total de 3,050 fr. 04. A cela s'ajoutent une dépense en plus de 869 fr. 79 à la rubrique *nourriture* et une *augmentation d'inventaire* de 2,363 fr. 90 que le budget ne prévoyait pas. La différence se monte donc en tout à 6,283 fr. 73, dont il faut déduire 1,820 fr. 88 d'économies réalisées aux rubriques *administration*, *enseignement* et *entretien*, et 1,045 fr. de recettes en plus pour les *pensions*.

IX^a. Economie publique.

A. 3. <i>Frais de bureau</i>	fr.	3,154. 65
C. 3. <i>Ecoles professionnelles et industrielles</i>	»	3,367. —
C. 6. c. <i>Frais de bureau, voyages, publications</i>	»	226. 87

A reporter fr. 6,748. 52

Ad A. 3. Cette rubrique a été grevée des dépenses extraordinaires suivantes: 800 fr. pour travaux préparatoires concernant l'introduction de l'assurance-vieillesse et de l'assurance-invalidité dans le canton de Berne, et 3,626 fr. 40 pour la contribution du canton aux frais (15,222 fr.) occasionnés par les délibérations et décisions des conférences intercantionales concernant la création d'un service officiel d'assurance mobilière.

Ad C. 3. Le Conseil-exécutif a accordé au Musée des arts et métiers de Berne une subvention de 3,800 fr. sur les frais des cours pratiques et de céramique qui ont passé de l'Ecole bernoise des arts et métiers à cet établissement au 1^{er} avril 1910.

Ad C. 6. c. Les frais d'impression et autres des deux secrétariats ont été extraordinairement élevés en 1910. Il faut compter qu'à l'avenir le crédit ne sera plus dépassé.

Ad D. 2. Il a fallu payer 525 fr. pour le remplacement de l'ancien directeur, qui était malade, et d'un maître. En outre, par suite de la diminution du nombre des élèves les écolages ont produit 3,711 fr. de moins que le chiffre budgétaire.

Ad F. 2. b. L'exécution de la loi fédérale sur la police des denrées alimentaires et celle des ordonnances y relatives a entraîné une augmentation sensible du nombre des inspections, d'où des dépenses en plus pour frais de voyage. Les nombreuses analyses préalables à faire avaient autrefois déjà obligé les inspecteurs cantonaux à s'aménager de petits laboratoires; il a paru équitable d'allouer à ces fonctionnaires une indemnité convenable pour ces locaux qui leur servent uniquement à faire les travaux de leur charge.

Ad F. 2. c. Il a été donné en 1910 quatre cours d'instruction pour experts locaux; ils ont été suivis par 85 personnes. Les indemnités à payer aux participants, soit 20 fr. pour les quatre jours, se sont donc montées à 1,700 fr., dont la moitié à la charge de la Confédération. La quote-part de cette dernière, soit donc 850 fr., est portée en compte à la rubrique IX^a F 4.

IX^b. Service sanitaire.

C. <i>Maternité</i>	fr.	23,910. 95
E. <i>Asile d'aliénés de la Waldau</i>	»	24,318. 89
F. <i>Asile d'aliénés de Münsingen</i>	»	4,535. 60

Ensemble fr. 52,765. 44

Ad C. Il y a eu ici plusieurs dépenses en plus par rapport au budget, à savoir pour 1,589 fr. 42 à la rubrique *administration*, 4,114 fr. 43 à celle de l'*enseignement*, 6,879 fr. 66 à celle de la *nourriture* et 6,087 fr. 44 à celle de l'*entretien*. A cela s'ajoute une *augmentation d'inventaire* de 9,995 fr. 45, pour laquelle il n'était rien prévu au budget. Le changement survenu dans la direction de l'établissement et les modifications de service qui en sont résultées ne sont pas

étrangers à ces dépassements. Le traitement du nouveau directeur a été augmenté de 400 fr., et il a été engagé six nouveaux employés; en outre, le matériel d'enseignement et celui d'opérations ont été complétés selon les besoins. En ce qui concerne la nourriture, la dépense en plus est due au renchérissement de la vie ainsi qu'à l'augmentation du personnel de service et du nombre des journées d'entretien, celui-ci étant supérieur de 3,681 journées aux prévisions. Les frais en plus pour l'entretien portent presque uniquement sur des sous-rubriques; ainsi, 600 fr. en somme ronde afférent à l'entretien des bâtiments et jardins, 3200 fr. à l'acquisition d'objets de ménage et mobilier (dont 12 lits), et environ 1000 fr. pour l'achat de manteaux et de tabliers pour les médecins et le personnel hospitalier; le surplus se répartit entre le chauffage, les médicaments et les articles de pausement.

Ad E. Le dépassement de 24,318 fr. 89 est composé par une augmentation d'inventaire de 25,944 fr. 50, qui concerne principalement les provisions de vivres, les objets de ménage, le linge et l'industrie. Les frais pour l'*administration*, la *nourriture* et l'*entretien* dépassent les prévisions budgétaires de 5,971 fr. 50, 10,434 fr. 22 et 15,641 fr. 74. En dépit de la dépense en plus qu'ils accusent, les frais d'*administration* ne sont supérieurs que de 119 fr. 29 à ceux de 1909. Le dépassement qui s'est produit quant à la nourriture est dû en partie au renchérissement constant des vivres et en partie à ce qu'il a fallu acheter des pommes de terre au dehors, la récolte ayant été très mauvaise. Pour ce qui est de l'*entretien*, la dépense en plus se répartit entre les rubriques «linge», «habillement», «chauffage» et «éclairage»; à la troisième de ces rubriques, la transformation de la cuisine a beaucoup contribué au dépassement et, enfin, à celle de l'*éclairage* entre en ligne de compte la consommation d'électricité de toute une année.

Ad F. Le dépassement est plus que compensé par l'augmentation de l'inventaire, soit 9,143 fr. Y compris cette augmentation, les dépenses des diverses rubriques sont de 36,804 fr. 40 supérieures aux crédits, somme qui est toutefois couverte, sauf 4,535 fr. 60, par les recettes en plus provenant de l'*industrie*, de l'*agriculture* et des pensions, soit 32,268 fr. 80. Le dépassement net est dû à une dépense extraordinaire de 3,000 fr. faite pour l'achat de 12 lits, ainsi qu'au renchérissement de la vie.

X. Travaux publics.

B. 4. <i>Loyers</i>	fr. 360.—
D. <i>Constructions nouvelles de bâtiments</i>	» 49,993.65
E. 3. <i>Travaux de réfection et digues</i>	» 69,999.54
J. 2. <i>Carte du canton</i>	» 216.30
<i>Total</i>	<u>fr. 120,569.49</u>

Ad B. 4. Le dépassement se décompose en 100 fr. qui manquaient au budget pour l'*indemnité de bureau* de l'*ingénieur* du VI^e arrondissement, 210 fr. représentant l'*augmentation de l'*indemnité de location** allouée à l'*ingénieur* du III^e arrondissement, et 50 fr. payés au même fonctionnaire pour le loyer du mois de décembre 1909.

Ad D. Vu les obligations contractées concernant diverses constructions nouvelles de bâtiments, obli-

gations qui découlent toutes de décisions du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, il a fallu payer ici 299,993 fr. 65 en tout, au lieu des 250,000 fr. prévus au budget. On n'a pas jugé bon d'imputer sur le compte d'avances les 49,993 fr. 65 ainsi dépensés en plus.

Ad E. 3. Le crédit de 100,000 fr. prévu pour travaux de réfection et digues suffit dans les années où le temps est normal. Mais les hautes eaux de 1910 ont endommagé quantité de ponts et de routes de sorte que la somme ci-dessus a dû être considérablement dépassée.

Ad J. 2. Le projet de budget prévoyait une redevance nette de 100 fr. à la rubrique *carte du canton*; or, les comptes accusent une dépense nette de 116 fr. 30, de sorte que le déchet est de 216 fr. 30 quant aux prévisions. Le déchet provient d'une part de l'achat d'un certain nombre de cartes topographiques en vue de renouveler la provision, d'autre part de ce qu'il en a été cédé gratuitement un assez grand nombre à diverses administrations, d'où perte de 20 centimes de bénéfice par carte.

XI. Emprunts.

B. 1. <i>Commissions, frais de transport et agio</i>	<u>fr. 1,517.62</u>
--	---------------------

Cette rubrique a été grevée d'une dépense extraordinaire de 5317 fr. pour l'impression de nouvelles feuilles de coupons des obligations à 3% de l'emprunt de 1895.

XII. Finances.

A. 5. <i>Frais judiciaires</i>	fr. 318.80
B. 3. <i>Frais de bureau</i>	» 662.95
C. 1. <i>Traitements des receveurs</i>	» 840.75
C. 2. <i>Frais de bureau</i>	» 2,076.95
<i>Ensemble</i>	<u>fr. 3,899.45</u>

Ad A. 5. Il n'était pas prévu, de crédit au budget, pour frais judiciaires. Les dépenses dont il s'agit ici sont très variables et il n'est pas possible de les supposer, attendu qu'on ne saurait dire d'avance s'il y aura des procès et quelle sera leur importance.

Ad B. 3. La dépense en plus est due à l'achat d'une deuxième machine à écrire.

Ad C. 1. Le dépassement provient de l'augmentation du traitement d'un receveur de district, ainsi que des frais du remplacement d'un autre receveur, auquel il a été accordé un assez long congé.

Ad C. 2. Cette rubrique a été grevée des frais du service des chèques postaux, soit 3,723 fr. 85. Dès 1911, ces frais font l'objet d'un crédit spécial.

XIII. Agriculture.

B. 1. b. bb. <i>Mesures contre le phylloxéra</i> . . .	fr. 892.93
B. 5. <i>Elève du petit bétail</i>	» 207.30
E. 2. <i>Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütti à Langenthal</i>	» 897.52
E. 3. <i>Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütti à Münsingen</i>	» 774.98
F. 1. <i>Cours d'instruction</i>	» 3,190.75
<i>Total</i>	<u>fr. 5,963.48</u>

Ad B. 1. b. bb. Le dépassement provient de ce qu'il a fallu verser une subvention de 10,000 fr. au fonds du phylloxéra, conformément au décret du 25 novembre 1909. Cette dépense n'avait pas pu être prévue dans le budget.

Ad B. 5. Les dépenses en plus portent sur les frais de concours, de voyage et d'impression. Quant au premier de ces articles, elles sont dues principalement à la création de l'arrondissement de concours d'Innertkirchen, et, quant au dernier, à ce que le rapport concernant les concours a été imprimé en 1600 exemplaires.

Ad E. 2. Le dépassement concerne la rubrique *nourriture*; il provient du relèvement de l'indemnité à payer aux maîtres de pension, de l'augmentation du nombre des élèves et de ce que ceux-ci étaient tous externes en 1910.

Ad E. 3. Par suite du relèvement des prix de pension, la rubrique *nourriture* a été grevée de 279 fr. 75 de dépenses en plus; celle de l'*entretien* accuse également un chiffre de frais supérieur aux prévisions, à savoir de 410 fr. 25, à cause de deux déménagements du mobilier ainsi que d'acquisitions d'ustensiles de ménage. En outre, il y a une augmentation d'inventaire de 954 fr. 70, alors qu'à cet égard il n'était rien prévu au budget.

Ad F. 1. Il avait été admis que les cours pour inspecteurs des viandes à organiser conformément aux prescriptions fédérales se répartiraient à peu près également sur les exercices 1909 et 1910; les frais avaient donc été budgetés en conséquence. Or, il y a eu en 1909 11 cours, avec 275 participants, et en 1910 23 cours, avec 467 participants; par le fait, les frais ont porté en majeure partie sur l'exercice 1910.

XIV. Economie forestière.

A. 2. *Traitements des employés* fr. 100.—

On n'avait pas tenu compte, dans le budget, de l'augmentation du traitement d'un employé, laquelle venait à échéance le 1^{er} juillet.

XV. Forêts domaniales.

C. 4. <i>Frais de façonnage</i>	fr. 4,737.70
C. 7. <i>Frais de justice</i>	» 153.75
C. 8. <i>Plantations dans le Grand Marais</i>	» 102.60
E. 1. <i>Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux frais des inspecteurs forestiers</i>	» 5,477.—
<i>Ensemble</i> fr. 10,471.05	

Ad C. 4. Les frais de façonnage dépendent de la quantité de bois abattue et des prix à payer par m³. Ces deux facteurs peuvent varier d'une année à l'autre.

Ad C. 7. La dépense en plus provient des frais du procès soutenu par l'Etat contre le chemin de fer du Harder au sujet de terrains à céder à celui-ci par voie d'expropriation.

Ad. C. 8. Les plantations du Grand Marais peuvent être considérées comme terminées et c'est pourquoi il ne fut inscrit aucun crédit y relatif dans le budget. Il restait cependant quelques petits travaux

à payer, lesquels ont été portés au compte de 1910.

Ad E. 1. Il s'agit ici d'un décompte avec la rubrique XIV. B. 4. La dépense en plus de la rubrique XV. E. 1. est en effet compensée par une recette en plus d'égal montant à la rubrique susindiquée.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

B. 2. *Frais de surveillance et de perception* fr. 175.35

Le dépassement provient des frais de voyages des gardes-pêche, des frais du remplacement d'un de ces gardes, qui était malade, et de l'établissement d'écriteaux de défense.

XXIII. Régie des sels.

B. 4. <i>Frais de magasinage</i>	fr. 177.40
B. 6. <i>Frais divers d'exploitation</i>	» 447.25
<i>Total</i> fr. 624.65	

Ad B. 4. La dépense en plus est due aux frais du remplacement du magasinier de la factorerie des sels de Berne, lequel a été longtemps malade.

Ad B. 6. Ici, elle provient de ce qu'il a été versé une subvention unique de 600 fr. comme contribution aux frais de l'entretien de la voie conduisant au magasin des sels de Delémont.

XXXII. Impôts directs.

C. 6. <i>Frais divers de perception</i>	fr. 615.71
D. 1. <i>Traitements des fonctionnaires</i>	» 1,000.—
<i>Ensemble</i> fr. 1,615.71	

Ad C. 6. Le dépassement est dû à l'augmentation générale des frais de perception, laquelle marche de pair avec celle des affaires.

Ad D. 1. Par arrêté du 19 janvier 1910 le Conseil-exécutif a, en reconnaissance des services rendus, porté au maximum le traitement de l'intendant des impôts.

Récapitulation.

I. <i>Administration générale</i>	fr. 3,685.95
II. <i>Administration judiciaire</i>	» 6,851.42
III ^a . <i>Justice</i>	» 4,706.70
III ^b . <i>Police</i>	» 24,392.08
IV. <i>Affaires militaires</i>	» 4,150.35
V. <i>Cultes</i>	» 399.50
IV. <i>Instruction publique</i>	» 36,717.95
VIII. <i>Assistance publique</i>	» 12,104.37
IX ^a . <i>Economie publique</i>	» 10,943.52
IX ^b . <i>Affaires sanitaires</i>	» 52,765.44
X. <i>Travaux publics</i>	» 120,569.49
XI. <i>Emprunts</i>	» 1,517.62
XII. <i>Finances</i>	» 3,899.45
XIII. <i>Agriculture</i>	» 5,963.48
XIV. <i>Economie forestière</i>	» 100.—
XV. <i>Forêts domaniales</i>	» 10,471.05
XXII. <i>Chasse, pêche et mines</i>	» 175.35
XXIII. <i>Régie des sels</i>	» 624.65
XXXII. <i>Impôts directs</i>	» 1,615.71
<i>Total</i> fr. 301,654.08	

Sur le vu du rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approver:

- 1^o Les dépassements ci-après des crédits du budget de 1910, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte de l'exercice 1910:
- | | |
|---|-----------------------|
| a) Les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses nécessaires, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions, au montant de . | fr. 490,899.70 |
| b) Les dépassements de crédits correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de | » 301,654.08 |
| Total | <u>fr. 792,553.78</u> |

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 27 juin 1911.

Au nom du Conseil-exécutif :

Le président,
Burren.

Le chancelier,
Kistler.

Berne, le 6 juin 1911.

Le directeur des finances,

Kunz.

Projet du Conseil-exécutif,
du 18 juillet 1911.

DÉCRET

portant

création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse réformée de Langenthal.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète :

ARTICLE PREMIER. Il est créé pour la paroisse réformée de Langenthal une seconde place de pasteur, qui, en ce qui concerne les droits et les devoirs du titulaire, sera assimilée à la place déjà existante.

ART. 2. Le siège des deux cures, la répartition des charges et attributions des deux pasteurs, de même que leur suppléance réciproque, feront l'objet d'un règlement que le Conseil-exécutif établira après avoir entendu les organes intéressés.

ART. 3. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1912. Il sera inséré au Bulletin des lois.

Berne, le 18 juillet 1911.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
Burren.

Le substitut du chancelier,
Eckert.

Recours en grâce.

(Septembre 1911.)

1^o Stöckli née Hirzel, Sophie, née en 1851, originaire de Winterthour, demeurant à Berne, a été condamnée le 27 janvier 1911 par le juge de police de Berne, pour mendicité, à 3 jours d'emprisonnement aggravé ainsi qu'au paiement de 44 fr. 60 de frais à l'Etat. Le 29 octobre 1910, la prénommée se présentait chez dame S., à Berne, lui demandant des secours. Dame S. lui remit une somme de 4 fr., en lui disant de revenir plus tard. La femme Stöckli revint en effet; mais la servante de dame S. lui ayant dit que sa maîtresse, malade, ne pouvait pas la recevoir, elle entra dans une violente colère et se mit à proférer des injures. Plainte fut portée à la police, pour mendicité; en dépit de ses dénégations, la femme Stöckli fut condamnée ainsi qu'il a été dit ci-dessus. La prénommée sollicite maintenant la remise de la peine ainsi que des frais. Elle maintient ses dires antérieurs et attaque le jugement, en même temps qu'elle conteste l'exactitude du certificat de moralité, lequel est défavorable, que la police municipale de Berne lui délivre; au surplus, elle invoque ses bons antécédents, sa situation précaire et son mauvais état de santé. La direction de la police municipale déclare ne pas pouvoir appuyer le recours, la femme Stöckli ayant été justement condamnée, ainsi qu'il ressort de faits constatés depuis. Selon rapport de la police municipale de St-Gall, les époux Stöckli, qui habitaient cette ville avant de venir à Berne, y avaient la réputation de paresseux; ils mettaient largement à contribution la charité publique et privée, et la femme avait été condamnée, pour injures, à une peine d'emprisonnement. Le préfet se prononce lui aussi pour le rejet du recours. En ce qui concerne les frais, il ne saurait être question d'en faire remise, vu l'art. 565 du code de procédure pénale; il ne paraît pas non plus bon de faire grâce complète de la peine d'emprisonnement.

C'est à tort que la femme Stöckli s'en prend au jugement et au certificat de moralité délivré par la police de Berne. Si, cependant, le Conseil-exécutif est d'avis qu'on peut réduire la peine d'emprisonnement à un jour, c'est uniquement eu égard à l'âge et à la mauvaise santé de la recourante; il appartient en effet d'un certificat médical que celle-ci a une maladie nerveuse et que la prison pourrait aggraver son état. Il faut toutefois admettre qu'un jour d'emprisonnement n'aura pas pareilles conséquences; le Conseil-exécutif propose donc de ne pas faire plus ample remise.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 1 jour d'emprisonnement.*

2^o Vögeli, Jean, né en 1870, mécanicien, originaire de Wilderswil, demeurant à Oerlikon, a été condamné le 31 octobre 1910 par le juge au correctionnel d'Interlaken pour menaces à main armée, à 5 jours d'emprisonnement aggravé ainsi qu'à 20 fr. d'amende et 21 fr. 50 de frais à l'Etat. Le prénommé se trouvait au commencement d'octobre dernier à Wilderswil, pour affaires d'héritage et de famille. Un soir, vers 6 heures, il rencontra un certain S., maître-forges, avec qui il avait eu maille à partir autrefois et qui, à son avis, se mêlait trop de ses affaires. A sa vue, il sortit de sa poche un revolver chargé, mais encore renfermé dans son étui, et le lui brandit au visage en proférant des menaces; toutefois, sur un appel de son frère, qui

l'accompagnait, il reprit son chemin. Devant le juge, Vögeli déclara qu'il avait agi sous l'empire d'une violente colère et que S. devait s'estimer heureux de ne pas avoir reçu une balle. Le juge admit qu'il y avait eu menaces à main armée et le condamna ainsi qu'il est dit plus haut. Vögeli sollicite maintenant la remise de la peine; il invoque ses charges de famille et allègue que l'exécution de la condamnation lui causerait un grave préjudice. Le préfet appuie le recours. Il ressort toutefois du dossier que le prénommé a été condamné par deux fois à une peine d'emprisonnement, en 1906 et 1907, pour mauvais traitements et vol. Dans ces conditions, il ne saurait guère être question de faire grâce; par contre, on lui donnera, si possible, l'occasion de purger sa peine à son lieu actuel de domicile. Le Conseil-exécutif propose donc de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

recours dans une bonne mesure. On propose donc de réduire les amendes à 30 fr. en tout.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction du total des amendes à 30 fr.*

4^e **Schwab**, Gottlieb, né en 1882, originaire de Chiètres, portier d'hôtel, demeurant à Uetendorf, a été condamné le 6 avril dernier par le tribunal correctionnel de Thoune, pour **tentative de vol avec effraction**, à 20 jours d'emprisonnement et 84 fr. de frais à l'Etat. Le 28 février de cette année, la saison étant terminée, le prénommé s'en retournait de Grindelwald à Uetendorf. Il s'arrêta à Thoune, où un employé de chemin de fer le surprit en train de dévisser la serrure automatique d'un cabinet d'aisances payant de la gare, pour s'emparer de l'argent qu'elle contenait; il avait déjà enlevé plusieurs vis. Traduit devant la justice, Schwab prétendit qu'étant ivre il n'avait plus pu ouvrir la porte des cabinets et que c'est pour cela qu'il s'était mis à dévisser la serrure; ses dires étant toutefois en contradiction avec ceux des témoins, le tribunal n'y ajouta pas foi et le condamna ainsi qu'il est dit ci-dessus. La serrure fracturée avait par hasard été vidée immédiatement avant la tentative de Schwab, de sorte qu'elle ne renfermait qu'une pièce de 20 centimes; il fut tenu compte de ce fait, bien que celui-ci fût indépendant de la volonté du coupable, ainsi que des bons antécédents et de la bonne réputation de ce dernier. Le tribunal ne mit pas Schwab au bénéfice du sursis conditionnel; l'exposé des motifs du jugement ne dit toutefois pas pourquoi, mais on peut supposer que c'est à cause des dénégations entêtées du prévenu. Schwab présente maintenant un recours en grâce, dans lequel il attaque le jugement et essaie de démontrer qu'on aurait dû lui accorder le sursis. Pour ce qui est de la critique du jugement, on ne saurait s'en occuper ici; il faut cependant faire observer que l'appréciation même large des faits relevés dans le dossier n'est nullement favorable au recourant, dont les dénégations perpétuelles ne font pas bonne impression. Le Conseil-exécutif estime donc que le tribunal a dûment tenu compte de tout ce qui militait en faveur de Schwab et qu'il y a d'autant moins lieu de faire grâce que le sursis conditionnel a été refusé à cet individu. En conséquence, il propose de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

5^e Porchy, Joseph-Emile, né en 1871, repasseur, originaire de Vendlincourt, demeurant à Bienne, a été condamné les 17 et 23 février derniers par le juge au correctionnel de Bienne, pour **contravention à l'interdiction des auberges**, chaque fois à deux jours de prison et 2 fr. 50 de frais à l'Etat. L'interdiction des auberges avait été prononcée contre le prénomé pour cause de non-paiement de l'impôt dû à la commune de Madrèche pour l'année 1909. Porchy y contrevint par deux fois; dénoncé, il dut reconnaître les faits et fut condamné comme on vient de le dire. Il sollicite maintenant la remise des peines d'emprisonnement et produit à l'appui de son recours des pièces établissant qu'il a payé l'impôt arriéré ainsi que les frais de justice. Le conseil municipal de Bienne et le préfet recommandent le pétitionnaire. Porchy ayant satisfait à ses obligations, le Conseil-exécutif est lui aussi d'avis qu'on peut faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise des peines d'emprisonnement.*

7^e Frésard, Charles, agriculteur, originaire des Enfers, demeurant au Bémont, a été condamné le 15 octobre 1910 par le juge de police des Franches-Montagnes, pour **contravention à la loi sur l'instruction primaire**, à 3 fr. et 6 fr. d'amende et 2 fr. de frais à l'Etat. Le jeune H. Frésard, fils du prénomé, a manqué l'école, en avril, mai et juin de 1910, pendant 34 heures sans présenter d'excuses, d'où les condamnations pré rappelées, auxquelles le père Frésard se soumit volontairement. Ce dernier sollicite maintenant la remise des amendes. Il allègue que son garçon était malade et avoir ignoré que la poursuite le concernait lui aussi. A l'appui de ses dires, il produit un certificat médical, du 10 novembre 1910, dans lequel il est dit que le jeune Frésard a une conjonctivite. Frésard ne prétend pas être hors d'état de payer les amendes. Le Conseil-exécutif est d'avis que, tout bien considéré, il n'y a aucun motif de faire grâce en l'espèce. Le certificat médical invoqué par le recourant porte sur une toute autre époque que celle où le jeune Frésard a manqué l'école et on n'y dit nullement que la maladie d'yeux dont celui-ci est atteint fût de nature à l'empêcher d'aller en classe. Au surplus, l'exactitude des allégés du sieur Frésard ne saurait être vérifiée. Il constate, en tout cas, que le prénomé n'a pris la peine ni d'excuser son enfant, ni même de paraître devant le juge; dans ces conditions, il n'y a aucun motif de faire grâce et, partant, le Conseil-exécutif propose d'écartier le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

6^e Noirjean, Charles-Joseph, né en 1886, originaire de Damphreux, journalier à Porrentruy, a été condamné le 24 février dernier par le juge au correctionnel de Porrentruy, pour **infraction à l'interdiction des auberges**, à 30 jours d'emprisonnement et 36 fr. 50 de frais à l'Etat. L'interdiction des auberges avait été prononcée contre le prénomé parce que, depuis des années, il ne payait pas l'impôt communal de Porrentruy. Noirjean y contrevint à réitérées fois, d'où plusieurs condamnations, parmi lesquelles celle qui est mentionnée ci-dessus. Cet individu sollicite maintenant la remise de cette peine, en faisant valoir qu'il a payé les impôts arriérés et qu'il a une bonne conduite. Le Conseil municipal de Porrentruy et le préfet appuient le recours. Il appert cependant du rapport préfectoral que Noirjean n'a pas payé les frais dus à l'Etat. Dans ces conditions le Conseil-exécutif estime qu'il n'y a pas lieu de faire grâce complète et propose de réduire la peine à 10 jours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 10 jours d'emprisonnement.*

8^e Bonvallat, Paul, né en 1886, horloger, originaire de Miécourt, demeurant à Porrentruy, a été condamné les 27 janvier et 10 mars derniers par le juge au correctionnel de Porrentruy, pour **infraction à l'interdiction des auberges**, à 8 et 15 jours d'emprisonnement ainsi qu'à 14 fr. 50 et 21 fr. 50 de frais à l'Etat. L'interdiction des auberges avait été prononcée contre le prénomé pour non paiement de l'impôt communal de Porrentruy. Bonvallat y contrevint à réitérées fois, ce qui lui attira cinq condamnations à l'emprisonnement, dont il a purgé les trois premières. Cet individu sollicite maintenant la remise des deux peines susmentionnées. Il fait valoir, en substance, qu'il a payé les impôts arriérés et invoque ses charges de famille. Il n'a pas acquitté les frais dus à l'Etat, bien qu'il y ait été invité expressément et qu'on lui ait donné le temps pour le faire. Vu cette dernière circonstance, le Conseil-exécutif est d'avis qu'on ne

saurait faire grâce complète au sieur Bonvallat; il propose donc de ne lui faire remise que de la peine d'emprisonnement de 15 jours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine d'emprisonnement de 15 jours.*

9^e et 10^e **Fleury**, Ariste, né en 1887, coutelier, et **Rion**, François, né en 1886, ouvrier de fabrique, tous deux originaires de Courroux et y demeurant, ont été condamnés le 22 février dernier par le juge de police de Delémont, pour **infraction à l'interdiction de chasser le dimanche**, chacun à 200 fr. d'amende et solidairement à 44 fr. 50 de frais. Les prénommés ont été vu chassant dans la commune de Vicques, le dimanche 11 décembre 1910. Ils avaient avec eux deux chiens courants; pour autant qu'on put l'établir, ils tuèrent un renard et un écureuil. La police ayant eu vent de la chose, plainte fut portée et Fleury et Rion, qui avaient tout avoué, se virent condamner ainsi qu'il a été dit plus haut. Ces deux individus, qui ont déjà été condamnés autrefois pour délit de chasse, sollicitent maintenant la remise ou tout au moins la réduction des amendes à eux infligées; ils invoquent leur honorabilité, produisent de bons certificats de travail et se prétendent hors d'état de payer. Le préfet de Delémont appuie le recours. La Direction des forêts se prononce contre toute mesure de clémence; elle fait observer, avec raison, qu'en l'espèce le délit a été perpétré avec une véritable audace et que, dans ces conditions, il faut appliquer la loi dans toute sa rigueur. Le Conseil-exécutif partage cette dernière opinion; il paraît d'autant moins justifié de se montrer clément envers Fleury et Rion que ces deux individus avaient déjà été condamnés pour délit de chasse avant l'affaire dont il s'agit ici. Au surplus, les recourants n'établissent pas qu'ils soient hors d'état de s'acquitter; il ressort de leurs certificats qu'ils sont constamment en place, de sorte qu'il faut admettre qu'ils pourront payer les amendes, ne fût-ce que par termes. Tout bien pesé, le Conseil-exécutif propose d'écartier le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

11^e **Chappatte**, François, né en 1874, horloger, originaire du Noirmont, demeurant à Tavannes, a été

condamné le 27 août 1910 par la première chambre pénale de la Cour suprême pour **infraction à l'interdiction de chasser le dimanche**, à 130 fr. d'amende et, solidairement avec un co-inculpé, à 102 fr. de frais à l'Etat. Le prénomé avait été accusé, avec plusieurs autres individus, d'avoir chassé le dimanche 29 novembre 1909, dans les environs de La Chaux et du Cernil de Tramelan. Tous les inculpés nièrent sauf un; la poursuite ne donna de résultats que contre ce dernier et le prénomé Chappatte. Celui-ci fut condamné principalement eu égard à certains propos qu'il avait tenu à des tiers. Chappatte sollicite maintenant la remise de l'amende. Il prétend avoir été condamné injustement et invoque ses charges de famille; son recours est appuyé par le maire de Tavannes. La Direction des forêts se prononce contre la remise de l'amende. Il n'y a en effet, de l'opinion du Conseil-exécutif, aucun motif de se montrer clément envers le recourant. Rien ne permet de douter du bien-fondé du jugement; les dénégations du sieur Chappatte font une mauvaise impression, après que tant les juges d'instance supérieure que ceux de première instance l'ont reconnu coupable. Au surplus, cet individu ne prouve pas l'exactitude de ses dires quant à sa situation, et l'on peut admettre qu'il lui sera possible de payer l'amende. Les faits pour lesquels il a été condamné sont d'ailleurs assez graves, Chappatte s'étant, selon toute apparence, servi d'un fusil démontable. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif propose d'écartier le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

12^e **Gaufroid**, Paul, né en 1866, originaire de Peuchapatte, journalier, actuellement détenu à Witzwil, a été condamné le 12 janvier dernier par le juge de police de Moutier, pour **mendicité et vagabondage**, à 1 an d'internement dans une maison de travail et, solidairement avec sa femme, au paiement de 83 fr. 20 de frais à l'Etat. Le prénomé menait une vie déréglée. En décembre 1910, il parcourait la région de Moutier avec sa femme en mendiant, passant les nuits dans une forêt près du village de Roches. Finalement la police les appréhenda tous deux et les déféra au juge. Il appert du dossier que Gaufroid et sa femme auraient fort bien pu vivre honnêtement de leur travail, mais qu'ils préféraient se livrer au vagabondage et à l'ivrognerie; des deux, c'est l'homme le principal coupable, attendu qu'il avait amené sa femme à quitter une place pour partager sa vie errante. Les enfants Gaufroid sont à la charge de l'assistance publique.

Gaufroid a déjà été condamné pour divers délits et interné administrativement dans une maison de travail ; il paraît être incorrigible. Cet individu présente maintenant un recours en grâce, que le directeur de l'établissement déclare ne pas pouvoir appuyer. Vu ses mauvais antécédents, Gaufroid ne paraît pas digne d'une mesure de clémence et, en conséquence, le Conseil-exécutif propose d'écartier le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

maintenant femme du précédent, ont été condamnés le 3 mai dernier par le juge au correctionnel de Delémont, pour concubinage, chacun à 1 jour d'emprisonnement et à 8 fr. de frais à l'Etat. Ainsi qu'ils l'ont avoué, les deux prénommés ont vécu assez longtemps en concubinage. Ils ne pouvaient pas se marier, un premier mariage du sieur Froidevaux, qui vivait séparé de sa femme depuis deux ans, n'étant pas encore dissous. Le divorce ayant finalement été prononcé le 25 mars dernier, Froidevaux et Lucie Henzelin purent se marier, le 27 avril. Les deux prénommés sollicitent maintenant la remise de la peine, en invoquant la régularisation de leur situation ; abstraction faite de la condamnation dont il s'agit en l'espèce, ils n'ont pas de easier judiciaire. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'on peut se montrer clément et, en conséquence, propose de faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*

13^e Wagner née Fahrni, Lina, née en 1881, femme de Rodolphe, originaire de Wiedlisbach, demeurant à Lüterswil, a été condamnée le 3 avril dernier par le tribunal correctionnel de Berne, pour *recel*, à 10 jours d'emprisonnement et 15 fr. de frais à l'Etat. Une certaine fille L. avait, en mars 1911, enlevé à un sieur S., employé postal, avec qui elle avait passé la nuit, son portemonnaie, contenant 143 fr. Elle s'en alla avec le produit de son larcin chez des gens habitant à la Badgasse et qui, à cette époque, hébergeaient la femme Wagner prénommée, et leur en distribua une bonne partie. La femme Wagner, en particulier, reçut environ 50 fr., qu'elle dépensa en divers achats. Comme elle connaissait bien la situation de la fille L., il n'est pas douteux qu'elle savait à quoi s'en tenir sur l'origine de l'argent distribué par cette fille ; en acceptant cet argent, elle se rendait donc coupable de *recel*. Déférée au juge, elle fut effectivement condamnée ainsi qu'il a été dit ci-dessus. La femme Wagner sollicite maintenant la remise d'une partie de la peine. La direction de la police de Berne ainsi que le préfet sont toutefois d'avis que son recours doit être écarté. La prénommée a en effet une réputation déplorable ; elle mène une vie déréglée et abandonne le soin de ses deux enfants à l'assistance publique. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif ne saurait lui non plus, appuyer le recours ; la femme Wagner paraît aussi indigne d'une mesure de clémence que du sursis conditionnel.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

16^e Rieder, Christian, né en 1887, originaire de Frutigen, ouvrier auxiliaire à Berne, a été condamné le 6 avril dernier par le tribunal correctionnel de Berne pour *vol*, à 2 mois de détention correctionnelle, commués en 30 jours de détention cellulaire, ainsi qu'à 17 fr. 70 de frais à l'Etat. Le prénommé a dérobé à son patron, en décembre 1910, une petite caisse renfermant du plomb et du cuivre pour une valeur de 4 fr. Il avait essayé de vendre le produit de son larcin à un marchand de vieux métaux, mais celui-ci, pris de soupçon, avait avisé la police. Le patron de Rieser refusa de porter plainte ; l'affaire dut cependant être poursuivie d'office. Le vol suscité n'était pas grave ; par contre Rieder avait déjà été condamné, pour vol et tentative de même délit à 1 an de maison de correction en 1903 et, pour vol, à 4 jours de prison en 1906. Il fallut donc lui infliger une peine de détention correctionnelle ; en outre, le sursis conditionnel ne paraissait guère pouvoir lui être accordé. Rieder fut donc condamné ainsi qu'il a été dit plus haut ; cependant le tribunal, dans l'exposé des motifs du jugement, qualifie lui-même la peine de trop sévère et recommande de la réduire par voie de grâce. Le prénommé sollicite maintenant la remise d'une partie de la peine ; la direction de la police municipale et le préfet de Berne appuient son recours. Rieder vient de se marier ; selon certificat de son patron, sa conduite n'a pas donné lieu à des plaintes depuis l'affaire suscitée. Le Conseil-exécutif est d'avis que vu les condamnations antérieures du recourant on ne saurait lui faire remise totale de sa peine ; par contre, eu égard

14^e et 15^e Froidevaux, Henri, né en 1883, originaire de Muriaux, chauffeur à Delémont, et **Henzelin**, Lucie, née en 1883, originaire de Bonfol, horlogère,

aux circonstances de l'affaire ainsi qu'aux recommandations dont Rieder est l'objet, il estime qu'on peut réduire la peine à un jour d'emprisonnement.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 1 jour d'emprisonnement.*

17^e **Jakob, Frédéric**, né en 1874, originaire de Lauperswil, serrurier à Wimmis, a été condamné le 30 janvier dernier par la 1^{re} chambre pénale de la cour suprême, pour faux en écritures privées, à 10 jours d'emprisonnement, à la privation des droits civiques pour un an, à la destitution de ses charges publiques ainsi qu'à 132 fr. 05 de frais à l'Etat. Les faits qui ont amené cette condamnation sont les suivants: Jakob prenait part au Tir fédéral de Berne. Le soir du 22 juillet, le comité de tir fut avisé qu'il avait promis au sonneur de la cible N° 44 un pourboire pour le cas où, au tir de section, il lui marquerait tout des numéros dans son livret; peu après, le même sonneur informa le comité que son cachet avait disparu. On vit immédiatement un rapport entre les deux incidents. Avec l'aide du sonneur, on retrouva Jakob, au moment où il allait quitter le stand. Il fut questionné par des membres du comité de tir au sujet de la promesse qu'il avait faite au sonneur et sommé de produire son livret; on constata qu'au tir de section ce dernier contenait partout un numéro, de même qu'à la rubrique du résultat général, mais que la signature du sonneur ainsi que la souche manquaient. Jakob reconnut avoir promis un pourboire au sonneur dans les circonstances susindiquées; mais il se défendit d'avoir voulu le subordonner; il commença également par nier d'avoir soustrait le cachet du sonneur et falsifié sa feuille de tir, mais finalement il avoua tout au président du comité. Il fallut porter plainte contre Jakob. Devant le tribunal, il dut reconnaître les faits; toutefois il contesta s'être rendu coupable d'une action dolosive et punissable. Il prétendit avoir agi dans un moment de surexcitation et ne pas avoir eu l'intention de faire usage de la feuille fraudée, ce dont, selon lui, témoignait la façon défectueuse dont cette feuille était remplie ainsi que le manque de la souche, lesquels excluaient d'avance la prise en considération du résultat inscrit. Jakob crut aussi pouvoir dénier à sa feuille de tir, telle qu'il l'avait remplie, le caractère de document. Ni le tribunal de première instance ni la première chambre pénale de la Cour suprême n'admirèrent cependant ces objections et Jakob fut reconnu coupable de faux en écritures privées,

avec dommage ne dépassant pas 30 fr. Pour ce qui est de l'intention frauduleuse, le tribunal fut d'avis qu'elle ressortait indubitablement des faits reprochés à Jakob, attendu que celui-ci était un tireur éprouvé, qu'il avait participé déjà à plusieurs tirs et qu'il avait souvent rempli les fonctions de membre de comités de tir; au surplus, la conversation tenue avec le sonneur ainsi que l'enlèvement du cachet de ce dernier constituaient des indices sérieux. Le tribunal de première instance mit Jakob au bénéfice du sursis conditionnel, en égard à ses bons antécédents. Le condamné, — de même que le ministère public d'ailleurs — interjeta appel de ce jugement. La première chambre pénale confirma la condamnation en tout point; par contre elle révoqua le sursis accordé à Jakob, qu'elle en trouva indigne. A ce dernier égard, il est dit dans l'exposé des motifs du jugement que le prénommé devait pleinement connaître les conséquences de sa manière d'agir; il y avait lieu, au surplus, de considérer comme circonstances aggravantes, le fait qu'il revêtait diverses charges dans sa commune ainsi que le détournement du cachet du sonneur et la promesse faite à ce dernier, de sorte qu'il était impossible de maintenir le sursis conditionnel accordé par le tribunal de première instance.

Jakob présente maintenant un recours en grâce. Il prétend avoir agi dans un moment d'égarement et sous l'empire de l'ivresse; au surplus, il invoque son honorabilité antérieure et trouve la peine trop sévère, eu égard surtout à la révocation du sursis. Le conseil municipal et le préfet de Wimmis appuient le recours; le préfet de Berne, par contre, se prononce contre toute remise de la peine. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'il n'y a aucun motif de faire grâce en l'espèce. Le sieur Jakob n'allège aucun fait nouveau; son défenseur a eu toute latitude de faire valoir ses arguments actuels devant les tribunaux. Il n'établit pas non plus que la condamnation le frappe trop durement. Les juges d'instance supérieure ont apprécié pleinement et librement, selon la loi, les faits reprochés à Jakob, et ce n'est sans doute pas sans de bonnes raisons qu'ils ont révoqué le sursis qui lui avait été accordé en première instance. Le prénommé paraît d'autant moins digne d'une mesure de clémence. Au surplus, la nature même du délit interdit, de l'opinion du Conseil-exécutif, de faire remise. Il faut espérer que Jakob, qui par ailleurs était un homme honorable, finira par reconnaître lui-même sa faute; pour le moment il n'a qu'à l'expier, en se soumettant à la condamnation. Tout bien pesé donc, le Conseil-exécutif propose de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

18^e Castagna, Christian, recte Sartori, Benjamin, né en 1877, originaire de Vicence (Italie), marchand de fruits, ci-devant à Thoune, actuellement à Lausanne, a été condamné par défaut le 12 juillet 1905 par le juge au correctionnel de Thoune, pour concubinage, à 5 jours d'emprisonnement et 21 fr. 30 de frais à l'Etat. Le prénommé, qui séjournait à Thoune sous le nom de Castagna, vivait en concubinage avec sa fiancée ; il ne pouvait pas se marier, ses papiers n'étant pas en règle. Finalement plainte fut portée et Castagna et sa fiancée, qui avaient dû reconnaître les faits, furent condamnés. Ces derniers habitent maintenant Lausanne et ils se sont mariés, leurs papiers ayant été régularisés. Le sieur Sartori présente un recours en grâce ; sa femme a déjà purgé sa peine. Sartori n'ayant aucun casier judiciaire dans le canton de Berne et jouissant d'une bonne réputation, le Conseil-exécutif propose de faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*

19^e Bichsel, Abraham, né en 1861, portefaix, originaire de Hasle près Berthoud, demeurant à Berne, a été condamné le 13 février dernier, pour contravention à la loi sur le timbre, à trois amendes de 10 fr. chacune, ainsi qu'à 3 fr. de droit de timbre et 27 fr. 60 de frais à l'Etat. Le prénommé avait été chargé par le directeur du théâtre « Apollo », à Berne, d'afficher les programmes de cet établissement, aux endroits usuels, pendant la saison d'hiver de 1910 à 1911 ; il avait, comme tel, à estampiller les affiches et il recevait la somme correspondante soit en espèces, soit en estampilles. Or il fut constaté à diverses reprises que des affiches de l'« Apollo » placardées à la gare n'étaient pas timbrées ; dans un autre cas, le timbre n'avait pas été suffisamment annulé. Bichsel fut poursuivi. Bien qu'il eut avoué à l'agent qui avait dressé le procès-verbal qu'il n'avait pas timbré des affiches dans deux cas, devant le juge il contesta les faits, pour finalement alléguer que dans deux cas le directeur de l'« Apollo » ne lui avait pas donné d'argent pour se procurer les timbres voulus. Il fut condamné ainsi qu'on l'a dit ci-dessus. Bichsel sollicite maintenant la remise des amendes. Il prétend que le directeur de l'« Apollo » lui avait défendu de dire la vérité devant le tribunal ; au surplus, il invoque ses charges de famille, le mauvais état de santé de sa femme et la modicité de son gain. La direction de la police municipale de Berne corrobore ces derniers dires et appuie la requête ; le préfet et la Direction des finances pro-

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

posent de réduire l'amende à 10 fr. Vu l'art. 565 du c. p. p. il ne saurait être question de faire remise des frais et du droit de timbre extraordinaire. Par contre, le Conseil-exécutif est d'avis qu'en égard à la mauvaise situation du recourant les amendes peuvent être réduites à 10 fr. en tout

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction du total des amendes à 10 fr.*

20^e Vuille, Alcide-Jules, né en 1889, originaire d'Epauvillers, charretier à Porrentruy, a été condamné le 2 juin dernier par le juge au correctionnel de Porrentruy, pour mauvais traitements infligés à des animaux, à 6 jours d'emprisonnement, 20 fr. d'amende et 9 fr. 30 de frais à l'Etat. Le prénommé avait, en mai dernier, fait l'objet de deux plaintes pour mauvais traitements infligés à des animaux. Il avait en effet, dans deux cas, frappé brutalement du manche de son fouet ses chevaux, qui ne pouvaient pas enlever un toubereau chargé de terre ; dans le premier, des spectateurs étaient intervenus, non sans recevoir des injures du sieur Vuille, et dans le second la police avait mis fin à la scène. Devant le juge, Vuille reconnut les faits et déclara se soumettre au jugement. Il sollicite maintenant la remise de la peine d'emprisonnement et de l'amende, en invoquant ses bons antécédents. Le juge ne se prononce pas, dans le jugement, sur la question du sursis conditionnel. Il faut admettre que vu la nature et les circonstances du délit il n'a pas cru pouvoir mettre Vuille au bénéfice de cette mesure. Le coupable a effectivement témoigné d'une grande brutalité, que la présence de plusieurs personnes ne l'a même pas retenu d'exercer. Il paraît bon de lui faire purger sa peine d'emprisonnement et payer l'amende, car c'est sans doute le seul moyen de le faire veiller, à l'avenir, à sa conduite envers les animaux. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif propose d'écartier le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

21^e Pettini, Pierre, né en 1870, originaire de Casas (province de Bergame, Italie), demeurant à Riedes (commune de Sophières), a été condamné le 12 avril dernier par le juge de police de Delémont, pour con-

travention à la loi sur les auberges, à 50 fr. d'amende et 18 fr. 50 de frais à l'Etat. Le prénommé était depuis le 7 octobre 1910 gérant du débit de vin et de bière de Riedes, sans figurer comme tel dans la patente ou avoir pris une patente à son nom, d'où l'amende susmentionnée. Il fut inscrit dans la patente le 5 janvier dernier. — Pettini sollicite maintenant la remise de l'amende. Il déclare n'avoir nullement eu l'intention d'enfreindre la loi et que, s'il n'a pas été inscrit en temps voulu dans la patente, c'est que le propriétaire du débit ne l'avait engagé qu'à l'essai. La Direction de l'intérieur consent à ce qu'il soit fait remise de l'amende; on peut ajouter foi aux dires du recourant. Ce dernier ayant payé les frais, le Conseil-exécutif propose donc d'accueillir favorablement sa requête.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'amende.*

22^o Zimmermann née Zahnd, Rosa, originaire de Wattenwyl, femme d'Ernest, actuellement détenue dans la maison de travail d'Hindelbank, a été condamnée le 28 décembre 1910 par le juge de police de Berne, pour **non accomplissement de l'obligation d'assistance** par suite de conduite déréglée, à 15 mois d'internement dans une maison de travail et, solidairement avec son mari, à 34 fr. 20 de frais à l'Etat. Les époux Zimmerman se livraient depuis assez longtemps à l'inconduite, à tel point qu'ils en vinrent finalement à abandonner leurs enfants aux soins de l'assistance publique. En dépit de sommations réitérées, il ne contribuèrent jamais à l'entretien des enfants, bien que tous deux fussent en état de travailler. La femme Zimmerman ne le cédaient en rien à son mari sous le rapport de l'inconduite; c'est ainsi qu'elle vendait, pour se procurer à boire, des vêtements reçus de personnes charitables. Le juge lui infligea une peine sévère. Il relève, dans l'exposé des motifs de son jugement, qu'il en a fixé la durée de manière que la femme Zimmerman soit libérée à une époque favorable. La prénommée présente maintenant un recours en grâce. Ni la direction de la police municipale, ni le préfet n'appuient toutefois ce dernier. Il n'y a en effet aucun motif de faire grâce. La recourante ne pourra être régénérée que par un internement d'une longue durée; il est dans son propre intérêt d'être libérée non pas pour l'hiver, mais pour le printemps, époque où elle trouvera plus facilement à se placer. Dans ces conditions le Conseil-exécutif propose d'écartier le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

23^o Schæren, Emile-Louis, né en 1880, originaire de Koeniz, relieur, actuellement détenu au pénitencier de Witzwil, a été condamné le 19 octobre dernier par les assises du III^e ressort, pour **faux en écritures privées et escroquerie**, à 14 mois de réclusion, déduction faite de 4 mois de détention préventive, ainsi qu'au paiement de 270 fr. 10 de frais à l'Etat. Le prénommé avait, en 1903, repris l'atelier de reliure R., à Langnau. Comme il manquait de fonds et que les machines coûteuses qu'il avait achetées ne rapportaient guère, il fut bientôt dans l'embarras. Afin d'en sortir, il chercha un associé. A cet effet, il entra en relations, en automne de 1904, avec le relieur J., alors à Schœnbühl. Il fut finalement convenu que ce dernier avancerait 4000 fr. à Schæren et entrerait chez lui à titre d'employé. J. exigea en outre deux cautions solvables. Schæren fit signer la cédule par son frère et indiqua comme second garant l'instituteur S. Le sieur J. accepta ces cautions et remit l'argent à Schæren, à la condition que le second garant signerait sans délai. A quelque temps de là, Schæren lui remit effectivement la cédule. Mais il avait apposé lui-même la prétendue signature de l'instituteur S., qu'il n'avait pas même demandé comme caution. Au printemps de 1905, Schæren entrait en relations avec un autre relieur, nommé B., avec lequel il voulait s'associer; mais l'inventaire ayant fait constater que le passif égalait l'actif, B. reprit le commerce à son propre compte et Schæren ne fut plus que simple employé. Schæren avait au surplus donné de fausses indications à B. concernant son chiffre d'affaires; en outre, il craignait que la falsification de la cédule fût découverte. Il jugea donc bon de quitter Langnau, et, vers la fin du mois d'août, s'enfuit à l'étranger et emportant tout ce qu'il possédait. Ce n'est que cinq ans plus tard qu'il rentra au pays; il vint se constituer prisonnier à Berne. Poursuivi pénalement, il fut déclaré coupable des deux délits susmentionnés. Schæren n'avait pas de casier judiciaire; aussi le tribunal tint-il compte dans la mesure du possible de sa mauvaise situation au moment où il avait commis les actes incriminés, ainsi que du fait qu'il était venu se mettre volontairement à la disposition de la justice. Schæren sollicite maintenant la remise du reste de sa peine; sa conduite au pénitencier a été bonne. Vu cette dernière circonstance ainsi que la longue détention préventive subie par Schæren — détention dont, il est vrai, il lui a été tenu compte —, les bons antécédents de ce dernier et le fait qu'il s'est écoulé cinq ans entre le crime et la condamnation, le Conseil-exécutif propose de faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise du reste de la peine.*

24^o Monbaron, Madeleine, née Frutig, née en 1862, femme de Georges, négociant, originaire de Tramelan, demeurant à Madrèche, a été condamnée le 5 mai dernier par le juge au correctionnel de Nidau, pour **calomnie et diffamation**, à 10 jours d'emprisonnement, 50 fr. d'amende, 130 fr. de dommages-intérêts et frais d'intervention à la partie civile et 27 fr. 30 de frais à l'Etat. La prénommée, qui est connue pour une personne querelleuse et irritable, avait souvent maille à partir avec ses voisines. C'est ainsi qu'elle eut plusieurs altercations avec une dame L., envers qui elle se servit d'expressions calomnieuses et diffamatoires. Dame L. porta plainte. Devant le juge, la femme Monbaron nia avoir proféré les injures qu'on lui reprochait, mais vu les dépositions des témoins elle fut reconnue coupable et condamnée ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Elle avait déjà été condamnée, pour vol, à un jour d'emprisonnement, avec sursis; ce dernier dut être révoqué vu la nouvelle condamnation. — La femme Monbaron sollicite maintenant la remise de l'emprisonnement. Elle invoque sa mauvaise santé et le fait qu'elle doit prendre soin d'un enfant de 12 ans. Le conseil municipal de Madrèche et le préfet de Nidau appuient le recours. Selon certificat médical, la recourante est atteinte d'un commencement de tuberculose pulmonaire s'accompagnant de crises cardiaques aiguës; l'exécution de la peine aurait un fâcheux effet sur son état. Dans ces conditions et vu les recommandations dont la requête est l'objet, le Conseil-exécutif est d'avis que la peine peut être notablement réduite; par contre, on ne saurait faire grâce complète, eu égard au caractère de la recourante ainsi qu'à sa condamnation antérieure. Le Conseil-exécutif propose donc d'abaisser la peine à 1 jour d'emprisonnement. L'état de la femme Monbaron ne souffrira pas d'une détention aussi courte, qui, il faut l'espérer, sera toutefois suffisante pour faire une impression salutaire sur la prénommée.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine d'emprisonnement à 1 jour.*

25^o Hublard, François-Joseph, né en 1865, originaire d'Ocourt, demeurant à Porrentruy, a été condamné le 24 juin dernier par le tribunal correctionnel de Porrentruy, pour **abus de confiance**, à 2 mois de détention correctionnelle, commués en 30 jours de détention cellulaire, et à 95 fr. 80 de frais à l'Etat. Le prénommé vendait depuis le mois de décembre de 1907 des instruments de musique pour le compte d'une fabrique d'accordéons et d'orchestrions de Leipzig. Selon contrat passé entre lui et cette fabrique, les instru-

ments ne lui étaient remis qu'à titre de dépôt; avant de conclure une vente, il devait demander l'autorisation de la fabrique, et, l'affaire faite, remettre l'argent à cette dernière, qui restait propriétaire des instruments jusqu'à leur livraison au client. A la fin de décembre 1907, la maison de Leipzig fournit à Hublard trois instruments d'une valeur totale de 2777 fr. 20. Hublard les vendit, par la suite, sans autorisation et garda l'argent par devers lui. La fabrique se vit finalement obligée de porter plainte. Au cours de l'instruction, Hublard prétendit que le contrat passé avec la fabrique avait été modifié après coup, de sorte qu'il ne pouvait plus être question d'abus de confiance; il ne put cependant pas faire la preuve de ces dires. Hublard, qui avait été condamné déjà trois fois à une peine d'emprisonnement pour infraction à l'interdiction des auberges et mauvais traitements, fut reconnu coupable et se vit infliger la condamnation susmentionnée. — Cet individu sollicite maintenant la remise de la peine. Il réitère, en substance, ce qu'il a dit devant le tribunal et fait état de ce qu'il a payé le 30 % de son dû à la partie lésée; il prétend que l'exécution de la peine lui causerait un préjudice considérable. Le Conseil-exécutif estime toutefois qu'il n'y a aucun motif de faire grâce en l'espèce, d'autant moins qu'Hublard n'a pas été jugé digne du sursis conditionnel. Il propose donc d'écartier le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

26^o Rossé, Emile, né en 1866, horloger, originaire d'Alle et y demeurant, a été condamné le 6 mai dernier par le tribunal correctionnel de Porrentruy, pour **mauvais traitements**, à 15 jours d'emprisonnement, 125 fr. d'indemnité et frais d'intervention à la partie civile et 107 fr. 09 de frais à l'Etat. La famille Rossé vivait en mauvais termes avec ses voisins L. Il y avait eu entre eux un procès pénal, qui s'était terminé par la condamnation de la femme L. pour diffamation. Le 19 mars 1911, le sieur Rossé, prénommé, attaqua à l'improviste le sieur L., près de chez lui, le jeta à terre et le frappa d'une pierre, lui faisant au crâne une blessure profonde. L. fut pendant 12 jours incapable de tout travail. Devant le tribunal, Rossé nia, mais vu les dépositions de plusieurs témoins oculaires il fut reconnu coupable; il a déjà été condamné pour calomnie et, selon rapport du conseil municipal, il est connu pour un bataillard. — Cet individu présente maintenant un recours en grâce dans lequel il invoque ses charges de famille. D'après le rapport du gendarme stationné à Alle, Rossé est craint de tous ses voisins à cause de sa violence et n'est nullement re-

commandable. Les choses en cet état, le Conseil-exécutif est d'avis qu'il n'y a aucun motif de se montrer clément envers Rossé, auquel l'exécution de la peine ne pourra, au contraire, être que salutaire. Il propose donc de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

27^o Regez, David, né en 1862, originaire d'Oberwil, aubergiste, demeurant actuellement à Seebach (canton de Zurich), a été condamné le 20 mai dernier par le juge au correctionnel de Thoune, pour calomnies et menaces, à 3 jours d'emprisonnement, 40 fr. d'amende, 240 fr. d'indemnité et frais d'intervention à la partie civile et 120 fr. de frais à l'Etat. Le prénommé avait habité Erlenbach jusqu'au mois de juillet de 1909. Lorsqu'il voulut quitter la localité, un sieur J. S., fouleur, fit pratiquer une saisie-arrêt sur ses meubles. Regez en fut très irrité et il porta publiquement contre son créancier les accusations les plus calomnieuses et diffamatoires ; il se rendit également devant la maison de S. et menaça celui-ci à plusieurs reprises, en frappant contre la porte, de le tuer. Cette menace ne pouvait pas être prise à la légère, Regez étant connu pour un individu violent et brutal. Le sieur S. porta plainte. Devant le juge, Regez dut reconnaître les faits ; il essaya de prouver le bien-fondé des accusations portées contre S., mais il n'y réussit pas et il fut condamné ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Regez avait déjà été condamné à un jour d'emprisonnement pour mauvais traitements, et il ne jouissait pas d'une bonne réputation. Cet individu sollicite maintenant la remise de l'emprisonnement et de l'amende. Il prétend avoir été condamné injustement et essaie de l'établir au moyens d'allégés qui n'ont cependant guère à voir avec l'affaire. Au surplus il invoque sa prétendue bonne réputation. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'il n'y a aucun motif de faire grâce en l'espèce. Regez a été condamné vu ses propres aveux ; d'autre part, la peine n'est nullement exagérée et le recourant est certainement en mesure de la purger. On le mettra d'ailleurs à même de subir son emprisonnement dans le canton de Zurich, afin de lui épargner le déplacement. Regez n'est en tout cas pas digne d'une mesure de clémence et, par suite, le Conseil-exécutif propose d'écartier son recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

28^o Blanche-Régine Bastardoz, née Favre, née en 1886, originaire du Landeron, femme de Henri, actuellement détenue à Hindelbank, a été condamnée le 6 juillet 1910 par le tribunal correctionnel de Bienne, pour escroquerie, à une année de détention dans une maison de correction et, solidiairement avec son mari, à 176 fr. de frais à l'Etat. Au mois de janvier 1910, dame Bastardoz venait prendre au magasin S. à Bienne, en donnant un nom et une adresse d'emprunt, une machine à coudre du prix de 240 fr., en promettant de la payer dans les quinze jours si elle en était satisfaite. Au bout des quinze jours elle ne revint plus. Elle expédia sa machine à Thonon, où elle fut vendue. L'enquête établit que les époux Bastardoz menaient une vie irrégulière et vivaient plus ou moins d'escroquerie et qu'ils avaient déjà été condamnés de ce chef à Lausanne et à Fribourg. La femme Bastardoz prétendit que c'était son mari qui l'incitait par des menaces, tandis que celui-ci rejetait la faute sur sa femme. Le tribunal les condamna tous les deux. Blanche Bastardoz a commencé à purger sa peine le 14 janvier 1911. Elle demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise d'une partie de celle-ci. Elle invoque le fait qu'elle a déjà été punie à Lausanne. Sa conduite dans l'établissement a été bonne. Cependant, vu les antécédents de la pétitionnaire, le Conseil-exécutif ne peut pas recommander son recours. Le tribunal a d'ailleurs déjà tenu compte de toutes les circonstances atténuantes.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

29^o Burgener, Rodolphe, né en 1877, originaire de Grindelwald, ouvrier de campagne, à Wilderswil, a été condamné le 23 janvier 1911 par le tribunal correctionnel d'Interlaken, pour abus de personne et scandale public, à deux mois de détention dans une maison de correction, commués en trente jours de détention cellulaire, à l'interdiction des auberges pour six mois, au paiement d'une amende de 10 fr., et de 18 fr. à lui seul et de 36 fr. solidiairement avec un complice pour couvrir les frais de l'Etat. La fille P. S., qui était en service dans un hôtel de Wilderswil, se trouvait le 5 décembre 1910 sur la route qui conduit à Interlaken, où elle devait se présenter dans un bureau de placement. Chemin faisant, elle rencontra un jeune homme de sa connaissance qui l'invita à entrer avec lui dans un café. Ils passèrent la journée ensemble et vers le soir seulement songèrent au retour. Lui était à moitié ivre, elle presque hors d'état de marcher. Ils arrivèrent tant bien que mal à la forêt de Rugen, où ils rencontrèrent Burgener, auquel le jeune

homme demanda de lui donner un coup de main, sa compagne ne pouvant plus du tout marcher. Ils s'arrêtèrent près des ruines d'Unspunnen et là Burgener se livra à des actes impudiques sur la fille S. Toute l'affaire n'avait pas laissé d'éveiller l'attention de plusieurs personnes, qui portèrent plainte. Burgener fut condamné comme il est dit plus haut, et les deux autres inculpés à de simples amendes. Burgener sollicite aujourd'hui remise d'une partie de sa peine. Il fait observer qu'il a épousé la personne dont il s'agit, qu'il a ainsi réparé ses torts, qu'il est pauvre, que sa femme va devenir mère, enfin qu'il doit faire du service militaire et que son absence ferait tomber sa famille à la charge de l'assistance publique. Le préfet d'Interlaken confirme ces dires et déclare que depuis sa condamnation Burgener se conduit bien. Le pétitionnaire ayant déjà été condamné plusieurs fois pour différents délits, le Conseil-exécutif estime ne pas pouvoir recommander le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

30^e Bourquenez, Achille-Paul, né en 1874, originaire de Boncourt, horloger à Porrentruy, a été condamné le 8 juin 1911 par le juge au correctionnel de Porrentruy, pour **infraction à l'interdiction des auberges**, à 5 jours d'emprisonnement et au paiement de 9 fr. 90 de frais à l'Etat. Bourquenez était en retard pour le paiement de ses impôts communaux de 1907 et 1908. Il a contrevenu au mois de mai 1911 à l'interdiction des auberges prononcée contre lui en raison de ce fait et qui est encore en vigueur, les impôts arriérés et les frais de poursuite n'ayant pas été payés. Il demande à être mis au bénéfice d'une mesure de clémence, en alléguant sa nombreuse famille et sa pauvreté. Le conseil communal de Porrentruy ne recommande pas la requête. Bourquenez n'a pas payé non plus les frais à l'Etat. Il est inadmissible qu'avec un peu de bonne volonté il n'arrive pas à payer la somme minime qui lui est réclamée, mais il est probable qu'il ne se soucie pas de ses obligations.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

31^e Chopard, Lina, née en 1869, originaire de Sonvilier, femme de Louis-Auguste, actuellement détenue à Hindelbank, a été condamnée le 24 janvier 1911, par les assises du V^e arrondissement, pour **faux en écritures de banque**, à 11 mois et 15 jours de détention

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

dans une maison de correction, à la perte de ses droits civiques pour deux ans et au paiement de 250 fr. 60 de frais d'Etat. Lina Chopard avait falsifié dans le cours de 1910, au préjudice de différentes banques de St Imier, Renan et Sonvilier toute une série de lettres de change sur lesquelles elle avait apposé la signature de son mari et de différentes autres personnes comme caution. Elle présenta ces traites aux banques, qui les acceptèrent, et elle en toucha le montant. Elle s'arrangea plus tard pour en prolonger les échéances. Une autre fois, c'est le montant de la traite qu'elle falsifia. Les sommes ainsi obtenues par elle s'élèvent au total de 700 fr. Elle a reconnu les faits. Devant le tribunal elle a prétendu avoir eu recours à cet expédient afin de se procurer de quoi entretenir sa famille. L'enquête a prouvé, en effet, que son mari ne lui donnait qu'une somme insuffisante et qu'il était endetté. D'autre part l'inculpée s'adonnait à la boisson et elle était loin de jouir d'une réputation sans tache. Le tribunal a tenu compte de toutes les circonstances qui parlaient en sa faveur, mais il a refusé de la mettre au bénéfice de la loi sur le sursis. Lina Chopard n'avait pas de easier judiciaire. Elle adresse aujourd'hui au Grand Conseil une requête par laquelle elle demande qu'il lui soit fait remise d'une partie de sa peine. Elle s'est bien conduite au pénitencier. Malgré cela le Conseil-exécutif estime qu'il n'y a pas lieu de faire droit au recours, attendu qu'en abrégeant la peine on risquerait fort d'en compromettre l'effet. Le tribunal a tenu compte du reste de toutes les circonstances atténuantes. Lina Chopard a commis, avec prémeditation, un grand nombre de délits et la peine infligée n'est nullement en disproportion avec leur gravité.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

32^e Gilgen, Rosina, née Hirschi, née en 1871, originaire de Albligen, actuellement au pénitencier de St-Jean a été condamnée le 15 février 1911, par la Chambre des assises, pour **vol qualifié** et pour **vol simple**, à 14 mois de réclusion et au paiement de 128 fr. 05 de frais de l'Etat. La femme Gilgen a volé au mois de décembre 1910 au charpentier G., qui demeurait dans la même maison, du linge représentant une valeur de plus de 100 fr., ainsi que 80 fr. 60 en espèces. La première fois elle profita d'une absence de G. pour pénétrer dans sa chambre ; la seconde fois elle enfonça la fenêtre. Elle n'avoua son délit que lorsqu'il lui fut impossible de faire autrement. La femme Gilgen a déjà été condamnée pour vol à deux jours d'emprisonnement. D'après le rapport du conseil communal,

sa réputation est loin d'être bonne. Elle s'adonnait à la boisson. Elle sollicite aujourd'hui remise d'une partie de sa peine en promettant de se mieux conduire à l'avenir. Néanmoins le Conseil-exécutif estime que, vu les mauvais antécédents de la pétitionnaire, il n'y a pas lieu de la mettre au bénéfice d'une mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif :

Rejet.

33^e Kähr, Jacob, né en 1872, manœuvre, originaire de Lauperswil, a été condamné les 17 janvier et 6 juin 1911 par le juge de police de Berthoud, pour **non-accomplissement malicieux de ses obligations alimentaires**, à 30 et 40 jours d'emprisonnement, ainsi qu'à 15 et 17 fr. 10 de frais à l'Etat. Au mois de décembre 1909, le préfet de Berthoud retira à Kähr la puissance paternelle sur ses cinq enfants, dont l'éducation était compromise. Kähr devait payer à partir du 1^{er} janvier 1910 une contribution mensuelle de 15 fr. pour leur entretien, mais il ne remplit pas cette obligation. La commission d'assistance de Berthoud se vit obligée d'en appeler à réitérées fois au juge, mais les sommations de ce dernier restèrent sans résultat. Kähr commença par déclarer qu'il ne paierait rien tant qu'on ne lui aurait pas rendu ses enfants ; plus tard il prétendit que son gain ne lui permettait pas de payer cette somme. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il aurait pu verser quelque chose. Aussi fut-il condamné quatre fois dans les années 1910 et 1911 par l'autorité de discipline en matière d'assistance publique. Aujourd'hui il demande que lui soient remises les deux dernières peines. Il promet de remplir ses obligations à l'avenir et invoque son mauvais état de santé. Les autorités locales de Hasle ainsi que le préfet recommandent la requête. Kähr se conduit actuellement d'une façon convenable et semble vouloir se corriger. La commission d'assistance de Berthoud en revanche estime qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des promesses faites par Kähr, qui paraît-il, ne les tient pas. La requête est également recommandée par un médecin. Le Conseil-exécutif ne pense pas qu'il y ait lieu de faire remise complète des peines, mais vu les recommandations mentionnées plus haut, il propose de les réduire à 10 jours d'emprisonnement en tout.

Proposition du Conseil-exécutif : *Réduction de la peine à 10 jours d'emprisonnement en tout.*

34^e Mina Münger née Léchot, née en 1886, femme de Gottfried, originaire de Orvin, a été condamnée le 28 juillet 1911 par le tribunal correctionnel de Porrentruy, pour **vol**, à deux mois de détention dans une maison de correction, commués en 30 jours de détention cellulaire, et au paiement de 54 fr. 25 de frais à l'Etat. Le 4 juillet 1911 Mina Münger se rendit dans le magasin de la Société de consommation P. pour y acheter du vin. Pendant que la vendeuse s'en allait à la cave pour le tirer, Mina Münger s'empara au comptoir d'un billet de 50 fr. Le vol fut découvert immédiatement et la police avisée. Mina Münger avoua et rendit l'argent. Elle a déjà été punie pour vol deux fois en 1909. Le tribunal lui a infligé le minimum de la peine. Dans la requête qu'elle adresse au Grand Conseil afin d'être mise au bénéfice d'une mesure de clémence, elle prétend avoir agi poussée par une impulsion dont elle n'était pas responsable, attendu qu'elle était enceinte au moment de son délit. Elle ne produit cependant aucune preuve à l'appui de ce dire. Cette circonstance aurait dû d'ailleurs être invoquée devant le tribunal. Elle dit en outre avoir deux enfants à sa charge. Le Conseil-exécutif estime qu'aucune de ces circonstances ne justifie une remise de peine.

Proposition du Conseil-exécutif :

Rejet.

35^e Schütz Ernest, né en 1881, d'Albligen, boulanger à Berne, a été condamné le 23 mai 1911 par le juge de police de Berne, pour **contravention à la loi sur les auberges**, au paiement d'une amende de 50 fr., de 2 fr. de patente et de 3 fr. 50 frais de l'Etat. Il avait été constaté qu'on vendait dans le magasin de Schütz de la bière en quantités inférieures à deux litres. Schütz reconnut les faits devant le juge. Il n'est pas en possession d'une patente pour la vente des spiritueux au détail. Il s'excuse en disant que la vendeuse qui a servi la bière avait été engagée depuis peu et qu'on avait oublié sans doute de la mettre au courant des dispositions de la loi. Il déclara se soumettre volontairement au jugement qui serait rendu contre lui. Le juge lui a infligé l'amende minimum. Schütz adresse aujourd'hui au Grand Conseil une requête par laquelle il en sollicite la remise. Il invoque les faits exposés ci-dessus. La direction de la police de la ville confirme les dires du pétitionnaire et propose qu'il lui soit fait remise de la moitié de l'amende. Le préfet et la Direction de l'intérieur sont du même avis. Vu ces recommandations, le Conseil-exécutif fait également sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif : *Remise de la moitié de l'amende.*

36^e Rosina Wittwer née Schweingruber, née en 1864, épouse de Adolphe, originaire de Aeschi, a été condamnée le 29 août 1911, par le juge de police de Berne, pour **injures et voies de fait**, à deux amendes de 30 fr. chacune et au paiement de 116 fr. 20 de frais de l'Etat. La femme Wittwer vivait en mésintelligence avec la femme S., qui demeurait dans la même maison. Elles se querellaient souvent. En fin de compte la femme S. porta plainte, accusant la femme Wittwer de diffamation et de mauvais traitements. L'enquête permit d'établir que la plaignante avait été injuriée le 19 octobre 1909 et même maltraitée le 28 décembre par la femme Wittwer. Toutefois les voies de fait n'avaient eu aucun caractère de gravité. La femme Wittwer demande qu'il lui soit fait remise des amendes et des frais. Vu l'article 565 du code de procédure pénale, il ne saurait être question de faire remise de ces derniers. La direction de la police de la ville dit que la pétitionnaire a un caractère peu commode et que sa réputation n'est pas des meilleures, mais elle confirme que la famille Wittwer se trouve dans une situation matérielle assez précaire. Le préfet propose qu'il soit fait remise d'une des amendes. C'est aussi l'avis du Conseil exécutif.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'une des amendes.*

37^e Wälti, Hermann, né en 1886, agriculteur, de Hermrigen, actuellement détenu à Witzwil, a été condamné le 16 décembre 1910, par les assises du IV^e ressort, pour **mauvais traitements ayant entraîné la mort**, à un an et demi de détention dans une maison de correction, — les deux mois de prison préventive étant déjà décomptés, — et au paiement de 666 fr. 75 de frais de l'Etat. Le vendredi 2 septembre 1910 Wälti était allé voir, avec quelques autres personnes de Hermrigen, l'inspection des troupes à Bienne. A son retour il alla prendre un verre à l'auberge Z. Il déposa son parapluie devant l'établissement. Lorsqu'il s'en alla, il oublia de le prendre. Peu après, s'en étant aperçu, il envoya quelqu'un pour le chercher, mais le parapluie avait disparu. Les renseignements qu'il obtint lui firent supposer que c'était le tailleur M., lequel était venu chercher du schnaps à l'auberge, qui s'en était emparé. Le soir il se rendit dans la maison R., où M. avait son domicile. Il somma sans aucun préambule ledit M. de lui rendre son parapluie. M. lui ayant répondu qu'il ne l'avait pas vu, il lui appliqua quelques soufflets. Un peu plus tard, dans la cuisine de R., Wälti recommença à frapper M., ce que voyant, le nommé R., qui estimait que la correction était vrai-

ment un peu trop brutale, s'en alla dans la chambre de M., pour voir si le parapluie s'y trouvait, ce qui était réellement le cas. M. était ivre et continuait à nier avoir volé le parapluie. Suivant la déposition de R., il est en effet possible que M., qui avait oublié son propre parapluie en route, ait pris celui de Wälti, sans se rendre compte de l'erreur. Cependant, il convient de relever ici que M. a été puni plusieurs fois antérieurement pour vol. Wälti paraît s'être mis à ce moment en tête d'amener M. à faire des aveux. Il lui porta encore quelques coups et déclara vouloir conduire lui-même le délinquant chez le gendarme. M., qui n'offrait aucune résistance, le suivit, mais à un moment donné il tomba sur le sol. Wälti croyant que M. jouait la comédie, le frappa de nouveau et finit par l'abandonner sur le sol. Il se rendit lui-même à l'auberge voisine, d'où il envoya deux camarades pour voir ce qu'il était devenu M. Ils le trouvèrent gisant sur le sol et ne donnant pas signe de vie. Ce n'est que le lendemain matin qu'il fut relevé et transporté, sur l'ordre de la police, à l'hôpital où il mourut sans avoir repris connaissance. L'autopsie a montré qu'il avait bien réellement succombé aux coups reçus. Wälti chercha devant le tribunal à faire croire que les coups portés par lui avaient été légers et sans aucune gravité. On n'a pas pu savoir s'il s'était servi de ses poings seulement ou d'un instrument. Le tribunal a tenu compte de toutes les circonstances: d'une part de la brutalité de Wälti, qui s'est acharné à frapper un homme de 59 ans, dépourvu de tout moyen de défense, ainsi que de l'indifférence qu'il a montrée dans la suite; d'autre part du fait que le prévenu n'avait subi antérieurement aucune condamnation et jouissait d'une bonne réputation. Wälti demande au Grand Conseil qu'il lui soit fait remise du reste de sa peine. Il estime que celle-ci est trop sévère et que le tribunal a fait entrer en ligne de compte des circonstances dont il n'avait pas à s'occuper. Sa conduite dans l'établissement pénitentiaire n'a donné lieu à aucune plainte. Le Conseil-exécutif estime qu'il ne peut pas être question pour le moment de mettre Wälti au bénéfice d'une mesure de clémence. Le Grand Conseil n'a pas à entrer en matière sur les critiques auxquelles se livre Wälti envers le tribunal qui l'a condamné. Il pourra être tenu compte plus tard de sa bonne conduite au pénitencier et de ses antécédents.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

38^e Urfer, Ida, née en 1887, originaire de Burgistein, pierriste à Brügg, a été condamnée le 12 mai 1911, par le juge de police du Bas-Simmental, pour

contravention à la loi sur les auberges à une amende de 50 fr. et à 7 fr. 50 de frais de l'Etat. Ida Urfer avait loué du nommé R. B., à Ringoldingen, une auberge d'été au Stockhorn. R. B. avait payé la patente mais elle ne fut transférée que le 19 octobre 1910, après que plainte eut été portée. Ida Urfer sollicite du Grand Conseil la remise de l'amende. Le conseil communal de Brügg certifie que la prénommée jouit de la meilleure réputation et qu'il est fort probable que, ainsi qu'elle l'affirme, elle ne connaît pas les formalités imposées par la loi. La requête est également recommandée par le conseil communal d'Erlenbach. La Direction de l'intérieur ne s'oppose pas à ce que l'amende soit remise. Vu les circonstances exposées ci-dessus, le Conseil-exécutif propose qu'elle soit réduite à 10 fr. Une remise complète créerait un précédent qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 10 fr.*

39^o **Schenk, Jules**, né en 1878, originaire de Signau, a été condamné le 30 juillet 1894, par les assises du II^e ressort, pour **brigandage, vol et abus de confiance**, à vingt ans de réclusion et à 435 fr. 75 de frais de l'Etat. Schenk a été interné en 1891, pour vol, dans la maison de correction de Cerlier; le 19 mars 1894, il s'évadait en emportant plusieurs objets qui appartenaient à ses camarades. A Herrenschwand, il entra en service chez un agriculteur, où il resta jusqu'au 15 avril 1894. A cette date, il s'en vint à Berne dans l'intention de se rendre de là dans l'Emmenthal. Sur la route d'Ostermundigen, il rencontra un vannier, auquel il demanda son chemin. Le vannier lui répondit qu'il l'accompagnerait jusqu'à Stettlen et qu'il lui montrerait là la direction à prendre. Arrivé à Ostermundigen on s'arrêta pour manger un morceau de pain et boire un verre d'eau-de-vie, puis on se remit en route. Entre Ostermundigen et Stettlen, le vannier déclara être fatigué et proposa à son compagnon de s'écartier un peu de la grande route et de se reposer. Il conduisit Schenk au Steingrübli. C'est là que, d'après les dires de Schenk, ils se prirent de querelle. Ce fut, prétend ce dernier, le vannier qui commença. La querelle dégénéra bientôt en voies de fait. Schenk saisit une pierre, asséna plusieurs coups à son adversaire, qui tomba sans connaissance sur le sol. Schenk s'empara de sa montre et de sa chaîne, puis d'une somme de 140 fr., se rendit à Zæziwil et de là en chemin de fer à Berne, puis à Neuveville. Il comptait retourner à Cerlier quand il fut arrêté. Le vannier fut trouvé

étendu sans connaissance sur le sol. Transporté à l'hôpital de l'Ile, il ne tarda pas à succomber à ses blessures. Schenk avait de très mauvais antécédents. Sa conduite à Cerlier a été franchement mauvaise. C'est un habitué du crime. Le jury lui a accordé, à cause de la mauvaise éducation qu'il a reçue pendant son enfance, le bénéfice des circonstances atténuantes. A plusieurs reprises déjà Schenk a adressé un recours en grâce au Grand Conseil, mais en vain. Aujourd'hui il renouvelle sa tentative. Il invoque sa jeunesse au moment du crime et rappelle les circonstances malheureuses dans lesquelles il a été élevé. Schenk ne s'est pas très bien conduit au début dans l'établissement pénitentiaire. Il a dû être puni disciplinairement en 1901 et en 1903, ce qui a empêché l'autorité de le mettre au bénéfice du décret sur la libération conditionnelle. Depuis lors, c'est-à-dire dans les 8 dernières années, il ne lui a été infligé aucune punition et dans ces dernières temps, on peut dire que sa conduite a été parfaite. Il faut reconnaître que la peine infligée à Schenk, qui n'avait alors que 16 ans, était sévère. Etant donné que, pour le cas où il serait libéré, il s'engage à se placer volontairement sous une autorité de patronage et qu'il n'y a dès lors pas lieu de craindre qu'il commette de nouveaux méfaits, le Conseil-exécutif estime qu'on peut lui faire remise aujourd'hui du reste de sa peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise du reste de la peine.*

40^o et 41^o **Schütz, Berthold**, né en 1889, commis, originaire de Sumiswald, et **Ramseyer, Louise-Marguerite**, née en 1891, originaire de Grosshöchstetten, couturière à Berne, ont été condamnés le 29 mai dernier par le juge de police de Berne, pour **concubinage**, chacun à 4 jours d'emprisonnement et tous deux solidiairement à 40 fr. de frais à l'Etat. Le 22 novembre 1910, la police municipale de Berne dressait procès-verbal contre les prénommés pour concubinage, attendu que, sans être mariés, ils avaient vécu en commun du 25 avril au 1^{er} octobre de la même année. Devant le juge, en audience du 6 décembre 1910, Schütz reconnaît le bien-fondé de la plainte; la fille Ramseyer fit défaut. L'affaire fut laissée en suspens jusqu'au 17 février 1911, date où une nouvelle plainte fut portée contre les prénommés, ceux-ci ayant continué à vivre maritalement. Un enfant était issu de la liaison. Le 7 mars 1911, Schütz et Louise Ramseyer comparurent devant le juge de police; ils reconnurent les faits relevés contre eux, mais ils déclarèrent vouloir faire les démarches voulues pour régulariser leur situation. Ils

furent condamnés par défaut, le 19 avril suivant, chacun à 2 jours d'emprisonnement et, solidairement, aux frais. Schütz et la fille Ramseyer appellèrent de ce jugement à la 1^{re} chambre pénale de la Cour suprême, qui interpréta leur recours comme une demande en relevé du défaut et la transmit au juge de police pour statuer. Celui-ci y fit droit le 16 mai, entendit une fois de plus les prévenus, qui renouvelèrent leurs aveux, et les convoqua à une nouvelle audience fixée au 29 mai. Schütz et Louise Ramseyer firent de nouveau défaut, sur quoi le juge rendit le jugement indiqué plus haut, après que les renseignements pris auprès de l'officier de l'état civil de Berne eurent montré que les prénommés n'avaient fait aucun démarche en vue de leur mariage. Le jugement fit l'objet d'un recours, sur lequel la Cour d'appel n'entra cependant pas en matière, pour cause de tardivité. — Le sieur Schütz et Louise Ramseyer, qui se sont enfin mariés le 15 juillet dernier, présentent maintenant au Grand Conseil un recours en grâce. Ils prétendent que des circonstances de famille les ont empêchés de régulariser leur situation plus tôt et invoquent leur bons antécédents ainsi que le fait que l'exécution de la peine ferait perdre sa place à Schütz et compromettrait la santé de sa femme; enfin ils prétendent avoir ignoré que le concubinage fût punissable dans le canton de Berne, alors qu'il est toléré ailleurs. Tous deux jouissent d'une bonne réputation et n'ont pas de casier judiciaire; la femme Schütz-Ramseyer n'a toutefois pas eu une conduite irréprochable, ainsi qu'il appert d'un rapport de l'autorité communale de Grosshöchstetten. La direction de la police municipale de Berne et le préfet proposent de rejeter le recours, vu la résistance que les intéressés ont mis à régulariser leur situation. Le Conseil-exécutif, lui, estime qu'il n'y a en tout cas pas lieu de faire grâce complète. L'ignorance de la loi dont les recourants arguent ne saurait être admise en ce qui concerne leurs relations à partir de la première plainte; au surplus, ils n'ont pas établi la véracité de leurs dires concernant l'impossibilité où ils auraient été de se marier (Louise Ramseyer est devenue majeure le 29 avril dernier, de sorte que dès cette date rien ne s'opposait plus au mariage). L'attitude des recourants pendant le procès témoigne d'ailleurs de leur mauvaise volonté et il faut admettre que, n'était la condamnation qui leur a été infligée, ils auraient continué à vivre maritalement. On tiendra donc suffisamment compte de tout ce qui peut militer en leur faveur, et particulièrement de leur mariage, en commuant la peine d'emprisonnement en 20 fr. d'amende à chacun.

Proposition du Conseil-exécutif: *Commutation de la peine d'emprisonnement en 20 fr. d'amende à chacun.*

42^e Vogt, Simon, né en 1857, originaire de Granges, dégrossisseur à Madrèche, a été reconnu coupable le 25 juillet 1907, par les assises du IV^e ressort, du crime d'incendie, avec circonstances atténuantes, et condamné à 6 ans de réclusion et 364 fr. 95 de frais à l'Etat. Le prénommé, qui était un alcoolique, habitait en 1907 une maison construite en majeure partie en bois, contiguë avec d'autres maisons de même construction, sise à la route de Brügg, à Madrèche. Dans la nuit du 26 au 27 avril de 1907, il rentra ivre, à une heure tardive. Les membres de sa famille étaient déjà couchés; ils avaient fermé l'appartement et, au début, n'entendirent pas ses appels. Vogt dut attendre un certain temps avant que la porte lui fût ouverte; une fois chez lui, il circula longtemps dans le logement, en proie à une violente excitation et profitant des menaces contre son gendre Müller, qui habitait la même maison. Sa femme et ses enfants l'entendirent aller plusieurs fois de sa chambre aux cabinets et en revenir et ne se rendormirent que lorsqu'il leur partit calmé. Au matin du 27 avril, un des fils Vogt, en se rendant aux cabinets, remarqua que le toit de ceux-ci et une paroi les séparant du logement d'une dame Neuhaus étaient en feu. Le commencement d'incendie put être rapidement étouffé par les frères Vogt; le feu n'en avait pas moins déjà atteint la poutraison des combles. Le père Vogt n'aida pas à combattre l'incendie et dans le trouble du moment il trahit sa culpabilité. Déféré aux tribunaux, il ne fit aucun aveu; cependant, vu les circonstances, il fut reconnu coupable et condamné ainsi qu'il a été dit plus haut. Le sieur Vogt avait déjà cinq condamnations à son actif et ne jouissait pas d'une bonne réputation. — Sa femme et ses quatre enfants sollicitent maintenant sa grâce, en invoquant son âge, qui ne lui permettrait plus guère de trouver du travail dans deux ans. Ils se déclarent prêts à le reprendre auprès d'eux et à lui aider à rentrer dans la bonne voie. Le conseil municipal de Madrèche appuie le recours. Au pénitencier, Vogt s'est bien conduit. Le Conseil-exécutif est cependant d'avis qu'il n'y a pas de motifs de faire grâce pour le moment. Les jurés ont déjà tenu compte de tout ce qui atténuait la culpabilité du prénommé et la cour d'assises ne lui a infligé guère plus du minimum de la peine prévue, bien que le crime d'incendie ait été commis de nuit. L'âge et la bonne conduite de Vogt au pénitencier parlent en sa faveur; cependant, vu son casier judiciaire et la gravité des faits qui lui sont reprochés, on ne saurait lui faire grâce maintenant déjà. Le Conseil-exécutif propose donc d'écartier le recours comme étant prématuré.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

43^e **Hedinger**, Jean-Georges, né en 1886, originaire de Wilchingen, ancien employé de banque, demeurant à Rütti près Büren, a été condamné le 15 juillet dernier par les assises du II^e ressort pour faux en écritures de banque, dans quatre cas, avec dommage supérieur à 300 fr., à 18 mois de réclusion et 104 fr. 80 de frais, sous octroi de circonstances atténuantes. Le prénommé, qui était autrefois employé à la Banque populaire suisse, à Berne, a en 1910 et 1911 apposé sur quatre billets de change de 2000, 600, 250 et 200 fr., tirés sur la Banque populaire suisse, la Caisse d'épargne et de crédit et la Banque cantonale à Berne, la fausse signature de son beau-frère Rodolphe Scheidegger, cordier à Belp. Les trois premiers billets furent payés par un tiers ; il en fut de même du quatrième, mais seulement une fois la poursuite pénale commencée contre Hedinger. Celui-ci, que la Banque populaire avait congédié pour manquement à ses devoirs, prit la fuite au printemps de 1911 ; il fut cependant arrêté le 1^{er} juillet dernier à Rütti, près Büren, où il s'occupait d'agriculture. Déféré aux tribunaux, il avoua tout et fut condamné ainsi qu'il a

été dit ci-dessus. — Hedinger, qui n'avait pas de caissier judiciaire et jouissait d'une bonne réputation, présente maintenant un recours en grâce. Il y allègue que s'il a commis les faux à lui reprochés, c'est parce que la maladie puis la mort de sa femme, ainsi que sa propre maladie et divers cautionnements malheureux l'ont acculé à la misère. Les jurés qui l'ont reconnu coupable appuient sa requête et se prononcent pour la réduction de la peine, qu'ils estiment trop rude. Le Conseil municipal de Bümpliz appuie lui aussi le recours ; le préfet de Berne, par contre, estime que le moment de faire grâce n'est pas encore venu. Le Conseil-exécutif partage cette dernière opinion, d'autant plus que, vu la gravité des faits, la peine ne saurait être considérée comme exagérée. On ne saurait donc faire remise complète de cette dernière. Par contre, on pourra plus tard, examiner si elle peut être réduite.

Proposition du Conseil-exécutif : *Rejet, le recours étant prématuré.*

